This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 829,941

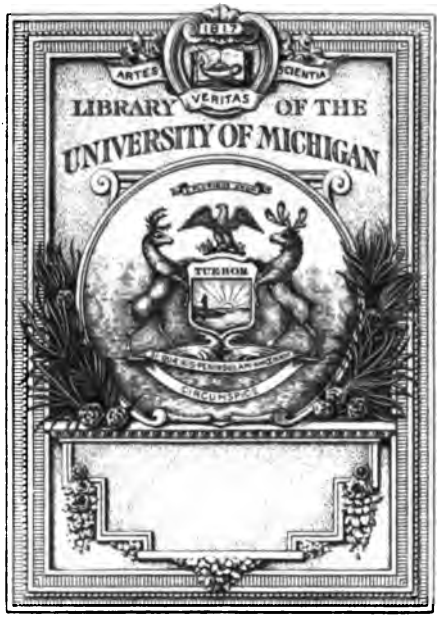
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DC
280.5
.S27
M16

LÉON SAY

SA VIE, SES ŒUVRES

PAR

GEORGES MICHEL

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
3, RUE AUBER, 3

1900

LÉON SAY

SA VIE, SES ŒUVRES

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays,
y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 417-99.

LÉON SAY

1826 – 1896

PARIS
CALMANN LÉVY [illegible]
3, RUE AUBER, 3

1899

LÉON SAY

SA VIE, SES ŒUVRES

PAR

GEORGES MICHEL

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
3, RUE AUBER, 3

1899

D
.S27
M6

Hist. Spec. Gr.
F-13-35
F:794

LÉON SAY

SA VIE, SES ŒUVRES.

CHAPITRE PREMIER

— 1600 - 1848 —

Les origines de la famille Say. — Séjour de Louis Say à Genève. — Jean-Étienne Say. — Son mariage et son installation à Lyon. — Revers de fortune. — Il se fixe à Paris. — J.-B. Say. — Son séjour en Angleterre avec son frère Horace. — Ses premières études d'économie politique. — Sa correspondance avec son fils Horace. — Mort de J.-B. Say. — Horace Say. — Ses travaux. — Son intérieur. — Naissance de Léon Say. — Ses premières années.

Jean-Baptiste-Léon Say est né à Paris le 6 juin 1826, dans la maison de la rue Poissonnière qui portait et porte encore le numéro 35. Il était le petit-fils de Jean-Baptiste Say, l'illustre économiste, et le second fils d'Horace Say, négociant, et de Anne-Victorine Cheuvreux.

La famille Say, originaire de Nîmes, appartenait à la religion réformée. A la fin du XVIe siècle nous trouvons trace d'un David Say, maistre couturier à Nîmes,

qui de sa femme, Jeanne Dumas, eut six enfants, dont l'aîné, Robert, né en 1614, exerça la profession de son père et eut sept enfants. Il est vraisemblable que les Say dont nous venons de parler tenaient un état social intermédiaire entre les artisans et les bourgeois. Avec Samuel Say, le cinquième fils de Robert, la famille commence à faire figure dans le monde. Samuel s'élève d'un échelon : il prend rang parmi les marchands de soie, et dans les actes de l'état civil il est qualifié de « bourgeois ». Un de ses frères, Louis, né en 1649, exerça la profession de marchand drapier. Atteint par la révocation de l'édit de Nantes, il dut quitter le sol natal et chercher un asile à l'étranger : il se rendit à Genève. Ses débuts dans cette ville durent être difficiles, car les produits de la maison de commerce abandonnée constituaient l'unique ressource du ménage. Tout ce qu'on avait pu sauver de valeurs et d'objets précieux tenait dans une corbeille qui n'était ni lourde ni grande.

Reçu bâtiment de Genève, Louis Say se maria avec Marie Fa[illegible], réfugiée comme lui, dont il eut trois fils, et il fonda une maison de draperie qu'il céda à son fils Jean, né en 1[illegible]. Si le [illegible] pas, Jean Say parvint à l'aisance. « Il fournissait de la serge à toutes les maisons religieuses des pays circonvoisins, écrit J.-B. Say dans le premier et l'unique chapitre de ses *Mémoires* [illegible] à la Chartreuse de Ripaille.

[illegible]

dont les moines l'invitaient quelquefois. Huguenot et ricaneur, il mangeait leur dîner, gagnait leur argent, se moquait d'eux et resta leur ami; ce qui fait honneur à son caractère. » Son frère aîné, François, d'humeur plus grave et ne se sentant pas de goût pour les affaires, se fixa à Londres comme ministre du saint Évangile. « Il laissa une jolie fortune, écrit J.-B. Say, qui devint la proie d'une gouvernante et de quelques entours, tellement que lorsque mon grand-père se rendit à Londres pour recueillir cet héritage de son frère, il ne recueillit que la mortification de voir clairement qu'il lui était échappé. »

Bien que résidant à Genève par la force des choses, la famille Say n'avait pas quitté la France sans esprit de retour. En attendant que ses affaires lui permissent d'y rentrer, Jean Say envoya son fils Jean-Étienne, né en 1739, à Lyon pour compléter son éducation et y apprendre le commerce. Il entra comme commis dans la maison de M. Castanet, né à Nîmes,

Baptiste Say a eu en 1818 la pensée d'écrire ses *Mémoires*. Il avait alors cinquante et un ans. Il a préparé un cahier de papier, a rempli 18 pages et s'est arrêté. Il ne s'y est jamais remis; je ne sais pour quelle raison. D'autres soins l'auront occupé sans doute; il aura mieux aimé parler de la science à laquelle il avait consacré sa vie, que de faire son propre portrait. A cette époque, on n'avait pas encore le goût de s'analyser. Les *Mémoires* finissent au titre du chapitre II et l'autobiographie ne dépasse pas la vingtième année de l'auteur.

» Ces quelques feuillets jaunis par le temps, je les ai portés à l'Académie des sciences morales et politiques, et je les ai communiqués à mes confrères. La lecture leur en a plu, à cause de la grâce et de la finesse du style. Les lecteurs du *Journal des Débats* y auront aussi peut-être de l'agrément, et je leur livre avec confiance les vieilles pages écrites par mon grand-père, dans la pensée qu'ils n'y trouveront rien qui ne fasse aimer celui dont j'ai l'honneur de descendre et dont je porte le nom. »

[illegible]

[illegible] Françoise Castanet [illegible] la somme de onze mille [illegible] deux mille [illegible] 25 février [illegible] par année »[1].

Le [illegible] avec les parents, au siège de la maison de commerce, au cœur de la cité, dans une de ces hautes et sombres maisons lyonnaises, peuplées comme des ruches, donnant d'un côté sur l'étroite rue Pizay et de l'autre sur la rue de l'Arbre-Sec, non moins étroite. C'est dans cette maison que sont nés les trois fils de J.-É. Say; 1° Jean Baptiste, le grand économiste, 2° Horace, professeur à l'École polytechnique et chef d'escadron du génie, 3° Louis, le fondateur de la raffinerie qui porte encore son nom[2].

1. Contrat de mariage de Jean-Étienne Say.

2. La rue Pizay et la rue de l'Arbre-Sec existent encore. Il aurait été intéressant de connaître exactement la maison où est né J.-B. Say, ne serait-ce que pour perpétuer par une inscription le souvenir de

Bien que Castanet occupât un rang très honorable dans la hiérarchie commerciale de Lyon, son état de fortune n'était pas en rapport avec sa situation sociale. Jean-Baptiste Say attribue cette anomalie « à ce que M. Castanet était dépourvu de cette médiocrité d'esprit qui paraît nécessaire pour s'enrichir dans le commerce ». Et il ajoute : « Mon grand-père portait ses vues plus loin. Il étudiait peut-être plus les résultats généraux du commerce que ses résultats prochains; plutôt ses principes, sa législation et les usages des différents peuples, que le parti qu'il en pouvait tirer. Dans les débats qui s'élevaient entre les négociants de la ville il était souvent pris pour arbitre, et les tribunaux lui renvoyaient la décision des cas difficiles. Dans une ville où le commerce est si étendu et si actif, l'attention qu'il donnait aux affaires des autres nuisait un peu au succès des siennes... »

Non, en vérité, ce n'était pas un commerçant; c'était ce qu'on appelait de son temps un philosophe et ce qu'on appelle aujourd'hui un économiste. Économiste, il l'était sans le savoir, cet idéologue qui, au lieu de s'absorber dans la patiente et minutieuse

cet événement. Mais les actes de l'état civil ne mentionnent pas le numéro, et nos recherches à ce sujet n'ont abouti qu'à des probabilités. Il se peut que la maison Castanet ait disparu par suite des expropriations nécessitées par le prolongement de la rue Impériale, aujourd'hui rue de la République. Dans ses *Mémoires*, J.-B. Say raconte que ses parents habitaient quai Saint-Clair, et que toute sa vie il a conservé l'impression de l'admirable panorama qu'il avait devant les yeux. Il est donc vraisemblable qu'après la naissance des enfants, le logis de la rue Pizay étant devenu trop exigu, le ménage Say se transporta au quai Saint-Clair.

recherche du gain, passait son temps à méditer sur les principes des causes générales, et à essayer de résoudre les grands problèmes spéculatifs de la production et de l'échange. Nous retrouverons plus loin chez ses descendants directs les traits distinctifs de ce caractère désintéressé. Nous verrons qu'il est le véritable ancêtre intellectuel de cette dynastie économique des Say, qui a fourni à la science trois générations d'hommes marqués à son empreinte.

Si les affaires commerciales de Castanet n'étaient pas brillantes, celles de son gendre n'étaient guère plus prospères. Après une période relativement heureuse, J.-É. Say éprouva des revers. Son commerce consistait à envoyer des soieries de Lyon à l'étranger; il les expédiait en Hollande, en Allemagne, en Italie et jusqu'en Turquie; mais il restait garant auprès des fabricants de la valeur des marchandises. « Ses débiteurs, remarque judicieusement J.-B. Say, se trouvaient parsemés dans l'Europe et ses créanciers étaient à sa porte; quelques années peu favorables à la vente l'exposèrent à des pertes considérables. Il fallut qu'il payât n'étant point payé, et il se vit contraint de déposer son bilan. » D'ailleurs tous les malheurs semblaient conjurés contre lui. Son beau-père, qui aurait pu l'aider de ses conseils et de son crédit, avait été frappé d'une attaque de paralysie.

Mais si, au point de vue financier, le désastre de Jean-Étienne Say était complet, l'honneur restait intact. Comme il était aimé, comme on le savait

intègre, laborieux, rompu aux affaires — la suite l'a bien prouvé — il obtint facilement des arrangements de ses créanciers, et ceux-ci n'eurent pas à se repentir de leur générosité, car quatre années ne s'étaient pas écoulées que, non seulement Jean-Étienne Say s'acquittait de toutes ses dettes personnelles, mais encore payait la part de ses associés et obtenait sa réhabilitation complète.

Avant d'en venir là, Jean-Étienne Say avait subi de dures épreuves à son arrivée à Paris. Presque sans ressources, et déjà chargé de famille, il s'était occupé de courtage de banque, métier analogue à celui de remisier. Ses qualités ne tardèrent pas à le faire apprécier dans le monde de la finance, et après avoir été intéressé dans une charge d'agent de change, il obtint une place d'agent de change en titre. Le sort de la famille paraissait assuré. Mais la mauvaise fortune n'avait pas seulement porté un coup funeste à ses intérêts matériels; elle avait failli compromettre à jamais le développement intellectuel du fils aîné Jean-Baptiste, en l'obligeant à interrompre brusquement le cours de ses études. Dès l'âge de neuf ans, Jean-Baptiste avait été mis dans une pension que venaient d'établir près de Lyon, à Écully, un Italien nommé Giro et un abbé Gorali.

« Leur plan, écrit Jean-Baptiste Say, rejetait quelques-unes des pratiques suivies dans les collèges, et en général, l'instruction magistrale d'alors ; leur entreprise, en conséquence, eut des persécutions à essuyer

de la part de l'archevêque de Lyon, qui s'attribuait la surveillance de tous les établissements d'éducation et qui redoutait la pernicieuse tendance de l'esprit philosophique du siècle. Les noms de Washington et de Franklin commençaient à résonner à nos oreilles comme à celles de toute la France; et l'on se vengeait sur de pauvres écoliers de l'émancipation de l'Amérique. Les litanies à la Vierge et aux saints qu'on nous faisait réciter à genoux étaient si longues et si fastidieuses, que je me trouvais mal et perdais connaissance presque toujours avant qu'elles fussent finies. On parvint ainsi à calmer le courroux de Monseigneur et à soutenir cette maison, où l'on cherchait à rendre l'instruction plutôt agréable aux élèves que forte.

» On nous enseignait l'histoire, telle qu'on la trouvait dans les livres de cette époque, c'est-à-dire une fable convenue; on nous enseignait la grammaire, la langue italienne assez bien, et le latin fort mal. Je puis dire, comme Jean-Jacques Rousseau, que j'étais destiné à apprendre le latin toute ma vie et à ne le savoir jamais. Du reste les deux chefs de la maison étaient bons envers leurs élèves, ils soignaient les développements de leur corps et de leur esprit, et j'ai conservé un tendre souvenir des soins qu'ils m'ont donnés. »

Certes cette éducation, qui d'ailleurs ne devait pas être très différente de celle qui était donnée, à cette époque, dans les autres établissements scolaires, n'était

pas parfaite. Ce qui prouve cependant qu'elle n'était pas si défectueuse, c'est que Jean-Baptiste Say n'en a pas gardé un mauvais souvenir : les maîtres savaient se faire aimer de leurs élèves, puisque toute sa vie il a conservé pour eux un souvenir reconnaissant et attendri.

Le brusque départ de Lyon interrompit cette éducation. Pendant les premières années du séjour à Paris, il ne fut pas question de la reprendre. Dans l'impossibilité où il était de pourvoir aux frais d'une instruction classique, Jean-Étienne se contenta de faire donner à son fils une éducation commerciale moins coûteuse et d'un avantage plus immédiat. S'il est vrai que rien ne soit plus funeste pour la culture intellectuelle qu'une éducation commencée d'après une certaine méthode, puis interrompue et ensuite reprise dans un sens tout différent, et que mieux vaudrait peut-être un manque presque absolu d'instruction, on voit quels risques courait le jeune Jean-Baptiste en s'engageant à contre-cœur dans cette voie nouvelle. Il dut se mettre aux affaires de banque, mais il est permis de supposer que ces nouvelles occupations ne l'absorbèrent pas uniquement.

Jean-Baptiste n'avait pas le sens pratique très développé, ou tout au moins il ne possédait pas les qualités indispensables pour réussir dans les affaires. La preuve en est dans le peu de succès qu'il obtint plus tard dans l'industrie. En dépit du soin, de l'ordre, de la conscience exacte et rigoureuse qu'il apporta dans

ses tentatives commerciales, la fortune ne couronna jamais ses efforts. Il n'était pas pour rien le petit-fils de Castanet : comme lui, il voyait les choses à un autre point de vue que les commerçants ordinaires et il méditait plus qu'il n'agissait. En un mot, il manquait de cette qualité maîtresse en affaires qu'on appelle le sens pratique, et que faussement il qualifiait de médiocrité d'esprit, ce qui est bien différent.

Quoi qu'il en soit, les affaires de la famille paraissant en bonne voie, Jean-Baptiste pensa que le moment était venu d'exécuter un projet caressé depuis longtemps. C'était d'aller en Angleterre pour y apprendre la langue, compléter son éducation et étudier de près des mœurs et des institutions qui séduisaient sa jeune imagination. Il obtint la permission si désirée, et à l'âge de dix-neuf ans il partit pour l'Angleterre, en compagnie de son frère Horace qui venait d'avoir quatorze ans.

Ce premier séjour en Angleterre eut sur le développement intellectuel de Jean-Baptiste Say une influence considérable. Laissé à lui-même dans un milieu si différent de celui dans lequel il avait été élevé, isolé, au moins au début, par son ignorance de la langue, il se prit à étudier sérieusement et à réfléchir. C'est à cette époque décisive de sa vie qu'il sentit naître en lui cet esprit d'observation et cette faculté d'association d'idées, qui sont les marques distinctives de son génie scientifique. Tout devint pour lui matière à réflexion.

« Les moindres circonstances servent à notre édu-

cation, écrit-il. Un jour je vis entrer chez moi un couple de maçons avec des briques et du mortier. Je n'apercevais aucune réparation à faire; la maison était presque neuve; mais j'avais deux fenêtres à ma chambre; le Parlement, ou plutôt le ministre venait de décréter l'impôt sur les portes et fenêtres; et mon hôte ayant calculé qu'une fenêtre suffisait pour notre travail et notre toilette, il fit murer l'autre. Je réfléchis alors que j'aurais une jouissance de moins et que ma fenêtre murée ne rapporterait rien à la Trésorerie. C'est peut-être la première de mes réflexions sur l'économie politique. »

L'année suivante, en 1787, à son retour à Paris, il fut amené, par une circonstance fortuite, à réfléchir plus mûrement et avec plus de méthode sur les phénomènes économiques et leur répercussion sur le bien-être moral et matériel des peuples. Étant secrétaire de Clavières, le futur ministre, alors directeur d'une compagnie d'assurances, il remarqua que son patron lisait assidument et avec attention un ouvrage anglais : c'était la *Richesse des nations* de A. Smith. Il en lut quelques chapitres. L'impression qu'il en ressentit fut si profonde que, dès que ses moyens le lui permirent, il écrivit à Londres pour se faire envoyer un exemplaire du célèbre traité, qu'il conserva précieusement toute sa vie. Ce fut une révélation. Dès lors sa voie était tracée et son esprit avait trouvé sa véritable orientation.

Nous n'avons pas l'intention de suivre pas à pas

Jean-Baptiste Say dans sa féconde et glorieuse carrière. Ce travail ne rentre pas dans le cadre de notre étude, et d'ailleurs il a été fait au moins en partie [1]. Mais, en restant dans les limites que nous nous sommes fixées, nous croyons devoir rechercher les affinités morales et intellectuelles qui relient Horace et Léon Say à leur illustre aïeul.

A une époque où la théorie de l'atavisme et les questions de milieu occupent une place prépondérante, il est indispensable de remonter un peu dans le passé. Il est curieux surtout de discerner la part que M. Léon Say peut revendiquer dans l'héritage paternel, de montrer qu'un homme d'une nature aussi élevée et d'une urbanité aussi exquise n'est pas éclos spontanément. Ses rares qualités d'esprit et de cœur sont, pour beaucoup, la résultante d'une longue sélection et d'une sorte d'incubation morale et intellectuelle. Il y a aussi un intérêt historique de premier ordre à étudier comment se sont fondées, par quelles transformations presque invisibles ont passé ces grandes familles de la bourgeoisie française, qui ont eu une influence si directe sur la société moderne et dont la famille Say était, sans contredit, un des types les plus achevés.

Laissant donc de côté les événements extérieurs de l'existence publique et scientifique de Jean-Baptiste Say, nous allons pénétrer dans sa vie privée, jus-

1. Consulter à ce sujet les intéressantes études de M. Baudrillart et de M. É. Dubois de l'Estang.

qu'ici peu connue. Notre tâche sera singulièrement facilitée par la faveur que nous a accordée madame Léon Say de puiser dans les archives de la famille.

Par un fortuit concours de circonstances, Jean-Baptiste Say, dont le temps était absorbé par mille occupations diverses, a beaucoup écrit de lettres, au moins pendant une période de sa vie, alors que son fils Horace séjournait en Amérique. Les autres lettres de famille sont peu nombreuses. La raison en est que Jean-Baptiste Say, tendrement attaché à son foyer [1], s'absentait très rarement, et encore, le plus souvent, sa femme l'accompagnait-elle dans ces déplacements nécessités impérieusement par les affaires [2].

Ce qui frappe d'abord quand on pénètre dans l'intimité de Jean-Baptiste Say et de sa famille, c'est la parfaite possession de soi-même et la sereine égalité d'humeur des personnages. Tous sont merveilleusement équilibrés; chez eux, nulle trace de nervosité ni de sensiblerie. Nous nous trouvons en présence d'âmes fièrement trempées, qui se savent supérieures aux événements. Dieu sait cependant que les épreuves et les catastrophes ne les ont pas épargnées. Jean-Baptiste

1. Jean-Baptiste s'était marié à Paris, en pleine Terreur, le 6 prairial de l'an I — 25 mai 1793 — avec mademoiselle Deloche.

2. En dehors des lettres de famille et de quelques correspondances échangées avec les personnages de son temps, J.-B. Say avait l'habitude de noter chaque jour les faits saillants de son existence et d'inscrire ses dépenses. Mais cette simple nomenclature, que n'accompagne aucune réflexion, n'a qu'un intérêt relatif au moins au point de vue qui nous occupe. Nous avons trouvé néanmoins quelques renseignements assez curieux au sujet du prix des choses au commencement de ce siècle, telles que gages des serviteurs, émoluments des médecins, prix des loyers, etc.

Say et sa femme ont connu toutes les vicissitudes de la fortune et toutes les difficultés de la vie. Plusieurs fois, au cours de leur laborieuse existence, ils ont assisté à la ruine de leurs espérances. Jean-Baptiste Say n'a pas été seulement atteint dans ses intérêts et dans ses affections privées, il a profondément souffert comme citoyen. Né libéral et mort libéral, il a été condamné à ne jamais assister, sauf dans quelques courts intervalles, au triomphe de ses principes, pas plus en politique qu'en matière d'économie politique. Comme tous les jeunes hommes de sa génération, il avait salué avec enthousiasme le mouvement de 1789. Quelques années après, témoin et victime de la Terreur, il mettait sa confiance dans l'apparition d'un gouvernement qui promettait de rétablir l'ordre et la liberté. Un moment il crut en Bonaparte, qui ne ménagea rien pour se l'attacher. Mais l'illusion ne fut pas longue : la séparation s'opéra et elle fut définitive.

Pour se consoler de ses déboires politiques et se créer des ressources, — car il n'avait même plus la liberté d'écrire et de professer, — Jean-Baptiste s'adonna à l'industrie. Il fonda à Auchy, dans le Pas-de-Calais, une filature de coton. Auparavant, il avait tenu à s'initier aux détails de la fabrication, en opérant tous les jours sur un métier d'origine anglaise déposé au Conservatoire; son fils Horace lui servait de rattacheur. Pendant quelques années l'établissement prospéra, mais à la suite des événements provo-

qués par la folle politique de Napoléon, les affaires périclitèrent; 1814 et 1815 leur portèrent le dernier coup. Jean-Baptiste Say avait lutté avec une indomptable énergie; à la fin il avait dû s'avouer vaincu, et rentrer à Paris pour chercher une situation. Toutes les tristesses l'assaillirent; son usine était réduite à l'inaction, son fils Horace était parti pour l'Amérique dans l'intention de ne plus être à charge à sa famille, et, pour comble, le spectacle des événements politiques et de la cynique explosion des convoitises débridées le navrèrent. Un moment il songea à s'expatrier et il s'en ouvrit à son fils Horace alors aux États-Unis.

« Au lieu, lui écrit-il, de me coudoyer dans la foule pour arriver à quelque emploi qui me donnerait de quoi vivre avec peine, je tourne toujours mes regards vers l'exercice d'une industrie privée, et je ne tiens point du tout au séjour de la France, qui n'a rien qui me tente beaucoup à présent et où je vois qu'on sera mal gouverné. Les commerçants qui ont leurs capitaux sans cesse disponibles et réalisables s'en tireront encore. Ils sont cosmopolites par nature et une mauvaise administration n'a guère de prise sur eux, surtout quand elle est plus timide, plus faible que celle de Bonaparte. Ces pauvres Bourbons n'ont pour eux ni troupes ni argent. Les soldats n'ont pas encore crié une seule fois : « Vive le roi! » Les contribuables serrent tant qu'ils peuvent les cordons de leur bourse. Et le roi est entouré de loups dévorants. Recueille donc des notes et des avis sur les genres de commerce

et de manufactures qu'on pourrait établir aux États-Unis. Si nous pouvions faire une entreprise ensemble, je serais fort content. Tes sœurs se marieraient plus aisément là-bas qu'ici[1]. »

De son côté, madame J.-B. Say écrit à son fils :

« C'est avec joie, mon cher enfant, que je vois arriver la fin de chaque jour; je me dis : en voilà encore un de fini et nous approchons de celui qui nous apportera des nouvelles de notre voyageur : avec quelle ardeur elles sont désirées, ces chères nouvelles! L'impatience, que sans doute tu éprouves de ton côté, ne peut te donner qu'une faible idée de la nôtre; cependant malgré la peine que me fait souffrir ton éloignement et notre long silence, je ne puis regretter le parti que tu as pris. J'aime mieux te savoir loin de nous, occupé de ton instruction, qu'exposé à tous les inconvénients qui auraient été la suite de ton séjour prolongé en Bretagne. Nous nous flattons que tu es heureusement arrivé à ta destination : que ne donnerais-je pas pour en avoir la certitude! Je voudrais savoir si ton œil est parfaitement guéri. Que ne voudrais-je pas savoir de ce qui te concerne? Les plus légers détails intéressent mon cœur! Ton souvenir est toujours au milieu de nous, nous t'associons à toutes nos pensées...

» Ton papa se porte très bien et il conserve sa force dans un temps où tant d'autres perdent la leur.

1. Lettre du 26 mai 1814.

Son courage soutient le nôtre, et tu peux te vanter d'avoir la famille la plus calme de Paris... »

Jean-Baptiste Say ne donna point de suite à ses projets d'expatriation. Avec le retour de la paix et de la liberté, il put reprendre sa plume et trouver dans le professorat des moyens d'existence. Mais les années 1814 et 1815 lui laissèrent une indélébile amertume. Partagé entre la haine que lui inspirait la criminelle ambition de Napoléon et le dégoût provoqué par les maladroites manifestations du parti ultra revenu aux affaires avec les Bourbons, atteint dans ses convictions et dans ses intérêts, il subit alors la crise la plus douloureuse de sa vie. Néanmoins, sauf quelques expressions un peu vives, mais que les circonstances justifient, contre la politique impériale, les nombreuses lettres datées de cette époque ne contiennent aucune trace de violence ou de colère contre les hommes. Il juge les personnages et apprécie les événements avec une clairvoyance que n'obscurcit presque jamais la passion. Ce n'est certes pas par indifférence, car nul ne souffre plus vivement que lui des malheurs publics et des palinodies de ses contemporains. Mais deux choses lui servent de refuge et de consolation : le culte désintéressé de la science et l'amour de son foyer.

Époux tendre et dévoué d'une femme au grand cœur et aux vertus antiques, père affectueux et attentif d'enfants qui devaient charmer et embellir son existence tourmentée, protecteur discret et éclairé, ami

sûr et fidèle, il avait su créer autour de lui une atmosphère d'affection et de respect, à l'abri des orages politiques et des assauts multipliés de l'adversité. Homme de famille dans la plus noble acception du terme, acceptant tous les devoirs et toutes les responsabilités de sa charge, il s'est dévoué toute sa vie au bonheur des siens.

Éducateur de premier ordre, il ne laissa à personne le soin de façonner le cœur et l'esprit de ses enfants. Non seulement il dirigeait de très près leurs travaux, mais encore cet homme d'un aspect un peu grave se mêlait avec une bonne grâce charmante à leurs amusements. Un détail donnera l'idée, et de sa sollicitude paternelle, et de son étonnante ouverture d'esprit.

Un moment, comme c'était la mode alors dans toutes les classes de la société, ses enfants et leurs jeunes camarades se passionnèrent pour les charades et les comédies qu'ils jouaient entre eux les jours de congé. J.-B. Say s'amusa à composer des pièces pour eux. Dans ses papiers nous avons retrouvé le scénario de vaudevilles et une comédie complètement achevée, écrite tout entière de sa main avec le soin minutieux qu'il mettait à toutes choses. Cette comédie de paravent, intitulée *Monsieur Parenthèse*, n'est certes pas un chef-d'œuvre, mais elle est gaie, bon enfant, et d'un comique très fin. Il avait aussi écrit une série d'apologues : au moment de les mettre en vers « La Fontaine lui fit peur », comme il l'écrit en marge du manuscrit.

Toutes les lettres adressées à ses enfants respirent une tendresse infinie, avec quelque chose de ferme et de viril. Il leur fait peu de morale, mais, fidèle à son rôle d'éducateur, il ne laisse jamais passer l'occasion de relever leurs fautes et de redresser leurs torts. Voici, par exemple, l'extrait d'une lettre écrite à son fils Horace, alors âgé de quatorze ans, qui donne un aperçu de sa méthode.

Auchy, 10 octobre 1808.

« J'ai été affligé d'apprendre, non par tes lettres, mais par celles de ta cousine et de ta tante, la perte de ta bourse. Je n'ai pas encore tant regretté la valeur de la somme — quoique je ne sois pas dans le cas de supporter gaîment aucune perte, puisque je ne possède encore que ce que je gagne journellement — que j'ai gémi de la nonchalance et de l'insouciance qui ont été cause de cette perte. Je ne te la reprocherai pas davantage pour ne pas augmenter les chagrins que tu en as éprouvés toi-même, mais je te ferai seulement remarquer deux torts que tu as eus dans cette affaire, afin qu'avec l'envie que tu as de te perfectionner en tous genres, tu puisses éviter des torts semblables par la suite.

» Le premier est l'imprudence d'avoir porté plusieurs jours de suite une aussi forte somme dans ta poche. C'est ce que je ne fais pas moi-même, quoique je sois plus raisonnable que toi. Il fallait se hâter de

rembourser à ma cousine l'argent qu'elle t'avait prêté et te débarrasser du reste dans ton coffre, sur-le-champ, en rentrant et avant de te livrer à aucun amusement, à aucune occupation.

» Le second tort est de n'avoir pas confié cet accident de suite, aussitôt que tu t'en es aperçu, aux personnes qui s'intéressent le plus à toi : à tes parents, à ta tante qui m'a tenu lieu de mère et à toi de grand'maman. Ce défaut de confiance, cette conduite cachée refroidit nécessairement l'intérêt qu'on prend à toi. Elle prend sa source, je le présume, dans un fond de faiblesse morale, qui redoute une réprimande, qui en éloigne le moment sans y rien gagner que de rendre les reproches plus amers et plus durables. Oh! qu'il vaut bien mieux, comme je te l'ai dit une fois que tu étais trop jeune pour me comprendre, aller droit au danger qu'on redoute, l'affronter de bonne grâce, et s'en tirer le moins mal possible. Voilà le vrai courage. Tâche, mon bon, mon cher ami, de former ton caractère sur ce plan. C'est par l'exercice qu'on se forme aux qualités morales, de même qu'à l'adresse et même à la force corporelles.

» Puisque je suis sur le chapitre des conseils, je vais t'en donner encore un dont tu ne sentiras pas encore toute l'importance, mais qui te reviendra à l'esprit souvent et fortement à mesure que ta raison se formera et que tu acquerras de la connaissance des hommes. C'est qu'il est fâcheux, dangereux, ou au

moins très nuisible dans la vie de laisser voir à qui que ce soit le mépris qu'on fait de lui.

» Tu peux croire à ma véracité : j'ai connu personnellement plus de sept ou huit personnes, et de réputation plus de cent personnes, à qui cette disposition *a coûté la vie*; et quant aux personnes à qui elle a coûté le repos, dont elle a ruiné les ressources et contrarié le succès, le nombre en est incalculable. Les seuls ennemis que je me connaisse — et ils m'ont déjà fait du mal — ne me viennent que du mépris que j'ai senti pour leur caractère ou pour leur talent, et que je n'ai pas su cacher assez soigneusement. C'est par cette raison que toute espèce d'association, de coterie qui affecte la moindre supériorité sur les autres, attire infailliblement la haine. Cette haine est peu enracinée, peu dangereuse, dans une population de marmots; mais si l'amitié même entre marmots est un sentiment précieux, faut-il s'exposer à sentir et à inspirer le sentiment contraire?

» Je te dirai de plus que l'on découvre à mesure qu'on vit qu'il y a très peu de personnes et même de choses complètement méprisables ou haïssables. On a une prévention terrible contre de certaines gens; vient-on à les connaître mieux, et à les juger soi-même d'un sens plus rassis et d'un esprit plus froid, l'on découvre que ce qui nous avait paru si pitoyable ne l'était pas sous tous les rapports. Une observation qui doit nous rendre bien modestes, c'est que la personne dont nous méprisons le plus les connaissances

et l'instruction, sait quelque chose que nous ne savons pas, et que celle dont nous méprisons le plus l'esprit et les talents réussira infailliblement mieux que nous dans un genre ou dans l'autre.

» Fais l'application de ce que je te dis là, et, à défaut de ton expérience propre, que ta confiance dans mon expérience et la justesse qu'il peut y avoir dans mes idées t'engagent à régler un peu ta conduite là-dessus. Fais-toi une règle de conduite à toi, indépendante des idées de ta coterie, de tes amis. Ne sois pas seulement supérieur à une clique, sois supérieur à toutes les cliques, et vois d'avance combien la meilleure des cliques te paraîtra peu de chose dans dix ans et à cent lieues de distance.

» Si cette conversation est un peu trop forte pour toi, garde ma lettre, relis-la dans quelques mois, dans quelques années et alors dis-m'en ton avis... »

On conçoit l'impression ineffaçable que dut produire sur un enfant de quatorze ans, très bien doué, une admonestation conçue en de tels termes. C'est que, quand la conscience était en jeu, J.-B. Say, d'ordinaire si indulgent, devenait intraitable. Aucune considération de famille ou d'amitié ne l'empêchait de dire la vérité.

Bien des années après, en 1827, son frère Louis, qui était fixé à Nantes où il avait fondé une raffinerie, mais qui, en sa qualité de petit-fils du rêveur Castanet, aimait à philosopher sur les causes générales,

lui envoya un livre qu'il venait de composer, intitulé : *Considérations générales sur l'industrie.* Cette œuvre hâtivement faite déplut à J.-B. Say, qui s'en ouvrit à son frère avec une franchise qui va jusqu'à la sévérité. Voici sa lettre [1].

Paris, 1827.

« J'ai reçu ton dernier ouvrage, et je te remercie de l'envoi. J'y ai trouvé beaucoup de bonnes choses, et toutes sont dictées par l'amour du bien et de l'humanité... Cependant je ne te cacherai pas que je suis fâché de cette nouvelle publication : je crois que tu aurais recueilli plus d'honneur en t'exerçant sur d'autres sujets. Je suis fâché, par exemple, que tu aies écrit sur la nature et l'usage des monnaies sans avoir lu les nombreux écrits que les Anglais ont fait paraître, dans ces dernières années, sur ce sujet où ils se sont instruits à leurs dépens, notamment, outre les brochures de Ricardo, celles de Th. Tooke, de Parnell et de A. Mushet. Tu aurais pu y suppléer en lisant les chapitres XXIII et XXVI, livre I, de la cinquième édition de mon Traité. Tu aurais vu en même temps combien je me suis empressé de me corriger du

1. L'exemplaire envoyé à J.-B. Say a été conservé dans la famille. Il est surchargé de notes, ce qui prouve avec quelle conscience J.-B. Say l'avait lu et étudié.

Publiée par les soins d'Horace Say dans les Œuvres diverses de J.-B. Say, p. 544 et suivantes. Paris, Guillaumin, 1848.

moment que la vérité brille à mes yeux; mais il ne suffit pas de lire en courant, et ensuite de rouler sur ses propres idées. Il faut étudier profondément les bons auteurs, se pénétrer de leur sens, s'en rendre maître, et ne les combattre que lorsqu'on s'est convaincu qu'on a vu la portée de leur sens, et qu'on a trouvé, comme disait l'abbé Galiani, le *Gîte du Paralogisme*. Autrement on se fait plus de tort qu'à eux.

» Depuis trente-huit ans j'étudie l'économie politique, c'est-à-dire depuis le temps où j'étais secrétaire de Clavière, avant qu'il fût ministre : il avait un exemplaire de Smith qu'il étudiait fréquemment; j'en lus quelques pages dont je fus frappé, et aussitôt que je le pus, j'en fis venir un exemplaire que j'ai encore. Depuis ce temps, chaque fois que je me suis trouvé une opinion différente de celle des auteurs d'un grand jugement, j'ai frémi de me tromper; j'ai remis mes essais sur le métier, et j'ai presque toujours trouvé que j'avais tort. Je crois que tu as lu trop légèrement, car c'est lire légèrement que de ne lire que pour trouver, non le sens intime d'un auteur et ses motifs, mais de lire seulement pour le critiquer, lorsqu'il s'éloigne de notre idée fixe.

» J'ai été affligé de la manière dont tu parles de Smith et du seul ouvrage de Malthus où il ait complètement raison : tu es dans ton tort, la nature des choses te donne un démenti perpétuel. Ce n'est point ici le cas où un seul homme a raison contre un vul-

gaire ignorant. Tout le monde croyait la terre immobile au centre de l'univers; mais ce monde n'était pas instruit. Quand les observations de Copernic, de Galilée, de Newton eurent fourni des preuves que la terre tournait autour du soleil, ceux qui les ont combattus ont donné la mesure de leur instruction : et ce qui pouvait leur arriver de plus heureux, c'est que leurs écrits fussent oubliés... »

La leçon était un peu dure; mais elle était si méritée et elle venait d'un cœur tellement sincère, que les rapports affectueux entre les deux frères n'en parurent pas altérés. D'ailleurs, il faut bien le dire, soit que les circonstances de la vie les aient séparés de bonne heure, soit que leur tournure d'esprit fût trop différente, J.-B. Say n'eut jamais pour son frère Louis la même tendresse que pour son frère Horace, l'aimable compagnon de Londres.

C'est qu'aussi c'était une nature charmante que celle de cet Horace qui, élève de l'École des Beaux-Arts et dispensé de la réquisition militaire, volait à la frontière au premier coup de canon, disant simplement à son père : « Il faut, dans les circonstances où nous sommes, que chaque famille fournisse son tribut. J'acquitte le nôtre. » Sa première campagne lui donne le goût des armes. Il se présente à l'examen du concours de l'école du Génie de Metz, et dès le premier classement il obtient le numéro 1. A sa sortie de l'école, il est employé comme officier au blocus de

Luxembourg. Là, il se fait si bien apprécier de ses chefs qu'il est mandé à Paris pour l'organisation de l'École polytechnique, où il est chargé du cours des fortifications. Devenu collègue de Lagrange, de Monge et de Berthollet, il suit leurs travaux avec une ardeur passionnée. Tout en approfondissant l'art des fortifications, il publie une série de mémoires sur les questions nouvelles de chimie, de physique et de météorologie, qui attirèrent sur lui l'attention du monde savant.

Mais les études scientifiques ne l'absorbaient pas uniquement. Dévoré du désir de tout savoir et doué d'une grande ouverture d'esprit, — là encore nous retrouvons la trace de Castanet — il se reposait de ses labeurs scientifiques dans le culte de la littérature, de la philosophie et des arts. En analysant les œuvres de Locke et de Condillac, il avait été conduit, comme toutes les personnes qui se sont livrées à des études de ce genre, à des recherches fort étendues sur les langues, et il avait jeté les fondements d'une grammaire philosophique dont les principes ingénieux et profonds ouvrirent des horizons nouveaux à une science encore à son enfance.

En même temps, il se délassait l'esprit en lisant « avec délices » les poètes anciens et modernes, et il publiait dans la *Décade* des allégories pleines de grâce et de fine ironie dans le genre des Troglodites de Montesquieu, dont le but était de faire sentir la fâcheuse influence des préjugés sur le sort de l'espèce

humaine. Esprit éminemment philosophique, il ne se perdait pas dans le détail; instinctivement il s'élevait à des considérations générales, et tournait toutes ses idées vers le but que se proposaient alors les disciples de l'école physiocratique : le bonheur des hommes et le perfectionnement de l'espèce.

Mais ce penseur, ce philosophe, ce lettré était avant tout un homme d'action. A peine l'expédition d'Égypte était-elle résolue, qu'il demanda et obtint la faveur d'en faire partie en qualité de capitaine du génie. Il venait d'épouser la fille du Dr Delaroche. Son mariage avait eu lieu en novembre 1796. Devant Alexandrie il se signala par sa bouillante audace; un des premiers il monta à l'assaut et pénétra dans le cœur de la place. En récompense de cette action d'éclat, Bonaparte l'éleva, sur le champ de bataille, au grade de chef de bataillon. Il avait alors vingt-sept ans.

Désigné pour faire partie de l'expédition de Syrie, il eut le bras droit fracassé à un des assauts infructueux — il y en eut treize — de Saint-Jean-d'Acre. La retraite est décidée, et dès le lendemain, après un pansement sommaire, il dut se mettre en marche; quelques jours après il mourait de fatigue et d'épuisement.

La nouvelle de sa mort porta un coup affreux à Jean-Baptiste Say. « Pourquoi faut-il, écrit-il dans la *Décade*, que des liens si forts puissent se rompre en si peu d'instants? Pourquoi le ciel, qui nous a donné l'amitié fraternelle, y a-t-il ajouté l'éternelle séparation? La Patrie, qui aurait pu employer si utilement mon

frère dans les emplois civils, a voulu qu'il répandît son sang dans les combats avec moins d'avantage pour elle; je ne la chéris pas moins pour cela, mais elle ne pouvait me demander un plus grand sacrifice [1]. »

Horace Say est mort avant d'avoir donné ce qu'il devait donner. Il n'était encore qu'une espérance. Tout fait croire que ce jeune homme, si merveilleuse-

1. La *Décade*, t. XXIII, p. 462.

La *Décade philosophique, littéraire et politique* avait été fondée à Paris, sous la Terreur, le 10 floréal an II, « par une société de républicains. » Dans l'acte constitutif de la Société nous relevons les noms de Ginguené, Andrieux, Aumont, Amaury-Duval, Le Breton, J.-B. Say, Toscan. La *Décade philosophique* a vécu jusqu'à l'an XIII. A cette époque elle fut remplacée et continuée dans la même forme, mais pas dans le même esprit, par la *Revue ou Décade philosophique* « par une société de gens de lettres ». En 1807, le sous-titre est supprimé et la *Revue* devient purement littéraire et philosophique. A la fin de l'année 1807, la *Revue* disparait à son tour pour se fondre dans le *Mercure de France*.

La collection de la *Décade* proprement dite forme 43 volumes in-8°. A tous les points de vue la lecture de ces volumes offre un vif intérêt. La *Décade* tient le milieu entre les revues et les journaux hebdomadaires qui se sont fondés depuis. Chaque numéro contient un article de politique générale intérieure et extérieure, une étude littéraire, des poésies, un article critique sur les beaux-arts, les livres nouveaux et les comptes rendus des séances de la Convention et du club des Jacobins. Le journal la *Décade* a été aussi le précurseur des journaux illustrés. Dans quelques-uns de ses numéros, il publie des gravures, notamment sur les embellissements de Paris, et reproduit des extraits des opéras nouveaux. J.-B. Say a été pendant six ans le principal rédacteur de la *Décade*. Il n'avait pas de spécialité; en dehors de l'économie politique, il écrivait un peu sur tous les sujets. En 1814, Charles Comte, qui avait épousé la fille aînée de J.-B. Say, fonda le *Censeur*, conçu à peu près sur le même plan que la *Décade*, mais d'une rédaction beaucoup moins variée. En 1819, Ch. Comte fut condamné à 2 000 francs d'amende et à deux mois de prison pour délit de presse. Il se refusa à subir cette peine et passa en Angleterre, où il resta cinq ans. A son retour en France, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques et, plus tard, secrétaire perpétuel de cette compagnie.

ment doué, eût ajouté un éclat nouveau au nom qu'il portait. Il était bien du sang des Say, ce soldat philosophe, ce savant à l'imagination vive, ce moraliste à l'esprit prompt et curieux. En lui nous retrouvons, à l'état de promesse, les mêmes qualités que chez ses frères et ses descendants, c'est-à-dire cette ouverture d'esprit et cette passion, quelquefois excessive, de tout savoir et de mener de front tant d'occupations disparates.

Si jamais homme semblait fait pour supporter avec sérénité les atteintes de la vieillesse, c'était bien J.-B. Say, et cependant il n'eut pas assez de toute sa philosophie, aidée d'une foi sincère, pour ne pas faiblir quand il sentit l'ombre éternelle s'étendre sur sa vie. Le sort, contraire pendant si longtemps, s'était enfin relâché de ses rigueurs. Entouré d'enfants attentifs et respectueux, débarrassé des soucis matériels, professeur écouté, écrivain célèbre dans tout le monde civilisé, J.-B. Say eut cependant un déclin mélancolique. La mort n'effrayait pas son âme stoïque, mais il ne pouvait se faire à l'idée de quitter le monde, alors que son esprit, toujours en éveil, s'attachait encore à tant de choses et entrevoyait tant d'horizons.

« Ah! que la vie est courte [1], écrit-il à sa cousine. Ce n'est pas que je regrette de ne pas vivre, mais de ne pas savoir le dénouement de bien des choses de ce monde, qui vont tout de travers. Notre unique conso-

1. Extrait d'une lettre inédite. 17 octobre 1829.

lation, car c'en est une grande, c'est d'avoir fait ce qu'on pouvait pour ses proches et pour tous les hommes...

» Horace me semble plus gai qu'il n'était, sa femme et ses enfants vont bien, Anna paraît se plaire dans notre société; mais hélas! notre société se réduit à bien peu de monde, passé notre famille. Nous vieillissons; quand vient neuf heures du soir, je ne suis plus bon qu'à me jeter au lit et je n'y dors pas toute la nuit. Nos enfants font bonne contenance pour nous, et je n'ai pas de termes pour exprimer comment ils s'en tirent bien. La société qui me manque est celle des personnes à peu près de mon âge; mais par la même raison que je suis incapable d'aller ils sont incapables de venir. Il n'y a que vous, cousine, qui resterez active jusqu'au dernier moment; et ce qui est admirable, active pour plaire et pour faire du bien. Que le ciel vous conserve! »

Une dernière et suprême douleur lui était réservée. Sa femme bien-aimée, la compagne dévouée des bons et des mauvais jours, succomba au commencement de 1830. Ce fut un coup terrible dont nous trouvons un écho attendri dans la lettre suivante adressée à sa cousine Rath :

Paris, 30 janvier 1830.

« C'est vous, chère amie, qui plus que personne pouvez apprécier l'étendue de la perte que j'ai faite. Voilà une intimité de plus de quarante ans rompue en un instant! Nous avions supporté ensemble les bonnes

et les mauvaises fortunes; et ces dernières, qui occupent une si grande place dans la vie, avaient été constamment adoucies par ce caractère angélique qui a fait constamment mon bonheur. J'ai de bons enfants, mais ils ont tous des affections, des travaux, des vues qui ne sont plus les mêmes que les miennes; il n'y a plus de cette communauté entière de pensées et d'affections. La nature est bien cruelle! Soit qu'on l'appelle providence ou autrement, elle n'agit que par des lois générales, elle ne pourvoit qu'à la perpétuité des espèces, de notre pauvre espèce comme des autres, et du reste est d'une insensibilité parfaite pour les maux individuels.

» J'ai été d'autant plus frappé de ce coup, que j'avais mis dans mes arrangements que je finirais avant elle. J'ai vu la mort de près; je m'étais familiarisé avec elle; la seule idée qui me fût pénible était l'idée du chagrin qui en résulterait pour ma femme. Je voulais qu'elle ne mît point d'exagération dans son deuil; point de coiffes de veuve, point de pleureuses; je désirais que ce petit événement fût accompagné d'aussi peu d'idées lugubres que possible. Mais j'ai tant souffert que j'ai senti quelque soulagement de lui avoir épargné ce terrible moment. Je ne songe plus qu'à me serrer contre les amis qui me restent. Je suis sensible à toutes les marques d'affection que je reçois d'eux. Les vôtres m'ont été bien précieuses; mais je les prévoyais, vous nous avez vus à tant d'époques différentes depuis trente ans au moins, que

vous entrez encore dans toutes nos peines, et je me sens porté à vous confier tous mes sentiments, bien sûr que je trouverai en vous une âme qui comprendra la mienne. Je ne forme point de projets pour l'avenir. Accoutumé à être ballotté par la fortune, je prends mon parti de la laisser faire en me tirant avec honneur cependant de toutes circonstances où elle m'enveloppe. Pourvu qu'on ne puisse pas me reprocher d'avoir fait sciemment du mal à mon prochain, je me résigne. Je dirais volontiers : *La volonté de Dieu soit faite*, si je croyais qu'il interposât sa volonté dans les choses particulières. Il n'agit jamais que par des lois générales et nous sommes forcés de prendre le monde tel qu'il est... »

J.-B. Say eut au moins l'ineffable consolation de penser qu'il laissait derrière lui un fils, digne héritier de son nom, de ses doctrines scientifiques et de ses idées libérales.

De bonne heure, Horace Say avait pris la vie très au sérieux. A peine âgé de seize ans, il avait résolu d'alléger les charges de sa famille, en essayant de se créer une situation indépendante. En 1813, il partit pour les États-Unis, en qualité de subrécargue et de là il gagna le Brésil, où il entra dans une maison de commission. Des deux côtés la séparation avait été cruelle; mais par une délicatesse exquise on s'était attaché à refouler les manifestations de faiblesse. Les lettres d'Horace à sa famille pendant cette période d'exil

n'ont pas été conservées; mais par celles de la mère et du père, qui écrivaient souvent sur la même feuille, nous voyons combien étaient touchants les sentiments d'affection et de tendresse qui unissaient des êtres si bien faits pour s'aimer. Pendant plusieurs années, J.-B. Say correspond assidument avec son fils; il le tient au courant de tout ce qui peut l'intéresser au sujet des affaires de famille et des intérêts commerciaux. Sa sollicitude attentive ne néglige aucun détail, et il prend plaisir à l'initier à tous les événements politiques, aussi bien qu'aux menus incidents de la vie familiale.

A son retour en France, Horace Say fonda à Paris, en 1818, une maison de commission pour l'Amérique méridionale, et épousa la fille de M. Cheuvreux, un des négociants les plus considérables de Paris. Mais il n'aurait pas été le petit-fils de Castanet et le fils de Jean-Baptiste, s'il s'était absorbé exclusivement dans l'exercice de sa profession. Juge au tribunal de commerce, membre et ensuite président de la chambre de commerce, conseiller municipal de Paris, conseiller d'État, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, il sut apporter dans ces diverses fonctions un grand zèle pour le bien public joint à une remarquable activité. Partout où il passa, il laissa l'empreinte de son esprit toujours en éveil et de sa rare puissance de généralisation. Ainsi ce fut lui qui, en qualité de président de la chambre de commerce, dirigea la grande enquête de 1847 à 1851 sur la situation économique de la capitale, en tête de laquelle

il rédigea une introduction magistrale. Enfin il fut un des premiers fondateurs de la Société d'économie politique, dont son fils devait être un jour le président.

Il avait conçu l'idée de cette création lors d'un de ses voyages en Angleterre, où il avait été invité au dîner du club d'économie politique de la cité de Londres[1]. A ce dîner on devisait de choses et d'autres en gens de bonne compagnie, et au dessert seulement un des convives traitait de vive voix, soit une question générale purement scientifique, soit une question plus actuelle et d'un intérêt plus direct. Horace Say comprit combien une institution de ce genre pourrait rendre service à la France, où les rares hommes s'occupant d'économie politique n'avaient jamais l'occasion de se réunir à des époques fixes. Il parla de ce projet à quelques-uns de ses amis, entre autres à Eugène Daire,

1. « Ces réunions, écrit-il à un de ses amis du Havre — mai 1828 —, sont un peu sérieuses, mais fort agréables. Avant le dîner et pendant le repas, les conversations particulières s'engagent sur divers sujets, et ce n'est que lorsque le dîner est terminé qu'on s'occupe de l'objet de la réunion. La nappe est enlevée, les bouteilles de vin sont posées sur de belles tables d'acajou et passent lentement à la ronde suivant la mode anglaise; il faut dire toutefois que l'on boit beaucoup moins dans ces dîners que dans les autres, et que les santés en sont exclues. Les domestiques mettent devant chaque convive un petit bulletin imprimé contenant les questions à l'ordre du jour. Ces questions ont été préparées à l'avance par des membres du club et lorsque l'on en lit une, l'auteur prend la parole le premier pour développer son idée... Les discussions ne sont que des conversations sur les sujets à l'ordre du jour et l'on n'arrive à aucune décision positive, ce qui ne pourrait se faire qu'en allant aux voix : on évite par là de blesser l'amour-propre des membres dont l'opinion aurait le dessous. On se sépare entre dix et onze heures. Il me parait inutile d'insister sur l'avantage de ces réunions qui mettent ainsi en rapport les personnes dont les idées sont tournées vers les mêmes études... »

— *Le Phare du Havre*, mardi, 17 juin 1828. —

à Guillaumin, à J. Garnier, à Blaise des Vosges, et le mardi 6 avril 1842 eut lieu la première réunion de la Société d'économie politique. Depuis lors, la Société a pris un développement important; elle a perdu, en revanche, son caractère d'intimité, ses statuts ayant été modifiés lorsqu'elle a été reconnue d'utilité publique. Mais il n'est que juste de faire remonter à Horace Say le mérite de sa fondation.

Un moment, il avait été tenté d'entrer dans la vie politique. C'était en 1842 : on lui offrit une candidature au Havre, où il comptait des parents et des amis dévoués. A ce moment la liberté du commerce n'avait que de rares adeptes. Horace Say accepta comme un devoir la mission de défendre des idées qui lui étaient chères, et dont le succès importait à la prospérité publique. Dans sa profession de foi il eut le courage, assez rare chez les candidats, d'exposer sans ambages et sans réticences son programme économique.

« Déjà, écrivait-il, en défendant dans le conseil général du commerce les principes applicables de la liberté commerciale, en demandant que les tarifs douaniers ne fussent plus employés à encourager et à soutenir des industries artificielles, en cherchant à démontrer que le meilleur encouragement à donner aux industries agricoles et manufacturières consistait à leur ouvrir de vastes débouchés, en favorisant, au lieu de les entraver, les rapports internationaux, je défendais par cela même les intérêts du Havre, en même temps que les véritables intérêts du pays... »

Horace Say avait accepté la candidature sans enthousiasme, mais une fois la lutte entamée il s'y jeta intrépidement, sans ménager son temps et sa peine. Dans ses lettres à sa femme, il raconte jour par jour les incidents de la bataille, il énumère les visites et les démarches auprès des électeurs, et résume les nombreux discours qu'il est obligé de prononcer, au grand dommage de sa gorge, peu habituée au tumulte des réunions électorales. Ce qui distingue ce champion improvisé, c'est l'incroyable courtoisie dont il use envers ses adversaires. Au plus fort de la mêlée, il n'a pas un mot amer, ni même désobligeant, contre eux. Il les ignore à tel point que dans ses lettres intimes, leur nom n'est pas prononcé. Plus tard, nous retrouverons chez son fils les mêmes sentiments de délicatesse ou d'indifférence hautaine dans les luttes électorales les plus passionnées. On est tenté de s'étonner d'une telle mansuétude : la raison en est d'abord dans sa nature indulgente, qui ne savait pas haïr, et aussi dans l'intérêt très relatif qu'il attachait personnellement au prix du combat. Au fond, la politique ne le passionnait pas et, en acceptant la candidature, il n'avait eu d'autre ambition que de faire triompher ses idées : le devoir accompli, il se regardait comme quitte envers sa conscience et sa cause.

Un passage d'une des lettres à sa femme nous éclaire complètement sur ses sentiments.

« J'aime à prendre part aux discussions sur des

sujets sérieux, écrivait-il ; je voudrais pouvoir influer sur la conduite générale des affaires et faire passer dans la pratique mes idées économiques, mais, à côté de cela, je me sens un certain fonds de paresse, une certaine envie de vivre tranquille et surtout un grand désir d'être avec toi, de te voir contente et de pouvoir me promener près et loin avec toi [1]. » Voilà le secret de sa philosophie.

Horace Say ne fut pas élu, mais il obtint une honorable minorité. Jamais, d'ailleurs, candidat ne prit plus allègrement son parti d'un échec électoral [2]. Il faut dire aussi que les consolations ne lui manquaient pas. La vie fut clémente pour lui. S'il est vrai, comme nous le croyons, que le bonheur consiste à mettre ses occupations en rapport avec ses goûts et à borner ses ambitions, Horace Say fut aussi heureux que peut l'être un homme qui pense et qui n'est point égoïste. Marié à une femme d'une haute distinction, père d'un fils qui ne lui a jamais donné que des satisfactions, affranchi des préoccupations de la vie matérielle, suffisamment ambitieux pour avoir un stimulant à son activité native, mais assez modéré dans ses désirs pour n'éprouver jamais une déception trop vive, Horace Say avait su arranger sa vie en philosophe et en homme d'esprit. Ses lettres respirent le bonheur. Toutes sont exquises, pleines de naturel et

1. Lettre à madame Horace Say, 26 juin 1842.
2. Candidat à Paris aux élections de l'Assemblée nationale en 1848, Horace Say obtint 49 000 voix, mais il ne fut pas élu.

LÉON SAY

SA VIE, SES OEUVRES

PAR

GEORGES MICHEL

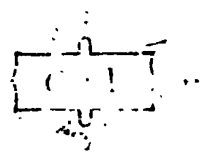

PARIS
ALMANN LÉVY, ÉDITEUR
[illegible]
1899

LÉON SAY

SA VIE, SES ŒUVRES

PAR

GEORGES MICHEL

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
3, RUE AUBER, 3

1899

Hist. Spec. Gr.
Gr. Fr.
E-13-35
EC794

LÉON SAY

SA VIE, SES ŒUVRES.

CHAPITRE PREMIER

— 1600 - 1848 —

Les origines de la famille Say. — Séjour de Louis Say à Genève. — Jean-Étienne Say. — Son mariage et son installation à Lyon. — Revers de fortune. — Il se fixe à Paris. — J.-B. Say. — Son séjour en Angleterre avec son frère Horace. — Ses premières études d'économie politique. — Sa correspondance avec son fils Horace. — Mort de J.-B. Say. — Horace Say. — Ses travaux. — Son intérieur. — Naissance de Léon Say. — Ses premières années.

Jean-Baptiste-Léon Say est né à Paris le 6 juin 1826, dans la maison de la rue Poissonnière qui portait et porte encore le numéro 35. Il était le petit-fils de Jean-Baptiste Say, l'illustre économiste, et le second fils d'Horace Say, négociant, et de Anne-Victorine Cheuvreux.

La famille Say, originaire de Nîmes, appartenait à la religion réformée. A la fin du XVIe siècle nous trouvons trace d'un David Say, maistre couturier à Nîmes,

qui de sa femme, Jeanne Dumas, eut six enfants, dont l'aîné, Robert, né en 1614, exerça la profession de son père et eut sept enfants. Il est vraisemblable que les Say dont nous venons de parler tenaient un état social intermédiaire entre les artisans et les bourgeois. Avec Samuel Say, le cinquième fils de Robert, la famille commence à faire figure dans le monde. Samuel s'élève d'un échelon : il prend rang parmi les marchands de soie, et dans les actes de l'état civil il est qualifié de « bourgeois ». Un de ses frères, Louis, né en 1649, exerçait la profession de marchand drapier. Atteint par la révocation de l'édit de Nantes, il dut quitter le sol natal et chercher un asile à l'étranger : il se rendit à Genève. Ses débuts dans cette ville durent être difficiles, car les produits de la maison de commerce abandonnée constituaient l'unique ressource du ménage. Tout ce qu'on avait pu sauver de valeurs et d'objets précieux tenait dans une corbeille qui n'était ni lourde ni grande.

Reçu habitant de Genève, Louis Say se maria avec Marie Farjon, réfugiée comme lui, dont il eut trois fils, et il fonda une maison de draperie qu'il céda à son fils Jean, né en 1699. S'il ne s'enrichit pas, Jean Say parvint à l'aisance. « Il fournissait de la serge à toutes les maisons religieuses des pays circonvoisins, écrit J. B. Say dans le premier et l'unique chapitre de ses *Mémoires*[1], notamment à la Chartreuse de Ripaille,

1. Ces Mémoires ont été publiés par M. Léon Say dans le *Journal des Débats* du 8 juin et 15 [illegible] avec le préambule suivant : « Jean-

dont les moines l'invitaient quelquefois. Huguenot et ricaneur, il mangeait leur dîner, gagnait leur argent, se moquait d'eux et resta leur ami; ce qui fait honneur à son caractère. » Son frère aîné, François, d'humeur plus grave et ne se sentant pas de goût pour les affaires, se fixa à Londres comme ministre du saint Évangile. « Il laissa une jolie fortune, écrit J.-B. Say, qui devint la proie d'une gouvernante et de quelques entours, tellement que lorsque mon grand-père se rendit à Londres pour recueillir cet héritage de son frère, il ne recueillit que la mortification de voir clairement qu'il lui était échappé. »

Bien que résidant à Genève par la force des choses, la famille Say n'avait pas quitté la France sans esprit de retour. En attendant que ses affaires lui permissent d'y rentrer, Jean Say envoya son fils Jean-Étienne, né en 1739, à Lyon pour compléter son éducation et y apprendre le commerce. Il entra comme commis dans la maison de M. Castanet, né à Nîmes,

Baptiste Say a eu en 1818 la pensée d'écrire ses *Mémoires*. Il avait alors cinquante et un ans. Il a préparé un cahier de papier, a rempli 18 pages et s'est arrêté. Il ne s'y est jamais remis; je ne sais pour quelle raison. D'autres soins l'auront occupé sans doute; il aura mieux aimé parler de la science à laquelle il avait consacré sa vie, que de faire son propre portrait. A cette époque, on n'avait pas encore le goût de s'analyser. Les *Mémoires* finissent au titre du chapitre II et l'autobiographie ne dépasse pas la vingtième année de l'auteur.

« Ces quelques feuillets jaunis par le temps, je les ai portés à l'Académie des sciences morales et politiques, et je les ai communiqués à mes confrères. La lecture leur en a plu, à cause de la grâce et de la finesse du style. Les lecteurs du *Journal des Débats* y auront aussi peut-être de l'agrément, et je leur livre avec confiance les vieilles pages écrites par mon grand-père, dans la pensée qu'ils n'y trouveront rien qui ne fasse aimer celui dont j'ai l'honneur de descendre et dont je porte le nom. »

d'une famille protestante, et qui avait quitté une manufacture fondée par lui dans cette ville, pour établir une maison de commission à Lyon.

Castanet avait plusieurs filles dont l'aînée s'appelait Françoise; les deux jeunes gens s'aimèrent et leur union fut célébrée le 25 février 1765. Françoise Castanet apportait en dot à son mari « la somme de onze mille livres, dont six mille en espèces sonnantes, deux mille en la valeur du trousseau et bijoux, plus trois mille livres à quoi ont été évalués entre les parties le logement et la nourriture que la dame Castanet, ès dite qualité, a promis et s'est obligée de fournir aux sieur et dame mariés Say et Castanet et à leurs enfants pendant trois années consécutives, à compter du dit jour 25 février dernier, ce qui est à raison de mille livres par année »[1].

Le jeune ménage devait, en effet, habiter avec les parents, au siège de la maison de commerce, au cœur de la cité, dans une de ces hautes et sombres maisons lyonnaises, peuplées comme des ruches, donnant d'un côté sur l'étroite rue Pizay et de l'autre sur la rue de l'Arbre-Sec, non moins étroite. C'est dans cette maison que sont nés les trois fils de J.-É. Say; 1° Jean-Baptiste, le grand économiste, 2° Horace, professeur à l'École polytechnique et chef d'escadron du génie, 3° Louis, le fondateur de la raffinerie qui porte encore son nom[2].

1. Contrat de mariage de Jean-Étienne Say.

2. La rue Pizay et la rue de l'Arbre-Sec existent encore. Il aurait été intéressant de connaître exactement la maison où est né J.-B. Say, ne serait-ce que pour perpétuer par une inscription le souvenir de

Bien que Castanet occupât un rang très honorable dans la hiérarchie commerciale de Lyon, son état de fortune n'était pas en rapport avec sa situation sociale. Jean-Baptiste Say attribue cette anomalie « à ce que M. Castanet était dépourvu de cette médiocrité d'esprit qui paraît nécessaire pour s'enrichir dans le commerce ». Et il ajoute : « Mon grand-père portait ses vues plus loin. Il étudiait peut-être plus les résultats généraux du commerce que ses résultats prochains; plutôt ses principes, sa législation et les usages des différents peuples, que le parti qu'il en pouvait tirer. Dans les débats qui s'élevaient entre les négociants de la ville il était souvent pris pour arbitre, et les tribunaux lui renvoyaient la décision des cas difficiles. Dans une ville où le commerce est si étendu et si actif, l'attention qu'il donnait aux affaires des autres nuisait un peu au succès des siennes... »

Non, en vérité, ce n'était pas un commerçant; c'était ce qu'on appelait de son temps un philosophe et ce qu'on appelle aujourd'hui un économiste. Économiste, il l'était sans le savoir, cet idéologue qui, au lieu de s'absorber dans la patiente et minutieuse

cet événement. Mais les actes de l'état civil ne mentionnent pas le numéro, et nos recherches à ce sujet n'ont abouti qu'à des probabilités. Il se peut que la maison Castanet ait disparu par suite des expropriations nécessitées par le prolongement de la rue Impériale, aujourd'hui rue de la République. Dans ses *Mémoires*, J.-B. Say raconte que ses parents habitaient quai Saint-Clair, et que toute sa vie il a conservé l'impression de l'admirable panorama qu'il avait devant les yeux. Il est donc vraisemblable qu'après la naissance des enfants, le logis de la rue Pizay étant devenu trop exigu, le ménage Say se transporta au quai Saint-Clair.

recherche du gain, passait son temps à méditer sur les principes des causes générales, et à essayer de résoudre les grands problèmes spéculatifs de la production et de l'échange. Nous retrouverons plus loin chez ses descendants directs les traits distinctifs de ce caractère désintéressé. Nous verrons qu'il est le véritable ancêtre intellectuel de cette dynastie économique des Say, qui a fourni à la science trois générations d'hommes marqués à son empreinte.

Si les affaires commerciales de Castanet n'étaient pas brillantes, celles de son gendre n'étaient guère plus prospères. Après une période relativement [illegible], J.-B. Say éprouva des revers. Son com[illegible] consistait à envoyer des soieries de Lyon à [illegible] les expédiait en Hollande, en Allemagne, [illegible] jusqu'en Turquie; mais il restait garant [illegible] créanciers de la valeur des marchandises. « [illegible] remarque judicieusement J.-B. Say, [illegible] dans l'Europe et ses créanciers [illegible] quelques années peu favorables à [illegible] à les pertes considérables. Il [illegible] point payé, et il se vit con[illegible] son bilan. » D'ailleurs tous les [illegible] contre lui. Son beau[illegible] ses conseils et de son [illegible] de paralysie.

[illegible] le désastre de [illegible] l'honneur restait [illegible] comme on le savait

intègre, laborieux, rompu aux affaires — la suite l'a bien prouvé — il obtint facilement des arrangements de ses créanciers, et ceux-ci n'eurent pas à se repentir de leur générosité, car quatre années ne s'étaient pas écoulées que, non seulement Jean-Étienne Say s'acquittait de toutes ses dettes personnelles, mais encore payait la part de ses associés et obtenait sa réhabilitation complète.

Avant d'en venir là, Jean-Étienne Say avait subi de dures épreuves à son arrivée à Paris. Presque sans ressources, et déjà chargé de famille, il s'était occupé de courtage de banque, métier analogue à celui de remisier. Ses qualités ne tardèrent pas à le faire apprécier dans le monde de la finance, et après avoir été intéressé dans une charge d'agent de change, il obtint une place d'agent de change en titre. Le sort de la famille paraissait assuré. Mais la mauvaise fortune n'avait pas seulement porté un coup funeste à ses intérêts matériels; elle avait failli compromettre à jamais le développement intellectuel du fils aîné Jean-Baptiste, en l'obligeant à interrompre brusquement le cours de ses études. Dès l'âge de neuf ans, Jean-Baptiste avait été mis dans une pension que venaient d'établir près de Lyon, à Écully, un Italien nommé Giro et un abbé Gorali.

« Leur plan, écrit Jean-Baptiste Say, rejetait quelques-unes des pratiques suivies dans les collèges, et en général, l'instruction magistrale d'alors; leur entreprise, en conséquence, eut des persécutions à essuyer

[illegible] ÉTUDES.

[illegible] la [illegible] et [illegible] de [illegible] l'Amé- [illegible] Monsei- [illegible] que [illegible]

[illegible] une [illegible] grammaire [illegible] maison [illegible]

[illegible]

pas parfaite. Ce qui prouve cependant qu'elle n'était pas si défectueuse, c'est que Jean-Baptiste Say n'en a pas gardé un mauvais souvenir : les maîtres savaient se faire aimer de leurs élèves, puisque toute sa vie il a conservé pour eux un souvenir reconnaissant et attendri.

Le brusque départ de Lyon interrompit cette éducation. Pendant les premières années du séjour à Paris, il ne fut pas question de la reprendre. Dans l'impossibilité où il était de pourvoir aux frais d'une instruction classique, Jean-Étienne se contenta de faire donner à son fils une éducation commerciale moins coûteuse et d'un avantage plus immédiat. S'il est vrai que rien ne soit plus funeste pour la culture intellectuelle qu'une éducation commencée d'après une certaine méthode, puis interrompue et ensuite reprise dans un sens tout différent, et que mieux vaudrait peut-être un manque presque absolu d'instruction, on voit quels risques courait le jeune Jean-Baptiste en s'engageant à contre-cœur dans cette voie nouvelle. Il dut se mettre aux affaires de banque, mais il est permis de supposer que ces nouvelles occupations ne l'absorbèrent pas uniquement.

Jean-Baptiste n'avait pas le sens pratique très développé, ou tout au moins il ne possédait pas les qualités indispensables pour réussir dans les affaires. La preuve en est dans le peu de succès qu'il obtint plus tard dans l'industrie. En dépit du soin, de l'ordre, de la conscience exacte et rigoureuse qu'il apporta dans

ses tentatives commerciales, la fortune ne couronna jamais ses efforts. Il n'était pas pour rien le petit-fils de Castanet : comme lui, il voyait les choses à un autre point de vue que les commerçants ordinaires et il méditait plus qu'il n'agissait. En un mot, il manquait de cette qualité maîtresse en affaires qu'on appelle le sens pratique, et que faussement il qualifiait de médiocrité d'esprit, ce qui est bien différent.

Quoi qu'il en soit, les affaires de la famille paraissant en bonne voie, Jean-Baptiste pensa que le moment était venu d'exécuter un projet caressé depuis longtemps. C'était d'aller en Angleterre pour y apprendre la langue, compléter son éducation et étudier de près des mœurs et des institutions qui séduisaient sa jeune imagination. Il obtint la permission si désirée, et à l'âge de dix-neuf ans il partit pour l'Angleterre, en compagnie de son frère Horace qui venait d'avoir quatorze ans.

Ce premier séjour en Angleterre eut sur le développement intellectuel de Jean-Baptiste Say une influence considérable. Laissé à lui-même dans un milieu si différent de celui dans lequel il avait été élevé, isolé, au moins au début, par son ignorance de la langue, il se prit à étudier sérieusement et à réfléchir. C'est à cette époque décisive de sa vie qu'il sentit naître en lui cet esprit d'observation et cette faculté d'association d'idées, qui sont les marques distinctives de son génie scientifique. Tout devint pour lui matière à réflexion.

« Les moindres circonstances servent à notre édu-

cation, écrit-il. Un jour je vis entrer chez moi un couple de maçons avec des briques et du mortier. Je n'apercevais aucune réparation à faire; la maison était presque neuve; mais j'avais deux fenêtres à ma chambre; le Parlement, ou plutôt le ministre venait de décréter l'impôt sur les portes et fenêtres; et mon hôte ayant calculé qu'une fenêtre suffisait pour notre travail et notre toilette, il fit murer l'autre. Je réfléchis alors que j'aurais une jouissance de moins et que ma fenêtre murée ne rapporterait rien à la Trésorerie. C'est peut-être la première de mes réflexions sur l'économie politique. »

L'année suivante, en 1787, à son retour à Paris, il fut amené, par une circonstance fortuite, à réfléchir plus mûrement et avec plus de méthode sur les phénomènes économiques et leur répercussion sur le bien-être moral et matériel des peuples. Étant secrétaire de Clavières, le futur ministre, alors directeur d'une compagnie d'assurances, il remarqua que son patron lisait assidument et avec attention un ouvrage anglais : c'était la *Richesse des nations* de A. Smith. Il en lut quelques chapitres. L'impression qu'il en ressentit fut si profonde que, dès que ses moyens le lui permirent, il écrivit à Londres pour se faire envoyer un exemplaire du célèbre traité, qu'il conserva précieusement toute sa vie. Ce fut une révélation. Dès lors sa voie était tracée et son esprit avait trouvé sa véritable orientation.

Nous n'avons pas l'intention de suivre pas à pas

Jean-Baptiste Say dans sa féconde et glorieuse carrière. Ce travail ne rentre pas dans le cadre de notre étude, et d'ailleurs il a été fait au moins en partie [1]. Mais, en restant dans les limites que nous nous sommes fixées, nous croyons devoir rechercher les affinités morales et intellectuelles qui relient Horace et Léon Say à leur illustre aïeul.

A une époque où la théorie de l'atavisme et les questions de milieu occupent une place prépondérante, il est indispensable de remonter un peu dans le passé. Il est curieux surtout de discerner la part que M. Léon Say peut revendiquer dans l'héritage paternel, de montrer qu'un homme d'une nature aussi élevée et d'une urbanité aussi exquise n'est pas éclos spontanément. Ses rares qualités d'esprit et de cœur sont, pour beaucoup, la résultante d'une longue sélection et d'une sorte d'incubation morale et intellectuelle. Il y a aussi un intérêt historique de premier ordre à étudier comment se sont fondées, par quelles transformations presque invisibles ont passé ces grandes familles de la bourgeoisie française, qui ont eu une influence si directe sur la société moderne et dont la famille Say était, sans contredit, un des types les plus achevés.

Laissant donc de côté les événements extérieurs de l'existence publique et scientifique de Jean-Baptiste Say, nous allons pénétrer dans sa vie privée, jus-

1. Consulter à ce sujet les intéressantes études de M. Baudrillart et de M. É. Dubois de l'Estang.

qu'ici peu connue. Notre tâche sera singulièrement facilitée par la faveur que nous a accordée madame Léon Say de puiser dans les archives de la famille.

Par un fortuit concours de circonstances, Jean-Baptiste Say, dont le temps était absorbé par mille occupations diverses, a beaucoup écrit de lettres, au moins pendant une période de sa vie, alors que son fils Horace séjournait en Amérique. Les autres lettres de famille sont peu nombreuses. La raison en est que Jean-Baptiste Say, tendrement attaché à son foyer [1], s'absentait très rarement, et encore, le plus souvent, sa femme l'accompagnait-elle dans ces déplacements nécessités impérieusement par les affaires [2].

Ce qui frappe d'abord quand on pénètre dans l'intimité de Jean-Baptiste Say et de sa famille, c'est la parfaite possession de soi-même et la sereine égalité d'humeur des personnages. Tous sont merveilleusement équilibrés; chez eux, nulle trace de nervosité ni de sensiblerie. Nous nous trouvons en présence d'âmes fièrement trempées, qui se savent supérieures aux événements. Dieu sait cependant que les épreuves et les catastrophes ne les ont pas épargnées. Jean-Baptiste

1. Jean-Baptiste s'était marié à Paris, en pleine Terreur, le 6 prairial de l'an I — 25 mai 1793 — avec mademoiselle Deloche.

2. En dehors des lettres de famille et de quelques correspondances échangées avec les personnages de son temps, J.-B. Say avait l'habitude de noter chaque jour les faits saillants de son existence et d'inscrire ses dépenses. Mais cette simple nomenclature, que n'accompagne aucune réflexion, n'a qu'un intérêt relatif au moins au point de vue qui nous occupe. Nous avons trouvé néanmoins quelques renseignements assez curieux au sujet du prix des choses au commencement de ce siècle, telles que gages des serviteurs, émoluments des médecins, prix des loyers, etc.

[illegible] toutes les vicissitudes de [illegible] difficultés de la vie. Plusieurs [illegible] laborieuse existence, ils ont [illegible] espérances. Jean-Baptiste [illegible] dans ses intérêts et [illegible] profondément souffert [illegible] mort libéral, il a été [illegible] sauf dans quelques [illegible] intervalles, [illegible] principes, pas [illegible] politique qu[illegible] économie politique. Comme tous les jeunes [illegible] de sa génération, il [illegible] mouvement de 1789. Quelques années [illegible] de la Terreur, il mettait sa [illegible] dans l'apparition d'un gouvernement qui [illegible] l'ordre et la liberté. Un moment [illegible] Bonaparte, qui ne ménagea rien pour se l'attacher. Mais l'illusion ne fut pas longue : la séparation s'opéra et elle fut définitive.

Pour se consoler de ses déboires politiques et se créer des ressources, — car il n'avait même plus la liberté d'écrire et de professer, — Jean-Baptiste s'adonna à l'industrie. Il fonda à Auchy, dans le Pas-de-Calais, une filature de coton. Auparavant, il avait tenu à s'initier aux détails de la fabrication, en opérant tous les jours sur un métier d'origine anglaise déposé au Conservatoire : son fils Horace lui servait de rattacheur. Pendant quelques années l'établissement prospéra, mais à la suite des événements provo-

qués par la folle politique de Napoléon, les affaires périclitèrent; 1814 et 1815 leur portèrent le dernier coup. Jean-Baptiste Say avait lutté avec une indomptable énergie; à la fin il avait dû s'avouer vaincu, et rentrer à Paris pour chercher une situation. Toutes les tristesses l'assaillirent; son usine était réduite à l'inaction, son fils Horace était parti pour l'Amérique dans l'intention de ne plus être à charge à sa famille, et, pour comble, le spectacle des événements politiques et de la cynique explosion des convoitises débridées le navrèrent. Un moment il songea à s'expatrier et il s'en ouvrit à son fils Horace alors aux États-Unis.

« Au lieu, lui écrit-il, de me coudoyer dans la foule pour arriver à quelque emploi qui me donnerait de quoi vivre avec peine, je tourne toujours mes regards vers l'exercice d'une industrie privée, et je ne tiens point du tout au séjour de la France, qui n'a rien qui me tente beaucoup à présent et où je vois qu'on sera mal gouverné. Les commerçants qui ont leurs capitaux sans cesse disponibles et réalisables s'en tireront encore. Ils sont cosmopolites par nature et une mauvaise administration n'a guère de prise sur eux, surtout quand elle est plus timide, plus faible que celle de Bonaparte. Ces pauvres Bourbons n'ont pour eux ni troupes ni argent. Les soldats n'ont pas encore crié une seule fois : « Vive le roi! » Les contribuables serrent tant qu'ils peuvent les cordons de leur bourse. Et le roi est entouré de loups dévorants. Recueille donc des notes et des avis sur les genres de commerce

Son courage soutient le nôtre, et tu peux te vanter d'avoir la famille la plus calme de Paris... »

Jean-Baptiste Say ne donna point de suite à ses projets d'expatriation. Avec le retour de la paix et de la liberté, il put reprendre sa plume et trouver dans le professorat des moyens d'existence. Mais les années 1814 et 1815 lui laissèrent une indélébile amertume. Partagé entre la haine que lui inspirait la criminelle ambition de Napoléon et le dégoût provoqué par les maladroites manifestations du parti ultra revenu aux affaires avec les Bourbons, atteint dans ses convictions et dans ses intérêts, il subit alors la crise la plus douloureuse de sa vie. Néanmoins, sauf quelques expressions un peu vives, mais que les circonstances justifient, contre la politique impériale, les nombreuses lettres datées de cette époque ne contiennent aucune trace de violence ou de colère contre les hommes. Il juge les personnages et apprécie les événements avec une clairvoyance que n'obscurcit presque jamais la passion. Ce n'est certes pas par indifférence, car nul ne souffre plus vivement que lui des malheurs publics et des palinodies de ses contemporains. Mais deux choses lui servent de refuge et de consolation : le culte désintéressé de la science et l'amour de son foyer.

Époux tendre et dévoué d'une femme au grand cœur et aux vertus antiques, père affectueux et attentif d'enfants qui devaient charmer et embellir son existence tourmentée, protecteur discret et éclairé, ami

sûr et fidèle, il avait su créer autour de lui une atmosphère d'affection et de respect, à l'abri des orages politiques et des assauts multipliés de l'adversité. Homme de famille dans la plus noble acception du terme, acceptant tous les devoirs et toutes les responsabilités de sa charge, il s'est dévoué toute sa vie au bonheur des siens.

Éducateur de premier ordre, il ne laissa à personne le soin de façonner le cœur et l'esprit de ses enfants. Non seulement il dirigeait de très près leurs travaux, mais encore cet homme d'un aspect un peu grave se mêlait avec une bonne grâce charmante à leurs amusements. Un détail donnera l'idée, et de sa sollicitude paternelle, et de son étonnante ouverture d'esprit.

Un moment, comme c'était la mode alors dans toutes les classes de la société, ses enfants et leurs jeunes camarades se passionnèrent pour les charades et les comédies qu'ils jouaient entre eux les jours de congé. J.-B. Say s'amusa à composer des pièces pour eux. Dans ses papiers nous avons retrouvé le scénario de vaudevilles et une comédie complètement achevée, écrite tout entière de sa main avec le soin minutieux qu'il mettait à toutes choses. Cette comédie de paravent, intitulée *Monsieur Parenthèse*, n'est certes pas un chef-d'œuvre, mais elle est gaie, bon enfant, et d'un comique très fin. Il avait aussi écrit une série d'apologues : au moment de les mettre en vers « La Fontaine lui fit peur », comme il l'écrit en marge du manuscrit.

Toutes les lettres adressées à ses enfants respirent une tendresse infinie, avec quelque chose de ferme et de viril. Il leur fait peu de morale, mais, fidèle à son rôle d'éducateur, il ne laisse jamais passer l'occasion de relever leurs fautes et de redresser leurs torts. Voici, par exemple, l'extrait d'une lettre écrite à son fils Horace, alors âgé de quatorze ans, qui donne un aperçu de sa méthode.

Auchy, 10 octobre 1808.

« J'ai été affligé d'apprendre, non par tes lettres, mais par celles de ta cousine et de ta tante, la perte de ta bourse. Je n'ai pas encore tant regretté la valeur de la somme — quoique je ne sois pas dans le cas de supporter gaîment aucune perte, puisque je ne possède encore que ce que je gagne journellement — que j'ai gémi de la nonchalance et de l'insouciance qui ont été cause de cette perte. Je ne te la reprocherai pas davantage pour ne pas augmenter les chagrins que tu en as éprouvés toi-même, mais je te ferai seulement remarquer deux torts que tu as eus dans cette affaire, afin qu'avec l'envie que tu as de te perfectionner en tous genres, tu puisses éviter des torts semblables par la suite.

» Le premier est l'imprudence d'avoir porté plusieurs jours de suite une aussi forte somme dans ta poche. C'est ce que je ne fais pas moi-même, quoique je sois plus raisonnable que toi. Il fallait se hâter de

rembourser à ma cousine l'argent qu'elle t'avait prêté et te débarrasser du reste dans ton coffre, sur-le-champ, en rentrant et avant de te livrer à aucun amusement, à aucune occupation.

» Le second tort est de n'avoir pas confié cet accident de suite, aussitôt que tu t'en es aperçu, aux personnes qui s'intéressent le plus à toi : à tes parents, à ta tante qui m'a tenu lieu de mère et à toi de grand'maman. Ce défaut de confiance, cette conduite cachée refroidit nécessairement l'intérêt qu'on prend à toi. Elle prend sa source, je le présume, dans un fond de faiblesse morale, qui redoute une réprimande, qui en éloigne le moment sans y rien gagner que de rendre les reproches plus amers et plus durables. Oh! qu'il vaut bien mieux, comme je te l'ai dit une fois que tu étais trop jeune pour me comprendre, aller droit au danger qu'on redoute, l'affronter de bonne grâce, et s'en tirer le moins mal possible. Voilà le vrai courage. Tâche, mon bon, mon cher ami, de former ton caractère sur ce plan. C'est par l'exercice qu'on se forme aux qualités morales, de même qu'à l'adresse et même à la force corporelles.

» Puisque je suis sur le chapitre des conseils, je vais t'en donner encore un dont tu ne sentiras pas encore toute l'importance, mais qui te reviendra à l'esprit souvent et fortement à mesure que ta raison se formera et que tu acquerras de la connaissance des hommes. C'est qu'il est fâcheux, dangereux, ou au

moins très nuisible dans la vie de laisser voir à qui que ce soit le mépris qu'on fait de lui.

» Tu peux croire à ma véracité : j'ai connu personnellement plus de sept ou huit personnes, et de réputation plus de cent personnes, à qui cette disposition *a coûté la vie*; et quant aux personnes à qui elle a coûté le repos, dont elle a ruiné les ressources et contrarié le succès, le nombre en est incalculable. Les seuls ennemis que je me connaisse — et ils m'ont déjà fait du mal — ne me viennent que du mépris que j'ai senti pour leur caractère ou pour leur talent, et que je n'ai pas su cacher assez soigneusement. C'est par cette raison que toute espèce d'association, de coterie qui affecte la moindre supériorité sur les autres, attire infailliblement la haine. Cette haine est peu enracinée, peu dangereuse, dans une population de marmots; mais si l'amitié même entre marmots est un sentiment précieux, faut-il s'exposer à sentir et à inspirer le sentiment contraire?

» Je te dirai de plus que l'on découvre à mesure qu'on vit qu'il y a très peu de personnes et même de choses complètement méprisables ou haïssables. On a une prévention terrible contre de certaines gens; vient-on à les connaître mieux, et à les juger soi-même d'un sens plus rassis et d'un esprit plus froid, l'on découvre que ce qui nous avait paru si pitoyable ne l'était pas sous tous les rapports. Une observation qui doit nous rendre bien modestes, c'est que la personne dont nous méprisons le plus les connaissances

et l'instruction, sait quelque chose que nous ne savons pas, et que celle dont nous méprisons le plus l'esprit et les talents réussira infailliblement mieux que nous dans un genre ou dans l'autre.

« Fais l'application de ce que je te dis là, et, à défaut de ton expérience propre, que ta confiance dans mon expérience et la justesse qu'il peut y avoir dans mes idées t'engagent à régler un peu ta conduite là-dessus. Fais-[illegible] à toi, indépendante des idées de ta [illegible] de tes amis. Ne sois pas seulement [illegible] à [illegible] sois supérieur à toutes les [illegible] la meilleure des [illegible] dans dix ans et à [illegible]

« [illegible] forte pour [illegible] dans quelques mois, dans [illegible] avis... »

[illegible] produire [illegible] une [illegible] C'est que, [illegible] J.-B. Say, d'ordi- [illegible] Aucune consi- [illegible] dire [illegible]

[illegible] Louis, [illegible] raffinerie, [illegible] Cas- [illegible] générales,

lui envoya un livre qu'il venait de composer, intitulé : *Considérations générales sur l'industrie.* Cette œuvre hâtivement faite déplut à J.-B. Say, qui s'en ouvrit à son frère avec une franchise qui va jusqu'à la sévérité. Voici sa lettre [1].

Paris, 1827.

« J'ai reçu ton dernier ouvrage, et je te remercie de l'envoi. J'y ai trouvé beaucoup de bonnes choses, et toutes sont dictées par l'amour du bien et de l'humanité... Cependant je ne te cacherai pas que je suis fâché de cette nouvelle publication : je crois que tu aurais recueilli plus d'honneur en t'exerçant sur d'autres sujets. Je suis fâché, par exemple, que tu aies écrit sur la nature et l'usage des monnaies sans avoir lu les nombreux écrits que les Anglais ont fait paraître, dans ces dernières années, sur ce sujet où ils se sont instruits à leurs dépens, notamment, outre les brochures de Ricardo, celles de Th. Tooke, de Parnell et de A. Mushet. Tu aurais pu y suppléer en lisant les chapitres XXIII et XXVI, livre I, de la cinquième édition de mon Traité. Tu aurais vu en même temps combien je me suis empressé de me corriger du

1. L'exemplaire envoyé à J.-B. Say a été conservé dans la famille. Il est surchargé de notes, ce qui prouve avec quelle conscience J.-B. Say l'avait lu et étudié.

Publiée par les soins d'Horace Say dans les Œuvres diverses de J.-B. Say, p. 544 et suivantes. Paris, Guillaumin, 1848.

moment que la vérité brille à mes yeux ; mais il ne suffit pas de lire en courant, et ensuite de rouler sur ses propres idées. Il faut étudier profondément les bons auteurs, se pénétrer de leur sens, s'en rendre maître, et ne les combattre que lorsqu'on s'est convaincu qu'on a vu la portée de leur sens, et qu'on a trouvé [illegible] Autrement on ne fait [illegible] qu'à eux.

» [illegible] poli- [illegible] secrétaire [illegible] exem- [illegible] en lus [illegible] que je [illegible] encore. [illegible] grand [illegible] mes [illegible] trouve [illegible] [illegible] pour [illegible] moins, [illegible]

» [illegible] de [illegible] des [illegible] point [illegible]

[illegible]

[illegible] que [illegible] des Beaux-[illegible] militaire, volait à la [illegible] disant simplement [illegible] circonstances où nous [illegible] famille fournisse son [illegible] première campagne [illegible] à l'examen [illegible] de Metz, et dès [illegible] numéro 1. A [illegible] officier [illegible]

moment que la vérité brille à mes yeux; mais il ne suffit pas de lire en courant, et ensuite de rouler sur ses propres idées. Il faut étudier profondément les bons auteurs, se pénétrer de leur sens, s'en rendre maître, et ne les combattre que lorsqu'on s'est convaincu qu'on a vu la portée de leur sens, et qu'on a trouvé, comme disait l'abbé Galiani, le *Gîte du Paralogisme*. Autrement on se fait plus de tort qu'à eux.

» Depuis trente-huit ans j'étudie l'économie politique, c'est-à-dire depuis le temps où j'étais secrétaire de Clavière, avant qu'il fût ministre : il avait un exemplaire de Smith qu'il étudiait fréquemment; j'en lus quelques pages dont je fus frappé, et aussitôt que je le pus, j'en fis venir un exemplaire que j'ai encore. Depuis ce temps, chaque fois que je me suis trouvé une opinion différente de celle des auteurs d'un grand jugement, j'ai frémi de me tromper; j'ai remis mes essais sur le métier, et j'ai presque toujours trouvé que j'avais tort. Je crois que tu as lu trop légèrement, car c'est lire légèrement que de ne lire que pour trouver, non le sens intime d'un auteur et ses motifs, mais de lire seulement pour le critiquer, lorsqu'il s'éloigne de notre idée fixe.

» J'ai été affligé de la manière dont tu parles de Smith et du seul ouvrage de Malthus où il ait complètement raison : tu es dans ton tort, la nature des choses te donne un démenti perpétuel. Ce n'est point ici le cas où un seul homme a raison contre un vul-

gaire ignorant. Tout le monde croyait la terre immobile au centre de l'univers; mais ce monde n'était pas instruit. Quand les observations de Copernic, de Galilée, de Newton eurent fourni des preuves que la terre tournait autour du soleil, ceux qui les ont combattus ont donné la mesure de leur instruction : et ce qui pouvait leur arriver de plus heureux, c'est que leurs écrits fussent oubliés... »

La leçon était un peu dure; mais elle était si méritée et elle venait d'un cœur tellement sincère, que les rapports affectueux entre les deux frères n'en parurent pas altérés. D'ailleurs, il faut bien le dire, soit que les circonstances de la vie les aient séparés de bonne heure, soit que leur tournure d'esprit fût trop différente, J.-B. Say n'eut jamais pour son frère Louis la même tendresse que pour son frère Horace, l'aimable compagnon de Londres.

C'est qu'aussi c'était une nature charmante que celle de cet Horace qui, élève de l'École des Beaux-Arts et dispensé de la réquisition militaire, volait à la frontière au premier coup de canon, disant simplement à son père : « Il faut, dans les circonstances où nous sommes, que chaque famille fournisse son tribut. J'acquitte le nôtre. » Sa première campagne lui donne le goût des armes. Il se présente à l'examen du concours de l'école du Génie de Metz, et dès le premier classement il obtient le numéro 1. A sa sortie de l'école, il est employé comme officier au blocus de

Luxembourg. Là, il se fait si bien apprécier de ses chefs qu'il est mandé à Paris pour l'organisation de l'École polytechnique, où il est chargé du cours des fortifications. Devenu collègue de Lagrange, de Monge et de Berthollet, il suit leurs travaux avec une ardeur passionnée. Tout en approfondissant l'art des fortifications, il publie une série de mémoires sur les questions nouvelles de chimie, de physique et de météorologie, qui attirèrent sur lui l'attention du monde savant.

Mais les études scientifiques ne l'absorbaient pas uniquement. Dévoré du désir de tout savoir et doué d'une grande ouverture d'esprit, — là encore nous retrouvons la trace de Castanet — il se reposait de ses labeurs scientifiques dans le culte de la littérature, de la philosophie et des arts. En analysant les œuvres de Locke et de Condillac, il avait été conduit, comme toutes les personnes qui se sont livrées à des études de ce genre, à des recherches fort étendues sur les langues, et il avait jeté les fondements d'une grammaire philosophique dont les principes ingénieux et profonds ouvrirent des horizons nouveaux à une science encore à son enfance.

En même temps, il se délassait l'esprit en lisant « avec délices » les poètes anciens et modernes, et il publiait dans la *Décade* des allégories pleines de grâce et de fine ironie dans le genre des Troglodites de Montesquieu, dont le but était de faire sentir la fâcheuse influence des préjugés sur le sort de l'espèce

humaine. Esprit éminemment philosophique, il ne se perdait pas dans le détail; instinctivement il s'élevait à des considérations générales, et tournait toutes ses idées vers le but que se proposaient alors les disciples de l'école physiocratique : le bonheur des hommes et le perfectionnement de l'espèce.

Mais ce penseur, ce philosophe, ce lettré était avant tout un homme d'action. A peine l'expédition d'Égypte était-elle résolue, qu'il demanda et obtint la faveur d'en faire partie en qualité de capitaine du génie. Il venait d'épouser la fille du Dr Delaroche. Son mariage avait eu lieu en novembre 1796. Devant Alexandrie il se signala par sa bouillante audace; un des premiers il monta à l'assaut et pénétra dans le cœur de la place. En récompense de cette action d'éclat, Bonaparte l'éleva, sur le champ de bataille, au grade de chef de bataillon. Il avait alors vingt-sept ans.

Désigné pour faire partie de l'expédition de Syrie, il eut le bras droit fracassé à un des assauts infructueux — il y en eut treize — de Saint-Jean-d'Acre. La retraite est décidée, et dès le lendemain, après un pansement sommaire, il dut se mettre en marche; quelques jours après il mourait de fatigue et d'épuisement.

La nouvelle de sa mort porta un coup affreux à Jean-Baptiste Say. « Pourquoi faut-il, écrit-il dans la *Décade*, que des liens si forts puissent se rompre en si peu d'instants? Pourquoi le ciel, qui nous a donné l'amitié fraternelle, y a-t-il ajouté l'éternelle séparation? La Patrie, qui aurait pu employer si utilement mon

frère dans les emplois civils, a voulu qu'il répandît son sang dans les combats avec moins d'avantage pour elle; je ne la chéris pas moins pour cela, mais elle ne pouvait me demander un plus grand sacrifice [1]. »

Horace Say est mort avant d'avoir donné ce qu'il devait donner. Il n'était encore qu'une espérance. Tout fait croire que ce jeune homme, si merveilleuse-

1. La *Décade*, t. XXIII, p. [illegible].

La *Décade philosophique, littéraire et politique* avait été fondée à Paris, sous la Terreur, le [illegible] floréal an II, « par une société de républicains. » Dans l'acte constitutif de la Société nous relevons les noms de Ginguené, Andrieux, Aumont, Amaury-Duval, Le Breton, J.-B. Say, Toscan. La *Décade* [illegible] a vécu jusqu'à l'an XIII. A cette époque elle fut remplacée et continuée dans la même forme, mais pas dans le même esprit, par la *Revue* ou *Décade philosophique* « par une société de gens de lettres ». En 1807, le sous-titre est supprimé et la *Revue* devient purement littéraire et philosophique. A la fin de l'année 1807, la *Revue* disparaît à son tour pour se fondre dans le *Mercure de France*.

La collection de la *Décade* proprement dite forme 43 volumes in-8°. A tous les points de vue la lecture de ces volumes offre un vif intérêt. La *Décade* tient le milieu entre les revues et les journaux hebdomadaires qui se sont fondés depuis. Chaque numéro contient un article de politique générale intérieure et extérieure, une étude littéraire, des poésies, un article critique sur les beaux-arts, les livres nouveaux et les comptes rendus des séances de la Convention et du club des Jacobins. Le journal la *Décade* a été aussi le précurseur des journaux illustrés. Dans quelques-uns de ses numéros, il publie des gravures, notamment sur les embellissements de Paris, et reproduit des extraits des opéras nouveaux. J.-B. Say a été pendant six ans le principal rédacteur de la *Décade*. Il n'avait pas de spécialité en dehors de l'économie politique, il écrivait un peu sur tous les sujets. En 1814, Charles Comte, qui avait épousé la fille aînée de J.-B. Say, fonda le *Censeur*, conçu à peu près sur le même plan que la *Décade*, mais d'une rédaction beaucoup moins variée. En 1819, Ch. Comte fut condamné à 9 000 francs d'amende et à deux mois de prison pour délit de presse. Il se refusa à subir cette peine et passa en Angleterre, où il resta cinq ans. A son retour en France, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques et, plus tard, secrétaire perpétuel de cette compagnie.

ment doué, eût ajouté un éclat nouveau au nom qu'il portait. Il était bien du sang des Say, ce soldat philosophe, ce savant à l'imagination vive, ce moraliste à l'esprit prompt et curieux. En lui nous retrouvons, à l'état de promesse, les mêmes qualités que chez ses frères et ses descendants, c'est-à-dire cette ouverture d'esprit et cette passion, quelquefois excessive, de tout savoir et de mener de front tant d'occupations disparates.

Si jamais homme semblait fait pour supporter avec sérénité les atteintes de la vieillesse, c'était bien J.-B. Say, et cependant il n'eut pas assez de toute sa philosophie, aidée d'une foi sincère, pour ne pas faiblir quand il sentit l'ombre éternelle s'étendre sur sa vie. Le sort, contraire pendant si longtemps, s'était enfin relâché de ses rigueurs. Entouré d'enfants attentifs et respectueux, débarrassé des soucis matériels, professeur écouté, écrivain célèbre dans tout le monde civilisé, J.-B. Say eut cependant un déclin mélancolique. La mort n'effrayait pas son âme stoïque, mais il ne pouvait se faire à l'idée de quitter le monde, alors que son esprit, toujours en éveil, s'attachait encore à tant de choses et entrevoyait tant d'horizons.

« Ah! que la vie est courte[1], écrit-il à sa cousine. Ce n'est pas que je regrette de ne pas vivre, mais de ne pas savoir le dénouement de bien des choses de ce monde, qui vont tout de travers. Notre unique conso-

1. Extrait d'une lettre inédite. 17 octobre 1829.

lation, car c'en est une grande, c'est d'avoir fait ce qu'on pouvait pour ses proches et pour tous les hommes...

» Horace me semble plus gai qu'il n'était, sa femme et ses enfants vont bien, Anna paraît se plaire dans notre société; mais hélas! notre société se réduit à bien peu de monde, passé notre famille. Nous vieillissons; quand vient neuf heures du soir, je ne suis plus bon qu'à me jeter au lit et je n'y dors pas toute la nuit. Nos enfants font bonne contenance pour nous, et je n'ai pas de termes pour exprimer comment ils s'en tirent bien. La société qui me manque est celle des personnes à peu près de mon âge; mais par la même raison que je suis incapable d'aller ils sont incapables de venir. Il n'y a que vous, cousine, qui resterez active jusqu'au dernier moment; et ce qui est admirable, active pour plaire et pour faire du bien. Que le ciel vous conserve! »

Une dernière et suprême douleur lui était réservée. Sa femme bien-aimée, la compagne dévouée des bons et des mauvais jours, succomba au commencement de 1830. Ce fut un coup terrible dont nous trouvons un écho attendri dans la lettre suivante adressée à sa cousine Rath :

Paris, 30 janvier 1830.

« C'est vous, chère amie, qui plus que personne pouvez apprécier l'étendue de la perte que j'ai faite. Voilà une intimité de plus de quarante ans rompue en un instant! Nous avions supporté ensemble les bonnes

et les mauvaises fortunes; et ces dernières, qui occupent une si grande place dans la vie, avaient été constamment adoucies par ce caractère angélique qui a fait constamment mon bonheur. J'ai de bons enfants, mais ils ont tous des affections, des travaux, des vues qui ne sont plus les mêmes que les miennes; il n'y a plus de cette communauté entière de pensées et d'affections. La nature est bien cruelle! Soit qu'on l'appelle providence ou autrement, elle n'agit que par des lois générales, elle ne pourvoit qu'à la perpétuité des espèces, de notre pauvre espèce comme des autres, et du reste est d'une insensibilité parfaite pour les maux individuels.

» J'ai été d'autant plus frappé de ce coup, que j'avais mis dans mes arrangements que je finirais avant elle. J'ai vu la mort de près; je m'étais familiarisé avec elle; la seule idée qui me fût pénible était l'idée du chagrin qui en résulterait pour ma femme. Je voulais qu'elle ne mît point d'exagération dans son deuil; point de coiffes de veuve, point de pleureuses; je désirais que ce petit événement fût accompagné d'aussi peu d'idées lugubres que possible. Mais j'ai tant souffert que j'ai senti quelque soulagement de lui avoir épargné ce terrible moment. Je ne songe plus qu'à me serrer contre les amis qui me restent. Je suis sensible à toutes les marques d'affection que je reçois d'eux. Les vôtres m'ont été bien précieuses; mais je les prévoyais, vous nous avez vus à tant d'époques différentes depuis trente ans au moins, que

[illegible] dans toutes mes peines, et je me sens [illegible] à vous confier mes sentiments, bien sûr que je trouverai en vous une âme qui comprendra la mienne. Je ne forme point de projets pour l'avenir. Accoutumé à être abusé par la fortune, je prends mon parti de la laisser faire en me tirant avec honneur cependant de toutes circonstances où elle m'enveloppe. Pourvu que on ne puisse pas me reprocher d'avoir fait sciemment le mal à mon prochain, je me résigne. Je dirais volontiers : *La volonté de Dieu soit faite*, si je croyais qu'il interposât sa volonté dans les choses particulières. Il n'agit jamais que par des lois générales et nous sommes forcés de prendre le monde tel qu'il est... »

J.-B. Say eut au moins l'ineffable consolation de penser qu'il laissait derrière lui un fils, digne héritier de son nom, de ses doctrines scientifiques et de ses idées libérales.

De bonne heure, Horace Say avait pris la vie très au sérieux. A peine âgé de seize ans, il avait résolu d'alléger les charges de sa famille, en essayant de se créer une situation indépendante. En 1813, il partit pour les États-Unis, en qualité de subrécargue et de là il gagna le Brésil, où il entra dans une maison de commission. Des deux côtés la séparation avait été cruelle; mais par une délicatesse exquise on s'était attaché à refouler les manifestations de faiblesse. Les lettres d'Horace à sa famille pendant cette période d'exil

n'ont pas été conservées; mais par celles de la mère et du père, qui écrivaient souvent sur la même feuille, nous voyons combien étaient touchants les sentiments d'affection et de tendresse qui unissaient des êtres si bien faits pour s'aimer. Pendant plusieurs années, J.-B. Say correspond assidument avec son fils; il le tient au courant de tout ce qui peut l'intéresser au sujet des affaires de famille et des intérêts commerciaux. Sa sollicitude attentive ne néglige aucun détail, et il prend plaisir à l'initier à tous les événements politiques, aussi bien qu'aux menus incidents de la vie familiale.

A son retour en France, Horace Say fonda à Paris, en 1818, une maison de commission pour l'Amérique méridionale, et épousa la fille de M. Cheuvreux, un des négociants les plus considérables de Paris. Mais il n'aurait pas été le petit-fils de Castanet et le fils de Jean-Baptiste, s'il s'était absorbé exclusivement dans l'exercice de sa profession. Juge au tribunal de commerce, membre et ensuite président de la chambre de commerce, conseiller municipal de Paris, conseiller d'État, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, il sut apporter dans ces diverses fonctions un grand zèle pour le bien public joint à une remarquable activité. Partout où il passa, il laissa l'empreinte de son esprit toujours en éveil et de sa rare puissance de généralisation. Ainsi ce fut lui qui, en qualité de président de la chambre de commerce, dirigea la grande enquête de 1847 à 1851 sur la situation économique de la capitale, en tête de laquelle

[illegible]

[illegible]

[illegible]

à Guillaumin, à J. Garnier, à Blaise des Vosges, et le mardi 6 avril 1842 eut lieu la première réunion de la Société d'économie politique. Depuis lors, la Société a pris un développement important; elle a perdu, en revanche, son caractère d'intimité, ses statuts ayant été modifiés lorsqu'elle a été reconnue d'utilité publique. Mais il n'est que juste de faire remonter à Horace Say le mérite de sa fondation.

Un moment, il avait été tenté d'entrer dans la vie politique. C'était en 1842 : on lui offrit une candidature au Havre, où il comptait des parents et des amis dévoués. A ce moment la liberté du commerce n'avait que de rares adeptes. Horace Say accepta comme un devoir la mission de défendre des idées qui lui étaient chères, et dont le succès importait à la prospérité publique. Dans sa profession de foi il eut le courage, assez rare chez les candidats, d'exposer sans ambages et sans réticences son programme économique.

« Déjà, écrivait-il, en défendant dans le conseil général du commerce les principes applicables de la liberté commerciale, en demandant que les tarifs douaniers ne fussent plus employés à encourager et à soutenir des industries artificielles, en cherchant à démontrer que le meilleur encouragement à donner aux industries agricoles et manufacturières consistait à leur ouvrir de vastes débouchés, en favorisant, au lieu de les entraver, les rapports internationaux, je défendais par cela même les intérêts du Havre, en même temps que les véritables intérêts du pays... »

[illegible] sans-culotte [illegible] visites et [illegible] tumulte [illegible] adversaires [illegible] dans ses lettres [illegible] sentiments de [illegible] dans les luttes [illegible] temps de [illegible] raison et est [illegible] ne servait pas [illegible] la [illegible] la [illegible] de faire [illegible] se [illegible] envers sa conscience et sa cause.

Le passage d'une des lettres à sa femme nous [illegible] sur ses sentiments.

« J'aime à prendre part aux discussions sur des

sujets sérieux, écrivait-il ; je voudrais pouvoir influer sur la conduite générale des affaires et faire passer dans la pratique mes idées économiques, mais, à côté de cela, je me sens un certain fonds de paresse, une certaine envie de vivre tranquille et surtout un grand désir d'être avec toi, de te voir contente et de pouvoir me promener près et loin avec toi [1]. » Voilà le secret de sa philosophie.

Horace Say ne fut pas élu, mais il obtint une honorable minorité. Jamais, d'ailleurs, candidat ne prit plus allègrement son parti d'un échec électoral [2]. Il faut dire aussi que les consolations ne lui manquaient pas. La vie fut clémente pour lui. S'il est vrai, comme nous le croyons, que le bonheur consiste à mettre ses occupations en rapport avec ses goûts et à borner ses ambitions, Horace Say fut aussi heureux que peut l'être un homme qui pense et qui n'est point égoïste. Marié à une femme d'une haute distinction, père d'un fils qui ne lui a jamais donné que des satisfactions, affranchi des préoccupations de la vie matérielle, suffisamment ambitieux pour avoir un stimulant à son activité native, mais assez modéré dans ses désirs pour n'éprouver jamais une déception trop vive, Horace Say avait su arranger sa vie en philosophe et en homme d'esprit. Ses lettres respirent le bonheur. Toutes sont exquises, pleines de naturel et

1. Lettre à madame Horace Say, 26 juin 1842.
2. Candidat à Paris aux élections de l'Assemblée nationale en 1848, Horace Say obtint 49 000 voix, mais il ne fut pas élu.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

rence qui existe entre le billet de confiance et le papier-monnaie, et en démontrant que la confusion de ces deux choses distinctes a été trop souvent la source de graves erreurs, commises par les gouvernements et les particuliers. Puis, avec beaucoup de clarté, il expose les phases diverses de la longue expérience financière tentée sous le ministère Turgot et ses successeurs, par les financiers Panchaud et Clonard, les fondateurs de la Caisse d'escompte. Cette caisse escomptait les lettres de change, elle faisait le commerce des matières d'or et d'argent, ouvrait des comptes aux particuliers, avançait de l'argent à l'État et enfin émettait des billets sans être tenue à l'obligation d'une réserve métallique. M. Léon Say analyse les vices de cette organisation défectueuse, résultant surtout de la trop grande latitude laissée aux organisateurs d'émettre des billets, et de l'abus que devait faire un gouvernement aux abois de sa faculté d'emprunter à une caisse qui n'avait pas les moyens de se défendre.

La péroraison de cette étude est aussi sommaire que l'exorde, ou plutôt, il n'y a ni exorde ni péroraison, dans le sens littéraire du mot. L'auteur dit sans phrases ce qu'il veut dire, trouvant sans doute que les faits qu'il a énumérés et les chiffres qu'il a groupés sont plus éloquents que tous les agréments qu'il pourrait y ajouter.

M. Léon Say consacra deux années de sa vie à compléter son instruction générale et à apprendre la pra-

tique des affaires de banque dans la maison d'Eichtal. En même temps il s'occupait très activement de la création de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée.

En 1852, son père le fit entrer dans les bureaux de la Compagnie du chemin de fer de Lyon. Immédiatement il s'intéressa aux questions de chemins de fer, et comprit la grande importance qu'elles devaient avoir sur le développement de la civilisation. Mais, dans la sphère très modeste où ses occupations le confinaient, il ne prévoyait guère qu'il trouverait l'occasion d'appliquer ses idées; aussi, tout en conservant ses fonctions de commis, « il cherchait activement ailleurs »[1]. En 1855 il fut nommé secrétaire général de la ligne du Bourbonnais, qui venait de se fonder.

En 1857 une occasion favorable se présenta : M. le baron Alphonse de Rothschild, son camarade de collège, lui offrit d'entrer au Comité de direction de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Il accepta avec empressement et on peut dire que cette nomination lui causa une joie particulière. Trente ans après, il en parlait encore avec une reconnaissance émue et la considérait comme le premier pas fait dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat.

Mais ses nouvelles fonctions, si intéressantes qu'elles lui paraissent, surtout à une époque où les chemins

1. Lettre à madame Guillemin, 13 mai 1852.

de fer avaient à vaincre tant de préjugés et de difficultés de toutes sortes, ne l'absorbaient pas uniquement. Autant que les affaires, la politique et l'économie politique l'attiraient. Entré au *Journal des Débats* à la suite de son mariage avec mademoiselle Geneviève Bertin — 1855 —, il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Du journaliste de race, il avait à un rare degré la facilité, le tour aisé, le don d'exposer clairement les questions ardues, le style alerte et aussi l'ironie tempérée par une indulgence souriante. De plain-pied, il prit rang à côté des plus brillants polémistes de cette vieille et glorieuse maison des *Débats*, quoiqu'il se cantonnât presque exclusivement dans la spécialité un peu ingrate de la politique financière.

Enfant de Paris, très sensible au fond à tout ce qui pouvait contribuer ou nuire à la prospérité et à la splendeur d'une ville qu'il aimait, il s'attacha, dès son début dans la presse, à suivre de près les questions municipales, principalement au point de vue financier. Un des premiers dans la presse, il osa s'élever contre le système d'expropriations à outrance et de dépenses excessives, inauguré par M. Haussmann. Esprit trop pratique pour ne pas reconnaître que la révolution opérée dans les mœurs par les chemins de fer devait nécessairement provoquer une transformation dans les villes populeuses, M. Léon Say ne blâme pas en principe la transformation de Paris. Ce qu'il critique, c'est, d'une part, l'abus des expropriations,

dont beaucoup sont inutiles et mal conçues, et, d'autre part, le défaut absolu de contrôle des opérations financières et l'aggravation démesurée des charges publiques.

Sa polémique avec le préfet de la Seine est restée célèbre. Ce devait être, en effet, un spectacle curieux que ce dialogue échange entre un journal et l'omnipotent fonctionnaire qui, abusant de son droit de réponse, inondait le *Journal des Débats* de communiqués multipliés. L'avantage dans cette lutte, courtoise de la part du journaliste, ne resta pas à l'autorité. L'opinion publique, si longtemps distraite ou indifférente, finit par s'émouvoir; elle réclama un peu d'ordre et de lumière dans les finances municipales, pour lesquelles les règles de la comptabilité publique ne semblaient point faites. Si décidé qu'il fût à la résistance à outrance, le préfet dut céder, et, sans apporter toute la lumière dans les comptes de la Ville, force lui fut de renoncer aux pratiques de la comptabilité occulte qu'il avait érigées en système. La campagne du *Journal des Débats* avait porté ses fruits. M. Léon Say avait quelque droit de revendiquer sa part dans la victoire.

« Songe, écrivait-il à son oncle, qu'il y a trois ou quatre ans j'étais presque seul contre Haussmann; nous sommes maintenant une meute entière, et je ne suis pas étranger à la formation de ladite meute, dans laquelle il entre tous les jours de nouveaux et solides lévriers. Cela me fait plaisir à voir, cette

boule de neige; que le public le sache ou non, je sais bien, moi, que j'en suis le noyau [1]. »

Cette campagne d'opposition entreprise, non contre les hommes du régime impérial, mais contre des institutions contraires à la liberté et aux finances publiques, M. Léon Say la continuait avec un succès non moins grand par des conférences. Un groupe d'hommes distingués, appartenant avec des nuances diverses au grand parti libéral, avait eu l'idée d'organiser une série de conférences publiques. La loi ne permettait pas le moindre empiétement sur le domaine de la politique, mais elle ne défendait pas l'économie politique et tolérait l'histoire, à condition qu'elle ne fût pas contemporaine. Sollicité de prêter son concours à l'œuvre commencée, M. Léon Say accepta avec d'autant plus d'empressement que, dans la conférence, il voyait l'occasion de se former à la parole et de propager ses idées. Le 27 novembre 1866, il fit à la salle de l'Athénée une conférence sur les sociétés coopératives, sur laquelle nous aurons occasion de revenir en détail [2]. Tout se passa sans encombre; mais l'année suivante il devait se heurter à des difficultés inattendues. Qu'on en juge par la lettre suivante :

« Ma chère tante, écrit-il le 15 novembre 1867,

1. Paris, 28 novembre 1867.

2. « C'est le 27, écrit-il à sa tante, que je débute dans la salle de l'Athénée. C'est une véritable salle de spectacle avec ses loges et un parterre. Je devrai faire appel à tous mes souvenirs de théâtre; je compte sur ma grande habitude des planches. » M. Léon Say fait allusion au succès qu'il avait jadis obtenu en famille en jouant des comédies de paravent.

l'histoire de ma conférence est fort amusante. La direction de l'Athénée m'avait demandé de parler. J'y ai consenti à la condition que ce serait sur le préfet de la Seine. On m'affiche sous ce titre : « Des embellissements de Paris », pour hier, jeudi. Je me prépare et j'attends en silence.

» Le mardi soir je reçois un billet du secrétaire général de l'instruction publique, Charles Robert, par lequel billet on me demande de passer au ministère pour donner quelques explications au sujet de la conférence annoncée. Le mercredi matin, je me transporte au ministère, où je suis reçu de la façon la plus gracieuse par Charles Robert, qui est un homme fort aimable et que je connais depuis longtemps. J'expose mon programme. « Mais c'est de la politique, me dit-il. — Non, c'est de l'économie politique », lui dis-je à mon tour. Nous discutons quelque temps; puis il me congédie en me disant qu'il en parlerait au ministre, et qu'il espérait qu'on prendrait une décision favorable.

» Mais, pendant que j'étais au ministère, Duruy était au conseil des ministres; il parle de ma conférence à ses collègues, et il m'écrit une lettre tout entière de sa main, qui court après moi de midi à deux heures. On me rattrape rue Laffitte et on me donne la lettre. Dans cette lettre, Duruy me dit que le sujet que je veux traiter ne rentre pas dans l'ordre des sujets qu'autorise en général le ministère de l'instruction publique, qu'il a appris d'aillleurs par le

ministre de l'intérieur que ce ministre avait l'honneur de me connaître, et il me demande de voir M. de La Valette dans la journée.

» Je me transporte au ministère de l'intérieur. La Valette me reçoit d'une façon charmante; il me fait redonner l'esquisse de mon programme et il s'écrie, comme Robert : « Mais c'est de la politique! » Il trouve que j'ai tort, au moment où on va discuter le droit de réunion, de vouloir faire un éclat. Celui de Girardin devrait m'apprendre combien il est inopportun de soulever certaines difficultés. Somme toute, il ne m'interdit pas; mais il me laisse entendre qu'il m'interdira. Je lui réponds que je ne tiens pas à faire un éclat; que je ne demande pas à être interdit par huissier; et que, s'il me dit qu'il m'interdira, je me tiendrai pour interdit; et, après plusieurs répliques, je me lève en lui disant que je m'en vais convaincu que je suis interdit. Ce à quoi il répond qu'il ne m'a pas dit cela; mais que, d'après ce qui a été dit au conseil le matin, il ne lui paraissait pas possible de m'autoriser.

» Dans ces circonstances j'étais fort embarrassé; je ne pouvais pas, tant à cause de mes relations avec La Valette, qu'à cause de l'Athénée, briser les vitres. Voici comment j'ai tourné la difficulté, afin qu'il fût bien établi que, si je ne parlais pas, c'est qu'on me l'avait interdit. J'écris à La Valette, le mercredi soir à neuf heures, d'accord avec le directeur de l'Athénée, que j'ai été trouver le directeur de l'Athénée et lui ai dit que je ne pouvais pas faire la conférence,

[illegible] que je [illegible] l'Athénée a [illegible] sur Thomas Morus, [illegible] sur la Ville, [illegible] pour obtenir [illegible].

[illegible] deux heures, le ministre de l'instruction publique m'a fait dire que je [illegible] sur Thomas Morus, mais non pas sur la Ville. [illegible] de ma conférence manquée. [illegible] de Thomas Morus. [illegible] une improvisation sans préparation. [illegible] au-dessous de tout. On m'a [illegible] quand [illegible].

L'année suivante, M. [illegible] inaugura à la salle du boulevard des Capucines un genre d'études qu'il n'avait pas encore abordé en public. Il lui parut intéressant de retracer l'histoire du passage des armées alliées à Paris en [illegible]. Autant pour se conformer au programme imposé par l'administration que par goût, il s'était promis de laisser de côté la partie politique et militaire, pour se placer uniquement au point de vue financier et municipal.

[illegible] l'ensemble des charges résultant pour le contribuable parisien des invasions de 18[illegible] et de 1815.

[illegible] Paris [illegible] Ville pendant [illegible] boulevard des [illegible] mars [illegible].

et comment la ville de Paris a-t-elle fait face aux charges qui lui étaient imposées par la loi de la guerre? Tel est le thème qu'il développa en deux conférences qui, dans leur cadre restreint, sont deux pages historiques de premier ordre. En les lisant, on est presque tenté de regretter que M. Léon Say n'ait pas persévéré dans la voie où il venait d'entrer, et que la politique l'ait détourné de l'histoire. Il avait, en effet, la notion innée de l'histoire telle que la comprend l'école française moderne. Sans négliger les vues d'ensemble, il s'attache à pénétrer dans le détail et à faire revivre les moindres incidents du drame. Le tableau qu'il trace des allées et venues des soldats étrangers, leurs exigences sans cesse renouvelées, la résistance des pouvoirs publics improvisés déshabitués de s'administrer eux-mêmes, la lutte entre des vainqueurs enivrés de leurs victoires et les représentants d'une population désarmée, tout cela est d'une vérité poignante. C'est une étude très serrée et en même temps très fouillée. A côté des actes officiels, ordonnances royales, ordres de réquisitions, délibérations du conseil municipal, nous lisons les sommes dépensées pour la table des souverains alliés, pour les menus de leurs officiers subalternes, et jusqu'aux notes des loueurs de voitures.

Comme on le voit, M. Léon Say s'était pénétré de son sujet, et quand trois ans après il présidait, en sa qualité de préfet de la Seine, à la liquidation bien autrement lourde de l'invasion et de la Commune, sa

pensée a dû plus d'une fois se reporter à un passé dont son patriotisme ne lui permettait même pas, en 1868, d'entrevoir le retour.

Ces deux conférences représentent, sous une forme très concentrée, une somme incroyable de travail. Nous avons retrouvé le dossier que M. Léon Say avait composé à cette occasion. Il contient plusieurs centaines de pièces copiées de sa main, ou copiées sur son indication. En outre M. Léon Say avait à sa disposition les nombreuses lettres dans lesquelles son grand-père J.-B. Say raconte jour par jour à son fils Horace, alors en Amérique, les douloureuses péripéties des deux invasions. C'est en feuilletant ce volumineux dossier que l'on peut se rendre compte de la méthode de travail que M. Léon Say avait adoptée dès sa sortie du collège, et qu'il a suivie pendant toute sa carrière. Ses conférences, ses cours, ses articles, ses discours, il les préparait de longue main; il recherchait et accumulait tous les documents qui, de près ou de loin, se rattachaient à son sujet et pouvaient, le cas échéant, lui fournir, soit un renseignement, soit un argument. Il lisait et copiait beaucoup. Cette habitude de copier était, sans qu'il s'en doutât peut-être, un legs de son grand-père J.-B. Say, dans les papiers duquel on a retrouvé une foule de citations sur les sujets les plus divers, entièrement copiées de sa main.

Ce premier travail achevé, M. Léon Say procédait à une œuvre d'élimination. Il ne conservait qu'un dos-

sier réduit, mais sur chaque matière il rédigeait une note qui y restait. Enfin, quand il avait médité longtemps sur son sujet et interrogé toutes les personnes capables de l'éclairer, il écrivait les grandes divisions de son discours ou de sa conférence et, quand il parlait, il n'avait devant lui qu'une demi-feuille de papier, sur laquelle il oubliait souvent de jeter les yeux. Dès le début de sa carrière, il s'était imposé formellement la loi de ne jamais écrire son discours, et encore moins d'en apprendre par cœur les premières phrases. Au début, ce système lui causa de vives appréhensions, dont on retrouve la trace dans ses lettres intimes, mais il eut la volonté d'y persévérer et cette persévérance lui réussit.

Nous avons dit que la première conférence de M. Léon Say avait eu pour sujet les sociétés coopératives. Ce n'est pas par hasard qu'il s'était arrêté à ce sujet. Depuis plusieurs années, il suivait avec une extrême attention le mouvement coopératif, et il avait entrevu les conséquences que pouvait avoir ce mouvement bien dirigé.

« C'est dans le mouvement coopératif bien compris, disait-il dans sa conférence de 1866, impartialement jugé, sainement dirigé, que nous trouverons un jour un secours inattendu contre les doctrines fallacieuses du communisme autoritaire et du despotisme égalitaire. C'est un mouvement essentiellement libéral; voilà la grande, la meilleure raison de l'aimer. Il faut l'aider, mais avec toute sorte de ménagements. Ce

n'est pas en le protégeant, ce n'est pas en lui créant parmi vous des bienfaiteurs et des patrons que vous pouvez servir sa cause. Votre tâche est tout à la fois plus simple et plus difficile. On ne vous demande que votre sympathie.

» Il est de mode aujourd'hui d'accabler la bourgeoisie et de la représenter comme égoïste et tremblante. Elle possède pourtant une grande force, dont elle use, il est vrai, bien rarement. Elle peut quand elle le veut fixer l'opinion du pays, mais c'est à une condition : c'est à la condition de ne pas se tenir à l'écart des grands sentiers battus par la foule. Quand il germe dans la multitude une grande idée, une idée de progrès et de justice, le rôle de la bourgeoisie est d'approfondir cette idée, de l'étudier, de la mûrir, d'en dégager les côtés pratiques. On voit alors les masses, profitant de ces études, marcher plus sûres d'elles-mêmes dans les voies du progrès raisonnable. Vous pouvez donner des conseils; soyez sûrs qu'ils seront reçus avec égard; mais traitez sur le pied d'égalité, et prenez garde de froisser la dignité de ceux dont l'honnêteté forme, pour ainsi dire, le seul patrimoine. Savez-vous ce que vous demandent les ouvriers? C'est de venir à eux; mais sans vous parer du titre de bienfaiteurs; et quand ils vous tendent la main, sachez comprendre que c'est pour serrer la vôtre et non pas pour obtenir une obole [1]. »

1. Leçon faite à l'Athénée le 27 novembre 1866.

M. Léon Say ne s'était pas contenté de donner aux ouvriers l'encouragement un peu platonique d'une conférence. Signaler au public de l'Athénée les aspirations des ouvriers et indiquer les moyens de répondre à ces aspirations était bien; mais qu'est-ce que le témoignage de la parole, si elle reste sans effet? C'est directement sur les ouvriers que M. Léon Say s'était promis d'agir par la parole, par l'enseignement et aussi par l'action. Comprenant fort bien que la coopération n'est qu'une dangereuse utopie si elle ne s'appuie sur le crédit, il s'était rendu compte qu'avant de créer la coopération il fallait donner aux coopérateurs le moyen de vivre et de prospérer par le crédit. L'année même où il faisait sa conférence de l'Athénée, il avait, de concert avec M. Walras, ouvert une série de cours « sur le crédit populaire et les moyens de le fonder ».

Dans le courant de 1866, il inaugura son enseignement devant un public ouvrier. Sa première leçon est purement scientifique. Parlant à des ouvriers, il ne cherche pas à capter leur confiance par des promesses, des flatteries ou des allusions politiques. Dès le début il aborde le côté pratique de la question, et parle un langage rigoureusement technique. Il commence par poser ce principe, que l'État est incapable de créer le crédit, et que le crédit ouvrier ne peut exister qu'à la condition que les emprunteurs et les prêteurs soient solidaires. C'est dans la classe populaire elle-même que les emprunteurs populaires

doivent trouver leurs prêteurs mutuels. « La classe populaire, dit-il, doit être sa clientèle à elle-même quand il lui faut emprunter. Mais ce n'est pas tout que d'énoncer une pareille vérité, il faut encore vous montrer que les classes populaires possèdent des ressources suffisantes pour pourvoir aux besoins du crédit populaire. » Il faut que les épargnes des uns viennent féconder le travail des autres; en un mot, que les emprunteurs populaires se rencontrent avec les prêteurs populaires.

Le problème n'est pas insoluble; l'intermédiaire entre l'emprunteur et le prêteur, le trait d'union est l'association, dont chaque membre se soumet à l'obligation de verser une certaine cotisation hebdomadaire ou mensuelle, qui sert de fonds de garantie. « Les grandes compagnies se soumettent à la charge de certaines annuités; les associations ouvrières se soumettent à la charge de certaines cotisations hebdomadaires ou mensuelles. Les grandes compagnies représentent ces annuités à venir par des titres d'obligations; les associations ouvrières peuvent représenter les cotisations à venir par des titres semblables. Il peut y avoir entre les annuités des compagnies et les cotisations des petites associations des différences de grandeur, de solidité, de confiance, il n'y a pas de différence de nature. Il y a de grosses obligations pour l'aristocratie de la finance; il peut y avoir des obligations populaires pour la démocratie industrielle. »

Les obligations populaires, telles que les concevait

M. Léon Say, devaient être de vingt francs chacune et remboursables de la première à la cinquième ou sixième année avec un intérêt de cinq pour cent. Elles porteraient le nom et l'engagement des associations au profit desquelles elles seraient émises : garanties par une société financière, leur remboursement se ferait au pair, sans primes ni lots. Il concluait en ces termes :

« Le mouvement coopératif est encore loin d'avoir pris son essor; il grandit, et, comme un enfant, il cherche des points d'appui tout autour de lui. Nous avons voulu mettre à sa portée un instrument qui le soutînt, et cet instrument c'est l'obligation populaire. Vous pouvez faire qu'il sorte de cette modeste combinaison quelque chose de grand. Il vous suffit de ne pas oublier ce qu'il faut avoir présent à l'esprit quand il s'agit de faire triompher une noble cause, quand il s'agit de réunir dans le sein de la grande famille industrielle ceux qu'on pourrait appeler les orphelins du travail, quand il s'agit enfin, en s'honorant soi-même, d'honorer son pays; c'est que pour les masses : « Vouloir c'est pouvoir ».

C'est là le langage de la raison, mais il fallait, on l'avouera, un certain courage pour faire entendre ces paroles austères à des ouvriers, à des électeurs habitués à être flagornés et, par conséquent, dupés par les politiciens habiles à exploiter leurs passions.

Toutefois, l'enseignement par la parole n'a qu'une portée relativement restreinte s'il n'est secondé par la

presse. C'est pour combler cette lacune que M. Léon Say fonda, en collaboration avec M. Walras, un journal intitulé : « *Le Travail, organe international des intérêts de la classe laborieuse* » — avec le sous-titre : « *Revue du mouvement coopératif* ». Le premier numéro de ce journal, qui s'imprimait en Belgique et qui était rédigé mi-partie par des Français et mi-partie par des Belges, parut le 31 juillet 1866. Il vécut deux ans, et son existence, pendant ce court espace de temps, fut plusieurs fois menacée par les tracasseries du gouvernement impérial, et, ce qui est plus grave, par des dissensions intestines. Ce n'est qu'à force de patience et de volonté que M. Léon Say parvint à maintenir momentanément la concorde entre des rédacteurs animés sans doute des meilleures intentions, mais trop disposés à s'user dans le socialisme révolutionnaire, ou enclins à se jeter dans la réaction. Le rôle de médiateur, qu'il s'était imposé dans l'intérêt de la cause ouvrière, n'était pas sans ennuis, si l'on en juge par la lettre suivante, adressée à un des rédacteurs belges, qui, dès le début, s'était insurgé contre la discipline imposée avec raison par la rédaction française.

Paris, 12 octobre 1866.

« Monsieur, M. Walras a bien voulu me communiquer la dernière lettre que vous lui avez écrite, et je lui ai demandé de me laisser prendre la parole un

instant, parce que votre correspondance mutuelle était montée à un ton d'où il devenait difficile de la faire descendre, et qui pouvait entraîner la rupture de relations tout à la fois agréables et utiles.

» Je vous avouerai que je ne trouve pas *très pratique* de nous faire les uns aux autres de petites professions de foi. Nous savons que nous appartenons les uns et les autres au parti libéral, et cela devrait nous suffire pour faire en commun un journal de faits bien plus que de doctrine. Les journaux de doctrine ne sont pas lus en France; non pas que je croie qu'un journal doive se passer de doctrine : ceux qui n'ont pas de principes sont de pauvres politiques. Mais ces principes ne doivent être traduits que dans des faits, et ne pas donner lieu à des traités que notre public n'est plus capable de lire avec attention ni fruit.

» Nous avons à ménager, en France, une situation très difficile. La révolution de Février est loin d'être finie, et nous pensons qu'elle ne doit pas être continuée comme elle a été commencée. Pour ma part, je n'aime pas plus Proudhon que la rue de Poitiers. C'étaient mes deux bêtes noires en 1848; elles le sont encore aujourd'hui. N'est-ce pas là entre nous un point de contact très suffisant?

» Pour ne tomber ni dans l'un ni dans l'autre, il ne faut faire la cour ni aux Proudhoniens ni aux autres. Les uns, nous étions habitués à les appeler socialistes, et les autres, réactionnaires. C'était notre dictionnaire. On peut, si on veut, donner à ces mots

des significations nouvelles, mais il est difficile de s'accoutumer à changer la signification de mots dont on s'est servi pendant quinze ans. Pour moi il n'existe pas plus de *bons socialistes* que de *bons réactionnaires*, et quand j'entends se servir de l'expression de bon socialisme, j'ai toujours peur qu'on ne veuille de cette façon combler, non pas l'abîme qui existe entre les doctrines, cela est impossible, mais celui qui existe entre les hommes. Je n'espère pas les ramener, et je ne veux pas travailler avec eux. Les élèves de Proudhon et de Cabet ne seront jamais mes amis en politique... »

En dépit du talent de ses rédacteurs, en dépit de l'utilité de la cause qu'il défendait, *le Travail* ne vécut que deux ans. Il disparut faute d'abonnés. Peut-être aussi ses fondateurs avaient-ils trop préjugé des forces de leur clientèle. Ils avaient cru que le public ouvrier viendrait à eux avec l'unique préoccupation de s'instruire, de se grouper, et ensuite de mettre en application les idées, qui, avec l'habitude, lui seraient devenues familières. L'expérience leur démontra qu'ils se trompaient. Mais M. Léon Say ne se découragea pas; il ne se crut pas si tôt quitte envers la cause au succès de laquelle il s'était voué. Il lui restait un dernier effort à tenter : c'était de démontrer, non plus par des discours ou des articles, mais par l'expérience, que le double problème qui consiste à fonder et à faire vivre la coopération par le crédit populaire n'était peut-être pas insoluble. Il résolut de prêcher d'exemple.

Au cours de ses voyages en Angleterre, il avait été frappé du développement des sociétés coopératives de production et de consommation, alors que presque toutes les tentatives faites pour acclimater chez nous ces utiles institutions avaient misérablement échoué. Il s'était vite rendu compte des causes de cet insuccès. Si les sociétés coopératives avaient si bien réussi en Angleterre et en Allemagne, c'est que dans ces deux pays le crédit ouvrier était fondé, et que les travailleurs trouvaient dans des caisses et des banques populaires des ressources pour leur fonctionnement. En France au contraire, comme cela arrive souvent, on avait commencé par la fin. Au lieu de créer d'abord des banques populaires, sans lesquelles les associations coopératives ne peuvent vivre, on avait d'abord organisé, en 1848, une foule de sociétés coopératives subventionnées par les libéralités de l'État.

C'est à M. Léon Say que revient l'honneur d'avoir posé le problème, et d'avoir essayé un des premiers, de le résoudre. Le point initial consistait à fonder une caisse destinée à mettre le crédit à la portée des plus modestes travailleurs manuels. Après avoir mûrement réfléchi, il se mit à l'œuvre avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses.

Le moment semblait favorable. M. Léon Say proposa à plusieurs personnes d'une honorabilité absolue et appartenant aux divers partis politiques, de fonder une caisse d'escompte des associations populaires.

MM. d'Haussonville, Hippolyte Comte, Casimir-Perier, Jules Simon, Delessert, Récamier, Germain, Benoist-d'Azy, Walras, le duc Decazes, répondirent à son appel. Par acte notarié en date des 23 juin et 1er juillet 1864, la « Caisse d'escompte des associations populaires » était constituée[1].

Voici, en résumé, le programme et le fonctionnement de la nouvelle société.

La société organisée dans une vue essentiellement philanthropique était une société à responsabilité limitée, au capital primitif de 100 000 francs, qui fut plus tard porté à 200 000. Pour mettre le crédit à la portée des travailleurs, elle eut recours aux moyens suivants. Elle faisait des prêts à long terme aux associations ouvrières, qui lui remettaient en échange des obligations populaires de vingt francs au porteur, productives d'intérêt. Ces obligations devaient être négociées par les soins de la Caisse d'escompte, et elles devaient s'amortir par voie de tirages au sort au fur et à mesure du remboursement des prêts. Ainsi les obligations formaient la contre-partie des prêts, et la Caisse d'escompte n'était qu'un intermédiaire. Son capital restait disponible. C'était un capital de garantie.

1. Le 17 janvier 1865 a été faite la déclaration relative à la souscription et au versement du quart de leur montant, soit 25 francs. Une assemblée générale, tenue le 17 janvier 1865, a vérifié la sincérité de cette déclaration et a nommé administrateurs :

MM. Benoist-d'Azy, Brolemann, H. Comte, le duc Decazes, H. Germain, L. Halphen, H. Moreau, Léon Say, Jules Simon, L. Walras.

Président, M. Léon Say. Commissaires censeurs, MM. Félix Vernes et Horn.

Malheureusement, le placement de ces obligations populaires rencontra beaucoup de difficultés. On ne parvint qu'avec beaucoup de peine à en mettre un petit nombre en circulation. Il en résulta que le capital des prêts fut forcément imputé sur le fonds social : ce capital fut bien vite absorbé et se trouva immobilisé au détriment de la société, et contrairement aux intentions des administrateurs. Cette branche d'affaires ne put donc recevoir aucune extension.

La Caisse d'escompte faisait aussi des prêts à court terme, c'est-à-dire qu'elle escomptait des effets pour les faire ensuite réescompter avec sa signature par la Banque de France. Dans ce cas, elle jouait encore le rôle d'intermédiaire. Pour parer aux risques de ces opérations, et suppléer aux garanties que ne présentaient pas les travailleurs auxquels elle voulait venir en aide, elle eut l'idée de réunir en groupes un certain nombre d'emprunteurs et de former des syndicats : il était stipulé que ces syndicats seraient responsables du paiement des billets laissés en souffrance par chacun de leurs membres. Cette combinaison, d'ailleurs, n'était pas nouvelle; elle a réussi dans d'autres pays, où l'esprit d'association est plus développé et mieux organisé qu'en France. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas suffi à sauvegarder les intérêts de la société. Enfin, la Caisse d'escompte des associations populaires favorisait la création d'un comptoir destiné à prêter aux sociétés coopératives sur factures.

Ainsi, toutes les facilités étaient données à l'association ouvrière : avances à long terme, escompte du papier de commerce, escompte des factures. Il y avait peut-être là un abus du crédit, et il était à prévoir que, lorsque ce crédit viendrait à manquer, les sociétés ouvrières seraient arrêtées dans leur marche. C'est, en effet, ce qui arriva.

Au bout de trois ou quatre années, les auteurs de cette tentative, si louable en elle-même, puisqu'il s'agissait de mettre le crédit à la portée des petits producteurs, durent reconnaître l'impuissance de leurs efforts. Les effets arrivés à échéance revenaient trop souvent impayés : il fallait les renouveler et, pour ne pas se prêter à une circulation d'effets de complaisance, la Caisse d'escompte dut cesser ses opérations. Les événements de 1870 portèrent le dernier coup à l'institution.

A la suite de ces événements, un grand nombre de ses débiteurs disparurent, et par suite la liquidation s'opéra dans les plus mauvaises conditions. En présence de ce résultat, les administrateurs crurent devoir, bien qu'ils n'y fussent pas tenus légalement, — les statuts étant formels sur ce point — faire des sacrifices personnels pour faciliter des arrangements et mettre fin à des procès. M. Léon Say, en sa qualité de président et de fondateur de l'entreprise, donna l'exemple : il n'hésita pas à faire volontairement une brèche à sa fortune.

Si on avait quelque chose à reprocher à M. Léon

Say et à ses amis, c'était d'avoir eu trop confiance dans l'éducation économique et financière des classes populaires et d'avoir dirigé une affaire, qui aurait dû être avant tout commerciale, comme une œuvre philanthropique. En effet, si la Caisse d'escompte a échoué, c'est surtout parce que ses clients, les petits artisans, les ouvriers qu'elle admettait généreusement au bénéfice de l'escompte, ne présentaient pas de garanties de solvabilité suffisantes, et aussi parce que le but qu'elle avait en vue était quelque peu chimérique.

Il faut bien le reconnaître, c'est toujours une tentative dangereuse que de vouloir devancer son époque. En 1866, les mœurs populaires n'étaient pas mûres pour la discipline rigoureuse que le crédit populaire impose à ses adhérents, et malheureusement il est permis de craindre que, sous ce rapport, la démocratie n'ait pas fait de grands progrès, comme le prouve l'insuccès de toutes les tentatives essayées depuis pour acclimater en France les institutions de crédit populaire, qui ont si bien réussi en Allemagne et en Italie.

C'est par l'étude assidue des questions sociales et politiques, complétées par de nombreux voyages à l'étranger, en Angleterre surtout, que M. Léon Say se préparait à la vie publique vers laquelle, d'ailleurs, l'attiraient ses instincts, ses goûts et son sentiment du devoir. Dans son adolescence, il avait suivi avec une curiosité passionnée les débats des assemblées parlementaires, et nous voyons par une de ses lettres

à son oncle, qu'en 1847, avant d'avoir l'âge d'être électeur, il s'échauffait au spectacle de la lutte électorale de son quartier, dont il notait avec soin toutes les péripéties. Très assidu aux séances de l'Assemblée nationale de 1848 et de l'Assemblée législative, la clôture du Palais Bourbon causa un vide dans son existence. Mais, dès que les portes en furent ouvertes, il reprit avec empressement son rôle d'observateur.

« Voilà bien longtemps, mon cher oncle, lisons-nous dans une lettre du 17 janvier 1864, que je ne t'ai écrit. Je suis dans ce moment très occupé. Je tâche de finir ma journée à deux heures pour pouvoir passer mon après-midi à la Chambre. Les débats sont des plus curieux à suivre. J'ai entendu Thiers, Favre, Ollivier, Picard, Rouher, Rouland et, au point de vue de l'art, j'ai eu beaucoup de jouissance. Le gouvernement est évidemment très-effrayé. Il cherche à faire peur à la majorité pour lui donner plus de cohésion, mais il a de la peine. A côté d'une fraction violente de la majorité, il y a un centre assez raisonnable, très dévoué à l'ordre de choses, cela va sans dire, mais très disposé à s'entendre contredire. Ou le gouvernement fera par la peur que cette fraction modérée se jette dans les bras de la fraction violente, ou il sera obligé de faire quelques concessions libérales.

» J'ai eu une longue conversation avec un des membres de la majorité qui sortait d'un entretien avec Morny et Rouher, entretien qui avait lieu chez

Morny pendant qu'il se reposait des fatigues de la présidence, à un moment où la séance n'offrait pas d'intérêt.

» La conversation entre ces trois messieurs avait roulé sur ce qu'il y avait à faire, et le plus réactionnaire des trois, qui n'était ni Morny ni Rouher et qui se pose comme regrettant les décrets de novembre, demande quoi? une loi sur la presse, l'initiative des Chambres; tout cela réglé, comme il le disait, pour tâcher d'amortir l'effet des discussions annuelles de l'adresse. Un autre membre du parti gouvernemental, notre ami le sénateur Michel Chevalier, est dans un effroi qu'il ne cache pas. Nous sommes entraînés, suivant lui, dans un mouvement irrésistible, seulement il ajoute « funeste ».

» Je ne veux rien exagérer et je crois qu'il se trompe; les choses ne sont pas aussi avancées que ces messieurs le craignent; mais le mouvement libéral est lancé et doit aboutir au succès, qu'il se réconcilie ou non avec les Bonaparte.

» On dirait à la façon dont je te parle de tout cela que je fais partie du Corps législatif. J'ai, par mon audace, tellement habitué les garçons à me voir là que toutes les portes me sont ouvertes, et que j'ai l'air d'être chez moi dans la salle des Pas-perdus. Comme je connais beaucoup de députés, cela me pose auprès des garçons, et je suis toujours bien placé dans une tribune ou dans une autre... »

Ce rôle d'observateur ne devait pas durer longtemps.

L'heure était enfin venue pour M. Léon Say de payer de sa personne et d'aborder la vie politique. En 1869, une occasion s'offrit : le parti libéral de l'arrondissement de Pontoise, dans lequel il avait élu son domicile politique à Stors, lui proposa une candidature aux élections législatives.

Le moment semblait bien choisi. A l'Empire autoritaire avait fait place graduellement l'Empire libéral, et l'avenir s'ouvrait plein de promesses. Il ne s'agissait donc plus pour la jeunesse libérale d'user ses forces dans un combat disproportionné, et de se consumer dans une opposition sans responsabilité, mais d'entrer dans la carrière avec la ferme intention de conserver le terrain péniblement conquis, et avec l'espérance de remporter de nouvelles victoires. Il y eut alors un élan d'enthousiasme dont seuls ceux qui en ont été témoins peuvent comprendre la profondeur et l'étendue. Ce qu'on ne sait pas encore, l'histoire n'étant pas faite, mais ce que l'on saura plus tard par la publication des mémoires et des lettres intimes de ce temps, c'est combien le goût et la passion de la liberté étaient vivaces dans la jeune génération.

Aujourd'hui que la jeunesse, déçue par le spectacle de tant d'avortements et de palinodies, a perdu la foi en toute chose, et que, selon la trop juste expression de M. Aynard, « son idéal est l'indifférence dans le confortable », on a peine à comprendre les généreuses aspirations qui animaient la plupart des jeunes gens élevés sous le régime de l'Empire autoritaire. Il ne

s'agit pas, qu'on le remarque bien, d'une de ces illusions familières aux hommes, qui, au seuil de la vieillesse et trompés dans leurs premières espérances, aiment à parer le passé de couleurs séduisantes, et à répéter que, de leur temps, les âmes étaient mieux trempées, les caractères plus virils, les passions plus désintéressées. A défaut des souvenirs personnels, qui peuvent être mensongers, consultez les éducateurs de la jeunesse, ceux qui vivent en communication directe de pensée et d'action avec elle, tous vous diront qu'un abîme immense sépare la jeunesse nourrie dans la haine du coup d'État et la jeunesse actuelle, témoin indifférente et sceptique des expériences qui eussent passionné ses devanciers. Certes, il y avait beaucoup de préjugés et d'inconscience dans ce mouvement qui entraînait toute une génération à la conquête d'une terre promise, et des habiles devaient l'accaparer et l'exploiter au seul profit de leurs intérêts électoraux. Mais le but était noble. On s'imaginait avec une candeur touchante qu'en changeant le régime et les hommes au pouvoir, une ère de liberté, de prospérité et de tolérance se lèverait sur la France régénérée, que la vertu triompherait, que les finances publiques, mieux administrées, permettraient d'alléger le poids des impôts, qu'une sage décentralisation aurait raison des abus d'une bureaucratie envahissante, que le favoritisme ne serait plus qu'un vain mot et que chacun, traité selon ses mérites, n'aurait en vue que l'intérêt public.

L'histoire dira un jour comment et pourquoi ce mouvement généreux a avorté, mais au moins elle ne fera pas retomber la responsabilité d'un si lamentable échec sur les hommes qui ont été les premiers à la lutte et qui, jusqu'à la fin, ont lutté pour le triomphe de leurs idées.

Plus que personne, M. Léon Say avait partagé les illusions de sa génération. Avec une ardeur que tempérait un solide bon sens, il a provoqué, suivi et dirigé le mouvement qui emportait l'élite de la jeunesse de son temps. L'éclatante adhésion de l'Empereur aux idées libérales fut acceptée par lui avec une joie profonde. Non pas qu'il crût d'une façon absolue à la conversion de cette recrue inattendue, mais parce qu'avec une rare perspicacité il comprit, dès le premier moment, que les concessions fausses ou sincères une fois faites, tout retour en arrière était impossible.

« On ne proclame pas impunément les principes en France, écrivait-il à son [illegible] 1867. Tout le monde est plus ou moins [illegible] c'est [illegible] que la [illegible] En [illegible] de l'Empereur [illegible] [illegible] pour changer [illegible] à [illegible] à ce [illegible] [illegible]

quets, et nous les ferons bien agir comme s'ils comprenaient. Or, il ne faut pas oublier qu'avec le suffrage universel les imbéciles et les ignorants sont gens fort respectables... »

L'avènement du ministère Émile Ollivier ne fit que le confirmer dans ses dispositions. Le 25 janvier 1870 il écrivait à son oncle :

« Que d'événements en quinze jours! Que de changements! Voilà de nouveau le régime parlementaire qui renaît après vingt ans, et voilà du même coup la coalition des parlementaires avec les républicains et les hommes plus ou moins avancés du parti révolutionnaire rompue. A mon sens l'Empereur a complètement abdiqué. Aura-t-il des mouvements de retour offensif? C'est possible, il faut même s'y attendre; mais je le crois bien empêché.

» J'ai vu plusieurs fois Ollivier depuis qu'il est ministre. Il croit que la France est sauvée. « L'Empe- » reur, me disait-il, se conduit admirablement; il faut » lui en savoir un gré infini; je ne l'abandonnerai » jamais. » Quant à moi je l'abandonnerai avec le plus vif plaisir, au moindre symptôme de retour à ses anciennes habitudes. Buffet et Daru sont plus froids; mais ils parlent également de l'Empereur dans les meilleurs termes...

» Il faut avouer qu'ils ont eu une étrenne malheureuse avec le coup de pistolet de Pierre Bonaparte. On s'en est occupé ici plus encore que de l'affaire Troppman. Au point de vue révolutionnaire, rien n'y

manquait : c'était dramatique et cela pouvait amener un soulèvement. Le soulèvement n'a pas eu lieu. Rochefort est un mauvais général : il est délicat et nerveux... On dit qu'il veut profiter de la circonstance pour donner sa démission. Ce serait Flourens qui deviendrait alors l'idole de cette fraction du peuple qui s'est amourachée de Rochefort, et Flourens est plus capable d'action.

» Le vieil Odilon Barrot est enchanté de ce qui se passe; il a été voir l'Empereur, et l'Empereur lui a très véritablement offert un portefeuille. Il raconte qu'en entrant chez l'Empereur, il a rencontré un monsieur qu'il n'a pas reconnu. C'était Talhouët. « Vous ne » me reconnaissez pas, lui a dit Talhouët, c'est moi qui » faisais votre lit à Vincennes. » Cette rencontre générale de toutes les victimes du 2 Décembre dans le cabinet de l'Empereur est une des choses les plus curieuses de l'histoire... »

Dans ces conditions, l'opposition libérale n'avait qu'un parti à prendre : accepter franchement les concessions octroyées ou arrachées au gouvernement impérial, prêter loyalement son appui à ce gouvernement pour lutter avec lui contre la poussée révolutionnaire, et lui donner ainsi la force de persévérer dans la voie où il s'était engagé non sans courage. Renoncer à la lutte ou persévérer dans une opposition systématique, sous prétexte qu'il restait beaucoup de choses à obtenir, eût été non seulement une faute, mais une défaillance.

Lors des élections générales de 1869, M. Léon Say, candidat dans la circonscription de Pontoise, s'était déjà prononcé très loyalement dans ce sens.

« En venant vous demander vos suffrages comme candidat à la députation, écrivait-il au mois d'avril 1869, mon premier devoir est de vous dire que, partisan de la liberté autant qu'ennemi convaincu des moyens révolutionnaires, je chercherais dans la légalité l'appui nécessaire pour obtenir les réformes auxquelles nous avons droit. Éclairer la volonté nationale et la respecter, telle serait ma règle de conduite, et si vous m'accordiez votre mandat, j'irais m'asseoir à côté des députés qui défendent les véritables principes du gouvernement représentatif et parlementaire. Or, un gouvernement n'est véritablement représentatif que si les députés de la nation ont une action sérieuse sur la direction à donner à toutes les grandes affaires de la politique extérieure ou de la politique intérieure.

» Le Corps législatif est pour le pays ce que le conseil municipal est pour la commune; on ne doit rien faire en dehors de lui; on ne doit rien engager avant qu'il ait été consulté. Agir contrairement à cette règle fondamentale de notre droit public, c'est faire du gouvernement représentatif un gouvernement personnel, c'est ouvrir la porte aux aventures, c'est annuler le contrôle. Voilà pourquoi je m'élève contre la doctrine du gouvernement personnel, voilà pourquoi j'y oppose celle du gouvernement parlementaire... »

Le 16 mai 1869 il adressait un nouvel appel aux électeurs.

« Songez, écrivait-il, qu'en allant au scrutin nous devons nous dire que ce n'est pas seulement un droit que nous exerçons, mais encore que c'est un devoir que nous remplissons : ce n'est pas dans notre intérêt que nous votons, c'est dans l'intérêt du pays. Nous devons y apporter des convictions arrêtées, un ferme désir de faire triompher nos principes, une confiance raisonnée dans l'homme que nous voulons faire réussir. Si vous m'accordez vos suffrages, il faut que nous sentions entre nous cette union résultant d'aspirations identiques, de volontés communes, ce lien, en un mot, qui doit être la conséquence d'un mandat librement et loyalement donné, sérieusement et consciencieusement accepté... »

Après le premier tour de scrutin, M. Léon Say retira sa candidature pour ne pas diviser les voix de l'opposition libérale. Mais le 20 novembre 1869 il était élu, après une lutte extrêmement ardente, conseiller général du canton de l'Isle-Adam.

Le moment approchait où il allait être mis en demeure d'accorder ses actes avec ses paroles. L'Empire venait de soumettre à un plébiscite populaire l'approbation des réformes libérales. Le parti libéral n'était pas unanimement d'accord sur la réponse à faire. M. Léon Say se déclara partisan de l'affirmative et il crut devoir donner publiquement les raisons de

sa conduite. Le 29 avril 1870, il adressa la lettre suivante à ses électeurs.

« Messieurs et chers concitoyens, vous m'avez, il y a quelques mois, nommé membre du conseil général. La situation que vous m'avez faite en me conférant ce titre ne me donne pas le droit de vous diriger dans vos votes, mais elle m'impose le devoir de vous faire connaître mon opinion dans les circonstances solennelles où nous nous trouvons.

» Je répondrai *oui* à la question posée dans le plébiscite par le gouvernement. Je répondrai *oui*, parce que j'approuve les réformes libérales introduites depuis 1860 dans la constitution. Je répondrai *oui*, tout en condamnant absolument les articles du Sénatus-consulte de 1870 qui tendent à limiter l'action du gouvernement parlementaire; mais j'ai une foi assez entière dans la force de l'opinion publique pour être assuré que ces articles resteront stériles. Le triomphe du gouvernement parlementaire est certain; le terrain qui nous est donné nous suffit pour achever notre victoire définitive et pacifique.

» Fidèle à mes doctrines, à mes circulaires, à mes discours, je demande qu'on poursuive les réformes libérales, et je le demande non pas pour provoquer mais pour rendre impossibles les révolutions. Sous prétexte qu'il reste quelque chose à faire, je ne refuserai pas de sanctionner les progrès accomplis. Si vous pensez comme moi, vous direz *oui*. J'ai confiance que le vote du 8 mai ne nous séparera pas. Le canton

de l'Isle-Adam et son conseiller général resteront unis. »

Cette franche attitude fut diversement jugée, et les amis politiques de M. Léon Say ne furent pas unanimes dans leur approbation. Mais il avait pour lui le témoignage de sa conscience et il restait conséquent avec ses doctrines, prouvant une fois de plus que la politique n'était pas à ses yeux le moyen de satisfaire ses rancunes ou ses ambitions, mais de faire triompher les idées d'un parti embrassé par conviction : il devait rester imperturbablement fidèle au sien jusqu'à sa dernière heure.

Dès lors, il était mûr pour la vie publique. Son entrée dans le parlement était-elle prochaine, ou devait-elle être retardée? Peu lui importait le moment où les circonstances l'appelleraient à jouer un rôle : il était prêt, armé de toutes pièces pour la défense de ses idées par la plume et par la parole.

Si nous avons insisté particulièrement sur cette période obscure de sa vie, c'est qu'il nous a paru indispensable de montrer par quel lent et patient labeur son esprit s'est formé aux grandes luttes politiques. Ces années d'incubation ont été, en effet, décisives. La grande infériorité de la plupart de nos hommes politiques est de n'avoir pas eu, comme lui, la bonne fortune de pouvoir se préparer lentement, par l'observation des faits, par la méditation et le travail, aux redoutables fonctions de l'art de gouverner. De là une lacune que rien ne peut combler. On ne s'impro-

vise pas homme d'État; la lutte quotidienne est incompatible avec un travail suivi et on n'apprend rien aux affaires, si l'on n'a pas déjà beaucoup appris. Gouverner est avant tout une science d'application. Souvent, nous avons vu des personnes s'étonner qu'un homme aussi prodigieusement occupé que l'a été M. Léon Say pendant toute sa vie politique, ait trouvé le temps d'amasser tant de connaissances. C'est que de bonne heure il avait appris à apprendre; c'est que pendant quinze années fécondes, à l'âge où l'esprit humain s'assimile le plus et retient le mieux, il avait emmagasiné une masse prodigieuse de connaissances et étudié à fond les sujets les plus divers. Il n'avait guère plus à apprendre, mais à se souvenir et à réfléchir. Là est l'explication, le secret de sa force d'assimilation et de compréhension. Pour mettre en œuvre tant d'éléments dont il s'était rendu maître, il ne lui manquait plus qu'un vaste théâtre. Les événements allaient le lui ouvrir.

CHAPITRE III

— 1870 - 1871 —

Le siège de Paris. — M. Léon Say organise le bataillon du chemin de fer du Nord. — Il pourvoit à l'installation et à l'entretien des réfugiés de Seine-et-Oise. — Sa vie à Paris pendant le siège. — Sa correspondance. — Le rationnement. — Le bombardement. — L'émeute du 21 janvier. — Derniers jours du siège. — M. Léon Say est chargé de négocier à Versailles le paiement de l'indemnité de guerre imposée à la Ville de Paris. — Les élections à l'Assemblée nationale.

Au moment de la déclaration de guerre, M. Léon Say était à Villers-sur-Mer. Il y resta jusqu'à l'approche de l'armée ennemie et rentra à Paris dans la dernière semaine d'août, le jour même où la population, trompée par une dépêche mensongère, célébrait avec un enthousiasme délirant la nouvelle d'une prétendue victoire. Il ne devait en sortir que cinq mois plus tard.

La compagnie du chemin de fer du Nord ayant décidé la création d'un bataillon recruté exclusivement parmi ses agents en âge de porter les armes, M. Léon Say fut chargé de l'organiser en qualité de major. Ce bataillon, incorporé dans la garde nationale sous le numéro 256, avait pour mission

de protéger les magasins et les gares de la compagnie, et surtout de veiller au service des incendies. Plus tard il fournit un contingent important aux compagnies de marche. Pendant les premières semaines du siège, M. Léon Say fut très absorbé par ses nouvelles fonctions. Ce n'était pas, en effet, une tâche aisée que de pourvoir à l'équipement, à l'approvisionnement et au casernement de 1500 hommes. Il en vint à bout néanmoins avec assez de rapidité, et il eut la satisfaction de recevoir, à plusieurs reprises, les félicitations de l'autorité militaire au sujet de l'excellente tenue et du bon esprit de son bataillon.

Ce premier point réglé, M. Léon Say dut venir en aide aux nombreux habitants de Seine-et-Oise réfugiés à Paris. On sait que beaucoup des habitants des communes suburbaines s'étaient repliés précipitamment sur la ville. De tous les incidents d'un siège si fécond en péripéties, l'entrée des populations rurales en a été un des plus poignants. C'était, en effet, un spectacle lamentable et pittoresque, que celui de ces milliers de pauvres gens, poussés par un souffle d'épouvante, se pressant éperdus aux portes de la capitale. Sur des charrettes, on avait empilé à la hâte quelques pièces du mobilier et des sacs de provisions. Derrière, marchait la famille pêle-mêle avec les animaux. Entrés dans Paris après une longue attente aux portes de l'octroi, ces malheureux erraient par la ville en quête d'un gîte, et le soir ils campaient dans les

de Seine-et-Oise confiés à ses soins. Voici quelques fragments de cette correspondance.

Mardi, 13 septembre 1870.

« ... Aujourd'hui on ne rentre plus à Paris après huit heures du soir; demain il faudra une permission spéciale pour pouvoir sortir. Le siège est donc commencé de fait...

» Ce matin grande revue; toutes les rues sont pleines d'hommes armés. Trochu a passé entre deux haies de troupes depuis la Bastille jusqu'aux Champs-Élysées. Il y a eu beaucoup de cris de : « Vive la République! Vive la France! Vive Trochu! » C'est le cri de : Vive la République! qui dominait...

» Ce matin des troupes ont été envoyées à Enghien, qui a été abandonné par tous ses habitants, et elles ont détruit tout ce qui restait de provisions, faisant couler le vin dans les rues... »

15 septembre 1870.

« ... J'ai reçu ta lettre de mardi-mercredi. J'espère que tu auras encore celle-ci et je compte avoir encore une lettre demain matin. Je ferai comme toi; je mettrai des lettres à la poste dans l'espoir que quelques-unes arriveront...

» Voilà notre train de Chantilly à Senlis qui a été pris. Les Prussiens seront à Chantilly dans une

heure. Viendront-ils par le premier train sur Saint-Denis?... »

17 septembre 1870.

« ... C'est la première fois qu'il me manque une lettre de toi. Peut-être arrivera-t-elle demain par le Mans et Rouen. Ici, toujours le même aspect. Les Prussiens inondent la campagne. On les dit à Parmain, c'est-à-dire à l'Isle-Adam. On a parlé d'un combat à Juvisy, d'une bataille imminente à Châtillon...

» ... Notre corps du Nord s'organise; j'en suis décidément l'intendant; cela doit te rassurer. Couche en est le général; il y aura quinze cents hommes. Moi, j'assurerai leur équipement et leur nourriture... »

Dimanche, 18 septembre 1870.

« ... Voilà les portes de Paris fermées. Je mets cette lettre dans la boîte et je la livre aux hasards de la poste.

» Toutes les lettres qu'on échange peuvent être interceptées, saisies, publiées. Il faut donc faire attention.

» Dans un camp comme dans l'autre, si on laisse passer une lettre, ce ne sera sans doute qu'à la condition qu'on n'y donne que des nouvelles de famille. Borne-toi donc, si tu reçois cette lettre et

si tu peux y répondre, aux nouvelles de vos chères santés... »

21 septembre 1870.

« ... On dit qu'on fait partir un ballon aujourd'hui. Je risque ce billet. Nous sommes complètement investis et la poste a été si maladroite, qu'il n'y a rien d'organisé, pour passer au travers des lignes ennemies...

» L'aspect de Paris est toujours le même; beaucoup de monde dans les rues jusqu'à neuf heures. Après cette heure-là, le désert. On fait fermer les cafés.

» L'espoir d'un arrangement s'est évanoui. On n'a plus rien à faire qu'à résister. Cette résistance sera-t-elle efficace? C'est ce qu'il est impossible de savoir... »

Jeudi, 22 septembre 1870.

« ... Il paraît que le ballon qu'on avait annoncé pour hier n'est pas parti. Je t'écris tous les jours. On dit que décidément on fera partir un ballon cette nuit.

» Ce matin le *Journal officiel* a annoncé l'échec de l'entrevue de Jules Favre et a déclaré qu'on se défendrait à outrance. Cela a fait un certain effet et la ville a l'air triste. Il y a très peu de monde dans les rues; les omnibus continuent néanmoins leur service; on voit aussi des fiacres, mais pas de voitures bour-

[illegible]

[illegible] devient [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] aux gardes [illegible] s'est [illegible] pour [illegible] un fusil. [illegible] ces [illegible] »

[illegible]

« [illegible] l'affaire de [illegible] il y a deux jours, [illegible] sans la privation [illegible] à [illegible]. En général, les Parisiens n'ont pas d'inquiétude sur leurs familles. Mais [illegible] craint que les provinciaux ne se figurent que nous recevons par devant des bombes de Bismarck et par derrière des [illegible] de Blanqui. Là-dessus, rassurez-vous. Il n'y a pas le moindre trouble. Il y a de temps en temps des bataillons de Belleville et autres lieux qui descendent des faubourgs le feuillage au bout du fusil, et qui vont porter une couronne à la statue de Strasbourg, place de la Concorde ; mais cela se fait avec beaucoup de calme... »

29 septembre 1870.

« ... La poste a organisé des ballons avec des aéronautes et des ballons perdus. L'investissement est absolu et nous n'avons aucune nouvelle du dehors...

» Depuis le 16, je n'ai aucune nouvelle de toi et nous sommes le 29. Cela fait treize jours! Quand cela cessera-t-il?...

» Nous avons l'idée d'imprimer sur papier pelure le journal, ou du moins les articles principaux du journal, pour les adresser aux rédacteurs de province. J'enverrai tous les jours un exemplaire à mon oncle pour vous, et pour qu'il le communique à un journal local...

» Tout le monde est triste, mais personne n'est découragé. Je suis sûr que vous nous croyez dans une bien plus mauvaise situation que notre situation réelle. On s'attend à un bombardement et à un assaut, mais je t'assure qu'on en a pris son parti. D'abord ce n'est pas si dangereux qu'on le pense, et, si cela devenait dangereux, ce serait comme un choléra, comme une peste. On peut en mourir, mais on peut s'en sauver. Ne te décourage pas : la vérité est que nous nous reverrons, et que nous serons ensemble pour de longues années encore.. »

[illegible]

« ... La vie s'écoule d'une façon monotone, mais seulement pénible, et si vous vous imaginez de nous voir [illegible] à [illegible] le [illegible] et le [illegible] [illegible]. Quant à Paris, il est imprenable autrement que par la famine, et cela sera très difficile et très long...

» Parmi les choses étranges de cet étrange temps, l'émigration des villages des environs est ce qu'il y a de plus extraordinaire. Tout Boulogne-sur-Seine est venu à Paris avec son maire, son curé, son [illegible], son notaire et son percepteur. Le maire est installé rue [illegible], les enfants sont envoyés dans une école. C'est un village qui s'est jeté dans Paris sans perdre son caractère spécial. On a logé les habitants dans le quartier de la Trinité, d'abord dans les maisons inhabitées, ensuite chez les particuliers comme on fait pour les troupes, par billets de logement. Pour aider ces braves gens, j'ai offert à M. Rossignol, le maire, de loger une famille en le priant de la choisir. Il m'a envoyé un Suédois, sa femme, leur petite fille et sa bonne. Je ne les ai pas vus, mais ils ont vu madame Jean, qui m'a dit : « Ce sont des personnes très bien, comme monsieur et madame ». Décidément ils ont de la chance s'ils nous ressemblent autant que cela... »

6 octobre 1870.

«... Toujours le même calme; on se croirait sur l'Océan. Ce qui est affreux, c'est l'absence de nouvelles privées. Nous savons bien ce qui se passe en France, et encore! mais nous ne savons rien de ce qui se passe dans nos familles. Si c'était à recommencer, et que tu le voulusses bien, je te garderais avec moi. La première fois que nous nous trouverons dans une ville assiégée, nous resterons ensemble...

» J'ai été hier à l'Hôtel de Ville et je me suis trouvé au milieu de la manifestation Flourens.

» Sept à huit mille gardes nationaux en blouse, mais armés, sont arrivés avec le plus grand ordre, demandant à faire des sorties, sauf à constituer la commune de Paris avant de sortir. Le gouvernement a répondu qu'il emploierait le courage des hommes, mais il a refusé de laisser constituer la commune. Les gardes nationaux se sont retirés en bon ordre et en criant: « Vive la République! et Vive la commune!... »

Vendredi, 7 octobre 1870.

« ... Gambetta nous a quittés pour aller en province; il est parti ce matin en ballon, tout enveloppé de fourrure. Il avait l'air un peu inquiet de son sort...

» La vie n'est pas difficile du tout. Je ne sais ce qui arrivera dans deux mois, mais pour le moment on

[illegible]

[illegible] à peine qu'on est dans une ville assiégée. C'est l'absence de nouvelles politiques, mais surtout de nouvelles de famille, qui forme l'unique tourment du siège pour la [illegible] des Parisiens. Ceux qui ont des enfants engagés ont d'autres soucis, mais moi, je n'ai que celui-là...

» On nous effraie en nous disant que la province croit que Paris est à feu et à sang. La vérité est que la tranquillité est parfaite. Depuis quelques jours on n'entend que très peu le canon... »

[illegible]

« ... L'aspect de Paris est assez normal. Il n'y a plus de promenades militaires avec chant.

» Depuis deux jours, il y a une diminution sensible dans le nombre des voitures qui circulent, le 5 ouvrage devenant cher et la viande de cheval étant très acceptée, on tue probablement beaucoup de chevaux de fiacre.

» Le soir, dès six heures et demie, les rues sont désertes. D'abord on n'allume guère le gaz des boutiques et les becs municipaux ne sont allumés que de deux en deux. Les rues sont néanmoins très sûres; on y rencontre des patrouilles de gardes nationaux qui sont très durs pour les voleurs. De temps en temps les forts tonnent et c'est tout.

» On parle d'une attaque des Prussiens pour demain, anniversaire d'Iéna. Je n'y crois pas; c'est un blocus pur et simple... »

15 octobre 1870.

« ... Depuis une quinzaine de jours, un gros ballon qui prend des paquets de journaux est en partance. J'y ai mis une première collection de journaux et comme son départ était retardé, j'ai ajouté des paquets supplémentaires. On dit qu'il part décidément demain matin; j'y ajoute encore deux journaux et j'y joins cette lettre.

» Le journal, comme tu pourras le voir, si tu reçois mes paquets, est très nourri. La rédaction est très en train.

» Tous les soirs à dix heures, il y a réunion des rédacteurs au journal. On ne fait plus d'édition dans le jour, parce que la poste est arrêtée; il n'y a qu'une édition qui se fait dans la nuit. Tâche de faire courir les journaux que je t'envoie, afin qu'on voie en province que nous résistons au parti anarchique et que nous sommes très soutenus par le public.

» Lemoinne a fait de très bons articles; ce pauvre Lemoinne est comme moi, il ne peut pas se consoler d'être sans nouvelles. Sa femme et ses filles sont à Étretat... »

Samedi, 22 octobre 1870.

«... J'ai bien peur que nos lettres ne fassent le tour par la Belgique. Ce matin, j'ai vu passer sur nos têtes un ballon qui prenait le chemin du nord. Si vous pouviez profiter de ce vent du sud pour nous envoyer

des ballons, quel bonheur ce serait! L'absence de tes lettres forme ma seule privation; mais c'est une privation insupportable...

» J'ai assisté hier, vendredi, du haut de l'arc-de-triomphe, à un combat derrière le Mont-Valérien, entre la Jonchère et Buzenval. Tout ce que je voyais, c'était des nuages noirs qui se formaient en l'air et qui restaient suspendus comme des ballons. Il paraît que c'étaient des bombes éclatant en l'air. On dit que le combat nous a été favorable; mais les effets ne sont pas aisés à voir. Les Prussiens sont toujours à Meudon, à Sèvres et sinon dans le village, du moins dans le parc de Saint-Cloud...

» Voilà Pasdeloup qui reprend les concerts populaires. Comme on ne sait que faire et qu'on ne peut plus aller au bois de Boulogne et au bois de Vincennes, il y aura un monde fou... »

24 octobre 1870, 36e jour du siège.

«... Depuis les tentatives avortées du parti Blanqui, le calme politique est absolu. Il semble même que l'on s'habitue au siège, et que la population reprend sa manière de vivre. La garde nationale, depuis qu'on donne un franc cinquante aux gardes, est un atelier national comme un autre. On fait pour trente sous d'exercice dans sa journée comme on aurait fait pour trente sous d'autre chose.

» Ce qui est étrange, c'est la sécurité absolue de la

population. Depuis qu'on sait que nous ne serons pas pris de vive force, la sérénité est devenue extrême, et on attend avec une patience inouïe que l'armée du dehors arrive de Bourges ou de Metz...

» Pendant que j'étais à la commission des réfugiés de Seine-et-Oise, il est venu un monsieur d'Enghien qui voulait absolument savoir où s'était réfugié le percepteur d'Enghien, parce qu'il voulait, selon son habitude, lui payer ses impôts en octobre... »

Lundi, 31 octobre 1870.

« ... J'ai de tes nouvelles du 15 octobre par une lettre de ta sœur à ta tante Édouard.

» De toutes les combinaisons, la seule qui ait réussi est celle de madame Édouard. Elle avait écrit à ta sœur et à toi d'envoyer une réponse à un homme expédié de Senlis par M. de Caix de Saint-Aimour. Hier, pendant la bataille du Bourget, l'homme a passé; il a essuyé deux coups de fusil; il s'est jeté à l'eau et il a pu atteindre nos postes sain et sauf. Il avait des lettres et des paquets de journaux...

» Les nouvelles que nous avons apprises hier soir sont bien mauvaises. Thiers a apporté la nouvelle de la capitulation de Bazaine; il croyait que Paris le savait, tandis qu'au contraire on s'imaginait ici que Bazaine était plus solide que jamais.

» Que va-t-il se passer quand la nouvelle sera officiellement connue?...

» L'affaire du Bourget, qui a eu lieu hier, a été très malheureuse pour nous [illegible] a beaucoup [illegible] Le Bourget [illegible] position importante [illegible]

» Le fils de Casimir-Perier s'est beaucoup distingué dans la mobile, ainsi que Charles Walewski, Louis Singer et Louis de Lasteyrie. »

1er novembre 70.

«... Hier journée extraordinaire assez confuse, dont le résultat définitif paraît être un nouvel échec pour le parti Flourens.

» La garde nationale me paraît se prononcer pour le gouvernement, c'est-à-dire qu'elle acceptera l'armistice. Reste à savoir si les Prussiens l'accepteront à leur tour...

» Je suis resté avec Ambroise de R... [illegible], cette nuit jusqu'à cinq heures. A ce moment le gouvernement était délivré de l'emprisonnement que Flourens lui avait fait subir; seulement nous n'avons pas encore bien pu éclaircir si la liberté de Favre n'a pas été obtenue par une concession à Flourens.

» Une affiche signée Arago, mais qui me paraît apocryphe, fixe les élections du conseil municipal à aujourd'hui même à midi. C'est absurde; comment faire pour s'entendre d'ici midi?...

» Je doutais de l'arrivée exacte des ballons. La lettre de ta sœur m'a rassuré. Elle reçoit les *Débats* sur papier pelure; tu les reçois donc aussi.

» Tu peux voir que la vie ici est tranquille et très sûre, et que les agitations inséparables de notre situation sont choses auxquelles on peut se faire facilement. La double chance d'avoir eu de tes nouvelles du 15 et du 26 m'a tout réconforté. Tu ne peux te figurer à quel point j'étais abattu de ne pas savoir ce que vous deveniez... »

2 novembre 1870.

«... Les choses sont toujours dans la confusion. Le gouvernement a le dessus évidemment dans l'opinion, et la population est très décidée à s'opposer à la faction Flourens-Blanqui. Mais il a beaucoup de mollesse, et il ne sait pas s'appuyer sur cette volonté de la population. Je ne sais pas ce qui en sortira...

» On va demain procéder au vote d'un plébiscite; c'était bien la peine de s'insurger contre le système plébiscitaire! Je suis obligé de m'occuper des réfugiés de Seine-et-Oise à ce sujet. Ils voteront sur la question de la conservation du gouvernement, et ils voteront dans les locaux où nous avons établi les bureaux de secours pour les nécessiteux.

» Je suis obligé d'être là toute la journée pour certifier la qualité des personnes qui se présentent. Je ne sais pas comment tout cela va pouvoir s'organiser,

car il est difficile d'organiser en vingt-quatre heures des urnes, des bulletins et le reste... »

4 novembre 1870.

«... Je ne t'ai pas écrit hier, 3 novembre; c'est la première fois que cela m'arrive. Depuis le matin jusqu'à la nuit, j'ai été pris par le scrutin...

» Somme toute, le plébiscite a été bon. 400 000 *oui* et 60 000 *non*. On n'a encore donné que les votes civils.

» Tout cela est bien étrange; mais nous en verrons bien d'autres. Les événements des quatre derniers jours ont rompu la monotonie des quarante premiers jours de siège. On ne cesse de se raconter des histoires sur des épisodes de la fameuse nuit. Cela ressemble à s'y méprendre à un roman d'Alexandre Dumas. Flourens a escamoté le gouvernement comme d'Artagnan avait escamoté Louis XIV.

» J'étais là quand Ratisbonne a appris à neuf heures du soir, au club de la Porte-Saint-Martin, que le gouvernement était emprisonné, gardé à vue. Il y eut une véritable stupeur. Je crois t'avoir dit que, vers les quatre heures du matin, j'ai appris à des gardes nationaux, qui étaient là depuis six heures du soir, que le gouvernement avait été arrêté, puis délivré... »

8 novembre 1870.

«... La vie de blocus a recommencé après une semaine assez agitée à l'intérieur.

» L'aspect des rues a repris son assiette habituelle. On rencontre beaucoup de monde dans les rues, et les boutiques sont ouvertes pour que les boutiquiers aient un endroit éclairé pour se tenir, car les affaires sont toujours nulles. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est l'isolement et l'ignorance absolue de ce qui se passe en province.

» Il y a des bruits sur l'anarchie des départements, sur les procédés bizarres de Gambetta, mais on ne sait rien. On ne sait pas non plus ce qui en est de la reddition de Bazaine...

» Ce matin l'*Officiel* contient une circulaire de Jules Favre sur le refus de l'armistice, circulaire qui selon moi n'a pas le sens commun. Ce sont des mots. Il dénonce la barbarie de la Prusse à l'Europe.

» Ce qu'il faut, c'est reconnaître qu'on est battu, et s'en remettre aux neutres pour ébaucher les conditions d'une paix définitive. C'est là un sentiment qui gagne beaucoup de terrain ici, mais je ne crois pas néanmoins qu'il se fasse rien avant une nouvelle action militaire dans laquelle on emploiera les plus jeunes de la garde nationale.

» Nous sommes encore séparés pour longtemps. J'ai été ravitaillé par les nouvelles de la lettre de madame O... du 26 octobre; mais depuis je n'ai rien, et je n'ai pas eu une seule ligne de ta propre main; cela me désespère...

» Je ne sais rien, absolument rien de Stors. Le bruit s'est répandu que le vallon dans lequel est la

route de Beaumont à la Croix-Verte aurait beaucoup souffert; mais ce sont des bruits dont il n'est pas possible de retrouver la source... »

12 novembre 1870.

«... Je suis toujours très occupé de nos réfugiés; ils sont très malheureux...

» L'Hôtel de Ville nous donne pour rien du pain; le reste, nous l'achetons de notre argent. Hibert m'a donné cinq cents francs, et je pense avoir, des autres habitants de l'Isle-Adam, quelques sommes. Si la somme dont je resterai à découvert est trop grosse, je demanderai à mon oncle d'y entrer pour quelque chose. Les malheureux ont besoin de chaussures, matelas, couvertures, vêtements, bois. Je demandais à une femme de Méry ce dont elle avait besoin; elle m'a répondu : « Je n'ai rien à vous demander parce que j'ai besoin » de tout; mais ce qui est le plus pressé ce sont des » vêtements chauds pour mes six enfants. » Ils sont tous venus en robes de toile, en pantalons et en blouses de toile, alors qu'il faisait chaud, et comptaient n'être absents du pays que quinze jours... »

Lundi, 14 novembre 1870.

«... Les jours se suivent et se ressemblent. Toujours l'isolement et toujours le calme le plus grand. On ne sait rien de ce qui se passe en province; il n'entre ni

lettres, ni journal; nous vivons comme dans une cave. Depuis quelques jours, on dit aux avant-postes que la province constitue un gouvernement. Elle aurait bien raison. Cela est ridicule et dangereux pour un pays d'avoir un gouvernement enfermé avec lequel il ne peut pas communiquer.

» On prétend que ce gouvernement négocie avec la Prusse. Nous n'en savons rien. Trochu fait une grande proclamation dont le sens m'échappe, pour stimuler les courages. Il aurait bien mieux fait de convoquer une assemblée et de demander le passage pour les députés de Paris, afin qu'ils aillent rejoindre ceux de province.

» Ma grande préoccupation est toujours la commission des réfugiés. J'y ai passé la journée d'hier avec Barthélemy Saint-Hilaire. Il croit beaucoup en M. Thiers, et le considère comme le futur président de la République. A moins que vous n'ayez fait autre chose que ce que nous croyons, je pense que Saint-Hilaire a raison...

» L'Ambigu donne des représentations tous les soirs, un drame, je crois. L'Opéra a des concerts le soir. Les artistes se sont formés en société comme ceux du Conservatoire. Cela devenait urgent pour les choristes, qu'on ne payait plus depuis que la subvention avait été supprimée. Il y a aussi des représentations de jour au Français; tout cela entremêlé de concerts çà et là, pour les victimes de Châteaudun. On se refait une petite vie naturelle comme on peut.

« Hier on avait ouvert [illegible] ries, celui qui est sous [illegible] reste du jardin est plein de baraques [illegible] Dans la partie ouverte, il y avait [illegible] des enfants, et jusqu'aux moineaux [illegible] paraissaient pas souffrir du siège. [illegible] serait cru à mille lieues de la [illegible] calme et à la paix. Adieu, je [illegible] fond de mon cœur. Voilà plus [illegible] ce sont les deux [illegible] vécus. Cela aura [illegible] fait. »

[illegible]

Nous avons passé [illegible] Molinari à traduire [illegible] rendre ce matin.

[illegible] sont pas bien [illegible] des nouvelles [illegible], mais il fait [illegible] contenaient [illegible] il n'y a de tenir [illegible] des avis dans [illegible] ailleurs que sur la [illegible] avec les théâtres [illegible] nances...

Les rues sont tou[illegible] très désertes à [illegible]

soir, il n'y aura plus de gaz dans les cafés, et ceux qui n'auront pas d'éclairage spécial à l'huile, au pétrole ou à la bougie, devront fermer.

» Il y a jusqu'à neuf heures des marchands ambulants sur les trottoirs du boulevard; après on ne rencontre plus un chat... »

22 novembre 1870.

«... Toujours sans nouvelles, et cependant il arrive bien des dépêches. Il est aussi arrivé quelques lettres, de vraies lettres de quatre pages dans le *bag* de M. Washburne, le ministre d'Amérique...

» On est absolument privé de communications avec la province; il n'est arrivé aucun journal français. Les seuls journaux qui passent sont des journaux anglais, parce qu'ils viennent dans des sacs diplomatiques. Il faut voir comme le public court après. Quand on sait qu'il y a un journal anglais à Paris, on organise des battues, comme s'il s'agissait de cerner un chevreuil dans un bois. Je ne suis pas des moins actifs à la battue, pour soutenir la réputation du journal...

» A chaque instant je me figure que je vais recevoir une dépêche; mais on dit qu'il y a beaucoup de pigeons tués. Les dernières nouvelles, bien vagues, bien indirectes que j'ai eues de toi remontent au 26 octobre; il y aura un mois dans deux jours... »

29 novembre 1870.

«... Il y a dans ce moment une grande émotion dans tout Paris, parce qu'une bataille est engagée du côté de Choisy-le-Roi. Jusqu'à présent on est dans l'ignorance de ce qui se passe; toutefois on sait que les Français avancent, que les Prussiens ont été obligés de reculer, et que nous occupons Choisy. On parle d'une charge de cavalerie très brillante; je crois que c'est le général Bertin qui commande la division de cavalerie qui est employée dans ces parages.

» Devant cette attente tout le reste s'évanouit. Presque partout la garde nationale est de piquet ou consignée. Je crains un peu de désordre pour ce soir; mais un désordre peu dangereux...

» Si on ne nous cache rien, je suis porté à croire que nos opérations d'hier et d'aujourd'hui sont en bonne voie. La levée du siège de Paris serait indubitablement la paix; la paix, c'est-à-dire notre réunion.

» Cela est fort triste de penser que tant de gens meurent au moment où je t'écris. Il y a beaucoup de courage, de résolution. Y a-t-il aussi beaucoup de sagacité et de prudence dans le commandement? C'est ce que j'ignore... »

Mercredi, 30 novembre 1870.

« ... La journée d'hier a été émouvante; le combat est engagé.

» Léon M... a été commandé par son ambulance. Dès le matin quatre cents voitures, avec leur escouade, ont été massées dans le Champ de Mars. Le docteur Chenu et Monseigneur Bauer à cheval les ont passées en revue.

» Les épisodes du combat et son résultat ne sont pas connus. L'affaire jusqu'à ce matin n'a pas été grosse. On a ramené une centaine de blessés...

» J'ai été dîner chez la baronne. A dix heures est arrivé le *Times* du 18. J'ai passé une partie de la nuit à le traduire. J'ai eu fini vers trois heures et demie. Vers deux heures la canonnade était très violente; cela a duré jusqu'à quatre heures et demie. Quand j'ai été rentré, j'ai vu de la fenêtre de mon cabinet l'éclat des canons. A chaque coup c'était comme un éclair de chaleur à l'horizon dans le ciel, et puis, après, le bruit du canon.

» Le *Times* du 18 a fait connaître la note de la Russie et les appréciations anglaises. Cela fait énormément d'effet. J'espère qu'il en sortira du bien pour nous...

» Le bataillon du Nord a été envoyé hier en promenade militaire à Arcueil pendant le combat de l'Hay. Je lui avais envoyé un fourgon contenant du vin et de la viande. Ils ont été les mieux nourris de la journée... »

1er décembre.

« ... On se bat tout autour de nous. On dit que les opérations sont heureuses...

» J'ai passé la nuit au *Journal des Débats*. Je m'occupe de le faire le mieux possible; je voudrais tâcher de lui conserver au moins sa clientèle parisienne...

» J'ai eu la chance d'avoir et de faire paraître avant tout le monde la circulaire de lord Granville et le rapport de Thiers sur la rupture des négociations.

» A quatre heures du matin on a battu le rappel de quelques bataillons de marche...

» Nos réfugiés de l'Isle-Adam sont toujours très nombreux; tous les jours il en arrive de nouveaux qui, ayant épuisé leurs ressources, viennent se faire inscrire. Nous donnons en moyenne deux livres de pain par tête et par jour. J'ai acheté six cents kilos de riz et trois mille tablettes de potage. Je donne un sac de riz de temps en temps et des potages pour les enfants. J'ai donné des bons de vêtements sur l'ouvroir des Batignolles pour environ cent cinquante francs par semaine, et des bons de charbon pour cent francs. C'est d'ailleurs une dépense une fois faite que celle des vêtements et chaussures, et j'aurai bientôt couvert les plus nécessiteux et chaussé toutes les femmes et tous les enfants. J'ai soixante familles de plus de trois personnes en moyenne. Il y en a de très bien. Ainsi une femme de Persan a demandé qu'on tienne compte de la valeur des bons de pain, pour qu'elle puisse les rembourser quand elle rentrerait au pays.

» Tout cela m'occupe beaucoup. Je suis aussi président du conseil de revision de Seine-et-Oise, pour

juger les réclamations des personnes mobilisées comme gardes nationaux. Enfin, je suis content d'être occupé; cela remplit mon isolement... »

Samedi, 3 décembre 1870.

«... J'ai eu hier soir une grande joie. En sortant de chez madame de R... le portier m'arrête et me dit qu'un monsieur vient d'apporter une lettre. C'était une lettre de Jules dans laquelle il y avait une petite lettre de toi. C'est la lettre que tu as envoyée à Amiens pour Grimbert, et qui est datée du 23 octobre.

» Ce Grimbert est étonnant: il a fait deux fois ce que personne n'avait fait une fois. Les deux fois, il a pu entrer pendant une bataille. La première fois pendant la bataille du Bourget et hier pendant la bataille de Champigny. Il avait plus de deux mille lettres dans son sac et une foule de personnes en sont ravies...

» Et dire que je n'avais pas vu ton écriture depuis soixante-quinze jours! C'est ta lettre qui a appris à Paris qu'il y avait des ruines à l'Isle-Adam. Aucun réfugié n'avait pu savoir ce qui s'était passé là-bas... »

7 décembre 1870.

«... J'ai appris vers les deux heures, et tout Paris a su à cinq heures hier que l'armée de la Loire avait eu un échec à Orléans. Quelques personnes croient

que c'est un désastre, mais le plus grand nombre croit à une affaire sans importance. Si c'est le désastre qui est la vérité, cela découragera d'autant plus. Enfin on saura quelque jour ce qui se passe et ce qui s'est passé. Mais il y a en ce moment si peu de têtes de sang-froid, qu'on se fait une espèce de vérité sur les événements qui ne ressemble guère à la vraie vérité.

» Pendant quatre jours, on a cru à un grand succès dans les batailles de Champigny et de Villiers, et cependant ces batailles ont été livrées sous les yeux de tout Paris. La retraite de Ducros même n'avait pas convaincu...

» On n'a pas entendu le canon de nos côtés cette nuit. On a fait appel aux particuliers pour recevoir des blessés...

» Le gaz a été supprimé dans les maisons et réduit dans les rues. On n'allume guère qu'un bec sur trois ou quatre. Néanmoins quelques boutiques restées ouvertes, cafés, épiciers, etc., sont aussi claires qu'avant; elles ont toutes des lampes au pétrole... »

Jeudi, 15 décembre 1870.

«... J'ai repris toutes mes habitudes, y compris celle de ne pouvoir me consoler d'être sans toi. Nous sommes toujours sans nouvelles de la province, et sur dix personnes que l'on rencontre, neuf racontent que les Prussiens n'ont plus qu'à lever le siège tant ils sont épuisés. Les gens raisonnables, les dixièmes, ne

disent rien, mais ne sont pas gais. Enfin, il faut s'y faire...

» Si tu avais été ici, je t'aurais bien occupée. J'ai fini par trouver un orphelinat, un bien pauvre orphelinat. C'est une boutique avec deux sœurs de charité. Elles ne demandent pas mieux, les braves femmes, de garder des enfants, mais il faut leur trouver des couvertures et de la nourriture. Je leur ai donné soixante francs pour mes deux petites orphelines. J'ai peur d'en avoir d'autres... Il y a une famille C... composée de trois femmes dont deux malades et trois enfants, tous les six dans une chambre moitié moins grande que la mienne. Je leur cherche un logement; c'est très difficile à trouver, car je ne veux pas faire de réquisition.

» Les propriétaires de chiens ne savent comment faire pour les défendre contre l'amour que le public a pour eux. Je n'ai pas encore mangé de chien et cela ne me ragoûte pas du tout; le seul plat nouveau que je retiendrai du siège, c'est le cheval mariné.

» Je te parle beaucoup de nourriture, et c'est tout simple. Je me rappelle avoir, en 1848, fait une enquête sur la situation des chiffonniers qui logeaient dans les garnis du quartier Mouffetard, et j'étais frappé de ce que leur unique conversation, leur unique objet de discussion, ou même de plaisanterie, était leur repas du jour et leur petit verre. Leur esprit ne se haussait à rien d'autre. On le comprend. Quand la nourriture vient toute seule, pour ainsi dire, on n'en a pas la tête

occupée : mais, quand elle est une difficulté, elle devient la première de toutes les difficultés et le sujet de toutes les pensées. C'est pourquoi on n'a jamais tant parlé de nourriture que depuis trois mois...

» Hier, au soir, il faisait très sombre dans les rues. Le ciel était sans étoiles et les becs au pétrole étaient rares. On se serait cru dans quelque petite ville de province. Il y a encore des cafés ouverts... »

20 décembre 1870.

«... Toujours la même chose, toujours la même tristesse, toujours le même horizon. Il y aura bataille ce soir. Et puis, après?

» J'ai livré mon cheval de coupé. Il paraît que le gouvernement, dans cette affaire de la réquisition des chevaux de luxe, a surtout pour but de donner à la classe pauvre la satisfaction de voir les riches aller à pied. Qu'on mange tous les chevaux si cela est nécessaire, c'est très bien, mais il aurait mieux valu commencer par manger ceux qui n'avaient pas de valeur, et attendre au dernier moment pour manger ceux qui valent quelque chose...

» Le docteur Barthe se livre à la chasse aux rats; il prétend qu'un civet de rat est une excellente chose, mais il distingue entre le rat d'écurie et le rat d'égout. Le rat d'écurie se nourrit de l'avoine destinée aux chevaux; c'est ce qu'on peut appeler un rat de grains, comme l'on dit d'un poulet. Le docteur prétend qu'un

civet de rat de grains est aussi bon qu'un civet de lapin de garenne. Ces expériences-là me répugnent un peu; j'aimerais mieux vivre de pain et de vin. Depuis quelques jours, le pain est moins beau. On laisse un peu de son dans la farine.

» Je m'occupe toujours de mes réfugiés. On vient d'accorder une paie de soixante-quinze centimes aux femmes de ceux qui sont gardes nationaux; seulement, par contre, on leur retire deux livres de pain. Il y a beaucoup de malades, la mortalité de la semaine dernière est montée à deux mille sept cents... »

Dimanche, 25 décembre 1870.

«... On a eu, à la suite de l'affaire assez mal conduite du Bourget, un grand nombre de journaux allemands. D'après la lecture de ces journaux, les Allemands se seraient rendus compte qu'il y avait en France de la résistance, résistance peu efficace jusqu'à présent, mais sérieuse. D'où l'on a conclu que la guerre pouvait, en se prolongeant, devenir très difficile pour les Allemands. Cela me semble vrai, mais tout dépend du siège de Paris. Je pense que l'effet moral de la chute de Paris rendrait la continuation de la guerre très difficile en province.

» Nous sommes, en ce moment, dans un calme absolu, surtout à cause du froid, qui est extrêmement vif, 8, 10 et 11 degrés au-dessous de zéro.

» On a reparlé d'agitation dans le parti extrême. Au

journal on y attache plus d'importance que cela n'en mérite, à mon sens. Je ne crois pas qu'une tentative nouvelle ait plus de succès que celle du 31 octobre dernier. Ce qui inquiète certains modérés, c'est que Trochu serait peu goûté, même par la garde nationale bourgeoise. Il est si indécis, si phraseur, si en dehors de l'action, qu'on n'a pas confiance en lui. On se demande, d'après cela, si la garde nationale le défendrait contre une entreprise des rouges. Mais les gens qui raisonnent comme cela oublient que c'était déjà le cas au 31 octobre, et d'ailleurs, en politique, on s'occupe beaucoup moins de *soutenir quelqu'un* que de *résister à quelque autre...*

» La question des vivres devient difficile; il y a du pain et du vin tant qu'on veut, mais la viande est rare; les lapins n'ont pas monté, ils sont toujours à trente-cinq francs la pièce. En général on supporte très bien la chose. Pour moi, moins je mange et mieux je me porte. Je suis donc en dehors de la question. Ce sont les enfants qui souffrent le plus. En dehors du pain, il n'y a guère pour la classe des petits bourgeois que de la salade, des céleris-raves et de la viande une fois par semaine. Il y a aussi le riz, mais, chose singulière, cela n'entre pas dans les habitudes.

» Notre provision de papier du journal avance beaucoup et à partir du 1er janvier nous paraîtrons sur une demi-feuille... »

[illegible] décembre 1870.

« ... C'est aujourd'hui le centième jour du siège, et il est encore impossible d'en apercevoir le terme...

» On parle beaucoup d'une invention extraordinaire dans le télégraphe, qui serait un télégraphe sans fil intermédiaire. Des expériences ont réussi entre Bercy et Saint-Denis et il paraît qu'on va essayer de se mettre en rapport avec un poste qui a été établi à trente lieues de Paris. Aucun pigeon n'arrive par ce froid; les ballons partent toujours. Arrivent-ils?... »

[illegible] décembre 1870.

« ... On a eu quelques fragments de journaux anglais, et les Prussiens ont fait dire que l'armée de Faidherbe avait été défaite dans le Nord, les 23 et 24 décembre. Mais cela est bien égal ici; on ne croit pas aux défaites, et on croit que les Prussiens seront battus à force de nous faire éprouver des défaites.

» J'ai bien peur que notre gouvernement ne se laisse acculer, sans avoir réfléchi un seul instant sur ce qu'il serait convenable de faire pour sauver l'avenir. Il y a dans le gouvernement de bien braves gens, mais il y en a de terriblement en dehors de la pratique des choses et de la vie réelle.

» Ici on est en général, dans le parti modéré, mal disposé pour Gambetta; je m'abstiens de le juger, car

nous ne connaissons pas tous les éléments de la question. Si c'est à lui qu'on doit la formation de ces armées nouvelles, il ne manque pas de mérite, car ce n'était pas une chose facile. Les Allemands disent qu'il y a scission entre Gambetta et les autres membres du gouvernement. Mais nous vivons ici comme dans la lune, et nous ne connaissons de la terre que très peu de chose... »

30 décembre 1870.

«... Nos pauvres réfugiés s'en vont les uns après les autres. Il y a une famille de Méry qui est très malheureuse. C'est une famille de deux sœurs mariées, avec trois enfants, et une grande sœur non mariée. Les deux femmes sont si faibles qu'elles peuvent à peine quitter le lit; des trois enfants, un, le plus petit, meurt d'une fièvre typhoïde en trois jours, et ce matin la sœur valide est prise de la fièvre typhoïde à son tour. De sorte que les trois femmes sont malades, et deux d'entre elles couchent sur le même matelas. Je viens d'envoyer un matelas et une couverture; mais je suis débordé.

» Un brave homme de l'Isle-Adam, qui s'appelle Valentin, m'a apporté quarante francs et s'est offert d'aller chercher les gens qui doivent s'intéresser à l'Isle-Adam. Une brave femme nommée Denaut, qui habite l'Isle-Adam, m'aide aussi. Je l'ai envoyée hier chez une de nos femmes, qu'il me semblait n'avoir pas vue depuis

plusieurs jours. « Je suis arrivée à temps, m'a-t-elle dit; l'enfant est malade et la mère au lit avec la fièvre. » J'ai fait porter du bois, mais ce n'est pas facile d'avoir du bois; on le pille un peu partout et bientôt il n'y aura plus de clôtures autour des terrains à bâtir. Mon marchand m'en a donné encore mille kilos pour mon bureau de secours, mais il s'est fait tirer l'oreille. On abat ce qui reste des Bois de Boulogne et de Vincennes : avec cela on aura du bois vert qui ne brûlera pas...

» Cette nuit je n'ai pas entendu la canonnade, sauf deux ou trois coups ce matin. L'évacuation du plateau d'Avron par nos troupes a fait mauvais effet, et encore! Il y a des gens qui trouvent que cela nous permet de concentrer la défense. Les illusions sont grandes; mais, dans l'ignorance de ce qui se passe en province, on ne peut pas trop affirmer que ce sont des illusions.

31 décembre 1870.

«... Cette année n'en finit pas; je voudrais qu'elle fût à bout et que l'autre aussi fût finie. Quel affreux jour de l'an! Penser que je ne t'ai pas, que je n'ai pas ma fillette! Quelle différence avec l'autre jour de l'an! Tout cela est si affreusement triste qu'il ne faut pas penser du tout, et se laisser vivre au jour le jour. Le *J'ai vécu* de Sieyès est toute ma doctrine; que ce soit toute la tienne. Quand nous nous retrouverons, après avoir vécu, cela sera un si grand bonheur que nous supporterons tout le reste...

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] vend [illegible] est [illegible] pour les [illegible] un [illegible] ouvrage. Il paraît [illegible] fromages de Hollande. Que veux-tu [illegible] tout.

» J'ai reçu [illegible] cartes de visite [illegible]

» On est très préoccupé de la question de la commune qui a été transformée. Certains maires voudraient faire des maires et des adjoints une sorte de

conseil de gouvernement, qui serait comme la Convention, dont les membres du gouvernement, plus ou moins changés, seraient le pouvoir exécutif. Ce qui donne du corps à ce projet, c'est qu'on prête, non sans raison, au gouvernement l'idée de s'en aller en ballon, si les choses en venaient à toute extrémité. Comme en 1814 et 1815, on laisserait la ville entre les mains d'une municipalité. J'espère encore que les hommes raisonnables du gouvernement accentueront leur résistance à ce mouvement, et en tout cas qu'ils ne se sauveront pas si le danger devient menaçant...

» L'aspect des rues est toujours le même, avec moins de voitures et moins de boutiques ouvertes. Il y a eu quelques boutiques en bois sur les boulevards; mais elles ne font pas grandes affaires... »

Mercredi, 4 janvier 1871.

« ... Hier, j'ai passé ma journée comme toutes mes journées. Bureau de secours d'abord. Une femme a son enfant malade. « Je ne sais pas sa maladie, mais » il s'en va, il est déjà comme mort; le médecin dit de » le nourrir légèrement; un peu de poulet et de la » panade avec des œufs. » Imbécile de médecin! Il va dire à cette malheureuse de donner du poulet et des œufs à son enfant alors qu'un poulet coûte trente francs et les œufs deux francs cinquante pièce, et encore n'en a pas qui veut.

» Ensuite conseil du bataillon, le fameux 256e. Co-

lonel Couche, major Léon Say, adjudant Alphonse de Rothschild. Le conseil décide qu'on donnera un punch à la compagnie de marche qui revient des avant-postes.

» Après, commission des départements réfugiés. C'est la question du bois qui nous tourmente.

» Enfin il est six heures trois quarts; je vole chez M. Édouard. On a mis un petit poêle dans la salle à manger pour chauffer plus et brûler moins de combustible. Le feu devient aussi difficile à avoir que le beurre. Le dîner est substantiel. D'abord bœuf ou cheval, le cheval s'appelle bœuf maintenant; on ajoute à trente sous l'heure. Après le bœuf, de la trompe d'éléphant. On dirait de la langue de bœuf.

» Après le dîner je lis un article de moi sur les maires que tu recevras avec la *pelure*, puis un rapport de M. Stoffel, ancien attaché à Berlin, qui prouve que le gouvernement impérial était aussi inepte qu'on pouvait le supposer, puisque, prévenu, il a agi comme s'il ne l'était pas du tout. A dix heures je vais au *Journal des Débats* et je rentre à pied avec Molinari. »

6 janvier 1871.

« Les premiers obus prussiens ont fait leur entrée dans l'ancien Paris du côté du boulevard Montparnasse. Cela a beaucoup *amusé* la population. Quels drôles de corps nous sommes!

» J'ai dîné hier chez les M... avec leur fils Edgar. Le brave garçon va à ravir. Il est toujours à Saint-

Denis avec ses mobiles du quartier Mouffetard et il est heureux comme un roi d'avoir froid et d'entendre ronfler les bombes. Voilà ce que c'est que d'être jeune. Tu as sans doute de la peine à comprendre cela, et pourtant c'est ainsi. Quant à Léon, il est monté en grade. De brancardier d'ambulance, il a passé courrier d'ambulance à cheval. Il a été à fond de train de Saint-Denis à Courbevoie. Aussi, à dîner, pouvait-il à peine s'asseoir. Décidément le siège est l'amusement des jeunes, sans compter que beaucoup de vieux s'en amusent aussi. Quels grands enfants que nos concitoyens!...

» La question du bois est toujours *brûlante*; néanmoins le temps s'adoucit, et j'espère un dégel sérieux... »

7 janvier 1871.

«... Le bombardement du sud de Paris ne cause presque pas de dommage; les bombes qui tombent aux environs du Luxembourg sont un objet de curiosité, et la foule se porte de ce côté...

» John Lemoinne, qui sort d'ici, me dit qu'il a été se promener hier, avec madame d'Alton et sa sœur, au Point-du-Jour. Ils sont descendus sur la berge de la Seine, à côté du viaduc sur lequel passe le chemin de fer de ceinture, et, pendant qu'ils étaient là, des obus ont passé par-dessus leurs têtes et sont tombés soit dans l'eau, soit dans des terrains vagues. Les femmes,

un peu émues, ont été enchantées d'avoir vu cela et d'avoir entendu le sifflement de crécelle des bombes en l'air. Lemoinne a fini par convenir que c'était une curiosité sans excuse...

» Les pauvres réfugiés sont toujours bien malheureux... »

Mardi, 10 janvier 1871.

« ... En rentrant hier au soir du journal à minuit, j'ai eu une grande joie. J'ai trouvé chez Jean une enveloppe contenant une lettre, sur laquelle il y avait au crayon ce seul mot *confidentiel*, et, attaché avec une épingle, un petit morceau du *Times* découpé, contenant ta dépêche ou plutôt ton annonce du 8 décembre.

» Me voilà donc ravitaillé; 23 octobre, 8 et 11 novembre, et enfin 8 décembre...

» Le bombardement ne fait pas beaucoup plus d'effet que jadis l'explosion du nitrate de potasse dans la boutique d'un droguiste. Dans les quartiers épargnés, qui forment la majorité, on lit les détails du bombardement comme s'il s'agissait de Valparaiso. On a été pourtant très attristé de ce que les enfants aient fourni le plus de victimes. Les pauvres enfants meurent de maladie; s'il faut y ajouter les bombes, c'est affreux...

» Les nouvelles politiques ont été prises ici très en beau, sauf la dissolution des conseils généraux, qui inquiète. Pour les nouvelles militaires, on les a com-

prises comme ceci : les Prussiens sont perdus dans un délai plus ou moins long. Paris a-t-il des vivres pour attendre ce délai? Du reste il est probable que nous aurons pour les vivres la même surprise que pour bien des choses. On s'est trompé en moins; il y a plus qu'on ne croyait. Si nous avions un autre homme que Trochu, cela pourrait marcher. Mais je crois la tête de Trochu affaiblie. Je ne serais pas étonné que Picard et d'autres modérés du gouvernement n'en eussent par-dessus la tête, et on pourrait bien, avant peu, le mettre sous la remise. D'ailleurs, tranquillité parfaite dans toute la ville. »

11 janvier 1871.

« J'ai été très occupé hier de mes réfugiés. Quelques-uns de ceux qui sont dans les quartiers bombardés voudraient trouver d'autres logements; je les aide tant que je peux, mais je ne veux pas faire de réquisitions [1]...

» Cette nuit, en rentrant du journal, j'ai vu des femmes fuyant avec des enfants dans les bras. Ce

1. M. Léon Say était, en effet, absolument contraire au droit de réquisition, comme le prouve l'extrait suivant d'un article qu'il écrivait le 10 octobre, à propos d'un décret du gouvernement sur les rapports entre propriétaires et locataires. « Réquisition ne veut pas dire confiscation, et cependant requérir un logement sans indemniser le propriétaire, c'est confisquer certainement une valeur. Si le gouvernement veut loger la population pour rien, qu'il loue des maisons; il trouvera à coup sûr des propriétaires disposés à louer pour des prix très modiques la plupart des locaux vacants. Mais si, au lieu d'acheter ou de louer, il prend, on peut dire qu'il abuse. Il n'est plus le droit, il est la force. »

[illegible] le danger, c'est qu'on a le temps de se [illegible] qu'il y a beaucoup d'intervalle entre les [illegible] en tombe presque toujours plusieurs à la [illegible]. En somme très peu de blessés, mais une [illegible] irritation. Il est impossible que ce bom[illegible]ment ne soit pas vu avec horreur en Europe.

« La vie est toujours la même. Il y a un passage [illegible]ettes et on en vend beaucoup à quarante sous [illegible]. La nourriture étant devenue précieuse, les [illegible]tiers en vendent. Un orfèvre dont la boutique est [illegible] à la droite de la Trinité, près de la rue de Lon[illegible], a pêle-mêle avec des boucles d'oreilles un peu [illegible] beurre, des lapins, des œufs, des pâtés de cheval. On a vendu un lapin cinquante francs. Mais quand on mange du riz, des raves, de l'orge et un peu de cheval, on trouve très bien à se nourrir. Un bon plat de siège, c'est de la salade de riz pas trop cuit, resté dur et assaisonné à l'huile et au vinaigre. Vous mangez là-bas sans vous apercevoir que c'est agréable de manger. Après le siège, je me fais gourmand... »

14 janvier 1871.

« ... Il y a des difficultés de mouture pour le pain qui agitent un peu la population. Si nos Parisiens ont une vie dure, nos pauvres réfugiés l'ont extrêmement difficile. Nous allons tout à l'heure, Barthélemy Saint-Hilaire et moi, chez Magnin, au ministère du commerce, lui demander sept mille kilos de légumes secs,

que nous paierons, pour faire une distribution. J'espère qu'il pourra nous les accorder. Cela n'est pas pour les miens, car je n'ai que deux cents personnes; je m'en tire comme je peux en dépensant beaucoup d'argent. Mais Maréchal, le délégué de Gonesse, en a trois mille cinq cents; Bugnet, le délégué de Lagny, en a huit mille. Les efforts particuliers sont nuls pour d'aussi gros chiffres...

» Vous avez sans doute en main le manifeste de Jules Favre et sa réponse à lord Granville... »

15 janvier 1871.

« ... J'ai passé hier une partie de ma journée à courir pour chercher des pois secs. J'ai été en demander au seul épicier qui en ait, qui est le ministre du commerce, et j'ai obtenu sept mille kilos de pois et trois cents de lard. La question des vivres devient difficile. Aujourd'hui pourtant j'ai trouvé un rôti que j'ai apporté chez Jules; mon rôti se composait de six alouettes que j'ai payées huit francs. Elles étaient très grasses et très bonnes...

» Cette nuit j'ai peu entendu le canon. Il résonne plus fort en ce moment. Il est très difficile de juger ce qui se passe par le bruit qu'on entend ici. Suivant le vent on entend plus ou moins; mais c'est surtout quand le mont Valérien tire que nous entendons le plus. Les déménagements par suite de la crainte des obus continuent, ce qui occasionne des difficultés

pas. Ainsi madame Duméril, sa fille, le petit enfant, passent la journée au Jardin des Plantes, y dînent et ne le quittent que la nuit pour aller coucher chez le frère de madame Duméril. On s'habitue à tout, même aux bombes. Ce qu'il y avait dimanche de gens, avec femmes et enfants, allant en promenade visiter les quartiers où tombent les bombes, c'est inouï...

» J'ai de nouvelles inscriptions de réfugiés; je croyais pourtant que c'était fini, mais il y a encore des gens qui ont lutté jusqu'à présent avec leurs petites ressources et celles de leurs amis, et qui ayant tout épuisé s'adressent à moi.

» Le plein dégel d'aujourd'hui va sans aucun doute amener des pigeons avec des nouvelles plus récentes. Il me semble qu'on devrait envoyer les dépêches les plus nouvelles et épuiser l'arriéré après. L'important est d'avoir des nouvelles fraîches.

» On dit beaucoup que Jules Favre va partir pour Londres. On se dispute un peu là-dessus dans le gouvernement, à ce que je crois, et je ne serais pas étonné que la question de cabinet fût posée. Ou Trochu quittera le commandement, ou il consentira au départ de Jules Favre. On dit que les Prussiens veulent entraver ce départ; cela est possible. Je ne comprends pas, dans ce cas, que Thiers ne soit pas désigné.

» Le bruit a été répandu ici que Gambetta avait fait arrêter le prince de Joinville et Buffet... »

17 janvier 1871.

« ... Le bombardement continue; les projectiles s'avancent un peu du côté de l'île Saint-Louis. Toute la rive gauche est menacée, à l'exception du pâté compris entre la rue Dauphine et la rue de Beaune, d'une part, et entre les rues Jacob, de Grenelle et le quai, d'autre part. Cela ne veut pas dire que tout le reste soit sous le coup des bombes; mais il peut y avoir des projectiles égarés. Il me semble qu'il n'y a pas de batteries possibles qui puissent menacer notre quartier. Jusqu'à présent les obus sont très innocents et l'habitude en est absolument prise. Cela ne suspend en aucune façon le peu de vie commerciale qui subsistait, et il vient du monde de tous côtés, même dans les côtés où l'on reçoit des obus, absolument comme avant.

» J'ai vu Washburne hier, qui m'a dit n'avoir pas reçu le *Times* depuis le 30 décembre. Je crois que ce n'est pas vrai; mais il veut laisser vieillir les nouvelles de famille, de peur que, sous des formules de santé, on ne cache des nouvelles politiques.

» On dit beaucoup que Gambetta a fait reconduire le prince de Joinville à la frontière... »

18 janvier 1871.

« ... J'ai passé presque toute ma journée d'hier à ma commission des réfugiés, pour examiner les

mesures que nous avons à prendre par suite du déménagement des bombardés et du rationnement du pain. Ce rationnement est fondé sur le domicile et sur l'obligation pour les boulangers de ne délivrer le pain qu'aux porteurs de cartes de leur quartier. Maintenant, avec ces cartes, on ne pourra acheter — en payant avec de l'argent ou avec nos bons — que trois cents grammes de pain par tête et par jour. Ce sont nos campagnards qui en souffrent le plus, parce que d'abord ils sont habitués à manger beaucoup de pain, et ensuite parce que n'ayant absolument que du pain, ils en ont plus besoin que ceux qui peuvent se procurer autre chose. La santé de nos gens de l'Isle-Adam paraît meilleure; le grand froid leur a fait beaucoup de mal. Aujourd'hui qu'il fait doux, ils souffrent moins tout naturellement.

» L'esprit public paraît en train de se transformer; je ne sais pas trop ce que cela veut dire. On avait cru que la population verrait d'un mauvais œil le départ de Jules Favre pour la conférence; c'est le contraire qui est vrai. On s'impatiente aujourd'hui de ce que le sauf-conduit n'arrive pas. Arrivera-t-il? Je n'en sais rien.

» On se demande ici combien de temps nous pourrons vivre encore; et là-dessus le plus savant ne sait rien.

» A côté des questions matérielles, il y a les questions morales. Qu'on ait le temps ou non, il y a un vif désir d'une action militaire immédiate. C'est un grand danger, mais on sera obligé de le courir.

[illegible] ES [illegible]

[illegible] engagement.

[illegible] rendre la con-

[illegible] parle plus

[illegible] meurs... »

[illegible]

[illegible] nnement

[illegible] ation-

[illegible] as le

[illegible] ruit

[illegible] arce

[illegible] ue c'est

[illegible] ue le vent

[illegible]

[illegible] ents grammes,

[illegible] un kilo.

[illegible] accordait à mes

[illegible] eux cents

[illegible] mon canton,

[illegible] monde : ce n'est

[illegible] du commerce

[illegible] quelque chose en

[illegible] du ministre

[illegible] fait à propos de

[illegible] aux délateurs de leur donner

[illegible] qu'ils feraient

[illegible] une délibération par ma

[illegible] cet appel à la délation... »

20 janvier 1871.

« ... La journée d'hier a fini comme toutes les journées de Trochu, c'est-à-dire mal. Il me paraît être incapable de modifier ses plans en cours d'exécution, et de continuer longtemps un mouvement. Sa tête s'emplit tout de suite, et il devient comme un somnambule. Ç'a été un des malheurs de notre situation d'avoir eu un chef si peu capable.

» Cette nuit on n'a pas entendu le canon. La première journée aura eu pour effet de suspendre le bombardement. Peut-être la journée d'aujourd'hui sera-t-elle meilleure. Les troupes ont été très sensiblement améliorées par les gardes nationaux des compagnies de marche. J'ai vu hier soir Jemmy qui revenait de la tranchée; son bataillon avait perdu quelques hommes; il n'a heureusement rien eu...

» J'ai passé la journée à faire avoir des cartes de boulangerie à mes réfugiés. Le rationnement s'établit avec assez de difficultés et bien des gens hier n'ont pu avoir de pain; cela va se régulariser aujourd'hui, mais non sans beaucoup de peine. Il y a des arrondissements où l'on donne en sus aux porteurs de bons un grand verre de vin. Cela est du gaspillage; pour nous, nous tâcherons de remplacer le pain par du riz ou des pois secs... »

[illegible] janvier 1871.

« Edgar a été engagé dans la bataille du 19 : il n'a pas été blessé. Jemmy est rentré des tranchées de Cachan. Son poste a été bombardé tout ce temps, et son bataillon a rapporté cent quarante obus non éclatés. Sa compagnie n'a eu que trois blessés. Parmi les blessés grièvement on cite Philippe de Montbrison.

» Trochu me paraît avoir perdu la tête dès le commencement de l'action. A dix heures du matin, il télégraphiait « qu'il ne pouvait plus suivre les phases de la bataille ». Et, après le combat, il a exagéré les malheurs. Ainsi, il a télégraphié qu'il fallait à tout prix un armistice pour enlever les blessés, quand l'enlèvement était déjà terminé. J'ai été très étonné de ne pas voir son remplacement dans l'Officiel...

» Le rationnement du pain et l'obligation de se fournir chez un boulanger spécial amènent des difficultés très grandes, surtout à cause des déménagements nécessités par le bombardement. Ainsi j'ai une famille de deux femmes et un enfant, que j'ai logée rue Pigalle ; elle n'a pas pu depuis deux jours avoir de pain. Comme ces femmes sont timides, j'ai craint qu'elles ne se fussent pas tirées d'affaire, et j'ai envoyé Jean savoir ce qu'elles devenaient. Il les a trouvées n'ayant rien mangé depuis la veille, et sans feu. Il a tout de suite porté du bois, du pain et des tablettes de potage.

Malheureusement il y en a des quantités dans cette situation. D'ici à deux jours le rationnement sera établi, mais il y aura eu quatre jours bien difficiles...

» Après le dîner j'ai été au journal; on y était fort attristé de l'incurie de Trochu et des mauvaises nouvelles de Chanzy. Je suis rentré à minuit avec Molinari. Quel singulier peuple! Les échecs de Chanzy ne comptent plus, parce que c'est Bourbaki qui doit nous délivrer. L'échec de Trochu n'a pas fait tout l'effet qu'on aurait cru, toujours à cause de Bourbaki... »

22 janvier 1871.

« ... Depuis l'échec de la sortie du 19, il y a dans la population une agitation très grande; agitation causée par l'échec d'abord, et ensuite par le rationnement. On exécute très sévèrement le décret de rationnement, et on ne peut acheter que trois cents grammes par tête sur la présentation d'une carte, valable chez un seul boulanger et disposée de manière à être pointée. Loin qu'il y ait de double emploi, c'est le contraire qui est vrai, car beaucoup de personnes ont négligé de se faire inscrire, et, n'ayant pas de cartes, ne peuvent pas avoir de pain. Les déménagements, rendus plus prompts par le bombardement, ont jeté encore du désordre dans tout cela, les déménagés ayant eu de la peine à faire changer leurs cartes, afin qu'elles fussent valables chez les boulangers de leur nouveau quartier. A cela il faut ajouter l'inquiétude qui a pris

» En même temps, les clubs se réunissaient, hier, samedi soir, 21, et s'envoyaient de l'Académie de médecine à la Villette, Belleville et Montmartre, des délégués pour organiser un mouvement pour aujourd'hui dimanche. Ce mouvement se fait pendant que je t'écris; mon sentiment est qu'il n'aboutira pas; le contraire pourrait être vrai, et il est possible qu'il y ait une petite bataille. S'il y a bataille, la Commune échouera; elle ne réussirait que par faiblesse et transaction. Demain on entrera dans une nouvelle phase, et *commencera* un gouvernement de la défense ayant à décider si on entamera des négociations *avant* ou *après* un nouvel effort militaire. Je ne pense pas qu'il y ait de nouvel effort militaire. Les gens nerveux vont passer, ou sont en train de passer une mauvaise journée.

» Ce matin Lemoinne et Dufeuille sont venus à la maison et je les ai retenus à déjeuner; je leur ai donné du bœuf conservé, des pommes de terre et de la salade de riz avec un tout petit morceau de pain, du thé et du café — pas au lait. — Les restaurants ne donnent plus de pain. Chaque dîneur apporte son pain. Lemoinne avait son pain dans sa poche pour la journée.

» Quelle situation étrange! Je crois que nous touchons au dénouement. On croit à un désastre de Chanzy, sans connaître bien les détails, et on ne croit plus aux grands succès de Bourbaki. Enfin l'esprit public se déprime... »

[illegible]

[illegible] accompli.
[illegible] malheureu-
[illegible] per-
[illegible] de la
[illegible] directeur
[illegible] l'in-
[illegible] arens. La
[illegible] heures
[illegible] entendu
[illegible] l'Hôtel de
[illegible] ne. Les
[illegible] rappel a
[illegible] sont venus
[illegible] quilite était

[illegible] rnal, d'où
[illegible] partir. Je
[illegible]

[illegible] er 871.

[illegible] midi et demi;
[illegible] quartiers. Un
[illegible] nai-Fesch, qu'on
[illegible] udun. Arrivé à
[illegible] usieurs enterre-

ments réunis, et sortir de l'église Ernest Desmaret et Alfred André : c'était l'enterrement des victimes de Buzenval. Je vais à la mairie avec notre maire et notre adjoint. Ils me racontent la surprise de Mazas et la délivrance de Flourens. Il y avait beaucoup de groupes en face de la mairie pour lire l'ordre du jour de Clément Thomas sur l'affaire de Mazas. Ferdinand Duval de sa haute taille dépassait tout le monde. Les bataillons affluaient ; il y en avait dans la cour de l'Opéra et dans toutes les rues. On demandait pourquoi il n'y avait pas d'ordres.

» Je vais chez Alphonse ; il ne savait trop rien. Nous retournons ensemble rue Drouot, où il y avait une réunion de maires de Seine-et-Marne. Les groupes étaient toujours privés d'informations. Nous prenons les boulevards ; beaucoup de promeneurs, femmes et enfants. Nous arrivons au faubourg Saint-Honoré. Il y avait des bataillons et on continuait à battre le rappel. La pluie se met de la partie. Place Beauvau et à l'Élysée, où se trouve l'état-major de la garde nationale, grande animation. Dans la rue, je vois Charles Ferry. Il reçoit la nouvelle qu'on échange des coups de fusil à l'Hôtel de Ville. Picard passe ; nous causons un instant ; il est fort ému. Pelletan, Magnin, d'autres membres du gouvernement vont et viennent. Ils sont très affectés et disent que les ordres sont donnés. Picard retourne aux Finances, il m'emmène. Je le presse de faire savoir à la population la situation des vivres. Aux Finances il est entraîné par les gardes

nationaux; je le perds. Je retourne place Beauvau, où j'avais une commission des réfugiés. Je rencontre des gardes nationaux de connaissance, entre autres les volontaires dont M. Gigot fait partie. On dit qu'on ne tire plus et que des bataillons nombreux se massent. Je retourne hôtel Beauvau; notre réunion a lieu. Vers cinq heures et demie nous nous séparons.

» Je rentre aux Finances avec Horace de Choiseul. Nous entendons là un rapport très complet dont voici la conclusion : « L'insurrection a échoué complète-» ment, elle a eu la mine d'un complot; peu de per-» sonnes y ont pris part. On compte sur la tranquil-» lité pour la nuit... »

» Voilà une affaire intérieure terminée. Je supplie les membres du gouvernement de faire savoir la situation des vivres. Tant que les Parisiens se croiront vainqueurs sur toute la ligne et pourvus de vivres pour trois mois, ils n'auront pas le sentiment de ce qu'il faut faire.

» De province on sait peu de chose; on croit, je ne sais sur quels indices, que Gambetta est pris ou mort; mais les membres du gouvernement sont muets à cet égard. Je pense que ce bruit vient de ce qu'on ne lit pas son nom dans les dernières dépêches... »

Vendredi, 27 janvier 1871.

» ... On dit que le dernier ballon part ce soir. Je t'ai écrit par le premier; je veux t'écrire par le dernier.

» La journée, qui était très incertaine, s'est passée dans un calme très grand. Il y a eu quelques groupes, peu de groupes, dans lesquels on discutait, mais sans violence et sans appel à l'insurrection. Au point de vue de la tranquillité intérieure, il me semble que le danger est passé. Il y a beaucoup de tristesse, de l'abattement, encore de l'illusion.

» Si vous avez reçu le journal sur papier pelure, vous aurez vu un compte rendu très exact de ce qui se dit sur le boulevard...

» J'ai passé la fin de la journée au ministère de l'intérieur, pour tâcher de régler le départ de nos réfugiés. Nous n'avons pu rien faire encore. Je crois qu'ils seront plus heureux, ou plutôt moins malheureux, chez eux qu'ici...

» Et dire qu'il y a plus de cent trente jours que nous ne nous sommes vus!... »

Dimanche, 29 janvier 1871.

« ... Peut-être cette lettre te parviendra-t-elle encore par ballon, car on a de grandes difficultés à rétablir la poste. La convention qu'on appelle ici l'armistice, et que les Allemands vont appeler la capitulation, est très difficile à faire fonctionner dans ses détails. On ne sait pas encore qui pourra sortir, qui pourra rentrer. Enfin nous n'avons encore ni lettres ni journaux, et nous ignorons absolument ce qui se passe dans le reste de la France. Je m'imagine que la dictature de

[illegible] et j'ai peur d'une très grande réac-[illegible] la République.

Le gouvernement est ici manifestement divisé en [illegible] Favre et Picard d'un côté et ce qu'on [illegible] de l'autre côté. Je crois que le [illegible] Picard aura le dessus, mais comme il va [illegible] députés à nommer sur une liste, [illegible] les noms très avancés. Delécluze, [illegible] et peut-être Blanqui passeront.

[illegible] que le parti modéré [illegible] je l'espère sans y [illegible] de l'agitation même, [illegible] — il est vrai que je n'ai vu per-[illegible] pas eu de violence...

1er février 1871.

[illegible] les *Débats* plusieurs pages [illegible] nous a imités. Les [illegible] rares; celles de la [illegible] On dit que Parmain [illegible] sont accablantes.

[illegible] quitter Paris; j'irai à Stors [illegible] d'abord les services des [illegible] après celui des [illegible] prendent le chemin de fer [illegible] s'en vont à pied. Breteuil, [illegible] pain blanc. Il a retrouvé [illegible] qui était morte. Il

a su que mon bureau avait secouru sa femme; il m'a apporté son pain blanc. La banlieue a été très émue du manque de pain à Paris; il est certain qu'il est difficile d'avoir un pain plus noir et d'en manger un plus mauvais. On craint qu'il ne manque tout à fait pour un jour, dimanche ou lundi. Ce serait une souffrance très réelle, quoique cela ne constitue pas un jeûne absolu, ni universel. Dès mardi, même avant, on aura quelques quintaux de vraie farine. Dans nos moulins du Nord on meut de l'amidon, du véritable amidon de blanchisseuse; cela avec l'avoine, le riz, un zeste de farine, fait le plus affreux mélange du monde.

» On s'occupe beaucoup d'élections, mais on s'entend peu. Aussi la liste la plus rouge a-t-elle beaucoup de chances de passer. Il y a des gens qui mettent mon nom et celui d'Hector Bourruet; mais ni lui, ni moi, ni Lemoinne, ne passerons. Dans Seine-et-Oise, on met également mon nom sur des listes; mais tu peux te rassurer, cela ne réussira pas. D'ailleurs je ne fais ni circulaires, ni bulletins... »

Lundi, 6 février 1871.

« ... Je crains que les correspondances par Versailles ne soient encore moins sûres que ne l'étaient les correspondances par feu les ballons. Toujours est-il que je n'ai reçu aucune autre lettre que celle du 30 décembre...

» Mes réfugiés m'ont mis sur les dents et les élections

» Il y a un grand mouvement électoral très confus, d'où sortira probablement une liste très avancée comme couleur politique. Tu auras peut-être su que mon nom était porté. Je n'ai aucune chance...

» Peu à peu mes réfugiés s'en vont, je vais bientôt fermer boutique. Je leur aurai sauvé la vie, du moins à quelques-uns. Ils vont s'en retourner. Il y en a que nous reverrons à Mériel; les autres, on n'en entendra plus parler...

» Il y a, entre Parisiens, une société d'admiration mutuelle qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux. Nous n'avons été ni si admirables, ni si malheureux que cela. Il y a eu dans les classes pauvres une très grande misère, cela est vrai; mais on a soulagé cette misère au moyen de l'*atelier national*, dit garde nationale.

» La seule circonstance remarquable est la tenue de la population pendant le bombardement; même cela ne s'applique-t-il qu'à des quartiers restreints, car, de notre côté, on ne se doutait même pas qu'on bombardait. L'éclat du canon était quelquefois moins vif qu'à l'origine du siège; ce qu'on a entendu le plus, ce sont nos canons et non pas ceux de l'ennemi... »

8 février 1871.

« ... Paris est très calme extérieurement; je ne sais pas ce qui se passe dans les esprits, mais rien ne se manifeste au dehors qu'un flânage gigantesque dans

ment il est moins gluant. En somme, d'après ce que nous apprenons, Paris a été moins malheureux que la province; il ne s'est pas passé ici de ces faits horribles, comme on en raconte de la province ou de la banlieue.

» On dit que ce pauvre Jaubert, que tu connaissais, est mort des suites des coups qu'il a reçus en voulant défendre le curé de Coulonge. Dans la banlieue, il y a eu des pillages inouïs, des déménagements organisés cyniquement.

» Le gros Jean est venu me voir de Stors; il s'est conduit avec présence d'esprit. C'est à lui qu'on doit d'avoir conservé le mobilier de Stors. On est venu avec des voitures pour l'enlever. Il entendait, comme il comprenait l'allemand, ce que disaient les conducteurs. Le blessé allemand soigné et sauvé par Jean et Beaudequin les a beaucoup aidés; c'est un brave homme. Toutes ces braves unités-là, chez eux comme chez nous, font des totalités sans scrupule.

» Quant à nous, nous ne méritons pas tous tes éloges. Ce qu'il y a eu de beau, c'est la résignation de la classe pauvre, qui a vécu d'un mauvais pain tout sec et qui a perdu les petits enfants. Mais il n'y a pas eu autant de combats que Gambetta l'a dit. L'affaire du 19 n'a pas duré trois jours, mais un seul jour, et n'a pas été une victoire. Les mobiles, c'est-à-dire les gardes nationaux non mariés, se sont seuls bien battus personnellement, mais tout à fait sans direction et comme au hasard. Trochu, du haut du mont Valé-

[illegible] onze heures du matin, télégraphiait qu'il ne [illegible] ce qui se passait et ne dirigeait plus rien. [illegible] une très grande irritation contre Gam[illegible] ne parle pas des hallucinés, mais des gens [illegible]. Le nombre des gens de sang-froid [illegible] tout le monde a été fou pendant deux mois; [illegible] peu à peu. Cela n'empêche pas que [illegible] avoir de très mauvaises élections. Ils [illegible] inconnus. Les conservateurs auront [illegible] et c'est tout. Je t'ai dit que j'étais [illegible] mais ce n'est pas sérieux. Comment [illegible] les hommes de ma nuance aient plus [illegible] encore? On se divisera. Tel aimera [illegible] du chemin de fer de l'Est, ou [illegible] au milieu de tout cela Félix Pyat [illegible] Félix Pyat, j'exagère, je veux [illegible] quelconque de la liste de Félix Pyat.

[illegible] après tout ce qui me revient que vous [illegible] le nous et que vous soyez restés [illegible] sans nouvelles, du 24 janvier au 5 février. [illegible] pendant ces jours difficiles.

[illegible] préoccupation est de nous réunir. Les [illegible] ne sont pas commodes et les trains autorisés [illegible]. Mais il est probable que les choses [illegible] à ce point de vue là, d'ici à très peu [illegible]

[illegible] une commission de trois membres [illegible] quelques détails à Versailles; j'en fais [illegible]

M. Léon Say ne put profiter aussitôt qu'il l'espérait de sa liberté pour rejoindre sa famille. Un devoir public le retint à Paris. Chargé par le gouvernement de régler avec M. Alfred André, régent de la Banque, et M. Dutilleul, directeur au ministère des finances, le paiement de la contribution de 200 millions imposée par les Prussiens à la ville de Paris, il dut rassembler les fonds nécessaires et se rendre plusieurs fois à Versailles. Voici le récit de ces voyages accidentés.

Jeudi, 9 février 1871.

« ... J'ai été hier à Versailles par le chemin de fer, par un train spécial. Jusqu'au pont d'Asnières rien qui soit changé; mais quand on traverse la Seine, on aperçoit le pont de la route, à droite, dont les arches sont détruites, et plus loin un second pont dont il ne reste plus que la moitié. C'est au pont d'Asnières que sont les sentinelles prussiennes. Une foule de gens allant aux provisions traversent le pont et stationnent de ce côté, à une barrière en bois, faisant examiner l'un après l'autre leur laissez-passer. Un courant de personnes rentrant dans Paris faisait également examiner ses sauf-conduits. Ceux-là étaient chargés de sacs et de paniers contenant des pommes de terre et des légumes.

» Notre train continue à marcher. Du haut de Suresnes, le bois de Boulogne ne paraît pas trop

détruit; il forme encore une masse boisée. La partie abattue est celle qui se trouve entre les fortifications et le lac. Auprès de Saint-Cloud, l'aspect est des plus tristes; toutes les maisons que l'on voit sont sans toitures, sans planchers. Il ne reste littéralement que les quatre murs. Plus loin, à Ville-d'Avray, on ne voit rien de particulier; les maisons sont remplies de soldats allemands. Au lieu d'entrer dans la gare de la rue Duplessis, on suit le viaduc qui rejoint la rive gauche et on va débarquer à la gare de Chartres, près de la porte de Buc.

» Versailles a son aspect habituel; les boutiques sont ouvertes. J'y ai vu des choses auxquelles mes yeux n'étaient plus habitués, des têtes de veau, par exemple; cela même me faisait envie. Après avoir eu une conversation de deux heures avec les commissaires allemands auxquels j'avais affaire, je suis rentré à Paris.

» On a peu voté, dit-on; il y a beaucoup d'abstentions. Quoique mon nom soit sur beaucoup de listes, tu n'as pas à craindre que je sois nommé... »

10 février 1871, minuit.

« Voilà le troisième jour que je vais à Versailles; j'irai encore demain et après-demain. C'est assez fatigant, car il faut, entre les deux voyages, discuter là-bas, rapporter à Paris la discussion de Versailles, et se préparer à la discussion du lendemain.

» J'ai été deux fois par chemin de fer et une fois par la route en voiture. La route en voiture qui est seule praticable est l'avenue de la Grande-Armée, le pont de Neuilly, la route le long de la Seine jusqu'à Saint-Cloud, la montée de Montretout et Ville-d'Avray.

» Les ruines de Saint-Cloud vues du chemin de fer ne sont rien comparées aux ruines de Saint-Cloud vues de la route: toutes les maisons sont détruites, quelques-unes absolument, d'autres coupées en deux et laissant voir à un étage ouvert des meubles, d'autres enfin absolument détruites, cloisons, planchers, et ne subsistant que par les quatre murs debout. Une seule maison est intacte, c'est une belle maison en construction, à peu près achevée, à mi-côte à droite en montant. Il est probable que le feu a été mis pour dissimuler les pillages. Ville-d'Avray qu'on traverse ensuite ne paraît pas avoir souffert, mais les bois sont très abîmés. Il y a des abattis considérables faits probablement pour dégager des batteries, ou pour voir venir.

» Nous avons croisé un phaéton conduisant des officiers prussiens, et Alfred André a reconnu une de ses voitures qu'il avait laissées à Versailles chez sa mère...

» Tu dois penser que je n'ai guère le temps de songer aux électeurs. J'arrive à la queue en Seine-et-Oise et dans la Seine, sans être nommé nulle part. Je pense que cela ne te déplaît pas autrement. Aussitôt

… minée, je chercherai à te
… ence est à bout…
… uvaises, mais elles
… la rue. On ne peut
… deux jours et deux
… nant sans repos ni
… lement qu'il y a
… nze ou dix-huit
… ent non moins
… servateurs
… eu au
… aru ne
… e…

… atin
… re.
… ne
… ne

… ais
… e
… e.
… an-
… ut
… e
… la

pas vous y prendre », et alors M. de Bismarck se mit à passer le cachet sur ses cheveux et, après quelques frottements énergiques, le cachet fit son office[1].

1. Toutes les pièces officielles relatives à cette négociation étaient restées en la possession de M. Léon Say. A sa mort, elles ont été déposées aux archives de la Ville de Paris par M. Georges Pallain. Voici, d'après une note manuscrite de la main de M. Say, le bilan des sommes versées. « Les commissaires français remettront aux commissaires allemands : 75 millions de billets de banque, 25 millions de numéraire livrés à Versailles, 50 millions de papiers sur Berlin à 3.75 plus 5 p. 100 tirés par une maison française, endossés par la Ville de Paris, mais assurés par l'intermédiaire de la banque Bleichröder, 50 millions de papiers sur Londres à 25.20 tirés à huit jours par une maison de Paris sur Londres. Les 75 millions de billets de banque et les 50 millions de Londres seraient remis le 12 février. Pour les 75 millions restants, il serait remis le 12 février 75 millions de billets de banque, lesquels seraient restitués lors de la remise, avant le 19, du numéraire et lors de la régularisation du papier sur Berlin. »

[illegible]

[illegible] sur la situation [illegible] aux discus- [illegible] Paris. — Il est [illegible] de la [illegible] prospérité. — [illegible] primaire et [illegible] pour la [illegible] — Il est nommé [illegible]

[illegible] M. Léon Say fut [illegible] par le dépar- [illegible] le Seine-et- [illegible] deux sièges dès son [illegible] électeurs parisiens et [illegible] qui lui avaient ouvert [illegible] ne pouvaient être [illegible] M. [illegible] qui tenait à réduire autant [illegible] les élections complémen- [illegible] avec instance d'opter pour [illegible] M. Léon Say se rendit à regret

[illegible] Seine-et-Oise et 75 939 voix à Paris.

à son désir et, tout en ne se faisant guère illusion sur la constance des électeurs parisiens, il abandonna Seine-et-Oise.

Ce dont M. Léon Say avait le plus souffert pendant le siège, c'était de l'absence de nouvelles de l'extérieur. Il était donc impatient de savoir dans quel état il allait retrouver la France. Des écrivains intéressés à présenter les choses sous un certain jour ont beaucoup exagéré les effets produits par le blocus sur le moral de la population parisienne. Ce qui est vrai, c'est l'extraordinaire impression que ressentirent ces deux millions et demi d'êtres humains, quand ils apprirent que les privations allaient cesser et que les portes leur étaient ouvertes. Il s'ensuivit une sorte d'ivresse semblable à celle qu'éprouve le prisonnier mis en brusque contact avec le grand air, ou à celle du convalescent à sa première sortie. Tous les esprits, même les plus pondérés, ont subi cette influence indéfinissable. On était tout étonné de voir les gens de la province, qui n'ayant aucune raison d'être grisés par le grand air dont ils n'avaient jamais été privés, ne comprenaient rien aux idées et aux paroles d'hommes qui avaient vécu pendant si longtemps d'une vie à part. Des deux côtés on se regardait, sinon avec colère, au moins avec une stupéfaction dans laquelle entrait plus de commisération que de charité. Nous retrouvons un peu de cet état d'esprit dans la première lettre que M. Léon Say adressait de Bordeaux à sa tante, madame Cheuvreux.

[illegible] donc [illegible] nommé deux fois député et sans y [illegible], écrivait-il le 18 février : Seine-et-Oise, je [illegible] et je n'avais fait ni affiches ni [illegible]. Paris, on me disait que je n'avais que [illegible] chiffre inférieur au quantum voulu de [illegible]. Malgré tout, me voilà deux fois nommé. [illegible] un prétexte pour prendre un congé [illegible] ma femme et ma fille...

« [illegible] séquestration, pendant quatre mois et demi, [illegible] à Paris qu'en province des effets [illegible], nous ne sommes pas, nous autres Parisiens, [illegible] la province et la province n'est pas à notre [illegible]. Il me semble que les deux idées dominantes de la majorité provinciale, c'est d'abord une restauration de Henri V en adoptant les d'Orléans, et ensuite la punition de Paris par le retrait de son titre de capitale.

« Les deux choses me semblent aussi impossibles l'une que l'autre, et peut-être que le centre gauche pourra persuader au centre droit qu'il faut rester dans la forme si peu agressive de la République sans les républicains.

« On me dit que vous êtes ici grands admirateurs de Trochu. Trochu avait de bonnes qualités, mais il a des cases de moins dans le cerveau, et à Paris on ne lui aurait pas donné cinq mille voix. Il s'est très mal conduit au 31 octobre, et il a détruit avec ses discours sur la force morale toute la discipline de l'armée. Il est catholique mystique, ce qui peut être très respectable dans le particulier, mais ce qui ne peut

pas être un système politique. Ainsi sa proclamation à sainte Geneviève l'eût fait mettre à Charenton, si Jules Favre n'en avait pas empêché la publication.

» Paris n'a fourni aucun homme. Dorian, dans lequel on a eu confiance, a pactisé avec les gens du 31 octobre. Ducrot, qui a de la valeur dans les deux sens du mot, avait la tête tellement surexcitée, qu'on pouvait le prendre pour un fou. Vinoy seul n'a pas fait trop de fautes, peut-être parce qu'il n'a pas fait grand'chose. Nous comptions donc, en rentrant en province, que vous nous *aviez fait* des hommes puisque nous ne vous en apportions pas : il se trouve que vous n'en avez guère, cela est un malheur... »

Quelques jours après il écrivait à son oncle :

Bordeaux, 5 mars 1871.

« ... Ce soir j'ai été chez M. Thiers, et Barthélemy Saint-Hilaire, auquel j'ai confié mon projet, m'a dissuadé de prendre un congé parce qu'on était préoccupé, et qu'on pouvait convoquer la Chambre à tout instant pour lui demander de prendre une résolution grave. Cette résolution grave, c'est évidemment le déplacement de l'Assemblée. Thiers tient à rentrer à Paris *avec* ou *sans* étape, et il veut pouvoir profiter du premier instant favorable pour provoquer une décision. Si une émeute avait été comprimée hier soir ou aujourd'hui, Thiers aurait demandé demain matin le transfert à Paris. Si l'émeute avait pu être, sinon

[illegible] au moins mise dans l'impossibilité de [illegible] aurait demandé le transfert à Versailles.

[illegible] crois qu'on ne pourra pas de si tôt [illegible] de Paris.

[illegible] marchie à Paris : la constitution [illegible] de la garde nationale. Le [illegible] les mairies et la garde [illegible] contre des volontés [illegible] réorganisation ; mais jus- [illegible] le fusil, ou, s'il y en a, [illegible] un mouvement, qui, étant sans [illegible] ou au 22 janvier... »

[illegible] l'Assemblée nationale se [illegible] question suivante : [illegible] pays permettraient-elles [illegible] une commission [illegible] l'éclairer l'Assemblée [illegible] M. Léon Say fut un des pre- [illegible] La commission le choisit [illegible] et le désigna comme [illegible] commission chargée d'étu- [illegible]

[illegible] plus lourde qu'il fallait se [illegible] surroi résultant de la dua- [illegible] l'interruption des commu- [illegible] de se procurer les élé- [illegible] plus indispensables. Le [illegible] Say déposait ses deux rapports sur

le bureau de l'Assemblée et s'apprêtait à en donner lecture, lorsque M. Thiers intervint. Tout en rendant hommage au zèle et à la compétence du rapporteur, le chef du pouvoir exécutif s'opposa très vivement à la lecture de ces documents. Il fit valoir qu'il était inopportun, sinon dangereux, de révéler la situation financière du pays alors que le gouvernement était en train de négocier pour se procurer des ressources, et que la divulgation de notre bilan risquait d'affaiblir le crédit national, notre suprême ressource. Ce raisonnement était-il juste? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée, se rangeant à l'avis de M. Thiers, s'opposa à la lecture et à l'impression des rapports de M. Léon Say. Ces deux rapports n'ont donc jamais été publiés, mais ils ont été retrouvés en manuscrit et c'est fort heureux, car sous leur forme sobre et concise ils constituent une des pages les plus instructives de notre histoire financière.

Combien la France avait-elle dépensé pour soutenir la guerre depuis le mois de juillet? Sur ce premier point, les investigations de M. Léon Say avaient été presque stériles, et il ne pouvait en être autrement puisque rien n'était liquidé. Pour le département de la guerre seul, vingt mille marchés étaient encore en cours, et sur ce chiffre, le gouvernement n'avait en main que la copie de quatre mille. Il était donc impossible de savoir, même à quelques centaines de millions près, le total des engagements. Incertitude égale sur le montant des charges qui pesaient sur les départements

et les communes. On savait seulement que 100 millions étaient entrés dans les prévisions de la comptabilité générale, comme formant le contingent des départements pour la dépense de mobilisation des gardes nationaux, et que 66 millions avaient été versés à valoir dans les caisses du Trésor.

Une seule chose paraît certaine, c'est qu'en dehors et en sus des crédits ouverts dans les budgets ordinaires et extraordinaires de 1870 et 1871, une somme de 2 milliards 300 millions a été absorbée pour les besoins de la guerre. Et encore cette somme ne donne-t-elle qu'une idée incomplète des dépenses totales. Il faudrait y ajouter les pertes résultant de la rentrée défectueuse des impôts, soit 400 millions au moins. Quant aux sacrifices que les villes, les départements et les communes se sont imposés, en dehors de l'armement des milices, pour l'entretien des troupes d'occupation, on n'en connaît pas l'étendue, mais d'après le peu qu'on sait il faut compter de ce chef sur une dépense de quelques centaines de millions. Si on n'est pas fixé sur le montant, même approximatif, des frais de guerre, on connaît exactement le montant des ressources extraordinaires que le gouvernement s'est procurées. Le total s'élève à 1 milliard 573 millions, dont 418 millions provenant du reliquat de l'emprunt dit de 1870, 182 millions fournis par l'emprunt Morgan et 973 millions avancés par la Banque de France.

Que reste-t-il en caisse de ces 1573 millions? Rien.

absolument rien. Est-ce à dire que la situation soit désespérée et que le crédit de la France soit frappé à mort? M. Léon Say ne le pense pas.

« Avec la paix, écrit-il, l'ordre, la régularité, et sous le contrôle d'une Assemblée élue, la liquidation de ce passé pourra être entreprise et menée à bonne fin. On créera des ressources, on annulera des crédits, on résiliera des marchés. Avec la guerre il faudrait non seulement liquider le passé — et dans quelles conditions? — mais avant tout il faudrait pourvoir à la continuation des dépenses. »

Or, défalcation faite des ressources ordinaires, la guerre exigerait une dépense de huit à dix millions par jour. Comment se procurer des ressources équivalentes? Par un emprunt étranger? Mais il est devenu impraticable, étant donné le taux excessif de revenu qu'il faudrait promettre. Au mois d'octobre, alors que la fortune des armes pouvait encore nous laisser espérer un retour, l'emprunt étranger était ressorti à 7 fr. 42 p. 100, comme M. Léon Say le démontrait dans une série de documents soigneusement contrôlés. Pouvait-on recourir encore une fois à la Banque de France? Mais les ressources de cet établissement ne sont pas inépuisables, et une émission indéfinie de billets amènerait fatalement la ruine de son crédit. Quelle combinaison propose-t-on? « Et cette combinaison, si elle est possible, peut-on affirmer qu'elle soit compatible avec l'honneur du pays ou qu'elle n'amène pas sa désorganisation? »

Fidèle à son rôle de rapporteur d'une commission chargée de présenter les faits et non de les discuter, M. Léon Say s'abstient de tout ce qui pourrait ressembler à une critique et même à une appréciation. S'élevant au-dessus des récriminations de parti, il n'a pas un mot d'accusation contre les auteurs et les continuateurs de la guerre. Alors que la paix n'est pas faite et que l'ennemi couvre encore un tiers de notre sol, il lui paraît antipatriotique de le prendre à témoin de nos divisions. Sans doute, certaines opérations financières eussent pu être mieux conduites. Mais avant tout il fallait se procurer de l'argent. « Les opérations militaires entamées, écrit-il, ne pouvaient, tout le monde le reconnaît, être arrêtées par des considérations financières. Le succès pouvait peut-être se trouver dans la résistance, l'honneur y était à coup sûr. » Et il explique sans passion comment les hommes qui avaient assumé la lourde tâche de continuer la guerre ont été amenés à exiger du pays des sacrifices excessifs.

M. Thiers avait été extrêmement frappé de la lecture de ces mémoires et il s'en était exprimé de la façon la plus flatteuse. Il connaissait depuis longtemps M. Léon Say et, plusieurs fois, lors des luttes électorales de 1863 et de 1869, il lui avait demandé notamment des explications détaillées sur la situation financière de la ville de Paris. Mais il n'avait jamais été aussi bien à même d'apprécier les rares qualités de précision, de clarté et de méthode que

possédait M. Léon Say. De ce jour il le suivit avec une attention particulière, et on peut dire que déjà la place de M. Léon Say était marquée dans son conseil.

La discussion de la loi sur les élections municipales et sur le régime spécial à donner à Paris, qui eut lieu alors que Paris était en proie à l'insurrection, devait donner l'occasion à M. Léon Say de montrer quelles étaient ses idées sur le rôle et l'importance de la commune dans la nouvelle organisation politique. Dans le projet présenté par le gouvernement, la formation de la liste électorale était réglée par un des articles généraux, qui ne faisaient entre la liste municipale et la liste politique d'autre différence que celle du domicile. Tandis qu'il suffisait d'être domicilié depuis six mois dans une commune pour y acquérir la qualité d'électeur politique, il fallait prouver un domicile d'une année pour y être inscrit comme électeur municipal. Les deux listes étaient donc à peu près identiques; c'est cette symétrie que combattit M. Léon Say.

Pendant sa campagne contre l'administration de M. Haussmann, il avait été choqué de l'injustice qu'il y avait à appliquer, à Paris, la liste politique aux élections municipales. Des dépenses considérables avaient été faites depuis plusieurs années, grâce à des fonds empruntés pour quarante ou cinquante ans, et le poids de ces dépenses avait été par toutes sortes de combinaisons rejeté du présent sur l'avenir. Quelle

[illegible] communauté [illegible] finance [illegible] électeur [illegible] présent [illegible] avaient aucune [illegible]

M. [illegible] que le gouvernement en proposant cette disposition, et la commission en l'acceptant, avaient fait fausse route. Il fallait dans tous les cas d'abord rechercher quels étaient les véritables membres de l'association communale, et lorsqu'on les aurait trouvés, leur accorder le principe du suffrage universel. C'est ce qui a été fait dans la loi électorale politique. Par cette loi, on a accordé le suffrage aux Français et non aux étrangers; on a donc dû, avant d'accorder le suffrage universel aux Français, décider qui était Français et qui ne l'était pas. Nous savons comment un étranger peut acquérir la qualité de Français et, une fois qu'il l'a acquise, nous savons qu'il rentre dans le droit commun pour l'exercice des droits électoraux.

C'est ce qu'on aurait dû faire pour la loi électorale communale; il fallait d'abord déterminer d'une manière précise quels sont les étrangers à la commune qui, par le fait d'une certaine naturalisation, pourraient être regardés comme membres de cette commune, comme membres de l'association communale. Pour faire partie d'une commune, il faudrait un autre titre que celui qui résulte d'un simple domicile d'une année.

« Quant à moi, disait M. Léon Say, je considère qu'on appartient à l'association communale quand on est né dans la commune. Il est certain que nous avons deux patries : la grande et la petite; et alors même que nous sommes éloignés de la petite, c'est-à-dire de la commune où nous sommes nés, nous conservons toujours des sentiments d'affection pour cette seconde patrie, et un grand intérêt pour sa situation et ses affaires. A ceux qui sont nés dans la commune, je ne discuterais pas leur droit, et quand même ils auraient été absents pendant longtemps, lorsqu'ils reviendraient, je ne leur demanderais que six mois de domicile pour rentrer dans leurs droits électoraux. Mais, quant à ceux qui sont des étrangers, comme j'en vois, par exemple, un grand nombre à Paris, étrangers venus de tous les points de la province et opprimant en réalité les vrais Parisiens, à ceux-là, je demanderais des garanties sérieuses, d'autant plus sérieuses qu'on voit souvent ces étrangers s'établir dans la capitale pour une année ou deux, durant lesquelles il leur est parfaitement indifférent que la commune s'obère par des charges résultant d'emprunts trop fréquents, les gros impôts ne devant être prélevés pour faire face à cette charge que lorsqu'ils n'y seront plus. »

En conséquence, M. Léon Say était d'avis d'imposer à ces étrangers des conditions très sévères de naturalisation communale : deux ans de domicile, trois ans, voire quatre et même cinq ans. Ces observations,

[illegible] exposition, firent [illegible] renvoya la ques- [illegible] mission. Mais quelques [illegible] débat, auquel [illegible] amendement ne [illegible] dans la séance [illegible] prix l'efforts [illegible] de la commis- [illegible] conseil municipal [illegible] arrondissement, avec [illegible] à sa popu- [illegible] par quartier. [illegible] concentrez pas les [illegible] si vous ne trouvez pas [illegible] que nous les [illegible] quartiers. — vous aurez [illegible] les notoriétés politi- [illegible] les notoriétés politi- [illegible] circonscriptions qui aien [illegible] circonscriptions, je [illegible] naturellement dans les [illegible] sections au point de vue [illegible] municipal du quartier [illegible] candidat; vous aurez [illegible] composé d'une façon plus [illegible] point de vue de la pratique des affaires. »

La loi [illegible] d'ensemble le 14 avril. Elle donnait à Paris un conseil municipal élu par quar-

tier, par le suffrage universel, et des maires et adjoints choisis par le gouvernement, mais la théorie de la naturalisation municipale avait été malheureusement écartée. Ce fut une lourde faute, comme les événements ne tardèrent pas à le prouver.

Pour mettre en mouvement l'organisation nouvelle, il fallait un homme décidé à accepter les responsabilités, et assez habile pour créer de toutes pièces les rouages d'un organisme compliqué et délicat. La part considérable qu'il venait de prendre dans ce grave débat, la connaissance profonde qu'il avait des ressources financières et des besoins de la capitale, tout désignait M. Léon Say au choix du chef du pouvoir exécutif et du gouvernement. Au conseil des ministres, M. Thiers proposa de nommer M. Léon Say préfet de la Seine, et ce choix fut unanimement approuvé. M. Léon Say, averti par M. Jules Simon, « fit le mort » [1]. Quelques jours après, le gouvernement revint à la charge. M. Thiers insista particulièrement sur cette considération qu'il avait besoin d'un préfet de la Seine assez fort « pour se tirer d'affaires tout seul », alors que l'attention du gouvernement était absorbée par mille occupations de la plus haute importance. Il parla d'un grand devoir à accomplir. M. Léon Say céda et le 5 juin 1871, alors que Paris fumait encore sous un amas de décombres, le *Journal officiel* enregistrait sa nomination à la préfecture de la Seine.

1. Lettre du 1er juin 1871.

Ce n'était pas sans raison que M. Léon Say avait hésité, avant d'accepter un fardeau dont, mieux que personne, il connaissait le poids. Mais une fois sa résolution arrêtée il se mit à l'œuvre sans perdre une minute. Le jour même de sa nomination il rentra dans Paris, et, l'Hôtel de Ville étant détruit, il s'installa avec quelques agents dans un entresol du ministère des affaires étrangères. Quelques jours après, il prenait possession du palais du Luxembourg devenu l'hôtel de ville provisoire de Paris.

Tout était à faire. Le nouveau préfet de la Seine n'avait à sa disposition ni argent, ni archives, ni dossiers, ni comptabilité et les besoins étaient immenses. Tout de suite, il jeta les bases d'une organisation administrative simple et vigoureuse. Pour faire face aux obligations de tous genres qui assaillaient la préfecture, et pour lui permettre de suivre les travaux de l'Assemblée nationale au moins en ce qui concernait Paris, il fallait concentrer les services entre les mains d'un petit nombre de fonctionnaires. Il créa quatre grandes directions, sans distinguer les affaires préfectorales, c'est-à-dire du département de la Seine, et les affaires municipales intéressant exclusivement Paris. C'étaient comme quatre ministères qu'il faisait dépendre d'un pouvoir exécutif. Il allait, en effet, se trouver en présence d'une sorte de parlement représenté par un conseil municipal de 88 membres élus, y compris les conseillers généraux des communes suburbaines. L'administration de Paris

et du département ressemblait donc à celle de plus d'un État par la grandeur des intérêts en jeu, et par la forme de discussion qui allait être inaugurée.

Cette organisation sommaire avait le mérite de permettre au préfet d'être au courant de tout, en n'ayant affaire qu'avec quatre personnes seulement, et de s'attacher successivement à toutes les questions importantes qui allaient surgir. Toutefois elle n'était pas sans inconvénient, et peut-être ne répondait-elle pas, en effet, à un besoin définitif. Le département de la Seine y était comme noyé dans la ville de Paris, et son administration pouvait y perdre de l'unité; les grandes directions ne devaient pas tarder à s'ériger en manière de préfectures indépendantes. Mais les moments étaient comptés, et pour reprendre en main tous les fils rompus ou relâchés de ce vaste organisme, le système adopté par M. Léon Say était le meilleur. Bien que le temps en ait montré les imperfections, il était difficile alors, sinon impossible de faire autrement.

Pour compléter l'œuvre de réorganisation, il fallait réinstaller les mairies et constituer un conseil municipal. M. Léon Say désirait procéder promptement aux élections municipales; mais il y avait des élections politiques complémentaires à faire, par suite des options des élus du 8 février et de la démission d'un certain nombre de membres de l'Assemblée nationale, qui avaient adhéré à la Commune, ou qui avaient voulu mériter par leur retraite la bienveil-

[illegible] M. Léon Say [illegible] municipales eussent lieu [illegible] remuer les [illegible] quinze jours [illegible] aucun con- [illegible] autre- [illegible] le 2 juillet [illegible] juillet.

[illegible] dans leur en- [illegible] les élections [illegible] proposé [illegible] quartier, était [illegible] municipal élu [illegible] toutes les [illegible] représentés. Le [illegible] qu'un petit [illegible] jamais eu de [illegible] les membres du conseil qui [illegible] au radicalisme. Mais des relations faciles s'établirent dès le début. Presque tous les conseillers vinrent le voir avant la séance d'installation, et si tous ne sortirent pas convertis de cette entrevue, tous furent charmés par la bonne grâce et les manières conciliantes de l'homme qu'ils s'apprêtaient à combattre vivement sur le terrain politique.

Cette séance d'installation ne laissait pas d'être inquiétante; elle pouvait décider de l'avenir des conseils électifs à Paris. Si l'assemblée municipale avait fait de la politique le premier jour, le régime nouvel-

lement inauguré à Paris pouvait être compromis pour longtemps. Il n'en fut rien. La veille de la séance, c'est-à-dire le 3 août 1871, M. Léon Say reçut la visite de ceux des membres du conseil qui professaient les opinions les plus avancées. Ils venaient lui déclarer que leur intention était de le seconder dans l'administration de Paris, et d'écarter les questions politiques pour s'occuper d'affaires. Cependant, ils prétendaient faire rentrer dans les affaires municipales deux questions qui préoccupaient alors les esprits : l'état de siège et la détention d'un nombre considérable de citoyens. Suivant eux, l'état de siège entretenait la défiance; la détention prolongée de beaucoup d'ouvriers paralysait le travail des ateliers, et empêchait les fabricants de Paris d'accepter des commandes. Quoiqu'ils considérassent ces questions comme municipales, les nouveaux élus prévenaient le chef de l'administration, qu'ils ne les traiteraient pas en séance du conseil, afin de ne pas provoquer de débats irritants et ne pas avoir l'air de sortir de leurs attributions légales; mais ils demandaient que M. Léon Say appelât l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation. Enfin, ils assurèrent qu'ils procéderaient de la même manière toutes les fois qu'une question politique se mêlerait à une question municipale. M. Léon Say les remercia de leur démarche et leur promit de transmettre leurs vues au gouvernement.

L'engagement pris fut tenu. Tout le temps que

M. Léon Say a rempli les fonctions de préfet, la politique a été bannie de la salle officielle des séances.

La nomination du président était une grosse affaire. Fort heureusement, le choix du conseil se porta sur un homme appartenant aux idées libérales et modérées : M. Vautrain. « Je ne connaissais pas M. Vautrain, écrivait M. Léon Say [1], mais pendant tout le temps que je suis resté avec lui j'ai pu constater l'heureuse influence qu'il a eue sur les affaires de Paris, grâce à sa connaissance des affaires, à la droiture de ses opinions, à la modération et à la fermeté de son caractère. »

Avant de réunir le conseil, M. Léon Say avait dû procéder à la reconstitution de toutes les mairies. Après la prise de Paris sur l'insurrection de la Commune, l'autorité militaire avait établi des maires provisoires dans les différentes mairies. C'étaient, en général, des officiers de la garde nationale qui étaient rentrés à la suite de l'armée. Ces choix improvisés n'avaient pas tous été heureux ; il fallait en faire de définitifs, et s'inquiéter de la capacité et de l'honorabilité de ceux qui seraient désignés au président de la République. En temps ordinaire, ces fonctions honorifiques sont très recherchées, et le gouvernement n'a

1. M. Léon Say s'était proposé d'écrire l'histoire de son passage à la préfecture de la Seine sous le titre : « Dix-huit mois à la préfecture de la Seine ». Il n'a pas donné suite à son projet. Deux chapitres seulement ont été ébauchés. Leur lecture fait regretter que l'ouvrage commencé n'ait pas eu de suite. C'est dans ces notes que nous avons retrouvé la plupart des détails que nous donnons sur cette partie de sa vie.

guère que l'embarras du choix parmi des candidats également recommandables. Mais il n'en allait pas de même au lendemain du rétablissement de l'ordre, alors que le soin de reconstituer leurs affaires privées, compromises par une effroyable crise de près d'une année, absorbait naturellement les hommes qui auraient été capables de reconstituer les affaires municipales. Il fallut donc parlementer, découvrir et gagner des candidats. Ce ne fut pas toujours facile, mais M. Léon Say s'y employa particulièrement; il parvint à constituer un corps de maires et d'adjoints très respectables, et les affaires purent reprendre leur cours.

Toutefois, ces préoccupations n'étaient que secondaires en comparaison des préoccupations financières. La situation budgétaire de la ville de Paris était lamentable. En prenant possession de la préfecture, M. Léon Say n'avait trouvé que des dettes et pas d'argent. En face d'échéances impérieuses, montant à 84 millions de francs, il ne disposait que de quelques centaines de mille francs, et en outre il fallait procéder à la restauration et à la consolidation de plus de deux cents édifices publics ou privés qui menaçaient ruine. Enfin la misère était extrême. Il fallait pourvoir à la subsistance de milliers de familles, en attendant que leurs chefs eussent retrouvé du travail. Au moment de quitter Versailles, M. Léon Say avait bien obtenu du gouvernement la promesse d'un secours éventuel de 25 millions, mais on ne lui avait délivré qu'un acompte de 1 100 000 francs pour opérer la réouverture des

portes et la démolition des barricades. Le lendemain, une somme de 1 500 000 francs avait été mise à sa disposition pour continuer des distributions de secours aux indigents.

On sait que les secours aux indigents ne sont donnés à Paris que par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance, dont la direction appartient à l'Assistance publique. Mais dès les premiers jours de l'insurrection, les maires et les adjoints nommés par la Commune avaient puisé à pleines mains dans les caisses, sans contrôle et sans justification des dépenses. De plus, les mairies étaient chargées de payer leur solde aux gardes nationaux. L'humanité et la politique commandaient de ne pas cesser brusquement la distribution des secours, jusqu'au moment où les ateliers s'ouvriraient. Il y avait encore des provisions dans certains magasins publics, on retrouva quelque argent dans les caisses des mairies et, avec les 1 500 000 francs envoyés de Versailles, on put suffire, tant bien que mal, pendant quelque temps, aux besoins les plus pressants.

Néanmoins, il fallut bientôt mettre un terme à des libéralités qui eussent épuisé toutes les ressources, et qui maintenaient un certain nombre d'hommes en dehors des ateliers. L'habitude de travailler s'était perdue pendant les deux sièges, et il était dangereux d'encourager l'oisiveté. M. Léon Say adressa une circulaire aux maires pour leur prescrire d'apporter la plus grande circonspection dans la distribution des secours.

« ... Les secours, même réduits aux bons de pain, disait-il, soulèvent une double question. La reprise du travail doit faire cesser la distribution, et le maintien de la distribution est une entrave à la reprise du travail. Pour briser ce cercle vicieux, votre ligne de conduite est toute tracée. Vous devez vous efforcer, d'abord, de faire comprendre à vos administrés que le but qu'ils doivent chercher à atteindre, est de gagner leur vie par le travail, là où le travail est possible. Vous aurez ensuite à apprécier si les demandes de la population assistée proviennent d'un besoin véritable, ou si elles ne sont pas, dans certains cas, la conséquence d'un défaut de force morale, ou, en un mot, si c'est le travail ou la volonté de travailler qui manque. Il faut qu'on rentre le plus tôt possible dans les conditions ordinaires de la vie sociale, qui sont l'activité et le souci du travail honnête. C'est en vous mettant à ce point de vue, que vous arriverez graduellement à la suppression des secours sous forme de bons de pain, jusqu'à ce que vous ayez atteint cette classe d'indigents, dont vous devez faire passer le soin aux bureaux de bienfaisance...

» Quand il se produira des occasions de travail pour ceux qui profitent, habituellement de vos secours, poussez-les à s'offrir, et ne les maintenez dans votre clientèle d'assistés qu'après avoir bien constaté qu'ils ne peuvent pas trouver dans un travail régulier les moyens de subsister... »

En même temps, M. Léon Say prenait les mesures

[illegible] des cou-
[illegible] pour faire face
[illegible] y avait bien en
[illegible] de cinq millions
[illegible] mais ce crédit
[illegible] que la Banque de
[illegible] une somme égale, on ne
[illegible] l'émission des
[illegible] avait atteint la limite
[illegible] et toutes les échéances

[illegible] la banque Rothschild
[illegible] employé des sommes
[illegible] Paris, le 10 février 1871,
[illegible] que la contribution de
[illegible] C'était une ressource
[illegible] dont la moitié avait été
[illegible] dont l'autre moitié allait
[illegible] moment où on en avait le plus
[illegible] réorganisés fournirent quel-
[illegible] le guichet de paiement des
[illegible] fut ouvert au Luxembourg. C'était
[illegible] la voie de la reprise des paie-
[illegible] était d'autant plus important,
[illegible] d'ouvrir les guichets de
[illegible] l'ouverture de la souscription de l'em-
[illegible] une démarche pressante de
[illegible] le ministre de l'intérieur consentit à une
[illegible] francs. Le versement se

fit le 26 juin, et la Ville se disposa à payer à bureau ouvert les bons échus de la caisse des travaux. Mais il fallait faire de même pour les bons de la caisse municipale dont le montant s'élevait à 63 millions de francs.

C'est alors que M. Léon Say fut amené à faire sa première opération financière. Il demanda aux banquiers de Paris de prendre à l'escompte pour trois mois des bons s'élevant à une valeur de 41 millions, le reste devant être fourni par les renouvellements de la clientèle. Les banquiers accueillirent ces ouvertures et un traité intervint à la date du 10 juillet : les conditions en étaient un intérêt de 6 p. 100 et une commission d'un demi pour cent. Ces conditions étaient dures; mais il était difficile d'en obtenir de meilleures au moment où l'emprunt de l'État venait d'être décidé, et quand le Trésor offrait 6 p. 100 d'intérêt aux capitalistes pour l'anticipation des versements.

« Une seule chose, écrivait M. Léon Say, me paraît fâcheuse et je ne m'y suis résigné qu'avec peine; c'est celle par laquelle une préférence était accordée aux banquiers souscripteurs de nouveaux bons, pour le moment où s'ouvrirait la souscription à l'emprunt municipal projeté. Il est toujours mauvais, dans ces sortes d'affaires, de faire à l'avance, et à un certain groupe de personnes, une situation qui n'est pas celle de tout le monde, parce qu'il peut en résulter des spéculations anticipées qui nuisent à l'opération générale. Toutefois l'affaire que je conclus était bonne en

soi; elle me permettait d'appeler le public au remboursement des bons; ce que je fis tout de suite. »

La confiance revint comme par enchantement, elle revint si vite que la Ville eut plutôt trop que pas assez de fonds, et qu'un certain nombre de porteurs de bons furent désappointés de ne pouvoir pas renouveler ceux qu'ils possédaient. Les paiements étaient donc repris à tous les guichets, et le crédit de la ville était replacé sur une base solide, quand le conseil municipal fut appelé à discuter la proposition d'un emprunt municipal.

Les préliminaires de l'opération avaient été extrêmement laborieux, car rien n'avait été plus difficile que d'établir une situation financière en l'absence de documents écrits, et cependant il est à remarquer que les dispositions avaient été si bien prises, que rien n'est venu depuis démentir les chiffres que M. Léon Say avait posés au premier moment. Il avait commencé par diviser la liquidation en trois parties. La première comprenait la liquidation du budget ordinaire en cours: il y avait des ressources manquantes et des dépenses nouvelles; d'où un déficit certain. La seconde comprenait la liquidation du budget extraordinaire: il y avait des opérations à terminer, des dommages aux édifices municipaux à réparer, et la ressource était nulle. La troisième comprenait la liquidation des dettes, et, comme pour le budget extraordinaire, la ressource n'existait pas. M. Léon Say projeta de balancer le déficit au moyen d'une dette flottante,

afin de ne consolider plus tard que ce qu'il était absolument nécessaire de consolider. Puis il chercha la ressource du budget extraordinaire dans l'abandon de la consolidation de la dette du crédit foncier, c'est-à-dire, comme nous le verrons tout à l'heure, dans les versements restant à faire sur l'emprunt municipal de 1869. Enfin, il demandait à un emprunt nouveau les fonds nécessaires à la liquidation des dettes dont l'échéance tombait en 1871 et 1872. Il ajoutait à ce qu'on pouvait appeler le budget de l'emprunt la dotation de quelques travaux urgents, qu'il avait été impossible de comprendre dans le budget. En même temps, il préparait pour 1872 un budget régulier, dont l'équilibre devait être obtenu à l'aide de nouveaux impôts. On prévoyait 350 millions pour l'emprunt et 60 millions pour la dette flottante. Malgré l'incertitude dans laquelle on devait être naturellement au mois de juillet 1871, puisqu'on n'avait que des documents très imparfaits, l'avenir ne devait démentir aucun de ces chiffres; deux ans après, les dettes dont le remboursement avait été prévu se trouvaient éteintes, et la dette flottante n'était encore montée qu'au chiffre de 18 millions de francs, dont 10 millions avaient été négociés à la Banque de France.

La première partie de cette liquidation était la plus incertaine, car le déficit du budget en cours était très difficile à déterminer. Le dernier budget régulièrement voté avait été celui de 1870, qui se présentait avec des ressources évaluées à 172 905 405 francs, et

des dépenses prévues pour 162 439 940 francs. Ce budget avait été par décret appliqué à 1871, et devenait par conséquent la base du budget rectificatif qu'il s'agissait de dresser. Mais les données en étaient singulièrement bouleversées; les impôts étaient loin de promettre des résultats approchant de ceux qui avaient été prévus en 1870, et de nouveaux chapitres de dépenses devaient être ouverts, pour parer aux effroyables nécessités causées par une longue et double guerre. Il fallut donc procéder par approximations : sur ce point encore, les événements se chargèrent de prouver la justesse des prévisions.

Le succès de l'emprunt soulagea M. Léon Say d'un grand poids, et lui permit de se consacrer avec une entière liberté d'esprit, à l'œuvre de réorganisation matérielle et morale de la grande cité. L'année 1871 s'écoula ainsi au milieu d'un labeur incessant, auquel vinrent s'ajouter de pénibles préoccupations politiques. Avec l'année 1872, surgit une complication inattendue. L'Assemblée nationale venait d'aborder le grand débat sur le régime économique.

On sait avec quelle ardeur M. Thiers s'était prononcé en faveur d'un droit d'entrée sur les matières premières nécessaires à l'industrie. Fidèle à ses traditions de famille et à ses convictions, M. Léon Say prit ouvertement le parti contraire. Il était d'autant plus résolu à combattre les idées de M. Thiers, qu'étant données les circonstances, il était manifeste que la France ne pourrait faire face aux charges exception-

nelles de la guerre, qu'en créant des ressources nouvelles par l'extension de son commerce extérieur. Mais le préfet de la Seine ne pouvait combattre à la tribune un projet présenté par le gouvernement et soutenu énergiquement par le chef de l'État. Désireux de reprendre toute sa liberté d'action, M. Léon Say remit sa démission de préfet à M. Casimir-Perier, ministre de l'intérieur, qui ne l'accepta pas et en référa à M. Thiers. « Il ne pouvait guère faire autrement, dit celui-ci; on n'est pas impunément le petit-fils du *Libre-échange*. Mais envoyez-le-moi et je me charge de le ramener à de meilleurs sentiments. » M. Léon Say sortit de son entrevue avec M. Thiers, charmé de la bonne grâce spirituelle de son interlocuteur, mais plus décidé que jamais à combattre le droit d'entrée sur les matières premières. M. Casimir-Perier revint à la charge.

« J'ignore, mon cher ami, lui écrivait-il le 9 février, où vous en êtes avec vous-même, et je veux faire encore un effort pour tâcher de vous détourner de ce que je regarde comme une résolution funeste. Je suis incapable, vous le savez, de conseiller à qui que ce soit une conduite que je ne tiendrais pas si j'étais à sa place; or les termes dans lesquels s'est renfermé le Président sont exactement ceux que j'ai acceptés, lorsqu'entrant au ministère de l'intérieur, j'ai eu à faire réserve de mes opinions et de mes votes comme rapporteur du budget. Soyez certain que si vous vous retirez, on cherchera à votre retraite de

[illegible] qui vous feront agir. On [illegible] découté, rebuté par les diffi- [illegible] lorsque, au contraire, vous [illegible] à les surmonter et à [illegible] constitution municipale, qui [illegible] honneur. Vous ne pouvez [illegible] donner à ce pauvre gouver- [illegible] le grave embarras de per- [illegible] que vous, au moment [illegible] vient d'amener une crise [illegible]

[illegible] nouvelissant, auquel M. Léon Say [illegible] suivante :

[illegible] cher Ministre,

[illegible] vous hier au soir, j'ai causé [illegible] et certes Demachy est un [illegible] intelligents et dont l'esprit [illegible] toute préoccupation politique. [illegible] quelque temps tous les jour- [illegible] très fins, croyaient à la [illegible] cette raison qu'ils [illegible] à 26 francs. [illegible] change au lieu [illegible] fait à une [illegible] depuis deux [illegible] courant [illegible] impôt sur [illegible] mais c'est

» possible et il me suffit que ce soit possible pour consi-
» dérer comme désastreux le projet en discussion. » Je dis comme lui : nous n'avons qu'une chance de sortir d'embarras pour nos difficultés de circulation à l'intérieur et de paiement à l'étranger, c'est d'exporter. Je considère donc comme criminel, tout acte qui peut avoir comme conséquence une entrave à l'exportation, et, pensant cela, que puis-je faire si ce n'est ce que je dois faire, c'est-à-dire me dégager de cet acte malheureux par mon vote ?

» Le Président m'a parlé avec une douceur et je dirai même avec une grâce dont je lui sais un gré infini, mais il a fait une profonde impression sur moi en me parlant des convenances qu'il faut garder. Oui, je suis en dehors des convenances. Le défaut de convenance, c'est que je sois où je suis. Je n'ai aucune action sur ce qui se passe et j'en ai par la force des choses une sorte de responsabilité, et si je veux me dégager je suis hors des convenances.

» Vous pouvez maintenant si aisément mettre, soit Renault, soit Vautrain à ma place. Je n'ai pas fait faillite, et j'ai habitué un conseil difficile à marcher tant bien que mal. Un relais ne serait pas inopportun. On peut faire cela sans bruit ; on dirait que je suis fatigué qu'on ne se tromperait pas. Ne me refusez pas, je vous en prie. Je suis prêt à tout faire pour ne pas manquer au devoir qu'a tout citoyen de servir son pays. Je suis prêt à tout faire pour vous aider personnellement, parce que j'ai envers vous une con-

[illegible] très grande, et parce que j'ai pour vous une [illegible] si vous voulez permettre ce mot, très profonde, mais tâchez de trouver que je ne sois pas nécessaire.

« Croyez, je vous en prie, à la réalité de mon affection [illegible] sincère et de mon dévouement profond. »

Enfin l'affaire se termina par un compromis tout à l'honneur de M. Léon Say.

« Je reste, hélas! à la préfecture de la Seine, écrit-il à son oncle, le 11 février. J'ai demandé une déclaration précise au *Journal officiel*, par laquelle on me laissait ma liberté sur les questions économiques; on a accédé à ma demande et accepté la rédaction que Casimir-Perier et Vautrain avaient acceptée pour moi. Elle paraîtra demain à l'*Officiel* dans les termes que voici : « M. le préfet de la Seine, désirant recouvrer « sa liberté dans les questions économiques, a remis « entre les mains du ministre de l'intérieur sa démis- « sion, qui n'a pas été acceptée. En conséquence « M. Léon Say conserve ses fonctions. » Je n'ai donc plus d'autre espoir d'aller vous voir que si je puis prendre un congé après mon budget. »

Cet espoir devait être déçu. La préparation du budget de 1873 fut plus laborieuse que ne le pensait M. Léon Say, et il dut l'interrompre pour aller à Londres, remercier officiellement le gouvernement de la reine et le peuple anglais des secours qu'ils avaient envoyés pour le ravitaillement de Paris. A Londres, M. Léon

Say fut reçu avec des égards particuliers qui le touchèrent vivement; mais les fêtes et les banquets qu'on lui offrit ne prirent qu'une partie de son temps. Ses matinées étaient employées à la visite des grands services municipaux, et à leur comparaison avec ceux de Paris.

De retour en France, il se consacra entièrement à l'étude des questions administratives. Au cours de ses nombreux voyages à l'étranger, il avait été très frappé de la supériorité des grandes cités européennes au point de vue des transports en commun. Sous ce rapport, l'infériorité de Paris était manifeste. Croirait-on qu'en 1870, il n'y existait qu'un tronçon de ligne de tramway allant de la place de la Concorde à Boulogne, alors que, depuis de longues années déjà, les tramways étaient d'un usage commun à Londres, à Bruxelles, à Milan, à Barcelone, à New-York et à Valparaiso? Quant au chemin de fer intérieur qui fonctionnait à Londres depuis trente années, il n'était représenté à Paris que par la ligne de ceinture, d'ailleurs incomplète. Créer un réseau de tramways desservant les quartiers trop encombrés du centre, et les mettant en communication avec les quartiers presque déserts de la périphérie; construire un chemin de fer souterrain qui dégagerait la circulation trop intense sur certains points, et qui permettrait à la population entassée dans les quartiers du centre de déverser son trop-plein sur la banlieue, où elle trouverait des logements

plus spacieux et plus sains, tel était le programme à la réalisation duquel M. Léon Say se flattait d'attacher son nom.

Mais il connaissait trop bien l'esprit routinier des représentants de la ville de Paris, pour aborder de front l'étude de ce vaste programme. Il savait que, s'il demandait trop de choses à la fois, il se heurterait à d'insurmontables difficultés. Un de ses premiers actes, dès qu'il fut un peu affranchi des lourdes préoccupations financières du début, fut de proposer au conseil municipal l'ouverture d'un crédit destiné à faire face aux frais d'études d'un réseau de voies ferrées desservant Paris et la banlieue. Pour commencer, il se contentait de la création de quelques lignes de tramway : encore avait-il soin de prévenir le conseil qu'il ne s'agissait que d'un essai, et que l'expérience déciderait s'il y avait lieu d'étendre le système de la traction sur voies ferrées à l'ensemble de Paris.

« On devrait, écrivait-il dans son rapport du 10 novembre 1871, se borner d'abord à la ligne des quais, à la ligne circulaire suivant les anciens boulevards extérieurs, et à des lignes prolongeant les tracés qui seraient exécutés en dehors de Paris. Il est sage d'attendre que l'expérience ait prononcé sur les avantages et les inconvénients des tramways, sous le rapport du bon état de la voie publique et de la gêne apportée à la circulation, et que le public se soit habitué à la circulation des grands véhicules qu'ils supportent, avant de les introduire dans les petites rues et sur les

grandes artères de circulation dans l'intérieur de Paris [1]. »

Il était impossible, on l'avouera, de pousser plus loin la circonspection, et de ménager davantage les susceptibilités de la population parisienne. C'était néanmoins encore trop, le fait le prouve. La majorité du conseil se montra résolument hostile à l'installation des tramways dans Paris. Il fallut engager une véritable bataille et lui arracher une à une, tronçon par tronçon, au prix d'interminables discussions, quelques rares lignes de tramways à travers les quartiers excentriques.

Quand on relit ces discussions, quand on retrouve les arguments mis en avant contre l'installation des tramways, on reste confondu de tant d'ignorance et d'entêtement chez des gens qui se disaient progressistes et même révolutionnaires. L'opposition allait jusqu'à soutenir et à démontrer à sa manière que l'exécution d'une ligne de tramways était « impossible » à Paris, que la circulation en serait toujours interrompue et que « jamais le public n'accepterait ce mode de locomotion ». M. Léon Say tint bon. Sans se laisser abattre par les ajournements successifs de ses propositions, il eut assez de puissance sur lui-même pour les reprendre dix fois, et discuter, sans irritation visible, les objections pitoyables, que la routine et

1. Comme leçon de choses, M. Léon Say avait fait venir de Bruxelles une voiture de tramway qui fut regardée alors par les Parisiens comme une curiosité.

l'intérêt électoral lui opposaient avec une infatigable insistance. Après plusieurs mois d'une lutte pied à pied, il finit par arracher au conseil la concession de quelques-unes des lignes les plus indispensables.

Ce premier point une fois acquis, au prix d'efforts réellement épuisants, M. Léon Say aborda la question du Métropolitain. Sur ce point encore la plus extrême prudence s'imposait. Aussi se serait-il contenté « de deux grandes lignes souterraines tracées suivant les diamètres de la circonférence de Paris, l'une pouvant partir du chemin de fer de ceinture près du bois de Boulogne, empruntant les larges voies qui rejoignent les boulevards extérieurs, qu'elle suivrait ensuite jusqu'à la Bastille, pour se relier enfin soit à la ligne de Vincennes, soit à celle de Lyon près du chemin de fer de ceinture; l'autre, descendant également du chemin de ceinture en souterrain, entre les lignes de l'Est et du Nord, pour suivre ensuite les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol, avec possibilité de la prolonger ultérieurement sur la rive gauche, jusqu'au chemin de ceinture dans Montrouge, par un tunnel sous la Seine. » Saisi de la question le 8 mai 1872, le Conseil refusa de se prononcer; il n'osa même pas aborder la discussion des articles, tant l'idée de doter Paris d'un organisme en usage dans tout le monde civilisé, lui paraissait impraticable et chimérique! L'affaire fut indéfiniment ajournée. Elle ne devait recevoir un commencement d'exécution que vingt-sept ans plus tard. Dans quelques mois, on

inaugurera la première section du réseau métropolitain. Ce jour-là, Paris serait bien ingrat s'il n'honorait pas d'une façon particulière la mémoire de M. Léon Say, qui, le premier, a eu la volonté de le doter d'un nouveau mode de transport, appelé à rendre d'inappréciables services aux classes pauvres et laborieuses.

Dès son entrée à la préfecture de la Seine, M. Léon Say s'était préoccupé presque simultanément de deux questions capitales : les finances et l'instruction publique. Sur le premier point, il se savait assez bien préparé pour accomplir seul sa tâche. Sur l'instruction publique il avait des idées générales, mais, faute d'expérience, il se trouvait assez empêché de les appliquer. Il eut la bonne fortune de rencontrer dans M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire, un guide émérite et un collaborateur digne d'une absolue confiance. Esprit clair et précis, administrateur consommé, doué d'une rare puissance de travail unie à une grande ténacité, animé par-dessus tout d'un zèle ardent, M. Gréard était fait pour s'entendre avec M. Léon Say. Ces deux hommes se connaissaient déjà, ayant eu l'occasion de se rencontrer chez Prévost-Paradol, et tout de suite s'établit entre eux une communion d'idées qui devint bientôt une amitié sincère et réciproque.

En arrivant aux affaires, M. Léon Say avait dit à M. Gréard : « J'aime les questions d'instruction publique et je crois que de ce côté il y a beaucoup

de choses à faire. Mais je ne m'y connais pas assez; aussi je compte sur vous pour m'aider et me guider. De mon côté, je pense avoir quelque pratique des questions financières: je vous les apprendrai et je vous initierai à la confection d'un budget. A nous deux, j'ai la conviction que nous ferons de la bonne besogne. » Et on s'était mis à l'œuvre. Presque tous les jours, quand le travail administratif était expédié, assurés de ne pas être dérangés par les importuns, M. Léon Say et M. Gréard passaient de longues heures à étudier les améliorations à introduire dans les diverses branches de l'instruction publique.

Sous ce rapport, en dépit des efforts très méritoires de l'administration précédente, il restait encore beaucoup à faire pour élever Paris au niveau d'autres villes de moindre importance. Il fallait d'abord mettre l'instruction primaire à la portée de milliers d'enfants qui en étaient privés. « On ne peut tolérer, disait M. Léon Say à la distribution des prix du collège Chaptal[1], que, dans des agglomérations aussi considérables que celles de Paris et du département de la Seine, il y ait des masses d'enfants croissant dans l'ignorance et dans l'indiscipline, n'entendant jamais parler de Dieu, de règles ni de devoirs, et n'ayant pas en main ce premier outil de travail, ce premier levier d'indépendance et par conséquent de dignité, qui s'appelle l'instruction primaire. »

1. 7 août 1872.

Accroître, soit par des créations nouvelles, soit par des aménagements provisoires, le nombre des places dans les écoles communales et les salles d'asile, étendre à tous les élèves la gratuité, améliorer le matériel de l'enseignement, créer des bibliothèques scolaires, organiser la gymnastique, étudier les moyens de remédier aux lacunes de l'apprentissage, développer l'enseignement professionnel, améliorer les traitements du personnel; enfin, tout en hâtant l'achèvement des écoles communales, prêter autant que possible une aide efficace aux écoles libres : tels étaient les points principaux du programme élaboré par M. Léon Say de concert avec M. Gréard. Toutes les parties de ce programme qui permettaient une réalisation immédiate furent immédiatement réalisées, grâce au concours du conseil municipal, qui, sur ce point, marcha d'accord avec l'administration. D'autres parties, qui demandaient le concours du temps et de l'expérience, ont été seulement abordées. Il était réservé à M. Gréard de mener à bien cette œuvre. On sait avec quelle supériorité il s'en est acquitté.

Le cadre de notre travail ne nous permet pas de suivre M. Léon Say dans l'application de tous les détails de sa tâche[1]. Nous nous contenterons donc de

1. Consulter les très remarquables notes, mémoires et rapports rédigés par M. Gréard sur l'*instruction primaire* à Paris en 1871-1872. Ces rapports, publiés en 1872, ont été reproduits par leur auteur dans son magistral ouvrage sur l'Instruction publique, 4 vol. Paris, Hachette.

signaler les points principaux sur lesquels il a fait œuvre de novateur.

En matière d'instruction publique, M. Léon Say n'était pas partisan de la gratuité absolue. Il savait très bien que cette prétendue gratuité n'est qu'un leurre, puisque le contribuable paie sous forme d'impôt le service qu'on lui rend. Il admettait néanmoins, qu'en aucun cas un homme ne peut être privé du bienfait de l'instruction, et que c'est un devoir impérieux pour la société de mettre ce bienfait à la portée de tous. Mais n'était-ce pas aller trop loin que d'étendre la gratuité à des familles aisées, qui non seulement supportaient sans se plaindre les frais d'école, mais qui même tenaient à payer l'éducation de leurs fils? Enfin, M. Léon Say croyait avec raison que la non-gratuité créait un lien de gratitude pour les enfants envers leurs parents. En effet, il est bon, il est salutaire, il est moral que l'enfant, arrivé à l'âge d'homme, connaisse le prix des sacrifices que se sont imposés les siens pour l'élever et l'instruire, tandis que la gratuité le dégage de cet impérieux devoir de reconnaissance.

En principe, M. Léon Say était réfractaire à l'obligation légale. Oui, c'est un devoir absolu pour un père de donner à son fils l'instruction, de favoriser son développement intellectuel, comme il est tenu de pourvoir à ses premiers besoins. Mais dans quelle mesure la loi doit-elle intervenir pour obliger les pères à remplir une obligation morale? Une fois entré dans

cette voie, où s'arrêtera-t-on? Néanmoins, comme tous les hommes ne sont pas sensibles à la contrainte morale, il se résignait à l'obligation, de même qu'il subissait la gratuité.

Quoi qu'il en soit, il fallait aviser au plus pressé, c'est-à-dire s'occuper de l'agrandissement des écoles communales existantes et en créer de nouvelles. Son premier soin fut d'inscrire au budget de 1872 une somme de 18 millions pour la construction et l'appropriation des bâtiments scolaires, qui devaient fournir 22 500 places. Mais il ne suffisait pas de créer des places, il fallait aussi inculquer aux éducateurs de la jeunesse une bonne méthode de travail. « L'objet propre de l'enseignement primaire, c'est d'abord, sans doute, d'inculquer à l'enfant un certain nombre de connaissances positives sans lesquelles l'homme se trouve aujourd'hui, comme on l'a dit, en dehors de l'humanité. » Mais c'est en même temps de former et de développer en lui le bon sens et le sens moral : « le bon sens, par l'exercice du raisonnement; le sens moral, par la culture de tous les sentiments honnêtes, de tous les instincts élevés dont Dieu a déposé le germe dans son cœur... Placer sous les yeux de l'enfant des peintures qui agrandissent son imagination et qui élèvent son âme; faire de la France ce que Pascal a dit de l'humanité, un grand être qui subsiste perpétuellement, et donner par là même à l'enfant une idée de la patrie, des devoirs qu'elle impose, des sacrifices qu'elle exige; tel doit être l'es-

[illegible] soit dans leurs applications [illegible] l'enseignement et les méthodes [illegible] explicatives de l'organisation [illegible] incessamment[1]. »

[illegible] M. Léon Say comprenait le rôle de [illegible] l'instituteur[2]. Toutefois, par [illegible] et la nature de son esprit, il se sentait [illegible] vers l'enseignement primaire supérieur. Sur ce point de grandes améliorations avaient été réalisées par l'administration précédente. Sous l'habile direction d'un homme d'une haute valeur morale et intellectuelle, M. Maurice Monjean, le collège Chaptal était devenu un établissement d'un ordre à part, embrassant tous les degrés de l'enseignement, mais préparant surtout par l'étude des langues vivantes, des sciences théoriques et appliquées, aux emplois de l'industrie et du commerce. Plus modeste, mais non moins utile, était l'école Turgot que dirigeait M. Marguerin, secondé par un éducateur de premier ordre, M. L.-C. Michel. C'était par la base un véritable enseignement industriel et commercial, ne formant directement à aucune spécialité restreinte, développant les aptitudes générales et préparant ainsi à tous les genres d'applications.

1. Rapport rédigé par M. Gréard et approuvé par M. Léon Say le 30 septembre 1872.

2. Pour encourager la production de bons ouvrages pédagogiques, M. Léon Say créa douze prix de 1000 francs chacun pour le meilleur livre qui, dans chacune des matières de l'enseignement, serait produit dans un délai déterminé.

M. Léon Say comprit bien vite quels services pouvait rendre à une société démocratique un enseignement ainsi organisé. Mais, avant de décider la création de nouveaux établissements, il tint à se rendre compte d'une façon très exacte du fonctionnement de l'école Turgot. A la suite d'une minutieuse inspection entreprise de concert avec M. Gréard, son opinion était faite et sa résolution prise de demander de nouveaux crédits, pour les établissements à installer dans les quartiers qui en étaient dépourvus.

Plus encore que l'enseignement primaire supérieur, la question de l'apprentissage sollicitait l'attention des hommes de cœur. Sous ce rapport, tout, ou presque tout était à faire. En dehors d'institutions, dues à l'initiative privée, des bourses municipales d'apprentissage, et de quelques classes spéciales d'art et de dessin géométrique dans certaines écoles de la ville, rien n'existait pour le développement de l'apprentissage, et une enquête faite en 1864 constatait que plus de vingt-cinq mille enfants à Paris n'avaient aucun moyen d'apprendre un métier. Pourquoi la ville de Paris ne ferait-elle pas pour le recrutement des ouvriers, ce qu'elle était en train de faire pour le recrutement des carrières commerciales et industrielles, c'est-à-dire ne créerait-elle pas des écoles d'apprentissage? Avant de prendre ce parti, M. Léon Say réfléchit mûrement, car il ne se dissimulait pas les dangers et les inconvénients de cette mesure. Il n'ignorait pas qu'il est impossible d'avoir une école pour

chaque métier, non plus que de réunir les principaux métiers dans une école, et conséquemment de satisfaire la variété infinie des besoins. Et puis, toutes les écoles, par cela seul qu'elles sont des écoles, ne tiennent-elles pas trop longtemps l'apprenti en tutelle, faute de lui apprendre à se diriger dans la lutte de la vie? Enfin, que de difficultés d'exécution? Comment choisir entre les systèmes en présence? Fallait-il placer l'école primaire dans l'atelier, ou placer l'atelier dans l'école primaire, ou juxtaposer l'école primaire et l'atelier en laissant à chacun des deux établissements sa vie indépendante, ou faire de l'école d'apprentis une école spéciale, dans laquelle tous les besoins de l'éducation de l'apprenti seraient assurés?

M. Léon Say en était là lorsqu'une circonstance heureuse vint mettre fin à ses hésitations. M. Gréard lui écrivit qu'au cours d'un voyage de vacances il avait visité une école d'apprentis au Havre, et que cet établissement de date très récente — 1868 — pouvait, en dépit de ses lacunes et de ses imperfections, servir de point de départ pour des établissements analogues. M. Léon Say ne demandait qu'à être convaincu, et après s'être rendu compte par lui-même de tous les détails de l'organisation projetée, il procédait à la création d'une grande école d'apprentissage conçue sur des données rationnelles et pratiques[1].

1. Consulter, sur l'organisation de l'école du Havre et sur la création des écoles d'apprentis à Paris, le rapport de M. Gréard du 1er décembre 1871.

Il n'est pas resté assez longtemps à la préfecture de la Seine pour suivre les progrès de l'école fondée par ses soins; mais jusqu'à la fin de sa vie il n'a pas cessé de porter un intérêt très vif à cette question de l'apprentissage. Président de la Société de protection des apprentis, il apportait dans ses fonctions un zèle qui ne s'est jamais démenti, et il faut reconnaître que la reconnaissance que cette utile société n'a cessé de lui témoigner était bien faite pour l'encourager.

C'est au milieu de ces multiples et incessantes occupations que s'acheva l'année 1872. Sur ces entrefaites, M. de Goulard ayant quitté le ministère des finances, M. Léon Say fut appelé par M. Thiers à lui succéder.

« Je suis ministre des finances, écrivait-il à son oncle, M. Cheuvreux, le 7 décembre; j'y arrive à un moment bien difficile, non pas au point de vue spécial des fonctions que je vais remplir, mais au point de vue général de la politique dont je vais être pour une part responsable. J'ai beaucoup hésité. M. Thiers m'a fait l'offre dans la journée d'hier vendredi. J'ai objecté que je pensais qu'il y avait lieu de former un cabinet plutôt que de pourvoir à des vacances isolées, et j'ai demandé jusqu'à ce matin pour réfléchir. Dans la soirée j'ai réuni mon petit conseil de guerre, à savoir J... et L...; ils ont été d'avis qu'il fallait accepter, et j'ai été porter ce matin mon acceptation.

» Il est clair que le remaniement dont je fais partie veut dire, non pas conciliation dans le sens de revol.

mais apaisement. Le centre gauche ne peut pas abdiquer devant le centre droit, mais il peut faciliter un rapprochement sincère. C'est une tentative pour reformer une majorité des centres, cette tentative poursuivie tant de fois sans succès et qui pourrait bien échouer une fois de plus.

» Je ne me considère jusqu'à nouvel ordre que comme une sorte d'intérimaire; mais cet intérim plus ou moins prolongé, et pouvant devenir plus ou moins définitif, me permet de sortir d'une situation qui devenait tous les jours plus fatigante, et qui m'usait à me vieillir de six ans tous les six mois. J'ai eu aujourd'hui ma dernière séance du conseil municipal et elle a été chaude. Elle a duré six heures; j'y ai fait un discours d'une heure et demie; c'était sur l'emprunt, et je suis fatigué. Je vais être remplacé par Calmon. Calmon a beaucoup de chances de réussir; il connaît très bien les affaires, il entend admirablement les finances, et en lui faisant une réputation de radical, ce qui est absurde, la droite l'a mis à l'abri du soupçon de réaction. Le conseil municipal ne sera pas en défiance avec lui, ce qui est beaucoup... »

Certes, M. Léon Say ne se dissimulait pas la lourde responsabilité qu'il assumait en acceptant le ministère des finances, dans les circonstances délicates que subissait alors la fortune publique. Mais, après le labeur excessif auquel il s'était livré pendant dix-huit mois pour réorganiser les services de la ville de Paris, changer de travail devait lui paraître un soulagement.

Nous n'avons fait qu'indiquer les grandes lignes de sa gestion préfectorale. Pour bien se rendre compte de l'étendue de sa tâche, il aurait fallu pénétrer dans le détail et montrer la somme inouïe d'efforts qu'il a dépensés en vue de remanier une administration désorganisée, de venir à bout des résistances d'un conseil municipal politiquement hostile, de reconstituer les finances, de réparer les désastres d'une double guerre et d'imposer à la routine des améliorations qui, lors de son départ, n'étaient encore qu'en germe, mais que ses successeurs n'ont eu qu'à développer. Il faut que l'effort ait été bien grand pour qu'en dépit de sa puissance vraiment exceptionnelle de travail, M. Léon Say ait gardé de cette période de sa vie une impression presque douloureuse. « Je n'ai jamais autant travaillé, disait-il, et j'ai laissé dix ans de ma vie à la préfecture de la Seine. »

C'était vrai; il sortit de cette épreuve comme courbaturé au physique et au moral, et la réaction a été longue à se produire. Il semble cependant que personne ne lui ait tenu assez compte de ce long sacrifice. On a oublié que M. Léon Say avait pris la direction des affaires municipales dans des circonstances dont notre histoire n'offre pas d'exemple, et on a trouvé tout naturel qu'il ait accompli, si bien et en si peu de temps, tant de choses à la fois. La postérité sera plus juste que ses contemporains.

CHAPITRE V

[illegible] 1872 - [illegible] mai 1873 —

[illegible] M. Léon Say. — Liquidation de l'indemn[illegible]
[illegible] — Budget de 1874.

Le [illegible] nouveau ministre des finances était ass[illegible] M. Léon Say arrivait au moment où tout[illegible] [illegible] mesures financières imposées par le d[illegible] [illegible] de Francfort étaient déjà prises. M. Pouye[illegible] [illegible] avait eu le mérite de négocier le premi[illegible] [illegible] de deux milliards, avec un succès auquel l'As[illegible] [illegible] nationale rendit un juste hommage, et M. d[illegible] [illegible], en réalisant avec le même bonheur le secon[illegible] [illegible] de trois milliards, avait présidé, suivant [illegible] expression d'un journal étranger, « à un véritable [illegible] financier ». D'un autre côté, pour faire face [illegible] dépenses courantes, l'Assemblée avait voté une [illegible] de nouveaux impôts qui n'étaient que le prélude [illegible] augmentation générale des taxes. L'ère des [illegible] opérations qui permettent à un financier de se [illegible] semblait donc [illegible]. A M. Léon Say incombait

seulement la tâche aussi pénible, mais moins brillante, de liquider les opérations en cours et de régler le fonctionnement des impôts nouveaux.

« L'Allemagne avait déjà reçu un peu plus de la moitié des sommes que le traité de paix lui assignait; mais notre libération réclamait encore un versement complémentaire de 2 milliards 300 millions. Il fallait poursuivre les recouvrements successifs sur le dernier emprunt, tout en évitant une crise qui pouvait être funeste aux affaires comme au crédit de la France. On devait, en outre, trouver au fur et à mesure de la rentrée des fonds le moyen de convertir notre argent en lettres de change sur l'étranger, et en même temps sauver notre circulation d'une dépréciation qui nous aurait précipités dans l'abîme du papier-monnaie, sans espoir d'en sortir de longtemps[1]. »

On voit combien la tâche était délicate. M. Léon Say s'y consacra entièrement. C'est ce qui explique que, pendant toute cette période, ses interventions à la tribune furent peu fréquentes et très brèves. Néanmoins, il dut prendre assez souvent la parole, soit pour répondre à des questions, soit pour donner l'opinion du gouvernement au sujet des amendements qui venaient se greffer, presque toujours d'une façon malencontreuse, sur les lois fiscales en discussion. Parfois, ce n'était que pour [illegible] pour [illegible] dans la

1. [illegible] M. Léon Say [illegible] statue de M. Thiers [illegible]

au projet, qu'elle ait, demandait-il, la franchise de le condamner sans doute possible par son vote. »

Un peu plus tard, à propos de la loi sur le monopole des allumettes, M. Léon Say devait encore rappeler à l'Assemblée la véritable méthode du travail parlementaire. « Je crois, disait-il, qu'il n'est pas prudent, quand on a imaginé un système d'impôts très compliqué, de repousser, au fur et à mesure qu'on les présente, les lois d'exécution qui les concernent, sans savoir si vous ne vous trouverez pas en face de nécessités auxquelles vous ne saurez comment pourvoir. »

En même temps, il avait à se prononcer sur une question assez délicate qu'avait soulevée un membre de la Droite, à propos du dédoublement du ministère des finances et de la création d'un ministère du Trésor. M. Léon Say eut quelque peine à détruire les illusions que cette combinaison, qui ne manque pas de côtés séduisants, avait fait naître dans certains esprits. Il dut insister sur les inconvénients d'un ministère juxtaposé et subordonné à un ministère dirigeant, et rappeler les difficultés auxquelles ce système avait donné lieu dans le passé. Le caractère conciliant de Mollien et ses relations personnelles avec Barbé-Marbois avaient seuls permis de prolonger un état de choses illogique et anormal. « Le ministre des finances était, disait-il, le ministre de la prévoyance sans l'action, tandis que le ministre du trésor, uniquement occupé de chercher des fonds le matin pour

[illegible] RES.

[illegible] nonces pour [illegible]

[illegible] impôts. [illegible]

[illegible] facile. [illegible]

[illegible] sans la p[illegible]

[illegible] remonter à [illegible]

[illegible] proposait [illegible]

[illegible] ministère d[illegible]

[illegible] agricultu[illegible]

[illegible] ducati[illegible]

[illegible] imm[illegible]

[illegible] aura[illegible]

[illegible] de v[illegible]

[illegible] d'u[illegible]

[illegible] Il [illegible]

[illegible] respo[illegible]

[illegible] avoir co[illegible]

[illegible] avaie[illegible]

[illegible] rale[illegible]

[illegible] de [illegible]

[illegible] do[illegible]

[illegible] sans êtr[illegible]

[illegible] « Est-ce que vous ne voye[illegible]

[illegible] côté de l'esprit fiscal [illegible] que chos[illegible]

[illegible] dangereux pour les forces [illegible] est précisemen[illegible]

l'esprit agricole, l'esprit des communes, des particu[illegible]

tiers qui, à certains moments de sécheresse, veulent [illegible]

les envahir. « Les agents de l'agriculture n'étaient-ils [illegible]

pas d'ailleurs imbus du même esprit, et, si on leur [illegible]

abandonnait la gestion de ce service, s'inquiéteraient-ils de savoir s'il n'y aurait pas un avantage économique à entretenir ces grands massifs forestiers, que seul l'État est assez riche pour conserver? Les faits ont prouvé combien les prévisions de M. Léon Say étaient justes. L'Assemblée nationale eut la sagesse de se rallier à ses idées. Mais, quelques années après, la direction des forêts fut transportée au ministère de l'agriculture. Immédiatement le revenu des forêts subit une baisse sensible, et cette baisse s'accentua par la suite. Dans son livre sur nos finances qu'il écrivit dans les derniers mois de sa vie, M. Léon Say est revenu sur cette question, non pour se donner la vaine satisfaction de montrer qu'il n'avait eu que trop raison, mais pour engager les pouvoirs publics à réparer leur erreur.

Lorsque vint la discussion sur la prolongation pour dix ans du monopole des tabacs et l'organisation de celui des allumettes, M. Léon Say eut encore l'occasion de défendre les intérêts du Trésor. Il était persuadé que l'État ne pourrait tirer de ces deux sources de produits des résultats satisfaisants qu'en les exploitant, non pas avec les procédés administratifs, mais dans un esprit franchement commercial, c'est-à-dire en se plaçant, comme doit le faire tout bon industriel, au point de vue du consommateur et en se préoccupant de ses goûts. Et comme deux membres de l'Assemblée demandaient que l'administration fût tenue de s'approvisionner d'une quantité déterminée de tabac chez

[illegible] indigènes, M. Léon [illegible] à cett[illegible] rappelant que, lors [illegible] 1833 [illegible] établi que l'État devait [illegible] s'efforcer d'améliorer [illegible] qu'il ne devait, en aucun cas, être [illegible] producteurs.

Nous ne pouvons suivre M. Léon Say dans toutes les discussions parlementaires auxquelles il [illegible] part pendant cette session. [illegible] et plus lourde absorbait le meilleur de son temps. Nous voulons parler de son [illegible] dans la grande affaire de la liquidation de l'indemnité de guerre. Au ministre des finances, en effet, incombait la charge de rassembler les fonds pour payer la plus lourde rançon qui ait jamais été imposée à un peuple. La moindre faute pouvait avoir les conséquences les plus graves pour le crédit français. N'était-il pas à craindre qu'un prélèvement aussi colossal et aussi subit de capitaux ne provoquât une crise intense sur le marché financier et ne paralysât la reprise des affaires, juste au moment où le pays avait le plus grand besoin de se créer de nouvelles ressources? Ces appréhensions étaient d'autant plus justifiées, que le mode de payement stipulé par le traité de Francfort était particulièrement onéreux.

Des 5 milliards que la France était tenue de payer, 4 547 901 600 francs devaient être versés soit en numéraire, soit en billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque des Pays-Bas, de la Banque de Belgique,

en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeurs comptant sur ces mêmes pays. Il résultait des diverses stipulations, écrit M. Léon Say, dans son admirable rapport du 5 août 1874, « 1° que les payements faits par le gouvernement français, en valeurs anglaises ou hollandaises, en un mot en valeurs autres qu'allemandes, étaient convertis en valeurs allemandes aux frais du gouvernement français par le gouvernement allemand ; 2° que les effets allemands appartenant au gouvernement français ne pouvaient pas, au fur et à mesure de leur échéance, donner lieu à des versements en compte ; mais que les fonds encaissés aux échéances diverses de ces effets devaient être déposés chez les correspondants du Trésor français pour figurer dans des versements dont la date et l'importance avaient dû être fixées à l'avance [1]. »

Tout d'abord, en ce qui concerne cette seconde stipulation :

« Notre objectif constant, dit M. Léon Say [2], fut de laisser à la place ses capitaux jusqu'au jour où nous ne pouvions plus différer d'effectuer nos payements à l'Allemagne, et, pour y arriver, nous avons eu recours à des procédés divers. Jamais nous ne sommes intervenus directement. Nous faisions, à l'échéance, encaisser les lettres de change sur l'étranger que nous

1. *Les Finances de la France sous la troisième République.* — Tome Ier. Rapport sur l'indemnité de guerre.
2. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de M. Thiers.

maisons qui en tenaient
disposition.
versions avant leur
nnaient lieu
Allemagne :
avant qu'on
etaient
ondants
berlin.
venant de

cendit rapidement à un niveau qui ne dépassa jamais 25,07, et lui fut généralement assez inférieur. A la fin de février 1873, il était au-dessous de 25,30.

A vrai dire, l'honneur de ces heureux résultats revenait en partie à M. Pouyer-Quertier et à M. de Goulard. M. Léon Say n'était que le continuateur de leur œuvre, et, d'après le Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre, qu'il rédigea d'une manière tout objective et impersonnelle, poussant même le scrupule jusqu'à éviter de se nommer, il est assez malaisé de découvrir, à première vue, la part qui doit revenir, dans le succès de ces opérations, à sa propre gestion. Cependant, un examen attentif permet de conclure qu'il dut accomplir un labeur aussi absorbant que ses devanciers. N'est-il pas évident, du reste, qu'on avait à redouter davantage, à mesure que le montant total des versements opérés à l'Allemagne s'accroissait, de voir les ressources de la France devenir impuissantes à supporter un sacrifice chaque jour plus pesant?

Quand M. Léon Say fut appelé à faire partie du cabinet, 3 007 797 641 fr. 24 avaient déjà été versés. Pour se rendre compte de la physionomie générale des opérations de payement, il faut les diviser en deux phases, l'une relative au solde des deux premiers milliards, l'autre se rapportant à celui des trois derniers. Dans la première phase, qui va du 1er juin 1871 au 6 mars 1872, on paya 1 836 860 367 fr. 43. — Le com-

plément des deux milliards était fourni par des compensations. — La seconde partie de l'opération, comprenant le versement des trois milliards, commença le 29 août 1872, et fut close le 5 septembre 1873. La somme payée s'éleva exactement, tant en capital qu'en intérêts, à 3 153 800 085 fr. 86, ainsi qu'il résulte du tableau comparatif suivant :

OPÉRATIONS DES 2 MILLIARDS		OPÉRATIONS DES 3 MILLIARDS	
Billets de banque, or et argent français.	207.018.197,85	Or et argent français.....	340.276.736,00
Numéraire et billets de banque allemands	62.554.115,93	Numéraire et billets de banque allemands.....	42.485.029,25
Florins de Francfort.	25.816.752,37	Florins de Francfort.	209.311.400,42
Thalers	312.650.509,01	Thalers	2,172.663.212,03
Marcs banco.....	116.575.592,13	Marcs banco.....	148.641.398,27
»	»	Reichsmarcs	79.072.309,89
Florins de Hollande.	250.540.821,46	»	»
Francs de Belgique.	147.004.546,40	Francs de Belgique.	148.700 000,00
Livres sterling.....	624.699.832,28	Livres sterling.....	12.450.000,00
Total.....	1.836.860.367,43	Total.....	3.153.600.085,86

Si nous examinons les deux colonnes de ce tableau, notre attention doit être frappée par un point très remarquable : à savoir la proportion singulièrement augmentée de valeurs allemandes libératoires qui figurent dans la seconde série de versements. Le numéraire et les billets de banque allemands, les thalers, les florins de Francfort représentent dans l'opération des deux milliards une somme de 401 021 377 fr. 31, c'est-à-dire 23 p. 100 des payements de cette période. Au contraire, dans la livraison des trois milliards, ces mêmes valeurs, auxquelles vien-

nent s'ajouter les reichsmarcs récemment introduits dans le système monétaire germanique, sont inscrites pour un chiffre d'ensemble de 2 503 561 951 fr. 59, soit 88 p. 100. Par contre, le chiffre des valeurs étrangères livrées décroît dans une forte mesure d'une opération à l'autre. Les florins hollandais disparaissent complètement dans la deuxième, et la somme des francs belges reste à peu près stationnaire. Les livres sterling marquées pour 624 699 832 fr. 28 dans la première colonne, ne le sont plus, dans la seconde, que pour 12 650 000 francs.

M. Léon Say donne lui-même, dans son rapport, les raisons de ces différences et il est facile de se rendre compte, d'après ses explications, que la question de change dut se poser, dans cette seconde phase du payement de l'indemnité, au cours de laquelle il dirigea nos finances, sous une forme complexe et délicate qu'elle n'avait pas encore aussi nettement revêtue. « Le change du thaler était fixé à 3,75 et celui du florin d'Allemagne à 2,15 en vertu de l'article 15 de la convention de Ferrières. Mais, pour les autres valeurs, on n'en avait pas déterminé le change, par cette raison qu'elles n'étaient pas libératoires. Elles pouvaient être données en payement, mais le montant n'en était porté en compte que pour le produit net, en thalers ou en florins, de la négociation que se réservait de faire le gouvernement allemand. »

Les valeurs non libératoires comprises dans les versements à l'Allemagne étaient donc converties par

le gouvernement allemand aux frais du gouvernement français. « Les premiers comptes, qui furent rendus à la France de ces conversions, firent voir au Trésor français que ses intérêts seraient mieux défendus par lui-même que par le Trésor allemand, et le décidèrent à faire directement, toutes les fois qu'il le pouvait, la conversion de ses effets sur l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, en effets sur l'Allemagne. C'est pour cette raison que le payement des trois derniers milliards a compris, comme nous venons de le voir, une beaucoup plus forte proportion de valeurs allemandes que le payement des deux premiers, valeurs allemandes qui avaient été achetées par le gouvernement français directement et payées par lui en francs, ou en quelque sorte indirectement, et payées par lui en valeurs étrangères...

» La France a, en réalité, fait passer à l'étranger le plus de capitaux possible, en prenant tous les changes qu'elle pouvait acquérir sur quelque pays que ce fût, et a ensuite dirigé sur l'Allemagne tout ce qu'elle avait approvisionné ailleurs. »

Telle fut l'opération à laquelle M. Léon Say dut donner ses soins. Nous n'avons pas à résumer ici toutes les difficultés de détail que comportait une semblable tâche. C'est dans son rapport, trop clair et trop concis pour être analysé, qu'il en faut prendre connaissance. Mais nous pouvons dire que M. Léon Say eut à résoudre les plus vastes problèmes de conversion et d'arbitrage qui se soient présentés à un

cambiste. Il ne s'agissait pas d'acheter simplement du papier sur les places étrangères, pour l'endosser directement à notre vainqueur; il fallait le transformer nous-mêmes en valeurs allemandes et voir, par un examen perspicace de la situation financière internationale, quel change se prêtait le mieux à cette conversion et quel marché pouvait nous le livrer à meilleur compte.

Ce n'était pas assez de toutes ces préoccupations. M. Léon Say allait bientôt être chargé de prendre les mesures nécessaires pour hâter l'évacuation du territoire, en complétant le versement de la totalité des cinq milliards avant les délais antérieurement déterminés par l'Allemagne. Aux termes de la convention du 29 juin 1872, ratifiée par une loi du 6 juillet, qui réglait le payement des trois milliards restants : 1° un demi-milliard devait être versé un mois après l'échange des ratifications; 2° un autre demi-milliard au 13 février 1873; 3° un milliard au 1er mars 1874; 4° un milliard au 1er mars 1875. La France pouvait devancer les échéances par des versements partiels d'au moins cent millions, sauf à prévenir le gouvernement allemand un mois à l'avance. L'armée prussienne avait été autorisée à occuper, jusqu'au solde intégral de notre rançon, un certain nombre de départements français qui se trouvaient, en quelque sorte, constitués entre ses mains en gage de l'exécution de nos obligations. A supposer qu'on n'effectuât les payements qu'aux dates prescrites, cette occupation

pouvait se prolonger jusqu'au printemps de 1875.

A la fin de 1872, époque où M. Léon Say entra aux finances, la France avait donc la douloureuse perspective de supporter encore pendant plus de deux ans la présence de l'ennemi à l'intérieur de ses frontières. C'était, pour le pays, une humiliation permanente; pour le gouvernement, qui pouvait craindre des complications imprévues tant que nous serions sous la surveillance des troupes étrangères, une source de continuelles angoisses. M. Thiers était, en particulier, très inquiet du sort de Belfort. « On craignait, tant que la place ne serait pas remise entre nos mains, de voir surgir quelque incident malheureux qui pût fournir un prétexte au gouvernement allemand pour ne pas se dessaisir de son gage. » Il était donc indispensable de tenter un grand effort pour déjouer les surprises possibles, et d'obtenir, en apportant à l'Allemagne les derniers millions que nous lui devions, le rappel anticipé de ses soldats. M. Léon Say, dans son discours prononcé en 1880 à l'inauguration de la statue de M. Thiers, rappelait, de la façon suivante, quelle était alors la situation :

« Ayant à payer une indemnité de guerre véritablement écrasante, une indemnité dont le chiffre, on peut le dire, confondait l'imagination, nous avions stipulé des délais qui s'étendaient d'abord jusqu'au 2 mai 1874, puis jusqu'au 1er mars 1875. Petit à petit, cependant, nous avions entrevu la possibilité de rassembler plus promptement les capitaux qui nous étaient néces-

saires, et quand nous fûmes arrivés à la fin de l'année 1872, après avoir déjà payé près de 3 milliards de francs, il devint évident pour nous, d'abord que la réunion des capitaux, et ensuite que leur conversion en monnaie étrangère pourrait s'achever beaucoup plus vite et beaucoup plus aisément qu'on n'avait supposé. Les craintes exprimées en 1871... s'évanouissaient peu à peu; on touchait au moment où il était possible d'agir. M. Thiers, on peut le dire, guettait ce moment. Il me fit venir un matin dans son cabinet et me demanda de lui dire, après que j'y aurais réfléchi et sous ma responsabilité, combien de millions il me serait possible de mettre par mois à sa disposition, en monnaies étrangères, pendant le courant de l'année 1873.

» Nous avions, à ce moment, de très larges approvisionnements de lettres de change, et le cours du papier sur Londres, cours régulateur de celui de tous les autres changes, avait cessé d'être agité par des mouvements désordonnés que nous avions subis en 1871. Depuis le mois de décembre 1872, il était constamment en baisse. Cela démontrait par un fait matériel que notre monnaie n'était pas dépréciée à l'extérieur, et qu'on pouvait, sans difficulté, la convertir en monnaie étrangère...

» Je pris donc l'engagement de fournir à M. Thiers 250 millions de francs par mois en monnaies étrangères, jusqu'à ce que nous ayons complété la totalité des cinq milliards. M. Thiers admit cette prévision

comme n'étant pas trop téméraire et, dès lors, il résolut d'employer cette force financière dont nous venions de constater l'existence, mais dont bien des personnes pouvaient encore douter, à libérer, dans le courant même de l'année, le territoire que la paix nous avait conservé. »

Peu de temps après cette entrevue, notre représentant à Berlin signait avec M. de Bismarck la convention rédemptrice :

« Le samedi 15 mars 1873, à sept heures du soir, une demi-heure après que les députés avaient quitté la salle du théâtre de Versailles, nous reçûmes l'avis que les signatures venaient d'être données à Berlin, et le lundi, 17 mars, M. de Rémusat vint lire à la tribune de l'Assemblée nationale le traité de libération. Belfort et les départements occupés devaient être évacués en un mois à partir du 5 juillet. Verdun et son territoire restaient en gage aux mains de l'Allemagne jusqu'au 5 septembre suivant. Pour obtenir cette évacuation, nous devions compléter les 500 millions du quatrième milliard par un versement qui devait être achevé le 10 mai, et payer ensuite le cinquième et dernier milliard en quatre termes mensuels de 250 millions chacun. On devait enfin régler avec le dernier terme le compte des intérêts. Tout devait être terminé pour le 5 du mois de septembre 1873. »

L'Assemblée déclara bientôt après que M. Thiers avait bien mérité de la patrie ; il eût été peut-être juste de confondre dans un même hommage le chef du

pouvoir exécutif et le ministre dont l'actif et patriotique concours avait devancé l'heure de la délivrance.

Les versements faits à l'Allemagne n'avaient, du 6 novembre 1872 au 3 mars 1873, pas toujours atteint et jamais dépassé la somme mensuelle de 200 millions. Désormais on aurait à faire face, chaque mois, à une échéance minimum de 250 millions jusqu'au 5 septembre. Il fallait donc chercher de nouvelles combinaisons pour réunir l'excédent des fonds dont on allait avoir besoin.

La ressource primitive et fondamentale, c'était le produit de l'emprunt. Au fur et à mesure des versements opérés par les souscripteurs, une partie en était employée à composer les sommes livrées périodiquement à l'Allemagne; une autre portion, moins considérable, servait à acheter du change, afin qu'on en eût toujours en réserve une quantité convenable pour n'être pas pris au dépourvu, quand viendrait le terme d'un nouveau payement partiel de l'indemnité. Mais, à partir du mois de décembre 1872, les rentrées de l'emprunt avaient été impuissantes à satisfaire à ce double objet. On avait dû, pour constituer un portefeuille de change assez fourni, recourir aux fonds généraux du Trésor, et réclamer de lui des avances qui s'élevaient, le 31 décembre 1872 à 37 millions, le 20 mai 1873 à 240 millions. « A cette époque du 20 mai 1873, il fallait préparer les quatre derniers versements, chacun de 250 millions de francs, à faire du 5 juin au 5 septembre, et par conséquent se pro-

curer des fonds et des changes jusqu'à concurrence d'un milliard de francs. » Le portefeuille des changes contenait alors 600 millions: d'après les versements déjà opérés sur l'emprunt, on se croyait fondé à compter de ce chef sur une moyenne de 90 millions par mois, c'est-à-dire, au total, pour juin, juillet, août, sur environ 270 millions avec lesquels on pouvait acquérir des changes. On disposait donc en tout de 870 millions: il manquait, par conséquent, approximativement 130 millions. Pour se les procurer le gouvernement eut recours à la faculté que lui donnait l'article 3 de la loi du 15 juillet 1872 qui déclarait : « Afin d'assurer aux époques fixées le payement des trois milliards restant dus au gouvernement allemand et d'améliorer la libération du territoire, le ministre des finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières des conventions particulières, destinées à rendre promptement disponibles les produits de l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement. »

« La Banque de France consentit à entrer dans les vues du gouvernement, dit M. Léon Say, et à faire une avance de 200 millions de francs dont le remboursement devait avoir lieu au fur et à mesure des rentrées de l'emprunt, à partir du mois de décembre 1873[1]. »

1. « Sur cette somme, il n'a été prélevé que 150 millions de francs, à raison de 50 millions dans chacun des mois de juin, juillet et août 1873. Les versements par anticipation sur l'emprunt ayant continué à se faire avec une grande régularité, le Trésor put rem-

Ajoutons que cette avance fut stipulée payable en or, avantage à la fois pour la Banque, qui conservait ses billets — qu'elle ne pouvait émettre au delà d'un chiffre légal — disponibles pour l'escompte, et aussi pour le Trésor qui recevait une monnaie immédiatement libératoire.

La convention fut conclue le 2 juin 1873. M. Léon Say, qui l'avait négociée, n'eut pas la satisfaction légitime d'y apposer son nom. La chute du gouvernement, le 24 mai 1873, avait mis fin à son premier ministère. Mais avant de quitter les affaires le ministre des finances avait tenu à achever la préparation du budget de 1874.

Comme il le faisait remarquer dans l'Exposé des motifs, le vote tardif du budget de 1873 et le court espace de temps qui le séparait du dépôt de la nouvelle loi de finances ne laissaient aucune place à l'inconnu; à si peu d'intervalle, la situation ne pouvait s'être beaucoup modifiée: aussi le budget de 1874 devait-il reproduire la physionomie de son devancier, en adopter les évaluations, sauf à y introduire les changements rendus nécessaires par la marche régulière des choses, et indiqués comme tels par les résultats déjà connus de l'exercice en cours. « Ce que l'on sait, c'est que, s'il y a de l'incertitude dans le détail, il n'y en a plus dans l'ensemble, et que les évalua-

bourser à la Banque [illegible] lions et [illegible] — [illegible] nité de guerre.

tions de 1874 ne sont pas autre chose que la vérité de 1873. » On devait donc pourvoir avant tout à l'ensemble des dépenses admises pour l'exercice de 1873, qui étaient pour la plupart de nature à se répéter ultérieurement, car elles étaient la conséquence de lois récemment adoptées par l'Assemblée. Pour y subvenir, il était indispensable de faire état de toutes les ressources précédemment créées par le Parlement, voire de la taxe sur les matières premières. M. Léon Say ne la fit pas entrer, sans une certaine répugnance, dans ses prévisions; et en ouvrant à ce nouvel hôte les portes du budget, il ne résista pas au plaisir de lui dire courtoisement son fait, tout en lui souhaitant la bienvenue : « Cela montre aux esprits les plus prévenus contre cet impôt et les plus disposés à en demander l'abrogation, écrivait-il dans l'exposé, qu'il en faudrait mettre un autre à la place, et un autre fort difficile à trouver. »

D'ailleurs, le budget de 1874 avait aussi à faire face à un accroissement de dépenses par rapport à celui de 1873, et à trouver les ressources correspondantes. Le service de l'emprunt de trois milliards, qui en 1873 avait été effectué au moyen du supplément destiné aux frais, passait désormais dans le budget ordinaire, soit 207 millions. Les désastres de la guerre et de la Commune avaient grossi le chiffre des pensions militaires, et forçaient à inscrire une annuité pour rembourser les villes et les départements des dommages causés par l'invasion et par la révolte :

soit encore, de ces deux chefs, 24 millions à ajouter. Les frais de réorganisation administrative grevaient le chapitre des ministères d'une charge complémentaire de 35 millions. Enfin, comme l'exhaussement du principal des patentes par la loi du 29 mars 1872, en avait rendu plus laborieuse la perception, il était nécessaire d'alléger le poids des centimes additionnels et de les ramener de 60 à 43. Le Trésor subissait par là une perte de 7 millions, ce qui, comme résultat, était comparable à un accroissement de dépenses s'élevant à la même somme. En un mot, le montant des nouvelles dépenses était de 273 millions. Une certaine quantité de fonds libres permettait de les couvrir en partie : c'était d'abord un excédent budgétaire, non employé en 1873, de 83 millions; de plus, le solde de l'indemnité de guerre permettait de disposer d'une somme de 150 millions, jusque-là consacrés au payement des intérêts de notre dette envers l'Allemagne; la progression normale des revenus et des impôts laissait espérer un excédent de 3 millions, comparativement aux évaluations de 1873. Si l'on rapproche les 236 millions obtenus, grâce à ces diverses circonstances, avec les 237 millions dont s'augmentaient nos dépenses, on voit que, pour atteindre l'équilibre, il fallait créer 37 millions de ressources nouvelles.

« Pour faire face, en intérêts et en amortissement, au payement des indemnités à allouer aux villes et aux départements, et pour obtenir un équilibre véritable, il a fallu même s'adresser à cette réserve précieuse, à

laquelle vous aviez eu garde de toucher jusqu'à présent. Cette réserve, c'est la contribution directe. »

M. Léon Say ne voulait pas s'attaquer au principal de cet impôt. Au sortir des crises de toute nature que la France venait de traverser, le calme ne lui paraissait pas suffisamment établi pour opérer une réforme aussi grave que celle de la contribution directe. En revanche, il demandait le rétablissement, au nombre de 17, des centimes généraux sur l'impôt foncier, et l'imposition de 13 centimes additionnels sur la cote personnelle-mobilière et sur les portes et fenêtres. Cette mesure avait, dans son esprit, une signification particulière : les centimes devaient « être enlevés à ce qu'on pourrait appeler la convoitise locale pour être appliqués aux besoins de l'État ».

M. Léon Say donnait ensuite dans l'Exposé des motifs quelques éclaircissements sur le compte de liquidation, présenté par le gouvernement le 15 mars 1872. Il en défendait le principe, en faisant observer qu'il ne renfermait aucune dépense ayant un caractère permanent, et il indiquait enfin les opérations en cours sur la dette flottante. La loi de finances contenait encore un point intéressant : son article 28 prescrivait, conformément à la promesse que M. Léon Say avait faite à l'Assemblée, d'établir un inventaire des propriétés de l'État. La loi du 31 janvier 1833 avait déjà rendu obligatoire la formation d'un tableau semblable, mais elle était tombée en désuétude à partir de 1850, et les renseignements qu'avait conservés l'administration

des domaines avaient été détruits dans l'incendie du ministère. Il fallait donc reprendre le travail dans son ensemble. Les changements, qui pourraient survenir chaque année dans la consistance des propriétés, devraient être consignés dans des tableaux supplémentaires, insérés dans le compte général de l'Administration des finances, et l'article 30 déclarait : « Une commission sera chargée de reviser tous les trois ans les affectations d'immeubles faites aux divers services publics, elle émettra son avis sur l'opportunité de maintenir, de réduire ou de faire cesser ces affectations. »

Cette disposition est malheureusement restée à l'état de lettre morte. A plusieurs reprises, il est vrai, la commission a procédé à une enquête et elle a consigné dans de volumineux rapports les résultats de ses investigations; mais les abus sur lesquels M. Léon Say appelait l'attention ont été sans cesse en s'aggravant, grâce aux empiétements des politiciens, qui ont un intérêt à multiplier les fonctionnaires pour grossir l'armée de leurs agents électoraux.

pour les travaux publics, il y a plusieurs années, sous l'Empire. »

L'Assemblée ne se rallia pas aux idées de M. Léon Say, mais l'expérience ne devait pas tarder à faire ressortir en tous points la justesse de ses prévisions. L'impôt sur l'alcool, non seulement n'a pas diminué l'ivrognerie, mais il a développé la fraude et encouragé les sophistications. L'impôt sur la petite vitesse a donné des résultats tellement médiocres, qu'il a fallu le supprimer très peu d'années après son établissement. Quant aux impôts soi-disant provisoires, ils sont devenus définitifs, ainsi qu'il avait été dit. Enfin, et ce n'est pas le côté le moins curieux de ce discours, on voit apparaître en germe l'idée du programme des grands travaux publics, que, quelques années après, il devait reprendre et développer de concert avec M. Gambetta et M. de Freycinet.

Mais si active que fût l'intervention de M. Léon Say dans les discussions [illegible], les préoccupations [illegible] pas uniquement. La [illegible] politique de la plus [illegible] renverse M. Thiers, [illegible] même, s'apprêtait à [illegible] et à rétablir la [illegible] ne nous permet [illegible] déroulèrent pen- [illegible]. Nous n'écrivons [illegible] mais celle [illegible] nous borner à

retracer les événements auxquels il a été directement mêlé.

On sait qu'à la suite de démarches tentées auprès du comte de Chambord, le comité Changarnier avait rédigé une proposition qui devait être soumise à l'Assemblée nationale, dès la rentrée. Cette proposition était ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale déclarerait que la monarchie héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France, et appellerait au trône le comte de Chambord, et après lui, les princes de la maison de Bourbon, ses héritiers. Toutes les garanties qui constituent le droit public actuel des Français seraient en même temps déclarées maintenues : l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'admissibilité à tous les emplois civils et militaires, la liberté religieuse, l'égale protection actuellement accordée à tous les cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants du pays. Le gouvernement du roi présenterait en outre à l'Assemblée des lois constitutionnelles, ayant pour but l'organisation des grands pouvoirs publics et l'exercice de la responsabilité ministérielle. Enfin le drapeau tricolore serait maintenu : il ne pouvait y être apporté de modification que par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

Trouverait-on une majorité pour voter cette résolution? On savait que le centre droit était unanime, mais quelques hésitations se manifestaient dans les rangs de la droite pure. Tout dépendait donc de l'atti-

[illegible] ce groupe comptait bon [illegible] au moins théoriquement, [illegible] monarchie constitutionnelle. Ils [illegible] dans des circonstances [illegible] lacement de voix avait une [illegible] le duc d'Audiffret-Pasquier [illegible] le terrain : il proposa à [illegible] officieusement le texte de [illegible] à l'examen du centre [illegible] ne manquait pas d'habileté. [illegible] Il répondit que les projets [illegible] connus pour n'avoir pas [illegible] le monde. Chacun avait [illegible] conférence proposée devenait [illegible]

[illegible] ajouta-t-il, que, dans [illegible] monarchie est proposée, elle [illegible] une revanche de 1789, et [illegible] centre gauche, s'étant déjà [illegible] particulières, ne peut [illegible] officielles qui ressemble- [illegible] ne veut pas entamer. »

[illegible] centre gauche produisit une impression [illegible] sous les milieux parlementaires. Les [illegible] cessèrent, et les divisions entre les diverses [illegible] gauche disparurent comme par enchantement. Quelques jours après, le manifeste de Salzbourg, dans lequel le comte de Chambord répudiait le drapeau national, vint donner raison aux légi-

times défiances du centre gauche et prouver que son chef avait vu juste en refusant de s'associer à la politique ambiguë du centre droit.

Dès lors, la situation était bien nette : une seule politique s'imposait. Puisque une assemblée composée en majorité de monarchistes se reconnaissait impuissante à rétablir la monarchie, il ne restait plus qu'à fonder et à organiser en fait le gouvernement républicain, qui depuis plusieurs années existait de nom. C'est à cette tâche patriotique que M. Léon Say se dévoua corps et âme. Aujourd'hui que le temps a fait son œuvre et que l'oubli est venu, on ne se doute guère de la somme d'efforts qu'ont dû dépenser les fondateurs de la troisième République, ni des angoisses et des dures épreuves qu'ils ont supportées. Les partis ont été oublieux et ingrats. Après la bataille, ils ont délaissé ou calomnié les chefs qui avaient été à la peine, et dont beaucoup ne furent pas à l'honneur. Mais l'histoire impartiale leur rendra un jour la justice qu'ils méritent.

A la suite de longues négociations engagées entre les chefs du centre droit et du centre gauche, on dut reconnaître que l'accord était impossible. Cependant il fallait aboutir. Le vote du septennat, loin de calmer les esprits, avait au contraire provoqué une agitation dans le pays. Les partis s'agitaient, et les bonapartistes surtout ne cachaient pas leur intention de provoquer le rétablissement de l'Empire, dès que le prince impérial serait en âge de ceindre la couronne. De récents et

[illegible]

[illegible] La [illegible] par suite de l'impuissance [illegible] à [illegible] En terminant, le Maréchal [illegible] à la réunion de faire connaître son opinion.

[1] Voir à l'appendice [illegible] le compte rendu de la Conférence de [illegible] M. [illegible] après la séance.

La discussion s'ouvrit. Malgré les inévitables divergences qui devaient se produire entre des hommes d'opinions différentes, l'accord se fit sur le point essentiel. M. Buffet, M. le duc Pasquier et M. le duc Decazes, comme M. Dufaure et M. Léon Say, furent unanimes pour reconnaître que, dans les circonstances actuelles, la dissolution serait une calamité, et que l'Assemblée ne devait pas se séparer avant d'avoir donné au pays l'assurance que le gouvernement existait pour sept années, et d'avoir organisé ce gouvernement. Sur la question de l'organisation du Sénat et de son recrutement, quelques difficultés surgirent. La question fut réservée et la réunion se sépara sans avoir pris une résolution ferme; mais en emportant la conviction très nette que, désormais, le pouvoir exécutif ne mettrait pas obstacle à l'adoption des lois constitutionnelles. C'était un grand point.

Quelques jours après cette décisive conférence de l'Élysée, s'ouvrait devant l'Assemblée la discussion des lois constitutionnelles. Pendant toute la durée de ce grand débat, si M. Léon Say occupa rarement la tribune, il se prodigua dans les réunions de groupes, et on peut dire qu'il fut l'âme des négociations souvent ardues, toujours délicates, qui sans interruption s'engagèrent entre les diverses fractions de l'Assemblée. Autant il s'était montré imperturbablement ferme quand le principe même du gouvernement était en jeu, autant il usa de conciliation, de modération et de souplesse, pour ramener les esprits de ses adver-

saires de la veille et en obtenir des concessions réciproques. Les difficultés surgissaient de tous les côtés et souvent, malgré sa foi robuste dans le résultat final, il fut à la veille de désespérer. Le vote de l'amendement Wallon lui causa un véritable soulagement.

« Nous sommes en pleine évolution politique, écrivait-il le 1er février 1875 à son oncle, M. Chevreul. Le vote à une seule voix de l'amendement Wallon va produire des effets étonnants, et déjà nous pouvons compter sur une soixantaine de voix de majorité pour voter l'ensemble d'une loi qui, présentée avec un caractère anti-républicain, va être votée avec un caractère très nettement républicain.

» La première personne à qui j'ai parlé au moment de la proclamation de cette majorité d'une voix a été le prince de Joinville. Il m'a dit : « Vous l'emportez et » j'en suis enchanté : ma position personnelle me for- » çait de voter contre, mais je suis ravi d'être battu. »

» Aujourd'hui, c'était le langage du centre droit. Pasquier m'a dit que lui et ses amis acceptaient complètement le terrain nouveau créé par la majorité d'une voix. Il est donc probable que la loi constitutionnelle sera votée.

» M. de Broglie s'en console en disant qu'il ne faudra pas en tirer les conséquences logiques ; mais il se fait une étrange illusion, et ses amis commencent à parler sur un tout autre ton. M. de M... lui-même m'a dit que c'était bien fait, et que lui et ses amis ne pouvaient plus vivre dans les liens de l'extrême droite.

« Ils nous disaient toujours de les suivre encore » une fois, et, à chaque bêtise qu'ils nous faisaient » faire, nous n'avions que la ressource de leur dire » que d'agir bêtement n'avait pas empêché qu'on » n'aboutît à rien. »

» Un *droitier*, fabricant de chapelets à Angers, m'a dit en chemin de fer qu'il était enchanté que nous fassions la République, et que, satisfait de ne l'avoir pas votée, il nous aiderait contre les bonapartistes.

» En somme, ce sont les bonapartistes qui sont les plus battus, et je ne serais pas étonné qu'ils éprouvassent très vite l'effet de cette nouvelle attitude. Le duc de Padoue, qui gagnait beaucoup de terrain, n'en gagne plus et recule dans Seine-et-Oise; avec huit jours de plus, sa défaite devenait presque certaine et elle reste probable. Mais y aura-t-il un gouvernement au bout de tout cela? Si M. Dufaure ne fait pas un cabinet, je ne sais pas qui pourra y réussir... Je m'imagine pourtant qu'on essaiera d'abord une combinaison Decazes-Pasquier. »

Cependant le vote de l'amendement Wallon n'était qu'un répit. Il restait à voter l'ensemble des lois constitutionnelles et à organiser les pouvoirs publics. Les hostilités un moment suspendues reprirent avec acharnement. Encore une fois, l'accord parut à la veille de se rompre à propos de la création du Sénat et de son mode de recrutement. Le centre droit et le centre gauche étaient d'accord sur le principe même de la Chambre haute. Mais le centre gauche et la

[illegible]

puisque, grâce aux concessions faites par les fractions composant la majorité, le résultat en était connu d'avance. Le 24 février 1875, l'Assemblée votait la loi sur le Sénat par 448 voix contre 210. L'ère du provisoire était close. Il s'agissait maintenant de confier à un ministère nouveau la tâche d'assurer le fonctionnement de la constitution. Dans les premiers jours du mois de mars, le maréchal de Mac-Mahon chargea M. Buffet de composer un ministère. M. Buffet, après avoir hésité, se mit à l'œuvre.

CHAPITRE VII

— 10 MARS 1875 - 23 FÉVRIER 1876 —

Formation laborieuse du Cabinet. — Ministère Buffet-Dufaure du 10 mars 1875. — Dissentiments entre les membres du Cabinet. — Désaccord entre M. Buffet et M. Léon Say. — Discours de Dompaire. — Discours de Stors. — Préparation du budget de 1876. — Liquidation des avances faites par la Banque de France. — Conversion de l'emprunt Morgan. — Discussion du budget. — Les bouilleurs de cru. — Vote du budget. — Élections des soixante-quinze sénateurs inamovibles. — Élections sénatoriales du 30 janvier 1876. — Retraite de M. Buffet. — Son remplacement par M. Dufaure

Les négociations furent laborieuses. Un des premiers soins de M. Buffet avait été de proposer le ministère de l'intérieur au duc d'Audiffret-Pasquier; mais le Maréchal s'était montré tellement réfractaire à cette nomination, que M. Buffet n'avait pas insisté. Le choix de M. Wallon, auquel l'entourage du Maréchal ne pardonnait pas d'avoir fait voter la République, fut également repoussé, au moins au début de la crise. En même temps que M. Buffet essayait de grouper les hommes les plus marquants du centre droit, il faisait appel au concours des républicains modérés. Il offrit le ministère de la justice à M. Dufaure et le ministère des finances à M. Léon Say. M. Dufaure

et M. Léon Say, après s'être concertés, déclarèrent qu'ils étaient disposés à entrer dans le cabinet sous certaines réserves et que, dans tous les cas, ils étaient solidaires, c'est-à-dire qu'ils n'y entreraient pas et n'en sortiraient pas l'un sans l'autre.

M. Léon Say surtout se tenait sur la réserve. Après la part active qu'il avait prise au vote des lois constitutionnelles, il sentait bien que son devoir l'obligeait à ne pas refuser son concours au gouvernement nouveau qu'il avait tant contribué à fonder. D'un autre côté, bien que l'attitude très correcte de M. Buffet et de ses amis lui défendît de soupçonner leurs intentions, il était trop perspicace pour ne pas entrevoir les difficultés qui ne tarderaient pas à se produire au sein d'un ministère composé d'éléments si peu homogènes. Avant de donner son acceptation définitive, il hésita longtemps. Trois fois les pourparlers s'engagèrent, et trois fois ils furent rompus à la suite de changements de personnes que l'entourage du Maréchal ou les coteries de droite imposaient à M. Buffet. Ce n'est que sur les instances réitérées et très pressantes de ses amis du centre gauche, et sous la menace de la formation d'un ministère extra-parlementaire [1], que M. Léon Say, ébranlé par le Maré-

1. Ce n'était pas une vaine menace. La veille même du jour où le Maréchal pressait M. Léon Say d'accepter un portefeuille, M. Paul Andral, vice-président du Conseil d'État, et M. Renouard, procureur général à la Cour de cassation, avaient été mandés à l'Élysée, où on leur avait offert les portefeuilles de l'intérieur et de la justice. C'est à la suite de leur refus formel, que les négociations avaient repris avec les membres précédemment désignés du cabinet Buffet.

mal, qui dans une longue conversation s'était ouvert à lui avec une touchante franchise, accepta le portefeuille des finances.

« Immédiatement, écrit M. Léon Say, et comme poussé par un ressort, le Maréchal se leva, ses yeux se mouillèrent de larmes, il me prit les mains et me dit : « Je vous remercie beaucoup; vous ne savez pas « la vie intolérable que je mène. Mes anciens amis « me tournent le dos. Je n'ai pas besoin de vous « donner ma parole que je ne suis pas un bonaparti- « ste. Je suis d'une famille légitimiste, et lorsque la « légitimité a été sur le point de revenir, j'aurais pu « l'aider puissamment; c'est moi qui leur ai dit qu'on « ne pouvait pas abandonner le drapeau tricolore. Eh « bien, ce que je n'ai pas fait pour la légitimité, est-ce « que vous croyez que je serais capable de le faire « pour l'Empire? Et cependant, si après avoir perdu « mes anciens amis, je n'en retrouve pas de nouveaux « dans ceux pour lesquels je les ai abandonnés, que « voulez-vous que je fasse? Si on veut me faire partir, « je m'en irai, mais alors je sais quel sera le b... qui « fera le coup et il sera suivi par six corps d'armée [1]. »

Néanmoins dans cette même journée du 8 mars, à la suite de nouvelles exigences de M. Buffet qui s'opposait à l'entrée de M. Wallon dans le cabinet, M. Léon Say, de concert avec M. Dufaure, se vit

1. Voir, à l'appendice C, le récit de M. Léon Say sur la formation du ministère Buffet-Dufaure, et l'échec des pourparlers avec le duc d'Audiffret-Pasquier.

obligé de se retirer de la combinaison. Encore une fois, tout était remis en question. Le Maréchal dut intervenir en faveur de M. Wallon, et M. Buffet ayant cédé sur ce point, le cabinet fut définitivement constitué le 10 mars 1875. Il était ainsi composé : M. Buffet, vice-président du conseil, avec le portefeuille de l'intérieur, M. le duc Decazes aux affaires étrangères, M. Dufaure à la justice, M. Léon Say aux finances, M. Wallon à l'instruction publique, M. le général de Cissey à la guerre, M. l'amiral de Montaignac à la marine, M. de Meaux à l'agriculture et M. Caillaux aux travaux publics.

Dès le lendemain du vote des lois constitutionnelles, M. Buffet avait été désigné dans les milieux parlementaires comme l'homme de la situation. Il semblait, en effet, tout indiqué pour ménager la transition et présider au nouvel ordre de choses. Son passé, ses convictions religieuses hautement affirmées, ses attaches avec les anciens partis, l'intégrité de son caractère, son expérience politique déjà longue, tout paraissait offrir les plus sérieures garanties aux diverses fractions conservatrices de l'Assemblée. Seule, l'extrême droite le tenait en suspicion, à cause des tendances orléanistes qu'elle lui prêtait, ou qu'il avait réellement. Par contre, cette hostilité à peine déguisée des ultras n'était pas faite pour déplaire aux républicains, qui savaient gré à l'ancien ministre du prince-président et de Napoléon III d'être resté toujours fidèle aux idées libérales et aux institutions

[illegible] finances à M. Buffet [illegible] pour [illegible] actif [illegible] été [illegible] Enfin, après quatre longues années [illegible] où tant d'hommes [illegible] le seul général qui n'eût pas éprouvé de défaites.

M. Buffet, cependant, se tenait sur la réserve : avec [illegible] il voyait arriver le moment où il serait obligé de quitter la présidence de la Chambre, où il avait réussi, et d'accepter un poste de combat pour lequel il ne se sentait pas fait. Non pas que le courage lui manquât, ni même que l'esprit de combativité lui fît défaut ; mais, après avoir été trois fois au pouvoir, il avait pu se convaincre qu'il était plus fait pour la parole que pour l'action. Son instinct ne le trompait pas. Il appartenait en effet, à cette race de

1. Détail peu connu. La nomination de M. Buffet a paru au *Bulletin des lois* (nº 45, le 19 février 1871 avant que M. Buffet, retenu dans les Vosges, eût été consulté. L'arrêté est ainsi conçu : « Sont nommés MM.... ministre des finances : M. Buffet, membre de l'Assemblée nationale... » Signé Thiers, contresigné Dufaure, garde des sceaux. Dès son arrivée à Versailles, M. Buffet fut reçu par M. Thiers, qui lui fit part de sa détermination. Le lendemain de l'entrevue paraissait un arrêté ainsi conçu : « M. Pouyer-Quertier, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des finances en remplacement de M. Buffet, non acceptant ». Signé Thiers (*Bulletin des lois*, nº 339-25 février 1871). M. Thiers n'a jamais pardonné à M. Buffet de l'avoir obligé de revenir sur sa décision.

parlementaires qui n'ont la plénitude de leurs moyens qu'à la tribune, comme certains généraux ne retrouvent toute leur lucidité d'esprit qu'au milieu de la fusillade. En dehors des assemblées, alors qu'ils n'ont plus devant eux des adversaires sur lesquels ils peuvent exercer une action oratoire, ils deviennent hésitants, dépaysés, et comme hypnotisés par la crainte d'un péril d'autant plus redoutable qu'il est invisible.

M. Léon Say était rentré aux affaires sans se faire la moindre illusion sur les difficultés qui l'attendaient. Les événements ne tardèrent pas à justifier ses appréhensions. Une semaine ne s'était pas écoulée que, déjà, de graves dissentiments politiques se produisaient entre les membres du cabinet, et qu'une singulière transformation s'opérait dans les idées et les actes de M. Buffet. Le président du conseil semblait pris d'angoisse en face du péril social qui hantait son imagination. Chose étrange! cet honnête homme, qui avait voté les lois constitutionnelles en pleine connaissance de cause; qui, avec une expérience consommée et une conscience scrupuleuse, en avait scruté toutes les dispositions et prévu toutes les conséquences, parut épouvanté en voyant fonctionner, sous sa direction, une constitution qu'il avait contribué à fonder. Au lieu de s'inspirer de l'esprit nouveau et de donner une impulsion salutaire à un organisme à peine en mouvement, il n'eut plus qu'une préoccupation : réagir quand même contre le courant d'opi-

nion créé par le vote de la constitution. Et alors, on le vit rechercher l'appui des bonapartistes, démarche d'autant plus imprévue que, quoique ayant servi l'Empire, il n'avait jamais été classé parmi ses partisans véritables, et qu'aux élections de février 1871 son nom figurait en tête d'une liste dont l'élément impérialiste avait été soigneusement éliminé. Et, cependant, ses intentions étaient pures, et ce serait faire injure à sa haute probité politique que de l'accuser d'avoir conspiré pour le rétablissement du régime impérial.

Non; M. Buffet ne voulait pas rétablir l'Empire, mais il n'entendait pas non plus asseoir la République. Pour lui, la Constitution n'était guère plus qu'un compromis à la façon du pacte de Bordeaux, chaque parti restant libre de garder ses espérances et de faire triompher le gouvernement de son choix. M. Buffet croyait sincèrement que sa mission consistait à maintenir le provisoire, et à tenir tête aux passions révolutionnaires qui, d'après lui, n'attendaient qu'une occasion pour se ruer sur la société. Pendant toute la durée de son ministère, il s'est cru à la veille d'une nouvelle insurrection de juin. Or, pour lutter contre ce danger, il estimait que les républicains n'étaient pas des auxiliaires assez sûrs, ni assez énergiques, et que seul le parti bonapartiste était assez bien organisé pour le seconder. De là, les avances qu'il fit, dès son arrivée aux affaires, aux représentants les plus bruyants et les plus remuants de la faction bona-

partiste. De là aussi l'explication de son étrange attitude lorsque, plus tard, il présida aux élections de la Chambre qui succédait à l'Assemblée nationale, et de l'appui qu'il donna aux candidats violemment impérialistes, contre les républicains modérés et même contre les plus purs libéraux, coupables seulement d'avoir voté ou accepté de bonne grâce la forme républicaine.

Au début, la bonne harmonie régna en apparence. Les bruits de mésintelligence entre les membres du gouvernement étaient aussitôt démentis; en fait, dès le premier jour, l'entente ne put être que précaire. Le 25 juin, M. Léon Say prévoyait même la possibilité d'une crise ministérielle. M. Buffet, au moment de la première lecture de la loi sur les rapports des pouvoirs publics, était monté à la tribune et avait profité de ce que quelques républicains avancés critiquaient, comme trop monarchiques, les attributions conférées au Président de la République par le projet de la commission, pour interpeller la gauche tout entière : « Remarquez, Messieurs, s'était-il écrié, quel est le danger du raisonnement que vous faites : si nous démontrons que ces attributions sont nécessaires, et si, de votre côté, vous vous attachez et vous arrivez à démontrer qu'elles sont incompatibles avec le gouvernement de la République, quelle sera la conséquence? » Et M. Léon Say écrivait à propos de cet incident : « Dufaure m'a pris à part pour me dire combien il était offusqué de la déclaration faite par M. Buffet,

nion créé par le vote de la
le vit rechercher l'appui d
d'autant plus imprévue qu
pire, il n'avait jamais été
véritables, et qu'aux élec
nom figurait en tête
impérialiste avait été
cependant, ses intentio
faire injure à sa lo
l'accuser d'avoir co
régime impérial.

Non; M. Buffet
mais il n'entendai
Pour lui, la Cons
promis à la fac
restant libre d
triompher le
croyait sinc
tenir le prov
tionnaires q
sion pour
durée de
nouvelle
ce dang
pas de
que
pour
son

publicain, voulaient faire traîner
pour retarder l'avènement des
L'un d'eux, M. Malartre, pro-
à l'Assemblée, de se mettre en
30 novembre, après la discussion
par l'intermédiaire de M. Féray,
contraire, que la Chambre ne se pro-
épuisement de son ordre du jour et
soixante-quinze sénateurs dont la loi
réservait le choix. Le projet Malartre,
était favorable, obtint la déclara-
et une commission fut chargée de
apprit bientôt que le gouvernemen
accord avec elle pour substituer à la
qu'elle avait primitivement fixée au
celle du 4 novembre; mais ce que
c'est que cette modification était due à
et Léon Say :

ase affaire a fini par une transaction, écri-
dernier le 25 juillet. M. Dufaure et moi
rfaitement décidés à voter contre la propo-
Malartre — rentrée au 16 novembre, — tandis
Buffet votait pour. M. Dufaure ne se dissi-
pas que ce vote entraînait notre retraite néces-
M. Buffet, craignant cet éclat, a obtenu de la
mission qu'elle avançât la date au 4 novembre, ce
Dufaure a accepté, à condition que le gouverne-
prendrait une décision définitive sur la dissolu-
ce qui veut dire que M. Dufaure et moi quitterons

le ministère, si le gouvernement ne propose pa
dissolution pour la rentrée. Comme épilogue à c
affaire, M. Dufaure déclara, dans la discussion p
que qu'il avait le *désir véhément* de voir les c
chambres se réunir, ainsi que le prescrivait la loi
les pouvoirs publics, le second mardi de janvier 1
et que le gouvernement, dès la réouverture du Pa
ment, proposerait de déterminer l'époque des élect
générales. »

Le projet ainsi corrigé fut adopté, et l'Assem
entra en congé le 4 août; la clôture de la ses
empêcha une rupture qui semblait imminente e
les ministres, sans d'ailleurs ramener la bonne ent
dans le cabinet. A la séance du conseil du 17 a
M. Buffet fit savoir à ses collègues qu'il venait d'arr
l'insertion au *Journal officiel* d'un discours de distri
tion des prix, prononcé par le sous-secrétaire d'Ét
l'instruction publique, M. Bardoux. M. Bardoux av
comme député, voté contre la loi sur la liberté
l'enseignement supérieur, défendue par le gouver
ment dont il faisait partie[1]; dans son allocution
élèves du lycée Henri IV, il l'avait critiquée, ajout
qu'elle portait à l'Université « une grave atteinte
C'est cette expression que M. Buffet se refusait à lais
passer. L'incident était, en lui-même, peu importa
mais c'était un indice des dispositions du vice-présid
du conseil; et M. Léon Say mettant M. Dufaure, al

1. Dans ce même vote, MM. Dufaure et Léon Say s'étaient a
tenus.

absent de Paris, au courant de ce fait, concluait : « Il est évident que M. Buffet veut se débarrasser de Bardoux, et quand il aura trouvé une porte pour cela, il nous y fera passer à notre tour. La conséquence de plus en plus claire est qu'il faut que nous choisissions notre porte nous-mêmes, si nous ne voulons pas qu'on la choisisse pour nous. »

Cette porte de sortie, M. Léon Say la choisit bientôt; seulement M. Buffet, malgré qu'il en eût, ne réussit pas à l'y faire passer. Le ministre des finances était désormais résolu à saisir la première occasion d'affirmer sa politique, et de répudier pour elle toute solidarité avec celle du vice-président du conseil. Un événement fortuit la lui fournit.

A ce moment, beaucoup de députés et d'hommes publics profitaient des loisirs parlementaires, pour reprendre contact avec les électeurs et s'adresser au pays. Sur tous les points du territoire, les manifestations et les conférences se multipliaient. M. Buffet s'était rendu dans les Vosges, son département, et le 19 septembre, au comice agricole de Dompaire, il prit la parole. Se reportant au scrutin du 25 février, et au vote des lois constitutionnelles : « Le vote de ces lois, disait-il, n'impliquait, dans aucune mesure, l'abandon d'une politique nettement conservatrice, ni même l'adoption d'une politique qui, sans être encore la politique révolutionnaire, frayerait la voie à celle-ci et lui servirait de préparation et de transition. Servir de transition entre ce que l'on con-

[illegible] ...RES.

[illegible] pour le mal,
[illegible] aussi le plus
[illegible] grande
[illegible] nous rempli-
[illegible] à reformer
[illegible] servatrices de la
[illegible] ar nos
[illegible] dans
[illegible] our-
[illegible] coutumes a
[illegible]

[illegible] tion de tous
[illegible] contre de
[illegible] arrière,
[illegible] que nous
[illegible] sécurité. »
[illegible] cette
[illegible] desira faci-
[illegible] que qui,
[illegible] celle-ci »
[illegible] centre
[illegible] aux yeux
[illegible] entre le bien
et le mal, [illegible] émagogues. C'était
pour venir [illegible] endances »
que M. Boff[illegible] préconisait [illegible] du faisceau
des forces conservatrices, c'est-à-dire le retour au
[illegible] du 24 mai. Le discours de Dompaire ne pou-
[illegible]ter sans réponse.

Le 27 septembre, M. Léon Say réunit dans un dîner, au château de Stors, les maires du canton de l'Isle-Adam, et fit en ces termes l'apologie des lois constitutionnelles, et du gouvernement qui en devait être la conséquence :

« C'est le 25 février qu'un aussi grave changement dans la nature du pouvoir du président de la République s'est accompli. Ce jour-là, en effet, l'ancienne majorité de l'Assemblée nationale s'est heureusement et définitivement dissoute, et une nouvelle majorité s'est formée pour nous sortir enfin d'un provisoire dont le pays était fatigué. La majorité du 25 février ne se composait pas seulement de républicains; elle parvenait à réunir dans un grand parti constitutionnel tous ceux qui avaient compris que la République était seule possible, et qu'on ne pouvait refuser plus longtemps un gouvernement à la France...

» Il n'y a en France de gouvernement durable que celui qui rallie autour de lui le parti libéral, c'est-à-dire les hommes modérés qui ont toujours condamné les excès, mais qui n'ont pas été dégoûtés de la liberté par les crimes que l'on a commis en son nom, qui ont foi dans le gouvernement du pays par le pays, qui représentent en un mot l'idée moderne, et qui, réduits au silence sous les deux empires, peuvent donner au gouvernement nouveau une grande force et un grand prestige. »

Et M. Léon Say terminait, en unissant dans un même hommage, les noms de M. Thiers et du maréchal de Mac Mahon.

Ce discours, cité par tous les journaux, eut un immense retentissement. Seul, le *Journal officiel*, auquel M. Léon Say s'était empressé de le faire parvenir, ne le reproduisit pas. M. Buffet, prévenu, en avait interdit la publication. Le conflit entrait dans la phase aiguë. Au reste, voici comment M. Léon Say relatait lui-même à quelqu'un de son entourage les péripéties du différend :

« Ce... t'a mis au courant de la crise du discours de Stors. Il paraît que Buffet a écrit que mon discours était subversif, et qu'il était en contradiction flagrante avec le programme du cabinet. Là-dessus, grand émoi du Maréchal, qui a convoqué un conseil pour demain vendredi, une heure, et qui a demandé par télégraphe à M. Dufaure de revenir pour cette réunion...

» Je n'ai connaissance de cet incident que par un mot de Desjardins, me prévenant qu'il était obligé d'ajourner l'insertion de mon discours à l'*Officiel*, jusqu'après la décision du conseil des ministres. J'avais écrit à M. Dufaure en lui envoyant la lettre de Desjardins, et j'attendais sans rien dire que l'affaire prît tournure, lorsque j'ai reçu, ce matin, un billet de M. Dufaure me disant qu'il arriverait ce soir jeudi à dix heures, sur la demande du Maréchal.

» J'ai pensé qu'il était convenable que j'allasse à l'Élysée. J'ai trouvé le Maréchal extrêmement ému, me demandant de mettre à toute cette affaire un grand esprit de conciliation, m'affirmant qu'il ferait les mêmes instances auprès de M. Buffet.

» Je lui ai dit que je n'aurais pas de peine à prouver à M. Buffet qu'il n'y avait rien d'agressif dans ma pensée, mais j'ai ajouté que ce qui se passait me paraissait être l'indice de désaccords qui pourraient se reproduire. Le Maréchal m'a répondu qu'il était convaincu que M. Buffet et moi *étions d'accord sur le fond des choses*, et que la dislocation du cabinet serait un malheur, etc. »

Ce qui avait particulièrement choqué M. Buffet, c'étaient les épithètes d' « heureuse » et « définitive » dont M. Léon Say avait qualifié la disparition de l'ancienne majorité que M. Buffet semblait, d'après le discours de Dompaire, vouloir reformer à son profit. Il fut convenu que le ministre des finances enverrait au vice-président du conseil une lettre pour préciser sa pensée, et l'*Agence Havas*, à ce propos, fit passer une note quelque peu ingénue, comme la réponse du Maréchal. « Le ministre des finances aurait lui-même reconnu que le discours qu'il a prononcé ne pouvait être publié dans le *Journal officiel* sans une explication qui ne permît de croire — ce que l'on aurait pu supposer — qu'il y avait entre M. le vice-président du Conseil et lui un dissentiment qui n'existait réellement pas. »

Le dissentiment existait si bien que la lettre que M. Léon Say adressa à M. Buffet, loin de rien atténuer aux termes du discours de Stors, les fortifia au contraire en les commentant; elle ne désavouait rien, et comme on le fit justement remarquer, elle avait

[illegible] la valeur d'une formule de politesse, mise au bas d'une missive [illegible]. Quoi qu'il en fût, M. Buffet s'empressa de reconnaître qu'elle lui donnait satisfaction, et le discours avec la lettre en guise de préambule parut enfin au *Journal officiel*.

A vrai dire, M. Buffet avait cédé, l'incident tournait à son désavantage et M. Léon Say en sortait victorieux. Peu de temps après, le *Journal des Débats*, qui avait [illegible] dans l'intérêt supérieur de l'apaisement et de la tranquillité publique, pris à tâche d'atténuer les bruits de discordes ministérielles, déclarait qu'il ne [illegible] toutefois M. Buffet [illegible] l'homogénéité du [illegible] mars [illegible]. Les hostilités venaient de s'engager [illegible] au sein du gouvernement. M. Buffet [illegible] premier engagement [illegible] serait

[illegible]

mis en minorité à l'Assemblée, sa retraite n'entraînerait pas nécessairement celle de tous ses collègues, et pourrait laisser le champ libre à la formation d'un ministère centre gauche. La situation prenait un nouvel aspect, auquel convenait une attitude également nouvelle des membres libéraux du cabinet. Leur rôle n'était pas sans doute de rien faire pour contribuer à précipiter sa chute; mais rien ne les conviait, d'autre part, à faire à la cohésion ministérielle de trop lourds sacrifices.

Cependant la rentrée du Parlement était proche, et M. Buffet se préoccupait de faire inscrire à l'ordre du jour des premières séances la discussion de la loi électorale. Il voulait, disait-on, faire de la question du mode de scrutin une question de cabinet. Les esprits étaient très divisés : les membres de la droite tenaient en général pour le scrutin d'arrondissement, qui laissait plus d'influence à l'autorité personnelle du candidat, et favorisait les individualités riches et bien posées, parmi lesquelles se recrutait le parti. Les gauches étaient de l'avis contraire, et voyaient dans le scrutin de liste un moyen d'unir pour la lutte leurs diverses fractions, et de grouper toutes leurs forces pour rallier les suffrages de l'opinion républicaine, quelle qu'en fût la nuance. Seuls, quatre ou cinq députés de gauche, entre autres MM. Dufaure et Léon Say, étaient partisans du scrutin d'arrondissement, que soutenait naturellement M. Buffet. La conjoncture était pour ces deux ministres assez délicate. Ils se

[illegible] particulier, en désaccord [illegible]
a [illegible] de vue avec M. [illegible]
s [illegible] pour le scrutin [illegible]
ti [illegible] considérations [illegible]
bu [illegible] du vice-président [illegible]
A [illegible] par l'intérêt de sa [illegible]
à so [illegible] mode de scrutin aurait [illegible]
Peu [illegible] M. Buffet la mise en échec de sa [illegible]
jusqu [illegible] MM. Dufaure et Léon Say, ce n'eut été [illegible]
de la [illegible] dans un sens qui n'était [illegible]
bruits [illegible] problème de droit public, ce qui [illegible]
pouvait [illegible] leur attitude générale. Si M. [illegible]
M. Buff [illegible] au sort du scrutin [illegible]
cabinet [illegible] aucune raison de [illegible]
s'engager [illegible] au contraire de ménager
M. Buffet [illegible] pas interpréter bénévolement comme
ment; c'ét [illegible] de leur conduite ce qui eut été une
[illegible] de doctrine.

1. Voici le te[illegible]

« Je vous env[illegible]
de Stors. Vous l'a[illegible]
naux ont d'ailleu[illegible]
d'interprétations d[illegible]
sa signification ve[illegible]
est un fait heureu[illegible]
favorables à notre [illegible]
sans qu'il s'opérât,
le classement des p[illegible]
que j'ai qualifié, et [illegible]
pu porter le moindre
qui ont appartenu à l'[illegible]
[illegible]iendront plus
[illegible]onder dans l[illegible]
[illegible]utionnel, co[illegible]
[illegible]vre commen[illegible]

[illegible] M. Léon Say résumait à merveille
[illegible] une lettre où il l'engageait à se soli-
[illegible] avec M. Buffet, pour poser
[illegible] Autrement, lui disait ce
[illegible] influent de l'Assemblée,
[illegible] que le centre gauche et la
[illegible] vous représentez aujourd'hui
[illegible] voté en grande majo-
[illegible], mais contre le vote
[illegible] ne représenterez plus
[illegible] et que M. Buffet

aurait ainsi réalisé son rêve, qui est de reconstituer la majorité du 24 mai et d'appliquer ou de détruire avec elle l'œuvre du 25 février. Si, au contraire, vous n'engagez pas la question de cabinet et que le scrutin uninominal soit adopté, vous triomphez en commun et vous restez tous aux affaires, mais votre présence nous protège contre la réaction. Si le scrutin de liste l'emporte, M. Buffet s'en va; l'élément centre gauche que vous représentez devient l'élément dominant et le ministère se complète dans votre sens. Réfléchissez à cela, s'il en est temps encore, mon cher Say. » Ces arguments firent sur l'esprit de M. Léon Say une impression très vive; ils ne changèrent pas ses résolutions. Il était toujours décidé à se retirer. Toutefois il n'eut pas à prendre un parti immédiat, le scrutin d'arrondissement ayant été voté par 357 voix contre 326.

Le ministère triomphait, mais M. Léon Say ne se fit pas un instant illusion sur les résultats de cette victoire. Le 29 novembre il écrivait à son oncle :

« La politique est bien triste et je suis bien découragé. Le programme de M. Dufaure était de tout sacrifier à la dissolution; la dissolution, nous la tenons, mais nous avons bien tout sacrifié.

» J'aspire avec impatience à ma liberté, que je prendrai, sauf incident plus favorable, au moment de la formation du cabinet qui se présentera devant les chambres nouvelles. Je persiste à penser que les choses auraient mieux marché si nous, c'est-à-dire

M. Dufaure et moi, nous étions retirés après le discours de Stors. Mais je suis bien obligé de boire le vin qui est tiré.

» A mon avis, le centre gauche a commis une grande faute en ne soutenant pas, dans son intérêt de parti, le scrutin d'arrondissement; il s'est trop laissé dominer par nos amis de la gauche, avec lesquels il aurait pu néanmoins, j'imagine, rester dans de bons termes. Mais le passé est le passé, et les choses marchent avec une terrible vitesse. La dissolution va avoir lieu, et l'Assemblée nationale a tout au plus vingt-cinq séances à tenir encore.

» Quelles seront les élections, et d'abord celles des sénateurs nommés par l'Assemblée? Je crois qu'on ne fera pas ce qui s'appelle une liste d'entente, mais que le groupe Lavergne fera imprimer et distribuer une liste bien faite, qui aura beaucoup de chances de passer. Je pense que le premier tour de scrutin fera ressortir une majorité pour une trentaine de députés du centre gauche, après lesquels viendront en premier rang, mais sans le nombre voulu, les députés de la gauche. Après eux, seront quelques membres de la droite. Les second, troisième et peut-être quatrième tours donneront chacun une dizaine de nominations, dans lesquelles la droite aura beaucoup d'élus : en fin de compte, la liste sera formée par moitié des deux opinions, comme l'Assemblée elle-même.

» On se plaint de ce que les préfets de Buffet préparent des listes bonapartistes. Buffet s'en défend très

vivement, trop même, quand il soutient que les préfets ne s'occupent pas des listes sénatoriales. On a beaucoup parlé des candidatures officielles de Buffet. On a tort. Buffet n'aura pas de candidats officiels, il n'en aura peut-être pas assez; ce qui va caractériser le mouvement électoral ce sera l'anarchie, les préfets sans instructions, les sous-préfets et les maires faisant de la candidature administrative au profit de leurs opinions particulières.

» L'Assemblée n'a plus aujourd'hui qu'une pensée, la dissolution, et je ne sais pas comment on pourra voter ce qui reste à voter. Il y a des intrigues sans nombre pour se faire mettre sur la liste du Sénat, et les présidents et secrétaires des groupes ont reçu plus de trois cents demandes, à ce qu'on dit, pour les soixante-quinze nominations à faire. Ce qui ajoute à l'anxiété, c'est que personne ne sait, tant que les soixante-quinze ne seront pas nommés, qui on aura pour concurrent dans sa circonscription pour la députation, ou dans la liste départementale pour le Sénat...

» On parle toujours de l'achat des actions de Suez par l'Angleterre. Quoi qu'on dise et fasse, c'est un coup malheureux porté à l'alliance anglo-française, et, par le mécontentement qu'en a la Russie, c'est un resserrement, par contre-coup, de l'alliance anglo-prussienne. Notre attitude sera celle d'un *ami attristé*; ce sera, je pense, la *formule* de notre *attitude* pour parler à la façon des diplomates. »

A ces difficultés politiques sans cesse renaissantes

[illegible] pour M. Léon Say [illegible] multiples [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Wolowski, rapporteur [illegible]

[illegible] pour [illegible] « budget normal », aussi [illegible] M. Léon Say [illegible] simplement entrer [illegible] pour une somme fort [illegible] des mesures fiscales soumises par M. Mathieu-Bodet à l'examen de la commission du budget de 1875, et dont l'exercice 1876 devait profiter pour 42 millions de francs. Le nouveau budget méritait donc l'éloge de M. Wolowski, qui en louait « la grande simplicité ».

« Il ne touche, en effet, observait le rapporteur, à aucune des questions de réforme qui peuvent passionner les esprits; il se borne à l'indispensable en conservant au travail accompli par l'Assemblée, en ce qui concerne les finances, un grand caractère d'unité. »

Tel qu'il était, le budget de 1876 n'était cependant

1. Sauf un versement de 3 500 000 francs fait par la Société générale algérienne et consacré aux travaux publics de l'Algérie.

pas encore, aux yeux de son auteur, un type définitif qui pût donner complète satisfaction à un ministre des finances. Il ne réalisait pas le plan financier que M. Léon Say indiquait, dans son Exposé des motifs, comme l'idéal à poursuivre désormais : « Le budget n'atteint pas encore le but que nous poursuivons... Il reste à résoudre, en effet, deux graves questions : la première est la réforme de ceux des impôts nouveaux qui font obstacle au développement de la richesse publique; la seconde est l'organisation d'un amortissement qui, régulièrement doté, puisse dégrever l'avenir d'une partie des charges dont un passé récent est responsable, et dont le présent doit supporter le poids le plus fort. »

M. Léon Say était vivement pénétré de la nécessité de l'amortissement. Son rêve était qu'on pût affecter, dans une mesure déterminée, une portion des revenus ordinaires à l'extinction progressive des engagements du Trésor. Il appelait de ses vœux une situation financière où le ministre pourrait envisager l'impôt, non plus comme un simple moyen d'existence pour l'équilibre budgétaire, comme une nécessité qu'on ne discute pas, mais aussi, comme un pourvoyeur du fonds d'amortissement qu'on est libre, à ce titre, de solliciter plus ou moins, suivant l'opportunité : « En posant, disait-il, la question des impôts nouveaux, non plus en face de l'équilibre du budget, mais en face des besoins de l'amortissement, on conserve une liberté d'appréciation qui permet d'arriver

[illegible]

[illegible]

[illegible] M. Léon Say [illegible] M. Leroy-Beaulieu [illegible] M. Léon Say [illegible] Trésor par la Banque [illegible] correspondante.

Toutefois, le ministre n'avait pu inscrire au budget, pour ce dernier chef, un chiffre aussi élevé qu'il l'aurait voulu et que l'exigeaient aussi les conventions qui liaient l'État envers la Banque. Au terme des traités, l'État devait se libérer vis-à-vis d'elle par des annuités de 200 millions. Pour faire face, en 1876, à cette obligation, il aurait fallu ou bien lever de nouveaux

impôts, — expédient particulièrement fâcheux, — ou bien contracter un emprunt. On verra plus loin, à propos de la conversion des titres Morgan, quelles difficultés soulevait cette seconde mesure; elle eût été, de plus, extrêmement onéreuse pour l'État, qui n'aurait pas trouvé d'argent à moins de 3 p. 100, tandis que les intérêts des avances faites par la Banque n'étaient que de 1 p. 100. M. Léon Say se résolut donc à demander à la Banque certains accommodements. Ce fut l'objet du traité du 6 mai 1875, portant modification du traité du 3 juillet 1871, et pour lequel le ministre demanda, dans le budget de 1876, la ratification de l'Assemblée.

Tels étaient les traits principaux du budget de 1876; l'Assemblée le vota rapidement, au mois de juillet, avant d'entrer en vacances.

La conversion de l'emprunt Morgan fut incontestablement l'œuvre financière la plus importante de ce ministère. L'opportunité de cette opération ne faisait doute pour personne. Contracté à Londres en un temps où, suivant le mot d'un haut fonctionnaire, « on était aux abois », cet emprunt avait dû être effectué au taux nominal de 6 p. 100, et même, si l'on tient compte de la différence entre le prix d'émission et le pair des obligations, de diverses bonifications concédées aux adjudicataires, des frais de change et autres, la charge annuelle du service des intérêts atteignait approximativement 8,15 p. 100.

Les besoins de la défense nationale, à la fin de

querait le montant au compte de liquidation; mais, comme les fonds rendus disponibles par cette opération ne seraient vraisemblablement pas suffisants, la nécessité d'un appel au crédit, sous forme d'un nouvel emprunt, paraissait inévitable et imminente. Des journaux financiers annonçaient que le gouvernement s'en préoccupait déjà malgré les démentis, et M. Léon Say sentait combien il serait regrettable d'en venir à cette extrémité.

Il est mauvais, en effet, d'abuser des emprunts. Indépendamment de ce qu'ils accroissent le chiffre de la dette publique, le crédit perd de son élasticité quand on y a trop fréquemment recours; l'émission de nouveaux titres cause toujours sur le marché de la fièvre et de l'agitation. De plus, à supposer qu'on ne pût faire autrement, l'ascension progressive des cours et la prospérité croissante donnaient lieu de croire qu'en attendant un ou deux ans une création de rentes s'effectuerait dans de meilleures conditions. Enfin, une raison primait toutes les autres, raison qu'on ne pouvait alors donner qu'à mots couverts : les rapports avec l'Allemagne, offusquée de notre prompt relèvement, étaient assez tendus; un emprunt public pour notre réorganisation militaire n'eût pas manqué d'éveiller sa susceptibilité, et aurait peut-être entraîné des conflits dont nous aurions presque fatalement été victimes. M. Léon Say avait étudié toutes ces faces de la question, et l'habituelle lucidité de ses vues lui inspira un système très ingénieux, en vertu

duquel l'emprunt se trouvait en quelque sorte recouvert et dissimulé par la conversion, — si l'on peut appeler « emprunt » un moyen d'obtenir des fonds sans accroître d'un centime le montant de la dette, sans émettre de titres nouveaux, sans grossir la charge du service des intérêts, sans rien enlever enfin au crédit de la souplesse qu'il devrait avoir quand viendrait l'instant de le solliciter à nouveau.

Dès le 11 mars, un membre de la majorité avait déposé un projet de conversion sur le bureau de l'Assemblée. M. Léon Say, estimant avec raison qu'une proposition aussi importante devait émaner de l'initiative ministérielle, la reprit au nom du gouvernement, et la fit adopter d'urgence le 17 mars. Il avait, en effet, besoin de l'autorisation immédiate du Parlement pour pouvoir faire en temps utile les notifications prescrites par l'article 13 de la convention, car le détachement du coupon était imminent. La question des voies et moyens, qui exigeait une réflexion particulière, était réservée pour une proposition ultérieure que le ministre s'engageait à soumettre à l'Assemblée dans le plus bref délai.

Sur le mode de conversion, les avis étaient très divergents. Fallait-il faire les nouvelles inscriptions en 3 p. 0/0 sauf à réclamer le payement d'une soulte? Cette valeur se trouvait alors aux environs de 64 francs. [illegible] au profit du présent [illegible] une émission [illegible] au-dessous du pair remboursable? Les souvenirs désastreux

laissés par la conversion avec soulte de M. Fould, en 1864, n'étaient-ils pas, d'autre part, de nature à compromettre le succès de cette mesure?

La conversion en 5 p. 100 échappait au contraire à ces critiques. Aussi des financiers de la droite, et des économistes comme M. P. Leroy-Beaulieu en étaient-ils partisans. Des rentes de cette nature eussent facilement trouvé preneur au pair, puisque les titres en circulation étaient cotés 103 francs; c'était « une mesure financière *à la bonne franquette*, sans subtilité et sans détour [1] ». Malheureusement elle soulevait d'autres objections qui arrêtèrent M. Léon Say. L'économie réalisée par ce moyen eût été annuellement d'un peu plus de 3 millions : c'était trop peu pour faire face aux besoins de nos finances, et l'emprunt devenait ainsi indispensable. En outre, « le remplacement pur et simple d'une dette amortissable dans un délai relativement court — trente et un ans — par une dette perpétuelle, présentait un inconvénient sérieux; ce procédé faisait trop facilement bon marché de l'avenir, était empreint d'une préoccupation trop exclusive du présent, auquel il ne procurait cependant pas un avantage suffisant, peut-être, pour justifier ce qu'il pouvait avoir de défectueux au point de vue des principes [2]. » Aussi M. Léon Say, dans le projet qu'il déposa le 11 mai 1875, se détermina-t-il pour une

1. *Économiste français.*
2. Projet de loi du 11 mai 1875. Exposé des motifs.

[illegible]

à une dette amortissable. M. Léon Say découvrit le moyen de les éviter tous deux. Le premier disparaissait si l'on pouvait trouver un établissement financier, possesseur de la quantité de rente 3 p. 100 nécessaire, qui voulût bien la mettre à la disposition du Trésor. Il en était de même du second, si cet établissement, créancier d'une dette perpétuelle en vertu de son titre de rente, consentait par un arrangement particulier à ce que l'État la transformât en dette amortissable.

C'est à la Caisse des dépôts et consignations que recourut M. Léon Say. Il lui emprunta la somme de 14 541 780 francs de rente 3 p. 100 sur le compte d'emploi des fonds des Caisses d'épargne. En compensation, la Caisse des dépôts recevait des obligations du Trésor, représentant une annuité de 17 300 000 qui serait inscrite au budget pendant une période de trente-neuf ans, à partir de 1876 inclusivement, pour servir l'intérêt à 4 p. 100 et l'amortissement du capital emprunté à la caisse. Cette annuité correspondait exactement à celle primitivement fixée pour le service de l'emprunt Morgan. Les porteurs de cet emprunt avaient le choix entre le remboursement à 500 francs ou l'acceptation d'un titre de 30 francs de rente 3 p. 100, moyennant le payement d'une soulte qui régulièrement aurait dû être de 140 francs, mais qu'une mesure de bienveillance habile fit abaisser à 124 francs. La loi fut votée le 31 mai 1875, à l'unanimité moins une voix. Le succès de l'opération qui en fut la conséquence fut complet. Grâce aux profits

fins aux versements des soultes, et à cours encore supérieurs que fit l'État en vendant à son compte les 3 p. 100 sur le marché pour rembourser les capitalistes réfractaires à la conversion[1], on put disposer d'une somme que le rapport au président de la République en date du 1er juin 1880 évalue à 66 839 849 fr. 33, qui fut portée à l'actif du compte de liquidation.

La combinaison du ministre ne soulevait qu'une seule objection : les obligations remises à la Caisse des dépôts n'étaient remboursables qu'en trente-neuf ans, tandis que celles de 1870 auraient disparu en trente et un ans, à partir de 1876. « C'est là évidemment une aggravation », reconnaissait M. Léon Say; encore y aurait-il lieu d'observer que, dans cette hypothèse, les budgets, à partir de 1875, restaient exonérés d'une charge annuelle de 350 000 francs, montant des frais spéciaux du service de l'emprunt Morgan, ce qui constituait une compensation partielle.

En somme, on peut dire que, d'une manière générale, tout le monde trouvait son compte à l'opération si bien menée par M. Léon Say : l'État — et il est inutile d'insister à cet égard ; — les porteurs d'obligations Morgan, qui pouvaient se procurer, contre le payement d'une soulte de 124 francs, 140 francs de capital complémentaire ; — enfin, la Caisse des dépôts. En effet, à des époques antérieures, cet établissement

1. Dans ce cas, le Trésor bénéficiait de la différence entre le prix de vente du 3 p. 100 et le prix de remboursement des titres Morgan, soit environ 140 fr. par obligation.

avait acheté au prix moyen de 70,39 la rente qu'il cédait à l'État : ces 14 541 780 francs de rente acquis au prix de 341 198 631 francs ne valaient plus au cours du moment de 64,60 que 313 132 996 francs. Or l'annuité de 17 300 000 qu'on devait servir à la Caisse pendant trente-neuf ans, représentait l'intérêt et l'amortissement, *valeur au prix moyen de l'acquisition de la rente.* La Caisse se trouvait ainsi couverte d'une perte en capital de 28 065 635 francs.

On a donc été mal venu à comparer la conversion Morgan à celle de M. Fould; un abîme les séparait. En 1864, la conversion avait été en principe facultative; au contraire, les détenteurs de titres Morgan qui ne se prêtaient pas à la combinaison étaient d'office remboursés au pair. Le gouvernement impérial avait eu recours à la pression officielle, aux démarches de toute nature pour agir sur l'esprit des rentiers et assurer le succès de sa tentative. L'adhésion au projet de M. Léon Say fut au contraire toute spontanée, car il était avantageux pour tous, et il n'accroissait pas le montant de notre dette, que M. Fould avait grossi de près de 1 milliard 600 millions. La conversion de 1875 fut, suivant l'expression d'un juge compétent, M. Labeyrie, « une opération d'un caractère spécial et unique dans l'histoire des conversions »; elle fait le plus grand honneur au ministre qui l'a conçue et effectuée.

Pendant le cours de l'année 1875, l'Assemblée se préoccupa plus des questions politiques que des ques-

[illegible] M. [illegible] avait [illegible] l'achèvement à son successeur, et auxquelles M. Léon Say introduisit quelques modifications nécessaires. De ce nombre étaient des projets sur les bières, sur l'enregistrement, sur la répression des fraudes en douane et l'extension de décimes additionnels à divers droits de douane, de contributions indirectes et de timbre, non augmentés depuis 1870. La plupart de ces mesures étaient inspirées par le désir de trouver des ressources dans la diminution de la fraude.

La discussion du budget de 1876, rapidement menée, ne fut marquée par aucun incident important. Cependant, M. Léon Say y dut prendre en main la cause des trésoriers-payeurs généraux et des percepteurs, dont certains députés voulaient réduire les remises. Il montra, avec sa compétence ordinaire, que l'écart existant entre les remises allouées aux trésoriers et les frais qu'ils supportaient n'était pas très considérable, et qu'il disparaîtrait certainement si ces agents n'étaient pas stimulés par l'intérêt individuel, de sorte que des amendements imprudents risqueraient de faire perdre à des fonctionnaires de mérite des béné-

fices qui ne feraient point retour à l'État. D'ailleurs, ces remises n'étaient-elles pas, pour les trésoriers, une sorte de prime d'assurance contre les risques de perte qui les menaçaient dans le service ? « Le prix d'une responsabilité est toujours très difficile à calculer. » Il eût été également fâcheux de supprimer, comme on le proposait, les comptes courants. Pour rembourser la dette flottante, il était utile d'avoir, en plus de la souscription des bons du Trésor, les dépôts des trésoriers généraux. Pour le particulier ce n'est pas la même chose, en effet, d'avoir un bon du Trésor à échéance fixe, ou de déposer son argent en compte-courant chez le trésorier qui le lui rend à la première demande.

Enfin, le 18 décembre 1875, au moment où l'Assemblée était sur le point de clôturer ses travaux, M. Léon Say eut à se prononcer sur la grave question des bouilleurs de cru. Certains députés avaient demandé l'abrogation de la loi de 1872 qui instituait l'exercice des bouilleurs. Ils voulaient le rétablissement de leur privilège. M. Léon Say s'éleva avec force contre une proposition, qui lui semblait de nature à compromettre de la manière la plus grave toute la législation des boissons, en ouvrant, pour ainsi dire, une citadelle à la fraude. La suite a justifié du reste ses prévisions. Il ne put, malheureusement, triompher de l'obstination de ses adversaires, et la loi de 1872 fut abrogée par 363 voix contre 221. Du moins, M. Léon Say fit, à cette occasion, un grand discours qui conserve encore aujourd'hui toute son

autorité, et il fit entendre les paroles que doit tenir un vrai ministre des finances.

Dans le rétablissement du privilège, M. Léon Say voyait d'abord une mesure protectionniste, destinée à favoriser, à l'encontre des bouilleurs de profession, producteurs d'eaux-de-vie de betteraves, les bouilleurs de cru, producteurs d'eaux-de-vie de vin. Et cette protection, fâcheuse en elle-même, se trouvait réalisée par le plus déplorable des moyens, par une prime à la fraude, par les facilités données à toute une classe de contribuables de tromper les agents du fisc. La fraude existait déjà bien avant 1872, à une époque où les droits étaient très faibles; avec quelle intensité ne se produirait-elle pas, depuis que les droits avaient doublé, et que les fraudeurs voyaient leurs bénéfices grossir en proportion?

Après s'être livré à de minutieuses enquêtes de statistique, M. Léon Say montrait les services rendus par la loi de 1872 : « Comment voulez-vous que nous puissions échapper à la fraude, si nous ne pouvons constater d'abord où l'alcool se produit, où il est déposé; si nous ne pouvons pas savoir à l'avance quels sont les points, quels sont les postes, quelles sont les citadelles d'où l'on tire sur le budget, car c'est là ce que nous avons besoin de savoir? Cette loi du 2 août 1872, elle n'a pas eu d'autre effet que de nous faire savoir où l'eau-de-vie se produit, de nous faire connaître le lieu de sa naissance, et de la suivre jusqu'au lieu de consommation. » Puis, élar-

gissant la question : « Est-ce que cette pensée de réformer la loi, se demandait le ministre, ne serait pas venue de ce que nous avons un excédent assez considérable au budget? »

M. Léon Say conjurait l'Assemblée de ne pas se laisser aller à un mouvement généreux sans doute, mais irréfléchi. Les excédents budgétaires n'avaient-ils pas déjà un emploi tout indiqué; ne devaient-ils pas servir à éliminer les ressources extraordinaires dont on avait vécu depuis 1870, et à rendre possible l'établissement d'un « budget normal »? Était-il d'une sage politique de les appliquer, dans une hâte inconsidérée, au dégrèvement[1]? Et M. Léon Say concluait en ces termes qu'on pourrait citer comme la devise de toute sa politique financière :

« Pour faire aimer la République, il faut surtout lui donner un budget en équilibre, parce que ce n'est qu'avec un budget en équilibre qu'on peut fonder le crédit d'un pays, et que, sans crédit, aucun gouvernement n'est possible. »

L'Assemblée applaudit chaleureusement ces sages recommandations, et elle en tint compte dans une certaine mesure. Mais le moment n'était pas éloigné où cet équilibre budgétaire, si difficilement maintenu par un ministre prévoyant et ferme, ne serait plus qu'un souvenir.

1. C'est pour remédier à de semblables entrainements que M. Léon Say redoutait déja à cette époque, qu'il inaugura plus tard le système des majorations budgétaires dont nous parlerons dans la suite.

[illegible]

Au commencement de décembre, entre les [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible]

« Notre programme, lisait-on dans ce document, peut se résumer en peu de mots : 1° adhérer sans réserve à la Constitution et respecter scrupuleusement les pouvoirs qu'elle a conférés au maréchal de Mac-Mahon, Président de la République; 2° regarder la clause de revision comme une porte ouverte aux améliorations du gouvernement républicain, et non comme un moyen de le battre en brèche et de le renverser; 3° faire tous nos efforts pour préserver notre pays d'une révolution, quelle qu'elle soit. »

M. Buffet vit dans cette proclamation une attaque contre la politique qu'il avait suivie. Aigri par les derniers événements, il résolut de brusquer les choses et pria le Maréchal de demander à M. Léon Say sa démission. Le vice-président du conseil était décidé, à la veille des élections législatives, à rompre définitivement avec la fraction gauche du cabinet : « Si l'on voulait caractériser ce que l'on sait, à l'heure actuelle, de la crise ministérielle, écrivait un rédacteur du *Temps*, on pourrait dire : 1° qu'en provoquant la démission de M. Léon Say, M. Buffet n'ignorait pas qu'elle aurait pour conséquence certaine la démission de M. Dufaure, et pour conséquence probable, celle de MM. Léon Renault[1] et du duc Decazes; 2° que le même M. Buffet ne s'est peut-être pas expliqué très clairement sur ces conséquences, quand il a déterminé le Maréchal à se séparer de M. Léon Say. »

1. Préfet de police.

[illegible]

[illegible] M. Buffet [illegible] Maréchal [illegible] M. Léon Say [illegible] M. Léon Say [illegible]

[illegible] Maréchal [illegible] fonctions. [illegible] M. Léon Say [illegible] démissionnaire. [illegible] M. [illegible] M. Wallon et de M. [illegible]. Le Maréchal, effrayé le premier d'un mouvement dont il n'avait pas soupçonné les conséquences, [illegible] et demanda à M. Léon Say de retirer sa démission. M. Buffet, lui-même, [illegible] cela [illegible]. Le vendredi [illegible] on apprit que l'accord était rétabli et que M. Léon Say reprenait son poste aux finances. « Nous sommes autorisés à affirmer de nouveau, disait le *Journal des Débats* en donnant cette communication, que M. Léon Say ne changera rien aux conditions dans lesquelles il s'est présenté aux suffrages des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, par la circulaire commune qu'il a signée avec MM. Féray et Gilbert Boucher. »

On sait le reste. Aux élections du Sénat, M. Léon Say passa avec 389 voix sur 788 inscrits; M. Buffet

n'était pas élu dans les Vosges. Enfin les élections pour la Chambre portèrent le coup de grâce au cabinet du 10 mars. Les gauches obtinrent une victoire éclatante; M. Buffet n'était élu nulle part. Le 23 février, il résigna ses fonctions. M. Dufaure lui succéda à la tête du ministère, où M. Léon Say continua à diriger les finances.

Peut-être avons-nous insisté bien longuement sur les dissentiments de M. Buffet et de M. Léon Say; il était, croyons-nous, utile de les connaître pour comprendre le mérite que M. Léon Say eut à tenir, si haut et si ferme, le drapeau de la gauche dans un cabinet en majorité réactionnaire. Le gouvernement mit plusieurs fois, dès cette époque, la France à la veille d'un 16 mai; l'attitude de M. Léon Say et de ses amis en préserva momentanément le pays.

Par son attitude ferme et modérée, M. Léon Say assura ainsi le maintien des institutions républicaines. La crise se terminait d'une manière que M. Buffet n'avait pas prévue, et il dut se repentir d'avoir provoqué des incidents qui, dans son esprit, devaient amener l'élimination du centre gauche, tandis qu'au contraire ils avaient hâté et consolidé la victoire des idées libérales.

CHAPITRE VIII

— 9 MARS 1876 - 16 MAI 1877 —

Ministère de M. Dufaure. — M. Léon Say se consacre exclusivement aux questions financières. — La question monétaire. — Le Budget de 1877. — Les dégrèvements proposés. — Les impôts indirects. — M. Léon Say propose un système de diminutions successives. — Crise ministérielle. — Conseil extraordinaire à l'Élysée. — Retraite de M. Dufaure. — M. Jules Simon président du Conseil.

Affranchi pour un moment des préoccupations politiques, M. Léon Say put donner tous ses soins aux questions financières.

Le Sénat n'avait pas encore terminé la vérification des pouvoirs, lorsque M. de Parieu, en déposant, le 17 mars 1876, une demande d'interpellation sur les conditions de la convention adoptée au mois de février par les puissances signataires de l'Union latine, vint solliciter l'attention de la nouvelle Assemblée en faveur de la question monétaire, et engager un débat technique et compliqué qui devait appeler, à plusieurs reprises, M. Léon Say à la tribune.

La situation monétaire était devenue, à cette époque, assez inquiétante, par suite de la baisse continue de la

valeur de l'argent à partir de 1870. Il y avait là un danger réel pour les puissances qui, comme la France, étaient sous le régime du double étalon; elles risquaient, par l'effet naturel des lois de la circulation, de voir s'écouler à l'étranger leur or qui faisait prime, et de ne conserver dans leurs caisses qu'une monnaie d'argent dépréciée.

Les puissances qui constituaient l'Union latine s'étaient déjà émues de cette perspective, et avaient provoqué, en 1874, une assemblée de leurs délégués pour délibérer sur l'état de choses amené par la défaveur du métal blanc. La conférence se décida à fixer, pour chaque État de l'Union, une limite aux fabrications d'argent à exécuter en 1874, et à se réunir chaque année pour prendre les décisions que pourraient rendre nécessaires les variations survenues dans la valeur de la matière monétaire. En 1875, elle détermina un chiffre nouveau, pour le contingent à frapper par les puissances dans le cours de l'année. Elle fit de même en 1876, en stipulant accessoirement que la valeur des bons de monnaie que chaque pays pourrait délivrer en 1876, à l'échéance de 1877, ne dépasserait pas la moitié du contingent assigné pour la frappe de l'année courante. Cette mesure avait pour but d'empêcher que les conférences ultérieures ne se trouvassent en présence d'engagements pris d'avance pour une somme trop considérable, qui ne laisseraient plus le champ libre à leurs résolutions.

Cependant, les partisans du monométallisme-or,

[illegible] ES [illegible]RES.

[illegible] Empire, lors que l'argent jouis- [illegible] avaient mené [illegible] adopter leur sys- [illegible] ardeur dans le fait [illegible] réclamaient énergique- [illegible] M. de Parieu était allé trouver [illegible] Léon Say pour le convertir à ses [illegible] l'ébranler en faveur de [illegible] monétaristes, il se décida à porter [illegible] Parlement. En même temps que [illegible] sa demande d'interpellation, le [illegible] qui, de son côté, avait suivi avec [illegible] les progrès de la crise de [illegible] un projet de loi inspiré par la loi [illegible] 1873, et ainsi conçu :

[illegible] les pièces de cinq francs en [illegible] limitée ou suspendue par décret. »

[illegible] supposer, d'après ce texte, que M. Léon Say [illegible] interpellateur s'étaient, à l'avance, mis [illegible] la proposition ainsi formulée devait [illegible] satisfaction à M. de Parieu. En réalité, il n'en [illegible] les débats qui s'ouvrirent montrèrent [illegible] l'entière divergence de leurs vues. M. de Parieu et le groupe d'économistes auquel il apparte- [illegible] l'adoption *immédiate* de l'étalon unique [illegible] M. Léon Say soutenait la cause du *statu quo*, en [illegible] concerne les principes organiques de notre législation monétaire, sauf à y apporter, par voie d'exception, les tempéraments nécessaires, tels que,

précisément, la faculté de suspendre par décret la frappe des écus de cinq francs. Ce qui était en discussion, ce n'était rien moins que la question du bimétallisme ou du monométallisme.

M. de Parieu et ses amis reprochaient, en premier lieu, au ministre d'avoir donné aux conventions de 1874, 1875, 1876 une fausse interprétation. D'après lui, le contingent de pièces de cinq francs assigné à chaque État par les conventions annuelles était un *maximum*, dans les limites duquel le gouvernement pouvait se mouvoir librement; il pouvait, par mesure d'ordre intérieur, fixer le montant total des lingots que recevrait la Monnaie à une limite inférieure à celle du contingent, et M. de Parieu s'étonnait qu'il n'eût pas encore usé de ce droit.

Et même, il aurait fallu, d'après lui, recourir à des moyens plus radicaux. Le ministre des finances français aurait dû faire comme le ministre des finances belge, et s'il ne croyait pas devoir ou pouvoir, ainsi que ce dernier, interdire la fabrication, il devait, au moins, faire fabriquer les pièces de cinq francs au profit de l'État, qui bénéficierait de l'écart entre la valeur marchande et la valeur légale de l'argent monnayé. Enfin, chose plus grave encore aux yeux de M. de Parieu, le gouvernement avait tourné arbitrairement la clause de la convention de 1876, qui fixait à la moitié du contingent de 1876 la valeur maxima des bons de monnaie à l'échéance de 1877. Comme la convention était muette pour l'année 1878, le ministre

... profité, au dire de M. de Parieu, pour passer, ... quelque sorte, sous les barrières qui lui étaient ... en délivrant les bons de monnaie pour ... 1878, relativement à laquelle il n'existait ... limitation; d'où un encouragement fâcheux ... à la spéculation.

M. Léon Say triompha aisément de ces critiques. Il montra d'abord, avec une entière évidence, que les règles les plus incontestables de notre législation monétaire obligeaient le ministre à ne considérer le contingent assigné par les conventions que comme un minimum de frappe, qu'il ne pouvait se refuser à exécuter si les particuliers lui apportaient leurs lingots.

« Le principe de notre législation monétaire, dit-il, est que toute personne qui possède un lingot d'argent ou d'or, peut faire transformer à la Monnaie ce lingot en un certain nombre de pièces de monnaie. C'est un principe qui n'a été changé par aucune loi antérieure ni postérieure, qui n'a été abrogé ni directement ni indirectement par la loi approbative de la convention de 1874, votée par l'Assemblée nationale. Nos nationaux ont le droit d'exiger de la Monnaie la conversion de leurs lingots en pièces, et je ne pouvais, jusqu'à présent, rien opposer à leur prétention, si ce n'est dans le cas où on aurait atteint la limite fixée par la loi approbative de la convention [1]. »

C'est précisément pour lever cette impossibilité que

1. Discours prononcé au Sénat, 21 mars 1876.

M. Léon Say avait déposé son projet de loi. D'ailleurs, sans vouloir outrepasser ses droits, le ministre s'était efforcé, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, de remédier à la spéculation qui s'opérait sur la conversion des lingots. Comme aucun texte n'assignait de terme obligatoire à l'échéance des bons de monnaie, il l'avait reculée autant qu'il avait pu, quelquefois même jusqu'à treize mois, de manière à immobiliser le plus longtemps possible les lingots dans les creusets de la Monnaie; de cette façon, leurs propriétaires étaient privés, pendant cette longue période, de l'intérêt de leur argent, et voyaient leur gain diminué d'autant. Mais on ne pouvait d'ailleurs reculer l'échéance indéfiniment, et enfin, comme l'indiquait avec beaucoup de justesse M. Léon Say, il n'était pas exact que cette spéculation si vivement prise à partie fût, elle-même, illégitime :

« Il y a, en effet, disait-il, ici, en France, des commerçants qui exportent au Mexique ou dans d'autres pays producteurs d'argent, certaines marchandises, et qui reçoivent en payement de ces marchandises des lingots d'argent... Et nous irions dire à nos exportateurs : Vous recevrez en payement une valeur dont nous vous empêcherons de tirer parti! Nous mettrons obstacle à ce que M. de Parieu appelle votre spéculation, et qui n'est qu'un retour très naturel pour votre commerce [1]! »

1. Discours prononcé au Sénat, 21 mars 1876.

Quant à la fabrication par l'État, M. Léon Say montrait qu'en fait le gouvernement y avait eu recours pour la moitié environ du contingent de 1875 et il indiquait les considérations — dont l'exposé nous entraînerait trop loin — sur lesquelles le ministère s'était appuyé pour déterminer cette part dévolue à l'État. Puis, abordant la question de principe, il déclarait que la fabrication par l'État, introduite dans le dessein de lui faire obtenir des bénéfices, lui paraissait une mesure dangereuse et extrêmement fâcheuse. Enfin, en ce qui concerne le troisième grief articulé par M. de Parieu, le ministre déclarait que s'il avait, en effet, émis des bons de monnaie pour 1878, il s'était imposé comme règle que leur montant, ajouté à celui des bons délivrés pour 1877, ne dépasserait pas, au total, cette moitié du contingent de 1876 pour lequel la convention lui avait, en quelque sorte, ouvert un crédit; de sorte que l'avenir ne se trouvait pas engagé au delà des prévisions de la conférence de 1876.

Mais où le débat fut particulièrement important et intéressant, c'est lorsque M. Léon Say le fit porter sur la question même du double étalon, dont il prit la défense avec un plein succès. Soit qu'il combattît au Sénat les amendements de M. de Ventavon et de M. Pagézy, ou, à la Chambre des députés, celui de M. Bordet, il montra avec la même pénétration et le même bonheur comment les deux premières de ces propositions, qui s'accordaient pour donner à l'État

la fabrication de l'argent, conduiraient fatalement au système de l'étalon unique, et combien il serait dangereux pour le pays de rompre brusquement avec ses traditions monétaires. La fabrication réservée exclusivement pour le compte de l'État, c'était, en effet, aux yeux de M. Léon Say, le premier pas dans la voie de la démonétisation de l'argent.

« Une monnaie doit avoir trois caractères généraux. Ces caractères généraux sont la liberté de fabrication; cela veut dire que tout le monde peut faire transformer un lingot en pièces de vingt francs ou de cinq francs. Le second caractère, c'est que cette monnaie puisse être fabriquée en quantités illimitées. Et le troisième..., c'est que cette monnaie puisse servir à la libération des dettes d'une façon également illimitée... Or, que vous demande-t-on aujourd'hui, par opposition à ce que je vous demande? On vous demande de déclarer législativement, par un acte solennel, que l'argent ne peut plus être fabriqué par les particuliers : c'est un principe qu'on veut introduire dans notre législation. On veut poser ce second principe que l'argent doit être fabriqué par l'État. En résumé, on veut qu'il ne manque plus à cette nouvelle monnaie d'argent qu'une condition pour être une monnaie d'appoint, c'est la limitation de sa faculté libératoire. » Et qui sait, ajoutait M. Léon Say, si cette limitation ne vous sera pas demandée l'an prochain?

Dans ces conditions, la seule attitude qui convînt était celle de l'expectative. En donnant au ministre

mais aucune réforme n'est proposée... Ce qu'on peut affirmer toutefois dès à présent, c'est que les ressources ne sont pas supérieures aux besoins, et que rien ne saurait être retranché des recettes du Trésor. »

Par contre, la discussion à laquelle ce budget donna lieu au sein des deux Assemblées fut très intéressante. On y vit poindre, pour la première fois, les grandes questions qui reviennent sans cesse dans les débats contemporains : celles des dégrèvements, de l'impôt sur la rente, sur le revenu, etc. M. Léon Say devait faire face à deux sortes d'adversaires : les uns qui critiquaient la progression continue du chiffre de nos budgets, les autres qui se basaient sur les plus-values constatées depuis quelques années dans le rendement de nos impôts, pour proposer de les réduire. Aux premiers il fallait montrer que les dépenses inscrites dans notre loi de finances étaient nécessaires, et aux seconds qu'il en était de même des crédits.

M. Léon Say ne niait pas l'accroissement des dépenses : « Seulement, ajoutait-il, la question est de savoir si elles augmentent pour la satisfaction de besoins réels, et si le gouvernement, en étendant son action dans une certaine mesure, ne rend pas au pays de véritables services. » Beaucoup de nos charges présentes étaient la rançon des fautes de l'Empire; mais, d'autre part, il ne faut pas oublier qu'un gouvernement national n'est pas un gouvernement à bon marché. Un tel régime doit, en effet, avoir pour principal objectif la prospérité du pays : c'est là le fond

même de l'idée démocratique. Il a à s'occuper des travaux publics, de l'industrie, etc., en vue de développer la richesse publique. Enfin, le poids d'un budget de 2 milliards 700 millions, si lourd qu'il fût, pouvait être cependant supporté sans trop de peine par les contribuables. Et le ministre montrait, en s'appuyant sur des documents statistiques, que depuis 1840 la valeur capitale des successions enregistrées avait crû d'une manière à peu près parallèle à la progression des budgets. On en pouvait tirer cette conclusion rassurante, que les forces contributives de la France avaient grandi en même temps que les sacrifices qu'on lui imposait.

« Cependant, il ne faut pas se faire d'illusions, disait M. Léon Say; s'il est très dangereux d'être pessimiste, il est peut-être encore plus dangereux d'être optimiste, et je crois que si la Chambre devenait trop optimiste, elle pourrait se laisser entraîner soit dans un excès de dépenses, soit dans un excès de réductions d'impôt. » Il fallait donc aussi répondre à ceux qui réclamaient ces réductions.

Aux yeux du ministre, c'était s'abandonner à une confiance aveugle et funeste, que de compter trop sur les excédents pour réaliser des dégrèvements. D'abord, ces excédents [illegible] aussi considérables [illegible] en partie fictifs et [illegible] évaluations avaient été [illegible] du être normalement. [illegible]

inexactes et en les contrôlant sur la réalité, on voyait que les augmentations dans le rendement des impôts avaient été en moyenne de trois à quatre pour cent, et même elles n'atteignaient, de 1875 à 1876, que un et quart à un et demi pour cent, chiffre évidemment au-dessous des attentes les plus légitimes. La prudence commandait de quitter les longs espoirs et les vastes pensées. Au prix de beaucoup de peine, le ministre avait arrêté son budget avec un surplus de recettes de 4 millions seulement, somme absolument insignifiante par rapport au chiffre total de 2 milliards 700 millions; et le projet de la commission allait jusqu'à substituer à ce minime excédent, l'équilibre pur et simple. M. Léon Say exhortait le Parlement à prendre en considération cet état de choses inquiétant : « Un budget réglé strictement est, disait-il, un budget mal réglé », et il concluait : « Je vous le disais en commençant, et je suis en ce moment un simple raisonnement qui est celui-ci : au fur et à mesure que nous marchons, nous marchons vers un déficit. »

Que de fautes eussent été évitées, si le Parlement avait dans la suite tenu plus de compte de ce cri d'alarme vraiment prophétique du ministre des finances! Combien de ces « budgets d'espérances » qu'il signalait à la méfiance de ses collègues nous eussent été épargnés! « Je suis convaincu, ajoutait-il pour compléter sa prédiction, que si nous entrons dans le déficit nous n'en pourrons plus sortir. »

M. Gambetta, président de la Commission du budget à la Chambre, dans un rapport adressé à ses collègues de la Commission, avait conçu l'idée d'une vaste transformation de notre système fiscal, destinée à faire disparaître, par les plus-values, les contributions indirectes.

M. Léon Say combattit, au sein de la commission, les vues de son président. Il s'opposait à la transformation demandée par lui de la contribution foncière en impôt de quotité : « Dans l'impôt de répartition, le fisc se trouve avec tous les contribuables contre le contribuable qui veut se faire exonérer... Dans le système de la quotité, le fisc, au contraire, est seul contre tout le monde [1]. »

Tout en étant d'accord avec M. Gambetta pour séparer le contingent de la propriété bâtie et de la propriété non bâtie, il s'opposait, au contraire, très vivement à la proposition d'un impôt sur la rente. Il démontrait avec beaucoup de force qu'il n'y avait pas de différence entre un impôt sur la rente et une réduction pure et simple. Il rappelait la loi qui a déclaré que la rente serait à tout jamais exempte d'impôt. Il ajoutait que, quand bien même on ne craindrait pas de blesser la conscience publique, il y aurait encore une raison de ne point imposer la rente, c'est que ce serait une mauvaise affaire d'argent.

En effet, diminuer la valeur de la rente en la frap-

1. *Les Finances de la France sous la troisième République*, tome II, p. 117.

pant d'un impôt, c'était supprimer l'écart dont on avait besoin pour faire la conversion. Or, la possibilité de cette opération se faisait jour, et M. Léon Say comptait y trouver les 25 millions nécessaires pour une réforme capitale à ses yeux, l'abolition de l'impôt de la petite vitesse.

Enfin, comme M. Gambetta avait manifesté l'intention de voir modifier la proportion qui existait entre les impôts directs et indirects, à son avis trop développés en France, M. Léon Say s'éleva aussi contre ce dessein qui lui paraissait recéler les germes d'une théorie économique inexacte. Si les impôts directs sont trop lourds, disait-il, le commerçant s'en récupère en forçant le chiffre de ses factures, de sorte qu'ils grèvent finalement le consommateur aussi bien que les taxes de consommation. Et ailleurs, répondant à un autre député, le ministre montrait que « l'impôt direct devient de plus en plus et deviendra probablement tout à fait un accessoire dans la partie qui revient à l'État, et que le principal de cet impôt sera, dans un temps donné, la partie recueillie par les communes ».

M. Maurice Rouvier, pour son compte, voyait alors dans l'établissement de l'impôt sur le revenu la solution de la question fiscale : « Je crois, disait-il dans un discours prononcé le 12 décembre 1875, qu'il faut procéder comme on le fait de l'autre côté de la Manche, qu'il faut établir un impôt sur le revenu, tel qu'il existe en Angleterre, sans s'attacher à la recherche de

moyens empiriques. » Et abordant le point délicat du mode de déclaration : « Non, messieurs, ajoutait-il, je n'admets pas la suprématie de la loyauté, de la bonne foi saxonnes, sur la loyauté, la bonne foi françaises; on ne fraudera pas plus dans ce pays qu'on ne fraude dans les autres ! »

M. Léon Say montra rapidement les inconvénients que cet impôt aurait en France. Ni le *land-tax*, ni les licences anglaises n'étaient comparables à notre contribution et à nos patentes : l'impôt sur le revenu ne serait autre chose, chez nous, qu'une taxe de superposition, avec tous ses désavantages.

Le plan du ministre était plus modeste, plus simple et plus pratique; il voulait faire disparaître les mauvais impôts, mais seulement au fur et à mesure des améliorations de recettes. Ces mauvais impôts c'étaient tous ceux qui entravaient l'essor industriel et commercial du pays. Comme le disait dans les termes les plus heureux M. Léon Say :

« Nous ressemblons à un homme qui a trop de charges de famille; il ne peut faire que cela ne soit pas, il ne peut rétablir son équilibre qu'en gagnant davantage. D'où je conclus que tout ce qui, dans nos réformes, est de nature à augmenter le travail, la production, mérite seul de nous attacher en premier lieu... Il en résulte que si nous pouvons diminuer nos impôts, il faut nous bien mettre à ce point de vue que ce sont les impôts industriels, les impôts qui ne nous permettent pas de développer suffisamment notre

clientèle extérieure, que nous devons atteindre les premiers. »

Pour le moment, il fallait se borner à tâcher de supprimer l'impôt sur la petite vitesse — la conversion fournirait les ressources nécessaires, — celui des savons et le droit d'entrée sur les huiles, — les 11 millions indispensables à cette fin se trouveraient dans les évaluations d'un nouveau tarif de douanes, — enfin abaisser la taxe postale et la taxe télégraphique, en employant à cette réforme le produit des excédents budgétaires.

Mais les débats, qui s'étaient prolongés au delà des prévisions, ne permettaient pas d'incorporer ces réformes dans le budget de 1877. Déjà, on avait été obligé de distraire du projet tout ce qui concernait les quatre contributions, pour en obtenir le vote avant la réunion des conseils généraux. L'ensemble du budget ne fut adopté que le 28 décembre 1876, à peu de modifications près, dans la forme où le ministre l'avait soumis à l'Assemblée.

Ces longues discussions, toutefois, n'avaient pas été inutiles; elles avaient soulevé un certain nombre de grosses questions, et permis à M. Léon Say de formuler son plan financier.

Cependant, l'année 1876 ne devait pas s'achever sans une nouvelle crise ministérielle. Combattu à outrance par la gauche sur la question de l'amnistie, M. Dufaure donna sa démission le 2 décembre.

Une crise ministérielle s'ouvrit. Le Maréchal con-

voqua les ministres démissionnaires à un conseil extraordinaire, qui eut lieu à l'Élysée le 9 décembre, à neuf heures du soir [1].

M. Dufaure n'assistait pas à la séance, mais il s'était excusé par une lettre que lut le Maréchal. Dans cette lettre, M. Dufaure disait qu'il était trop fatigué pour venir à Paris, qu'il était disposé à abandonner le portefeuille des cultes à M. Bardoux, ne conservant pour lui que les sceaux, et qu'il était d'avis d'offrir le portefeuille de l'intérieur à M. Jules Simon.

Après avoir donné lecture de cette lettre, le Maréchal demanda aux ministres présents s'ils accepteraient cette combinaison. M. le duc Decazes proposa qu'avant de répondre les ministres s'entendissent entre eux. Mais M. Léon Say s'opposa à cette motion, en demandant que les explications les plus complètes eussent lieu, séance tenante, devant le Président de la République.

Le Maréchal prit alors la parole pour exposer la situation très difficile qui lui était faite.

« Si le pays se prononce contre moi, dit-il, je m'en irai. Je n'ai pas conspiré pour arriver au pouvoir, et je ne fais pas de question d'honneur en politique; mais la majorité dans une des Chambres n'est pas le pays. Je fais tout ce que je peux pour gouverner avec le centre gauche. J'ai appelé aux affaires l'homme le plus

1. La délibération resta secrète : rien ne transpira dans le public. En sortant de l'Élysée, M. Léon Say dicta le compte rendu de cette importante séance. C'est grâce à ce document que nous avons pu reconstituer un chapitre inédit de notre histoire contemporaine.

important de ce groupe. Il n'y en a qu'un de plus important que lui, c'est M. Thiers ; et je ne pourrais pas nommer M. Thiers ministre, je ne pourrais que me retirer devant lui. Je veux bien pourtant aller plus loin. J'accepte que l'on fasse des propositions à M. Jules Simon.

» Si on m'avait dit il y a six mois que j'accepterai M. Jules Simon pour ministre, on m'aurait bien étonné. Ne croyez pourtant pas que j'en veuille à M. Jules Simon de ce qu'il a dit de moi. Ce serait tout à fait inexact. Je n'aurais pas parlé de moi autrement que l'a fait M. Jules Simon. Il a dit que je n'aurais pas le prestige du comte de Chambord, qui représentait la race royale; que je n'aurais pas celui du comte de Paris, qui représentait, après le comte de Chambord, la race royale, et encore autre chose; que je n'aurais pas le prestige que son génie avait donné à Napoléon : tout cela est parfaitement vrai, j'aurais parlé ainsi de moi-même. Je n'en veux donc en aucune manière à M. Jules Simon.

» Mais si vous ne voulez pas qu'on lui fasse des propositions, qu'est-ce que je pourrai faire? Je serai bien obligé de rédiger un manifeste et de dire au pays que le centre gauche n'a pas voulu rester aux affaires, qu'il n'a pas été satisfait que j'aie concédé M. Jules Simon; et alors il sera tout naturel de faire des élections; mais ce ne sera pas comme avec M. Buffet qui parlait beaucoup, mais qui, en fait, n'a pas agi sur les élections.

» Je crois qu'il faudra agir et agir vigoureusement.

[illegible] M. Jules Simon. M. Gambetta m'a fait passer une liste de ministère, avec M. Duclerc comme président du conseil, et pour ministres MM. Lepère, Le Royer et de Freycinet. Il y avait aussi M. Waddington. Ils auraient bien voulu éliminer M. Léon Say, mais ils s'étaient très obligés de le conserver. C'est le général Borel qui m'a apporté cette liste. Le général Borel a connu M. de Freycinet pendant la guerre. Il a trouvé qu'on l'accusait injustement : ce n'était pas un Napoléon, mais il avait fait beaucoup. Le général Borel l'a défendu devant la commission d'enquête. Plus tard, M. de Freycinet, qui lui était reconnaissant, lui a proposé de le faire nommer dans les soixante-quinze inamovibles du Sénat ; mais Borel, qui appartient à la droite, n'a pas voulu prendre d'engagements avec les gauches. Comme Borel ne voulait pas être sur cette liste, on devait prendre un autre général, par exemple Gresley, que j'aime beaucoup et qui est un homme très distingué.

» Vous comprenez que je ne puis pas faire faire mon ministère par M. Gambetta. M. Gambetta m'ayant proposé M. Duclerc, je n'accepterai pas de combinaison Duclerc. Et puis, il y a d'autres raisons. J'aime beaucoup M. Duclerc ; il nous rend de très grands services comme président du compte de liquidation. Il a toujours voulu rapprocher M. Gambetta de moi. Il m'a un jour proposé une entrevue et, pour qu'on ne fît pas courir de bruits, je devais me

rencontrer, comme par hasard, au bois de Boulogne avec M. Gambetta. Mais je n'ai pas voulu, pas plus que je n'avais voulu d'une autre entrevue.

» Le comte de Chambord s'est rendu un jour à Versailles jusque dans mon antichambre, à vingt pas de mon cabinet; il était avec un de mes amis, qui est venu me dire que le comte de Chambord était là. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas le voir; que j'avais le plus grand respect pour lui; — c'est son grand-père qui a accueilli ma famille, originaire d'Irlande, et qui a fait pair de France mon père et mon frère; — mais, comme Président de la République, je ne pouvais pas le voir; et je m'y suis refusé.

» Le prince Napoléon m'a aussi demandé une entrevue; je l'ai refusée également.

» Je ne prendrai donc pas M. Duclerc; mais puisque j'accepte M. Jules Simon, qu'est-ce qu'on peut me demander de plus? »

M. Waddington fit remarquer que ce qui était important, c'était de savoir si on aurait de la force pour combattre M. Gambetta. Il est certain que M. Gambetta mène la Chambre. On peut essayer de lui en enlever la direction, et on se demande si M. Dufaure pourra reprendre de l'influence. Le maréchal interrompit alors brusquement M. Waddington en disant : « Mais, si vous ne voulez pas de M. Dufaure, qu'est-ce que vous voulez que je fasse? »

La question n'est pas de savoir, répondit M. Teisserenc de Bort, si lui et ses amis voulaient être avec

M. Dufaure, ce qui ne faisait aucun doute, mais si M. Dufaure pouvait reparaître devant les Chambres avec un cabinet dans lequel M. de Marcère serait simplement remplacé par un autre ministre de l'intérieur. Dans l'opinion, on avait opposé le général Berthaut à M. de Marcère; si le général Berthaut restait et si M. de Marcère était évincé il y aurait tout de suite une interpellation.

« Comme je l'ai déjà dit, répliqua le Maréchal, je ne fais pas de question d'honneur dans la politique. Mais, pour l'affaire du général Berthaut, c'est autre chose; c'est là une vraie question d'honneur; il n'est pas possible d'abandonner Berthaut. D'abord, on ne peut pas changer un ministre de la guerre tous les six mois. Si les affaires extérieures se brouillaient, cela deviendrait très dangereux. »

Enfin, le Maréchal a insisté beaucoup pour savoir si, oui ou non, on s'opposait à ce qu'il fît faire des ouvertures à M. Jules Simon. A l'exception de M. Christophle, les ministres présents furent d'avis que ces pourparlers ne pouvaient être qu'avantageux. Le Maréchal dit qu'il allait écrire immédiatement à M. Dufaure dans ce sens.

M. Léon Say prit alors la parole : « Il y a, dit-il, une question qui m'est personnelle et qu'il importe de trancher. M. le Maréchal a dit que le général Berthaut et M. de Marcère ne pouvaient pas rester ensemble dans le même cabinet, à cause de ce qui s'était passé dans la séance du 2 décembre. Il faut

que M. le Maréchal sache bien ce qui a eu lieu à cette séance. Il n'y avait que trois ministres au banc du gouvernement. M. Christophle était à une extrémité, entouré de ses directeurs généraux; à l'autre extrémité se trouvaient M. de Marcère et moi. Quand M. Laussedat a présenté son ordre du jour, M. de Marcère s'est penché vers moi pour demander mon avis. J'ai été d'avis d'accepter. Si donc aujourd'hui M. de Marcère sortait du cabinet pour avoir adhéré, il serait difficile de comprendre que je pusse, moi, y rester. »

A cela le Maréchal répondit qu'il n'y avait rien d'officiel là dedans, que personne n'était obligé de savoir s'il y avait eu entente ou non, et qu'après tout M. Léon Say ne pouvait pas sortir du cabinet, parce que M. Dufaure avait dit qu'il n'y resterait pas sans lui.

L'heure était très avancée. Les ministres prirent congé du Maréchal, après avoir décidé qu'ils s'ajournaient jusqu'au moment où l'on saurait le résultat des pourparlers de M. Dufaure et de M. J. Simon.

Après divers incidents dont le détail ne rentre pas dans le cadre de cette étude, le *Journal officiel* du 12 décembre publiait la composition du nouveau cabinet présidé par M. Jules Simon et dont M. Léon Say, M. Waddington, M. le duc Decazes et M. Martel étaient les principaux titulaires. Comme on le voit, le maréchal de Mac-Mahon, fidèle à ses précédentes déclarations, allait jusqu'à M. Jules Simon.

Le nouveau président du conseil était à peine en

fonctions que M. Léon Say reprenait l'étude de ses plans financiers et élaborait le budget de 1878, dont voici l'économie générale.

En premier lieu, le droit de fabrication sur les savons était supprimé; il en était de même du droit d'entrée pour les huiles. La moins-value résultant de cette double abrogation se trouvait couverte par un rehaussement du tarif général des douanes, qui devait être prochainement examiné par les Chambres. Quant à la réforme postale, le ministre espérait qu'elle serait un fait accompli dans le courant de l'année, et qu'on reviendrait aux anciennes taxes de 20 centimes et de 10 centimes pour l'intérieur, et de 25 centimes au lieu de 30 centimes pour l'étranger.

Enfin, en ce qui concerne la taxe de 5 p. 100 sur les transports en petite vitesse, le ministre ne croyait pas possible, vu la situation budgétaire, de supprimer complètement du jour au lendemain un produit de 22 208 000 fr. Aussi s'était-il arrêté à un moyen terme.

« Lorsqu'il s'agit, disait-il dans l'Exposé des motifs, d'impôts de consommation que l'on veut conserver, en les rendant plus légers, il faut, pour ainsi dire, frapper un grand coup, et provoquer la consommation par un abaissement considérable des prix... Le système des réductions progressives s'applique, au contraire, aux impôts qui ne doivent pas être conservés et qu'on n'a pas besoin de perfectionner, puisqu'on veut les abolir. » Tel était le cas de l'impôt sur la petite vitesse. Aussi M. Léon Say proposait-il de le

réduire chaque année de 1 p. 100 jusqu'à extinction, ce qui le ramenait à 4 p. 100 pour 1878. L'exercice subissait de ce chef une perte évaluée à 4 443 000 fr.

Restaient à trouver les voies et moyens pour balancer la différence. Le ministre, dans cette intention, recourait à une réforme nouvelle relative aux allumettes chimiques.

En même temps, il indiquait la possibilité de faire supporter à la dette flottante, ainsi remboursée de ses avances, la charge moins lourde de l'entretien d'une caisse des écoles, qui rendrait à la cause de l'enseignement public d'incontestables services.

Tel était, d'une manière très sommaire, le projet de M. Léon Say. Nous ne saurions en mieux dégager l'esprit que ne le faisait le ministre dans l'Exposé des motifs.

« Par le projet même que nous vous apportons, disait-il, nous fournissons la preuve qu'on peut et qu'on pourra, sans inquiéter les intérêts, sans troubler le cours ordinaire du commerce, arriver à modifier successivement tout ce qui, dans l'œuvre forcément hâtive de l'Assemblée nationale, semble ou semblera de nature à nuire au développement de la richesse publique.

» Profiter de toutes les occasions que l'amélioration de nos revenus pourra nous fournir pour faire un pas en avant, c'est s'armer d'une foule de petites forces toujours en action, dont on peut obtenir plus aisément des résultats avantageux et définitifs que si l'on

employait des moyens plus énergiques en apparence, mais moins sûrs en réalité [1]. »

Nous n'avons pas à faire l'histoire du ministère Jules Simon, ni à rappeler les événements politiques qui en ont marqué la trace. Il nous suffira de dire que l'accord entre M. Jules Simon et M. Léon Say a été constant, et qu'ils n'ont cessé de lutter contre les revendications de la droite.

1. Par suite des événements du 16 mai et des changements ministériels, le projet de M. Léon Say fut remplacé par un projet Caillaux, déposé le 11 novembre 1877. Le vote définitif du Parlement, survenu alors que M. Say avait déjà repris la direction des finances, supprima complètement la taxe des savons et celle de la petite vitesse, et maintint les droits sur les huiles.

CHAPITRE IX

— 16 MAI - 14 DÉCEMBRE 1877 —

La crise du 16 mai. — Démission du ministère. — La campagne électorale. — M. Thiers à Stors. — Les élections d'octobre. — Pourparlers entre le Maréchal, M. Dufaure et M. Léon Say pour la constitution d'un ministère libéral. — Longues négociations. — Le ministère Dufaure est constitué. — Projet de message présidentiel. — Nouvelles difficultés. — M. Léon Say rédige le message. — Fin de la crise.

Le 16 mai 1877, M. Léon Say assistait aux funérailles de son ami Ernest Picard, lorsque quelqu'un lui dit que le Maréchal venait brusquement de rompre avec M. Jules Simon par une lettre rendue publique. La cérémonie terminée, M. Léon Say se rendit à l'Élysée pour remettre sa démission entre les mains du Président de la République. Ce n'était qu'une formalité; mais le Maréchal l'accueillit avec une nuance marquée de tristesse et, à plusieurs reprises, il exprima le regret qu'il éprouvait de se séparer d'un collaborateur tel que lui. L'entretien assez court se termina de part et d'autre par un échange de paroles courtoises.

M. Léon Say se rendit compte immédiatement de la gravité des conséquences que ne pouvait manquer de produire la crise si soudainement ouverte par le

Président de la République, mais il n'en fut pas autrement surpris. Il s'y attendait. Depuis longtemps, en effet, il savait que les adversaires occultes du cabinet s'agitaient beaucoup à l'Élysée, et qu'une pression était faite sur le Maréchal pour le pousser à rompre un accord qu'il avait accepté personnellement de bonne foi, mais que beaucoup de ses amis et de ses conseillers intimes avaient subi comme un expédient temporaire.

La lettre suivante datée de Venise — 31 mars 1877 — où M. Léon Say était allé se reposer pendant les vacances de Pâques, nous montre bien qu'il était loin de partager la confiance trompeuse de quelques-uns de ses collègues.

« Nous sommes à Venise pour cinq jours. Je suis content de ne pas avoir pendant quelque temps à répondre aux demandes de recettes, de perceptions et de bureaux de tabac, et d'être sorti des intrigues politiques. Elles me suivent pourtant ici, par correspondance, et j'apprends qu'on exerce en ce moment même une pression sur le Maréchal pour lui faire prendre un ministère de droite et lui faire dissoudre la Chambre. On s'appuie sur l'élection de la Gironde.

» Ce serait, à mon avis, une folie. L'élection de Bordeaux ne change rien à l'affaire; elle prouve, au contraire, que le pays se jette dans les extrêmes à cause des petites et grandes conspirations du parti de la droite ultramontaine. Si ce parti arrivait au pouvoir, il y aurait un déchaînement contre lui, déchaînement accompagné d'excès qui forceraient le parti en ques-

tion à abandonner la lutte ou à aller jusqu'au coup d'État.

» Les velléités de l'Élysée sont certaines. Il les a eues, les a et les aura ; mais je ne crois pas que le ballon crève en ce moment. »

La crise ayant éclaté, M. Léon Say n'avait plus qu'une chose à faire : préparer la future campagne électorale et barrer la route aux candidats bonapartistes et monarchistes coalisés. Son terrain de combat était tout indiqué : c'était le département de Seine-et-Oise, et particulièrement la circonscription de Pontoise dans laquelle se trouve le château de Stors, propriété de son oncle M. Cheuvreux, où depuis 1862 il passait une partie de l'été.

La lutte s'annonçait comme devant être très vive. L'administration soutenait énergiquement un candidat qui, grâce à sa grande fortune, à ses nombreuses et anciennes relations dans l'arrondissement, à son activité infatigable, paraissait assuré de la victoire. A un candidat aussi redoutable M. Léon Say songea à opposer M. Sénart, qui avait déjà représenté avec éclat le département de Seine-et-Oise dans diverses assemblées parlementaires, et qui, sous le coup de deuils répétés, avait abandonné la vie politique. M. Léon Say le décida à sortir de sa retraite et à accepter le mandat de défendre, encore une fois, la République menacée.

C'est au château de Stors qu'eut lieu la présentation de M. Sénart aux électeurs. M. Thiers avait bien

voulu accepter d'être l'hôte de M. Cheuvreux. L'arrivée de l'illustre homme d'État à Stors fut un véritable triomphe. Les populations s'étaient portées en foule à sa rencontre à la station de l'Isle-Adam, où M. Léon Say l'attendait. A sa descente du wagon, il fut salué par de chaleureuses acclamations, qui le suivirent pendant tout le trajet de la gare jusqu'au château.

Après un déjeuner auquel avaient été conviés les notables du pays et une promenade dans le parc, M. Thiers trouva à sa rentrée plus de cinq cents électeurs massés sur le perron ou aux abords du château. Sollicité par M. Léon Say de répondre aux acclamations qui l'accueillaient, M. Thiers s'exprima ainsi :

« Messieurs, dans les épreuves que nous traversons, il nous faut pour députés des hommes sûrs, ayant fait preuve de fidélité au drapeau et de courage civique.

» Votez, je vous en prie, pour mon vieil ami M. Sénart. Il ne vous est pas inconnu; il a déjà été votre représentant; mais personne ne sait mieux que moi les services qu'il a rendus, et à quel point vous pouvez compter sur lui. Je l'ai vu à l'œuvre dans nos Assemblées. Nous avons parfois différé d'avis, mais il a toujours aimé la liberté avec passion, il l'a servie de sa parole et de ses sages conseils; et, quant à la cause de l'ordre, vous savez ce qu'il a fait pour elle comme président de la Constituante. Soyez sûrs qu'en choisissant des hommes comme lui pour défendre ses

droits et faire respecter sa volonté, le pays sortira vainqueur de la crise où on l'a jeté.

» Moi je suis vieux, mais je vois ici — désignant M. Léon Say et M. Léon Renault — des hommes jeunes, qui feront vivre cette république que nous avons voulue parce qu'il n'y a de salut qu'en elle, et que la France n'a plus d'autre avenir. »

Telles furent les dernières paroles que M. Thiers devait prononcer en public. Quelques jours après cette journée mémorable, qui eut un retentissement considérable dans tout le pays, il était frappé par la mort avant d'avoir assisté au triomphe de ses idées.

Jusqu'à la fin de la lutte électorale, qui fut ardente, M. Léon Say resta sur la brèche, prêtant à M. Sénart le concours le plus dévoué. Le succès couronna une fois de plus ses efforts; le candidat libéral fut élu à une forte majorité.

Dans les premiers jours de novembre, M. Léon Say rentra à Paris pour prendre part aux travaux de la session du Sénat, qui s'ouvrait sous les plus fâcheux auspices. Au cabinet de Broglie avait succédé un cabinet d'affaires qui n'était qu'un cabinet anti-parlementaire. Des deux côtés les passions fermentaient. Les bruits les plus contradictoires circulaient : tantôt on était à la conciliation, tantôt on disait que le Maréchal, cédant aux instances des vaincus du 16 mai et à la pression occulte du cabinet démissionnaire, était résolu à recourir à une nouvelle dissolution. On parlait même d'un coup d'État. Sollicité par le Maré-

Tout en négociant avec le centre gauche, le gouvernement continuait en même temps sa campagne en faveur d'une nouvelle dissolution. « On dit ce matin, écrivait M. Léon Say à la même date, que les constitutionnels du Sénat vont se laisser convaincre de voter la dissolution. Dans ce cas, nous marchons sûrement à la révolution ou à la dictature. »

Fort heureusement, ce bruit était faux. Quatre jours après, le Maréchal donnait carte blanche à M. Dufaure pour composer un cabinet. Le 14 décembre parut au *Journal officiel* la composition du ministère. La crise cependant n'était pas complèment terminée et, un instant, on put craindre de la voir se rouvrir avec un redoublement d'acuité.

Ce jour-là, en effet, le ministère devait donner communication aux Chambres du message présidentiel. M. Léon Say et M. de Marcère avaient été chargés, la veille, par le président du conseil, de la rédaction de ce document : ils prirent rendez-vous dans la soirée, chez M. Léon Say. Par suite d'un malentendu, M. de Marcère ne put venir rue Labruyère. Le temps s'écoulait. Après une longue attente, M. Léon Say se décida à composer seul le message. Il l'écrivit à peu près d'un seul jet et, immédiatement, le porta chez M. Dufaure, où les ministres étaient réunis pour en arrêter en commun la forme définitive. Après un échange d'observations, M. de Freycinet prit la plume pour modifier quelques points de détail de la rédaction de M. Léon Say, et les ministres se rendirent à

l'Élysée. Le Maréchal accepta le message, de confiance, sans même vouloir le lire. Enfin M. Léon Say accompagna M. de Marcère chez lui, où se trouvaient réunis les députés formant le groupe dit des dix-huit. Les termes du message furent approuvés sans restriction : on se sépara à deux heures du matin.

Le lendemain, à l'heure habituelle de l'ouverture de la séance, les bruits les plus contradictoires commencèrent à circuler dans les couloirs. On disait que le Maréchal n'avait pas voulu signer le message tel que le cabinet l'avait rédigé, qu'il avait exigé des corrections et que tout était remis en question. L'inquiétude était extrême.

Ce qui donnait une certaine vraisemblance à ces bruits alarmants, c'est que, seul de tous les ministres, M. Teisserenc de Bort siégeait au banc du gouvernement, et qu'il ne pouvait fournir aucune explication de l'absence de ses collègues.

Enfin M. Dufaure, tenant le message à la main, entra dans la salle et monta à la tribune pour en donner lecture. Dès les premiers mots on respira. Que s'était-il donc passé? En arrivant le matin à l'Élysée, M. Dufaure avait trouvé les dispositions du Maréchal modifiées. Évidemment une dernière pression avait été faite dans le sens de la résistance.

En présence de cette attitude inattendue, les ministres parlèrent de se retirer si le message n'était pas accepté tel quel. M. Dufaure parvint à triompher des scrupules d'ailleurs respectables du Maréchal, et celui-

ci se décida à signer. Mais tout cela avait pris beaucoup de temps; l'heure du train parlementaire était passée et, à leur sortie de l'Élysée, les ministres durent attendre le train suivant [1].

Voici le texte de ce message, qui fait honneur au tact politique de son auteur et aussi, il n'est que juste de le reconnaître, à la patriotique abnégation du Maréchal de Mac Mahon.

« Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines.

» Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions, par la pratique sincère des lois constitutionnelles.

» L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée; elle exige avec non moins de force qu'elle ne se renouvelle pas. L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel, et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays.

» La Constitution de 1875 a fondé une République

1. Voir, à l'appendice E, la lettre de M. Léon Say au directeur du journal le *Temps*, pour faire cesser les malentendus au sujet de la rédaction du message.

parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres. Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs; l'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité.

» Ces principes tirés de la Constitution sont ceux de mon gouvernement.

» La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité. Tous les pouvoirs publics concourront à favoriser ce développement. L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son mandat, permettra d'achever les grands travaux que l'intérêt public réclame.

» L'Exposition universelle va s'ouvrir, le commerce et l'industrie vont prendre un nouvel essor, et nous offrirons au monde un nouveau témoignage de la vitalité de notre pays, qui s'est toujours relevé par le travail, par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation, d'ordre et de liberté. »

Avant d'aborder les questions d'affaires proprement dites, le ministère avait pour premier devoir de faire disparaître les ferments de haine qu'une si longue crise avait déposés dans le pays. Son premier acte fut donc de déposer un projet d'amnistie pour tous les crimes, délits ou contraventions politiques commis du 16 mai au 14 décembre, par la voie de la parole, de la presse ou par tout autre moyen de publication. En

même temps, toutes les poursuites en cours étaient annulées.

Restait à réorganiser le personnel administratif, c'est-à-dire à replacer les agents destitués par le ministère du 16 mai, ou à sévir contre les agents qui, notoirement, avaient pris parti contre les candidats constitutionnels. On a vu que M. Dufaure avait fait de ce droit une condition impérative de son entrée aux affaires. C'est au ministre de l'intérieur principalement qu'incombait cette tâche ingrate; M. Léon Say n'eut pas à intervenir. D'instinct, il répugnait aux exécutions de personnes, et il trouvait à la fois impolitique et injuste de frapper des agents qui souvent n'avaient fait qu'exécuter les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques. Courageusement, il tint tête à l'assaut des députés qui, sous prétexte de débarrasser l'administration des finances de serviteurs soupçonnés de tiédeur républicaine, ne pensaient qu'à satisfaire leurs rancunes personnelles et à placer le plus grand nombre possible de leurs créatures.

Cette attitude ne laissa pas de déconcerter les solliciteurs, mais elle lui valut bon nombre d'inimitiés qui n'attendaient qu'un moment favorable pour se faire jour. Ces questions de détail écartées, M. Léon Say se mit résolument au travail.

CHAPITRE X

— 1878 —

Situation de la France au début de l'année 1878. — Prospérité des finances publiques. — Les plus-values budgétaires. — Quel emploi donner à ces plus-values? — Le programme des grands travaux publics. — Conférence préparatoire entre MM. de Freycinet, Léon Say et Gambetta. — Bases du programme. — Création du 3 p. 100 amortissable. — M. Léon Say expose la partie financière du programme à la Chambre et à Boulogne. — Ses conseils réitérés de prudence. — Discussion du programme aux chambres. — Extension exagérée du programme primitif. — Budget de 1879.

Pendant les années qui suivirent la conclusion de la paix, la France, repliée sur elle-même, n'avait eu d'autre préoccupation que de payer la formidable rançon imposée par un vainqueur sans merci, et de reconstituer son organisation défensive. En 1878, lorsque M. Dufaure fut rappelé au pouvoir, cette œuvre touchait à sa fin. Notre matériel de guerre était au complet et, sur nos frontières menacées, s'élevait une nouvelle ligne de forteresses. Restait à compléter l'ensemble des dispositions défensives par la construction des lignes ferrées d'un intérêt stratégique indiscutable. Enfin, il fallait songer aux travaux de la paix et, en premier lieu, doter le pays de nouvelles

voies de communication pour lui permettre de lutter contre la concurrence, de jour en jour plus menaçante, de l'industrie étrangère.

Le moment était bien choisi pour accomplir cette vaste entreprise. Avec l'année 1878, une aube nouvelle semblait se lever sur la France. Notre pays, qui avait supporté sans faiblir les charges inouïes résultant d'une double guerre, affirmait de mille manières son indomptable vitalité. Comme au lendemain des grandes secousses, la nation affamée de tranquillité politique n'aspirait qu'à s'adonner au travail, et à reconquérir à force d'activité sa place dans le monde. Les passions politiques, hier encore si ardentes, étaient assoupies et la forme du gouvernement n'était même plus discutée. Les impôts rentraient avec une facilité surprenante; la prospérité publique se manifestait par d'énormes plus-values budgétaires, par la hausse de toutes les valeurs de Bourse et par l'extension, de plus en plus marquée, de notre commerce extérieur. Les dépôts des caisses d'épargne augmentaient de 100 millions par an, et le Trésor était à la veille de se libérer intégralement de la dette de 1 milliard 500 millions contractée par l'État envers la Banque de France. Les travaux de l'Exposition universelle avançaient rapidement. Tout semblait donc à souhait pour préparer une ère de travail, d'activité et d'apaisement.

Aussi l'opinion publique accueillit-elle avec une faveur marquée la nouvelle que le gouvernement,

d'accord avec M. Gambetta, étudiait les bases d'un vaste programme de travaux publics. Dans une entrevue célèbre[1], M. Léon Say, M. de Freycinet et M. Gambetta avaient, en effet, reconnu en principe la nécessité de donner satisfaction aux aspirations du pays, et ils avaient arrêté les lignes générales du programme élaboré par le gouvernement. Comme méthode les auteurs du programme étaient résolus à ne faire d'abord que le nécessaire et à procéder par étapes successives.

Au premier rang des travaux projetés, se plaçait l'achèvement de notre réseau ferré par un réseau complémentaire d'intérêt général. D'après les données établies par M. de Freycinet[2], le futur réseau devait comprendre dix mille kilomètres divisés en trois groupes, non compris cinq mille kilomètres déjà concédés, et dont l'exécution incombait aux grandes compagnies ou aux compagnies secondaires. La dépense était évaluée à trois milliards environ. Des commissions régionales étaient instituées par décret à

1. « Le 8 janvier 1878, à dix heures du soir, j'avais avec M. de Freycinet et M. Gambetta, président de la Chambre, une conférence qui a duré deux heures, et dans laquelle j'ai pris la responsabilité financière du magnifique plan de travaux qu'avait conçu le ministre des travaux publics. Je pouvais la prendre, cette responsabilité; nous étions en état de faire face aux engagements que nous allions contracter. Je ne vous dirai pas qu'on n'a pas dévié malheureusement de ce programme originel... » (*Discours prononcé par M. Léon Say le 7 décembre 1881 à la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise.*)

2. Rapport du ministre des travaux publics relatif à l'institution de commissions régionales en vue de compléter le réseau des chemins de fer d'intérêt général. (*Journal officiel* des 2 et 3 janvier 1878.)

l'effet de désigner les lignes qui, vu leur importance économique et militaire, paraitraient devoir être rangées dans le réseau d'intérêt général. L'exécution du réseau local devait faire l'objet d'un examen postérieur.

Mais ce n'était là qu'une partie du programme à exécuter; il fallait aussi s'occuper des canaux et des ports maritimes. Dans un rapport, en date du 16 janvier 1878, M. de Freycinet procéda de la même façon, c'est-à-dire qu'il proposa de constituer des commissions régionales chargées de désigner les travaux les plus urgents. Après avoir signalé l'importance des voies navigables au point de vue du développement industriel et économique, M. de Freycinet ajoutait :

« L'amélioration des voies navigables appelle comme complément indispensable celle des ports maritimes, sans lesquels nos canaux et nos rivières ne sauraient rendre tous leurs services. C'est, en définitive, aux ports qu'aboutissent toutes les marchandises qui s'échangent par mer entre le dehors et l'intérieur. Il faut donc que les ports suivent tous les progrès de ces échanges, et que leurs moyens soient constamment mis en harmonie avec le développement du trafic et la nécessité de soutenir la lutte avec l'étranger... Dans des ouvrages sujets à tant d'imprévu que ceux qui touchent à la navigation, il est difficile de formuler un chiffre même approximatif. Je crois cependant pouvoir dire, sans crainte d'être démenti par les événements, que la somme de un milliard, dont

trois quarts environ pour les voies navigables et un quart pour les ports maritimes, ne sera pas dépassée. »

A M. Léon Say incombait la tâche d'assurer les voies et moyens financiers pour l'accomplissement de ce grand dessein. Avec beaucoup de raison, il écarta l'idée d'un emprunt public dans la forme des précédents. Rien, en effet, n'est plus dangereux en matière de travaux publics que ces grandes émissions à époques fixes, qui engagent l'avenir et forcent, pour ainsi dire, l'État à poursuivre quand même l'exécution des travaux, sous peine de grever le Trésor d'une charge énorme d'intérêts stériles. L'idée générale de M. Léon Say consistait : 1° à demander au public les capitaux sous une forme à laquelle il fût dès longtemps habitué et qui se rapprochât, autant que possible, de celle qui a été adoptée par les compagnies de chemins de fer pour leurs grands travaux; 2° à proportionner, chaque année, cette création de ressources à l'importance des opérations qu'on avait en vue, de telle façon que les Chambres fussent toujours maîtresses de ralentir ou d'activer, selon les circonstances, l'exécution du programme développé sur un certain nombre d'années.

Le titre de crédit auquel s'arrêta M. Léon Say après mûre réflexion, était calqué, comme type et comme délai d'amortissement, sur celui des obligations 3 p. 100 de chemins de fer. Comme elles, il devait être émis au fur et à mesure des besoins par

l'intermédiaire des agents du fisc, à des cours déterminés et fixés de jour en jour, suivant le niveau du crédit public. Le délai d'amortissement était échelonné sur une période de soixante-quinze ans, par tirages au sort annuels.

Telle était dans ses grandes lignes la combinaison, à la fois hardie et prudente, qui permettait de procéder immédiatement à la confection de travaux reconnus indispensables, et qui n'engageait pas trop lourdement l'avenir, puisqu'il était toujours facile de se rendre compte des efforts dont la nation est susceptible, et que, par le jeu automatique de l'amortissement, la charge allait toujours en diminuant[1].

Favorablement accueillie à la Chambre, la création du 3 p. 100 amortissable souleva de nombreuses résistances dans une partie de la presse. On prétendit que la combinaison était trop ingénieuse et trop compliquée pour le public auquel on s'adressait, comme si ce même public n'était pas familiarisé depuis quarante ans avec les obligations de chemins de fer, dont la rente 3 p. 100 amortissable était en

1. « Après mûre délibération, nous avons été unanimement d'avis que, de même qu'un impôt unique ne peut alimenter le budget, de même un emprunt unique, c'est-à-dire puisé à une seule source, serait détestable, et qu'il était préférable de nous adresser à toutes les sources possibles et de nous assurer le concours à la fois, et de l'État, et d'un certain nombre de compagnies de chemins de fer. Certaines dépenses de canaux, de ports, ne pouvant être faites que directement par l'État, l'intervention des Compagnies nous paraissait tout indiquée pour les dépenses des chemins de fer. C'est sur cette base que nous avons cherché à répartir le mode de création des ressources. » (*Déposition de M. Léon Say devant la Commission d'enquête sur les Conventions, 1er mars 1895.*)

quelque sorte le pendant. Et puis, M. Léon Say n'avait pas cru devoir employer d'intermédiaires, comme cela se pratique toujours pour les grands emprunts d'État. De là une vive déception chez les intermédiaires habituels qui, se voyant frustrés d'un gain escompté d'avance, ne mirent aucun empressement à favoriser la venue au monde du fonds nouveau. Si enfin on ajoute, qu'au moment de la première émission du 3 p. 100 amortissable le marché financier, déjà très entraîné vers la spéculation, dédaignait une valeur qui ne se prêtait pas aux hausses factices, on comprendra pourquoi le nouvel instrument de crédit rencontra peu de faveur, et eut quelque peine à se classer. Cependant cette crise passagère ne pouvait durer longtemps, et l'avenir a prouvé que la création d'un nouveau type de rente répondait à un besoin.

D'ailleurs, il importe de réduire à leur juste valeur les critiques dont le 3 p. 100 amortisable a été l'objet.

« L'emprunt est classé, affirmait M. Léon Say, à la tribune de la Chambre; il est très bien classé; il l'est au moins aussi bien que jamais n'a été classé le 5 p. 100 non seulement dans les premiers mois, mais même dans les deux premières années de son existence. Que me reprochez-vous? Est-ce le taux auquel le 3 p. 100 a été émis? Comment! depuis le gouvernement de Juillet, où le nombre des rentes était si peu considérable, par rapport à ce qu'il est aujour-

d'hui, on n'avait jamais vu emprunter à un taux aussi favorable pour le Trésor[1]. »

Ne pouvant plus nier le succès des premières émissions du 3 p. 100 amortissable, l'opposition essaya de démontrer que les frais d'émission avaient été exorbitants, et que le crédit de 2 432 125 francs, voté pour les frais d'émission et de négociation des rentes 3 p. 100 amortissable, avait été dépassé.

M. Léon Say dut se justifier. Il le fit en peu de mots, se contentant de citer des chiffres. Le crédit de 2 432 125 francs avait été établi sur des bases approximatives, avant que les opérations eussent été commencées. Or la dépense définitive ne dépassa pas 768 000 francs, dont 421 000 francs de frais de courtage et 45 000 francs de frais de publicité. La totalité de la dépense des frais de négociation représentait 17 centimes pour 100 francs du capital emprunté. C'est la proportion la plus faible obtenue dans les émissions d'emprunts d'État. Dans l'emprunt de deux milliards, la proportion avait été de 1 fr. 57 p. 100, et dans l'emprunt de trois milliards de 1 fr. 18 p. 100. Il n'y avait rien à répondre à cette démonstration péremptoire, et, une fois de plus, il était prouvé que cette opération si critiquée de la création du 3 p. 100 amortissable avait été aussi bien menée au point de vue des frais de négociation, qu'au point de vue des intérêts dus par le Trésor.

1. *Les Finances de la France sous la troisième République*, t. II, p. 369.

Devant les Chambres, quand il s'agit de demander les crédits nécessaires aux grands travaux projetés, M. Léon Say revint, on peut dire à satiété, sur l'obligation de maintenir le programme dans les limites assignées. Dix fois il déclara que ce programme représentait un maximum, qu'il pouvait être réduit, qu'on pouvait supprimer ou ajourner une grande partie des travaux; mais que, dans tous les cas, il ne devait y être ajouté rien, que la moindre modification dans le sens de son extension aurait des conséquences graves, aussi bien au point de vue financier qu'au point de vue même de l'exécution des travaux qu'on pourrait être obligé d'interrompre faute de ressources.

« Pour ma part, je l'avoue, disait-il au Sénat [1], je regrette profondément que l'initiative parlementaire s'exerce en matière de crédits. Je crois que c'est un très grand malheur. Je ne voudrais mettre aucun obstacle à l'exercice du droit d'initiative parlementaire; mais comme on vient de me le faire remarquer à droite, il y a des pays très libres, très parlementaires, où cette initiative ne s'exerce pas en matière de crédits.

» En Angleterre, par exemple, les précédents ont établi d'une manière formelle que l'initiative n'appartient pas aux membres du Parlement en fait de crédits. Il en est de même pour les grandes colonies anglaises qui ont, elles, des constitutions écrites dans

1. *Les Finances de la France sous la troisième République*, t. II, p. 339.

lesquelles on a inséré des dispositions formelles à cet égard. Chez nous cette restriction ne peut pas être créée de la même façon, mais il est impossible que l'esprit des Chambres ne soit pas frappé des inconvénients que je signale...

» Nous sommes en présence d'un danger contre lequel nous devons nous défendre. Je demande à tous les membres du Sénat, de même qu'à tous les membres de la Chambre des députés, de m'aider à résister à cette tendance qui conduit à faire les budgets au jour le jour; car ce n'est vraiment pas la peine de faire des budgets préalables, si, après que le budget préalable est voté, on le modifie en cours d'exercice et sans plan arrêté; c'est donc qu'on ne veut pas savoir où l'on va! »

Plus loin, dans le même discours, M. Léon Say insistait en ces termes sur cette question capitale. « Nous avons un plan, et c'est toujours moins dangereux que s'il n'y avait pas de plan du tout; car si on venait tous les jours, sans l'avoir bien étudiée à l'avance, vous demander d'entreprendre telle ou telle opération, ne sachant pas où vous iriez, vous iriez peut-être plus loin que vous ne voudriez... » A la fin de son discours, il insistait encore une fois sur la même idée. « Non, disait-il, nous ne devons faire de grandes dépenses qu'avec une certaine mesure, tant au point de vue des intérêts économiques du pays, de la circulation et des capitaux, qu'au point de vue du budget et de l'équilibre entre les ressources et les dépenses... »

Il n'est pas inutile de rappeler que, sur ce point, M. Léon Say et M. de Freycinet marchaient complètement d'accord avec le président du conseil, M. Dufaure, dont ils n'avaient fait qu'appliquer les idées.

En effet, le premier soin de M. Dufaure, en prenant possession du ministère des travaux publics, en 1839, avait été d'élaborer et d'exécuter un vaste programme de travaux publics, qui, toute proportion gardée et étant donnée la différence des conditions économiques et financières, peut être regardé comme le point de départ du programme de 1878.

« Développer le réseau des routes, les améliorer ou en créer de nouvelles, étendre et relier les canaux, creuser le lit des rivières, attirer le commerce du monde en offrant aux flottes des ports vastes et sûrs, assainir le sol et trouver dans les entrailles de la terre des richesses minières, tels étaient les premiers problèmes qui s'imposaient à l'esprit laborieux de M. Dufaure. Il n'ajourna pas leur examen. Les immenses ressources que lui offraient les études accumulées des ingénieurs lui permirent de préparer rapidement les éléments d'un exposé, destiné à frapper l'esprit des députés. Quelques jours après la formation du cabinet du 12 mai, M. Dufaure déposa un projet qui consacrait 44 millions à l'amélioration des grands ports de commerce [1]. »

1. Consulter la belle étude que M. Georges Picot a consacrée à la vie et aux travaux de M. Dufaure, Paris, 1898.

Le 17 septembre 1878, M. de Freycinet et M. Léon Say se rendirent à Boulogne pour assister à la pose de la première pierre du port en eau profonde. L'occasion leur avait paru propice pour mettre en lumière certains côtés de leur programme, et surtout pour réfuter les critiques que, déjà, la mise en œuvre de ce programme avait provoquées dans une partie de l'opinion publique mal informée.

Au banquet offert par la Chambre de commerce, M. le ministre des travaux publics s'exprima ainsi : « Si la conception est hardie, l'exécution est prudente; car enfin comment procédons-nous? Nous commençons par tracer un programme, c'est-à-dire par dresser l'inventaire de ce qui nous semble être des améliorations à réaliser. Nous cataloguons, si je puis m'exprimer ainsi, nos chemins de fer, nos canaux, nos rivières, nos ports, et nous disons à la France : Nous croyons que pour mettre nos chemins de fer, nos canaux, nos rivières, nos ports en état, il nous faudrait dépenser quatre ou cinq milliards. Nous estimons que vous pourriez remplir cette tâche en dix ans, à raison de quatre cents à cinq cents millions par an. Le voulez-vous? Mais faites attention, ajoutons-nous; ne vous engagez pas dès maintenant pour une si longue période; vous ne savez pas ce qui peut arriver; ne vous engagez que pour un dixième, pour un an. L'année prochaine, si les circonstances sont favorables, vous vous engagerez pour un autre dixième. »

M. Léon Say prit la parole à son tour. Il s'attacha surtout à démontrer que, si vaste que fût le programme à exécuter, il ne dépassait pas la puissance productive du pays.

« Que demandons-nous dans ce programme? dit-il. Nous demandons à employer dans des travaux publics de chemins de fer, de canaux, de ports, des épargnes pour une quantité égale à celle qui a été employée en France à ces sortes de travaux depuis une vingtaine d'années. Nous ne demandons pas plus.

» On a employé quatre à cinq cents millions d'épargnes françaises dans les travaux publics; nous ne demandons pas plus et nous trouvons que la France peut non seulement fournir ces capitaux, mais qu'elle peut en fournir davantage. En demandant trois, quatre ou cinq cents millions pour les travaux publics, nous laisserions à l'initiative privée des capitaux considérables pour vivifier le commerce, l'agriculture et l'industrie. Ces épargnes, elles sont sous notre main, et c'est un fait bien consolant de voir que, dans les moments les plus difficiles, les plus tristes de notre histoire contemporaine, l'épargne française ne s'est jamais arrêtée. Même aujourd'hui, au milieu de cette crise intense qui pèse sur l'industrie, l'épargne ne se ralentit pas...

» Nous pouvons donc le dire : nous ne demandons pas à l'épargne plus qu'elle ne peut nous donner, et, quant à la question de savoir si les travaux qui seront à coup sûr extrêmement productifs pour le pays pèseront d'un poids trop lourd sur le budget, nous pouvons dire

[illegible]

[illegible]

[illegible]

son principe et dans son application. Nous venons de voir qu'il comportait au maximum une dépense totale de cinq milliards, répartie au moins sur dix exercices. Et encore, dans l'esprit de ses auteurs, ce programme pouvait-il être modifié dans un sens restrictif. M. de Freycinet et M. Léon Say n'avaient cessé de répéter que la dépense devait être échelonnée et graduée selon les ressources disponibles du pays, et que, si ces ressources venaient à diminuer, l'exécution des travaux devait être ralentie. Au lieu de dix ans on mettrait vingt ans, s'il le fallait, pour achever les moins urgents.

On ne saurait trop insister sur ce point capital, et assez mettre en lumière avec quelle prudence les auteurs du programme concevaient l'exécution de leur œuvre. Soucieux à un égal degré de leur responsabilité et du bon renom du crédit public, ils ne voulaient rien laisser à l'aventure pour ne pas faire faillite à leurs engagements. Ils ne promettaient que ce qu'ils étaient certains de pouvoir tenir, et se déclaraient prêts à accepter les réductions et les ajournements de dépenses que l'expérience rendrait indispensables. M. Léon Say principalement avait multiplié les précautions. Déjà en 1877, lorsqu'il s'était agi de racheter les lignes des Charentes, il avait tenu la Chambre en garde contre ses propres entraînements.

« Il est impossible, disait-il, de faire tout ce qui est utile, et par conséquent, il ne faut pas songer à mettre à la disposition, pour ainsi dire, de la nation, des capi-

[illegible]

[illegible] Les projets de lois soumis à l'examen des [illegible] à peine [illegible] de la Chambre. [illegible] Dans ce programme [illegible], la majorité ne vit que le moyen de donner satisfaction à ses électeurs. Les [illegible] de clocher [illegible] plus haut que les intérêts généraux du pays. Chaque localité voulut avoir son chemin de fer, son tronçon de canal, voire son port maritime ou fluvial.

> [illegible]

[illegible] ... Troisième République, [illegible] p. 256.
2. [illegible] Les [illegible], etc. [illegible]

Ce fut une surenchère générale. Nous ne voulons pas insister sur ce triste chapitre de notre histoire parlementaire. Il suffira de citer un fait bien significatif, qui à lui seul montre quelle âpreté le Parlement mit à la curée. Le conseil supérieur des ponts et chaussées avait évalué à 4 500, au grand maximum, le nombre de kilomètres de chemins de fer à construire. Et encore dans ce total figuraient plusieurs milliers de kilomètres à construire éventuellement et dans un avenir très éloigné. La Chambre porta à 8 848 kilomètres le devis du conseil supérieur, non compris 4 151 kilomètres à construire ultérieurement, soit un total de 13 000 kilomètres.

C'est de cette époque que date la création d'un quatrième réseau, dit d'intérêt électoral, que ses auteurs ont introduit sous le couvert de la défense nationale. On ne saura jamais le nombre de milliards qu'a coûté au pays cette formule magique de « ligne stratégique ». Toutes les fois qu'un député sentait quelque résistance à faire voter une ligne destinée à relier son fief électoral avec quelque station balnéaire de l'Ouest, du Centre ou du Midi, il invoquait patriotiquement l'argument stratégique, et aussitôt la ligne balnéaire était votée d'enthousiasme.

Il en fut de même pour les canaux et les ports. Les auteurs du programme étaient d'avis de procéder méthodiquement, c'est-à-dire d'affecter le gros de la dépense aux ports de Marseille et du Havre. Ils voulaient faire ce que les Allemands ont fait à Hambourg.

La Chambre exigea que tous les ports, toutes les criques de nos côtes reçussent une part, si minime fût-elle, de la somme totale affectée à l'agrandissement et à l'outillage des grands ports. En résumé, les devis estimatifs, qui ne devaient pas dépasser cinq milliards, furent portés à huit milliards deux cents millions [1], et si la session n'avait pris fin, ce dernier chiffre eût été promptement doublé, car à chaque séance on votait quelques centaines de millions de plus.

On sait quelles furent les conséquences de cette politique désordonnée, et comment le gouvernement, débordé par les convoitises parlementaires, dut faire appel au concours des grandes compagnies pour achever un programme qu'il se sentait hors d'état de réaliser avec ses propres ressources. Nous verrons aussi plus tard comment, sur ce programme déjà excessif, a été greffé un programme non moins vaste pour la transformation des établissements d'instruction publique à tous ses degrés. A chacun sa responsabilité. M. Léon Say avait accepté celle d'assurer les voies et moyens d'un programme comportant, au maximum, cinq milliards de travaux répartis sur de nombreux exercices [2]. Il n'a jamais cherché à la décliner [3].

1. C'est le chiffre auquel s'est arrêté M. Léon Say dans une note manuscrite préparée en vue de son discours du 21 juillet 1882 au Sénat.

2. « La dépense sera répartie sur une douzaine d'exercices. Au surplus, comme nous l'avons dit bien souvent, le pays ne s'engage chaque année que dans la limite de ses ressources disponibles. » (*Rapport de M. Freycinet au Président de la République le 31 décembre 1878.*)

3. « Je dois tout d'abord déclarer que, si j'ai concouru au plan Frey-

Mais il serait souverainement injuste de le rendre responsable, comme on a essayé de le faire, des fautes que d'autres ont commises, qu'il a toujours combattues, et dont les conséquence pèsent encore si lourdement sur notre situation financière.

Consulté sur la question de savoir si les ressources du pays pouvaient permettre d'affecter une dépense de quatre ou de cinq cents millions par an à des travaux productifs, M. Léon Say n'avait pas hésité à répondre : « Oui, vous pouvez faire cette dépense, mais à la condition que vous ne dépassiez pas ces prévisions déjà très élevées. » Et il aurait pu ajouter : à la condition aussi que vous fassiez de la bonne politique. Or, a-t-on fait de la bonne politique?

Plus tard, il avait le droit de dire : « Je n'avais pas à m'occuper des ressources nécessaires pour organiser un plan de huit milliards, puisque je n'avais devant moi qu'un plan de quatre milliards et demi. »

Dès le début de l'entreprise, M. Léon Say, avec une clairvoyance admirable, avait averti le Parlement et

cinet, je n'ai pas eu un seul instant l'idée de m'en repentir. On peut dire de ce plan que l'initiative en est due à M. Dufaure. M. Dufaure avait pensé — et j'estime qu'il a eu raison — qu'après avoir réussi à faire la République, et après avoir vaincu une seconde fois après le 16 Mai, il fallait gouverner ce pays avec des vues définies; c'est alors qu'il entreprit l'idée fructueuse émise par lui en 1839, et qui consistait à entreprendre résolument, sous un gouvernement qui avait la prétention d'être définitif, et qui l'était en réalité, des projets de longue haleine dont le résultat devait être de donner au pays les satisfactions qu'il attendait, en augmentant ses moyens de production et en assurant le développement de sa richesse. Telle est l'origine de ce plan. C'est pour le réaliser que M. de Freycinet a bien voulu faire appel à mon concours. » (*Déposition de M. Léon Say à l'enquête sur les conventions, 1er mars 1895.*)

adjuré les représentants du pays de ne pas se lancer dans les aventures et de ne pas modifier, selon leurs caprices ou leurs appétits électoraux, un plan mûrement étudié, dont l'exécution exigeait beaucoup de prudence et de mesure. Sa voix n'a pas été écoutée. On a fait exactement le contraire de ce qu'il conseillait. Il est donc juste que sa mémoire ne porte pas le poids des lourdes fautes commises par des adversaires politiques qui, après avoir été les plus âpres à réclamer une extension du programme primitif des grands travaux publics, ont récriminé le plus amèrement contre l'exagération des dépenses.

En soumettant aux Chambres, dès leur entrée, le projet de budget pour l'exercice 1879, M. Léon Say eut occasion de renouveler ses conseils de prudence. La situation financière était d'ailleurs excellente, et la préparation du budget avait été particulièrement aisée.

Ce budget de 1879, élaboré par M. Say, était à la fois un budget de liquidation et un budget de préparation pour les dépenses nouvelles. Le compte des avances de 1870-1871 faites par la Banque de France était enfin réglé. Cette opération s'était achevée sans aucune difficulté, sans avoir éclaraillé un seul instant le crédit de la Banque, et sans avoir entraîné l'État dans une voie dont le danger avait été justement signalé. Le budget de 1879 contenait les crédits nécessaires pour opérer le remboursement final et, de son côté, l'État obtenait de la Banque une augmentation

de l'avance permanente due par cet établissement au Trésor. Le gouvernement se trouvait donc en mesure de faire supporter au budget les intérêts des dépenses faites pour le compte de liquidation et pour la construction des chemins de fer rachetés, ou de ceux qui étaient compris dans le programme des lois de décembre 1875 [1]. Le budget sur ressources extraordinaires du ministère des travaux publics était porté à 248 823 182 francs, en augmentation de 118 millions d'un exercice sur l'autre, mais les crédits affectés à la guerre et à la marine étaient réduits de 43 730 616 francs.

Certains impôts étaient réduits, et M. Léon Say prenait l'engagement d'étudier de nouveaux dégrèvements. Par exemple, les droits sur le timbre subissaient une réduction des deux tiers, ainsi que ceux sur la chicorée et sur les huiles. Les prévisions de recettes avaient été établies de façon à laisser une marge aux plus-values. Pour assurer l'équilibre, on proposait de soumettre au droit de timbre proportionnel les chèques de place à place et les chèques souscrits en France et payables hors de France, et réciproquement.

A la Chambre, la discussion du budget ne fut marquée par aucun incident. Au Sénat, l'article relatif aux droits sur les chèques provoqua une intéressante discussion, d'un caractère tout spécial, qui donna occasion à M. Léon Say d'exposer ses vues sur la circula-

1. Voir l'Exposé des motifs du budget général de 1879. — *Les Finances de la France sous la troisième République*, t. II, p. 300 et suivantes.

[illegible]

CHAPITRE XI

— 1879 —

Crise gouvernementale. — Dissentiments entre le Maréchal de Mac Mahon et ses ministres. — Conseil des ministres du 28 janvier. — Démission du Maréchal. — Élection de M. Grévy. — Retraite de M. Dufaure. — Ministère Waddington. — Budget de 1880. — Intrigues parlementaires. — Retraite de M. Waddington. — M. Léon Say refuse de faire partie de la nouvelle combinaison. — Ministère de Freycinet. — M. Grévy signe les cinq décrets conférant le grand-cordon de la Légion d'honneur à M. Léon Say. — Les décrets ne paraissent pas au *Journal officiel*.

L'année 1878 s'achevait comme elle avait commencé, c'est-à-dire sous les auspices les plus favorables. Affranchi des soucis de la politique, assuré du lendemain, confiant dans un ministère dirigé par un homme d'État éminent, dont les solides qualités semblaient croître avec l'âge, le pays s'était remis au travail. Le succès de l'Exposition universelle avait dépassé toutes les espérances. Aucun point noir n'obscurcissait l'horizon. A l'extérieur et à l'intérieur, jamais le calme n'avait été si profond.

Cependant, au point de vue purement politique, les apparences étaient trompeuses. Le Maréchal de Mac Mahon, qui n'était resté au pouvoir qu'à son corps

défendant, suivait avec une impatience non dissimulée le mouvement de transformation du monde parlementaire. En acceptant le cabinet Dufaure il avait cru aller jusqu'à l'extrême limite des concessions, et il était formellement résolu à ne pas faire un pas de plus dans cette voie. Avec un étonnement douloureux, il constatait qu'il n'était pas encore au bout des concessions. Il se rendait parfaitement compte que les politiciens de l'entourage de M. Gambetta, las d'espérer et d'attendre depuis si longtemps les portefeuilles promis, cherchaient par tous les moyens un prétexte pour provoquer une crise ministérielle et renverser M. Dufaure. Dans les couloirs et dans les conciliabules, déjà les intrigues se nouaient, ouvertement ou secrètement, pour préparer un ministère de gauche que présiderait M. Gambetta. C'était une guerre d'escarmouches de tous les jours. M. Dufaure était littéralement harcelé par une nuée d'ennemis dont les plus dangereux n'étaient pas les plus bruyants. Tantôt on réclamait la révocation en masse des magistrats suspects d'impartialité, tantôt on exigeait avec rage l'épuration des fonctionnaires coupables d'avoir refusé quelques faveurs administratives à des agents électoraux influents, et il était aisé de prévoir que les convoitises de la Chambre ne s'arrêteraient pas là.

M. Léon Say ne se faisait aucune illusion sur la gravité de la situation.

« Les jours du ministère paraissent comptés, écri-

vait-il le 18 janvier 1879[1]. Il y a un véritable acharnement à la Chambre contre M. Dufaure. Le message a été accueilli avec une froideur mortelle et le parti semble être pris... Il n'y a pas d'idée politique dans ce mouvement; c'est la revanche contre les fonctionnaires et surtout contre les magistrats réactionnaires. Le Sénat est, au contraire, absolument avec nous; mais ce n'est point assez, et nous ne pensons pas un seul instant à en appeler de la Chambre au Sénat.

» Roger du Nord a été inouï de mouvement dans l'affaire de la présidence du Sénat. Les ennemis de Jules Simon et ceux de Duclerc persistant à donner l'exclusion à l'un et à l'autre, on a pris Martel comme candidat. Mais Martel a refusé. Il allait nous replonger dans le gâchis. Quand il a voulu prendre le train pour aller à Versailles en déclarant qu'il y allait pour décliner la candidature, son ami Roger du Nord a sauté sur lui, l'a bousculé, lui a fait redescendre l'escalier et l'a emballé dans un fiacre. Le train est parti avec les autres sénateurs, et Martel a été élu sans avoir pu retirer sa candidature...

» Si nous sommes battus, le Maréchal se retirera ou appellera Gambetta... »

Dès les premiers jours de décembre, le Maréchal, désorienté par l'attitude hostile de la Chambre et ébranlé par les conseils d'une partie de son entourage, avait résolu de déposer le pouvoir. Le résultat des

1. Lettre à M. Cheuvreux.

élections sénatoriales, qui avaient été désastreuses pour ses amis politiques, le confirma dans son dessein. Pour le mettre à exécution, il ne cherchait qu'un prétexte : dans ces cas-là, l'occasion ne se fait jamais attendre. Son attitude avec les ministres qui, jusqu'à ce moment, avait été confiante et courtoise changea subitement.

Dans la matinée du 25 décembre, le Maréchal eut avec M. Léon Say un entretien des plus vifs à propos de certains receveurs généraux dont on demandait la révocation. Loin d'être convaincu par les raisons que lui donnait M. Léon Say, le Maréchal s'écria brusquement :

— Avec des mesures comme celles-là, votre République n'en a pas pour deux mois. Les gouvernements forts n'agissent pas ainsi.

A quoi M. Léon Say répliqua :

— Il y a des gens qui appellent gouvernements forts, les gouvernements de coup d'État. Eh bien! le gouvernement de Louis-Napoléon a mis à la porte de toutes les fonctions publiques ses adversaires politiques.

Le Maréchal avait fini par céder, mais on s'était séparé sous une impression pénible.

Le mardi, 28 janvier, l'éclat attendu se produisit.

La veille, le général Gresley, ministre de la guerre, avait soumis aux ministres réunis chez M. Dufaure son rapport sur le roulement des commandants de corps d'armée. Il concluait à mettre en disponibi-

lité, par mesure générale, les dix généraux qui commandaient un même corps d'armée depuis plus de trois ans. C'étaient les généraux Montaudon, Lartigue, Bourbaki, Bataille, du Barail, de Clinchamp, Douai, duc d'Aumale, Deligny et Cambriels. Les cinq premiers devaient être remplacés par des nouveaux; les cinq autres devaient être changés de commandement.

Le lendemain, le général Gresley donna lecture de son rapport au Conseil des ministres réuni à l'Élysée.

« Le Maréchal, écrit M. Léon Say, l'a interrompu à chaque mot, disant qu'il y avait un nouveau bail fait pour trois ans, que l'échéance du nouveau bail était en septembre et qu'il ne *ferait rien* jusque-là. Il a dit que ce serait abandonner ses compagnons d'armes, qu'on voulait le déshonorer, qu'il voulait pouvoir encore leur donner la main, qu'il n'oserait plus embrasser ses enfants, qu'il donnait sa parole d'honneur qu'il ne ferait rien...

» Après de longues protestations, la séance a fini parce que personne ne donnait la réplique au Maréchal, et que nous nous étions dit les uns aux autres que nous devions nous entendre à nouveau. Nous n'avions articulé aucun nom, et la discussion était restée sur l'interprétation de la loi.

» Dans notre réunion fermée, nous avons résolu de maintenir notre opinion. Il fut convenu que M. Dufaure irait seul, mercredi matin, à l'Élysée, porter notre résolution, et qu'il nous retrouverait en sortant au ministère de l'intérieur.

» L'entrevue du Maréchal et de M. Dufaure a été très courte et très cordiale. M. Dufaure a déclaré que le cabinet se refusait à défendre devant les Chambres l'opinion du Président de la République sur la loi. Le Maréchal a parlé alors de sa démission et a dit qu'il nous ferait connaître sa résolution jeudi — aujourd'hui — à une heure. Depuis, il n'y a eu aucun rapport entre le Maréchal et aucun des ministres. Seulement le colonel Robert, son chef de cabinet, nous a dit que le Maréchal était résolu à donner sa démission.

» Nous avons eu alors une conférence avec Martel et Grévy, et nous avons réglé tous les détails de la réunion probable du congrès [1]... »

En effet, la résolution du Maréchal était irrévocable. Au sortir de la dernière entrevue avec M. Dufaure, il prit ses dispositions et dicta un projet de message dans lequel il exposait, en termes émus, les raisons qui l'empêchaient de frapper de vieux compagnons d'armes qui pouvaient encore rendre d'utiles services au pays. Il lut avec attention le texte de sa déclaration et en corrigea quelques termes. Mais, au moment de signer, il se ravisa et se contenta de notifier sa démission en quelques mots. Deux jours après, le congrès, réuni à Versailles, nommait M. Jules Grévy Président de la République.

M. Dufaure crut devoir suivre le Maréchal dans sa retraite. Lui aussi, il n'attendait qu'une occasion de

1. Lettre de M. Léon Say à M. Cheuvreux, 30 janvier 1879.

quitter des hommes qui n'avait accepté que pour essayer de faire triompher une politique de conciliation. Il avait bien vite compris que la Chambre ne le seconderait pas dans sa mission; mais, par devoir, il était resté à son poste. Le départ du Maréchal lui fournit l'occasion attendue; il la saisit avec un empressement presque joyeux.

« Cet excellent M. Dufaure, écrit M. Léon Say, est comme un poisson rentré dans l'eau depuis qu'il n'est plus ministre. J'ai cru qu'il allait m'embrasser à la face de nos concitoyens, comme dit M. Prudhomme, quand nous nous sommes rencontrés tout à l'heure au Sénat. Il s'est fait jouer hier au soir une sonate de Mozart par sa fille et Sauzay, et il a dit à Sauzay : « Il n'y a que deux états : avocat ou artiste. »

La crise ministérielle qui suivit le départ de M. Dufaure fut très courte, et M. Waddington, qui avait accepté de constituer un ministère, ne rencontra aucune difficulté sérieuse. En apparence, peu de chose était changé, puisque le chef du nouveau cabinet appartenait au même groupe politique que son prédécesseur, et que les républicains modérés continuaient à être représentés au ministère par M. Léon Say, qui, cédant aux instances réitérées de M. Waddington, avait repris le portefeuille des finances. Mais, en réalité, le changement était profond. D'abord le centre gauche cessait d'être dirigeant, il n'était plus que toléré, et une nouvelle école politique entrait en scène.

« Tout a roulé sur la nécessité de faire de la place à la

gauche, écrivait M. Léon Say le 4 février, voilà pour les personnes, — et sur la question de l'amnistie, voilà pour les choses. Les personnes sont très bien. On ne peut trouver rien de mieux que Le Royer, Ferry et Lepère, si ce n'est que Lepère ne sait pas ce que c'est qu'un tarif de douanes ; mais je me rappelle que dans ma jeunesse on parlait beaucoup du mot de M. Lefèvre-Duruflé qui, en prenant le ministère du commerce, avait donné pour raison de son impartialité sa parfaite ignorance du ministère qu'il acceptait.

» Pour l'amnistie, c'est une vilaine affaire. L'amnistie ne se distingue de la grâce que parce qu'elle enlève les peines accessoires — surveillance et perte des droits politiques — que la grâce laisse subsister.

» M. Dufaure avait proposé de donner à la grâce la faculté d'ôter ces peines accessoires. Cela équivalait à amnistier ceux qui étaient graciés, mais sans dire le mot. Nous avons décidé, non sans beaucoup d'hésitations, de dire le mot sans faire autre chose. Nous pensons qu'au point de vue moral l'opposition que nous fera l'extrême gauche colorera l'affaire du bon côté... »

M. Léon Say était décidé à prêter son concours le plus entier à M. Waddington, avec lequel il avait toujours marché d'accord sur les questions politiques. Néanmoins, il subordonna son entrée au ministère aux conditions suivantes :

« Je crois devoir vous dire, écrivait-il le 3 février 1879 à M. Waddington, qu'il me serait impossible d'entrer dans un cabinet qui ne prendrait pas dans son

programme les points suivants comme base de sa politique économique : 1° le gouvernement défendrait le tarif général qui est en ce moment soumis aux Chambres; 2° le tarif général serait considéré comme un maximum; 3° le système des traités de commerce serait défendu par le gouvernement contre ceux qui l'attaqueraient, et on chercherait à obtenir par des traités un régime analogue au régime conventionnel en vigueur. »

Ces conditions ayant été acceptées sans hésitation, M. Léon Say resta au ministère, et se mit à préparer le budget de 1880, qui, selon la promesse faite, était déposé à la Chambre dans les premiers jours de la session.

Rédigé avec une extrême sobriété et sous une forme succincte, ce projet de budget n'est rien moins qu'une des pages les plus saisissantes de notre histoire financière. A elle seule, elle suffirait à assurer la gloire d'un homme d'État.

Toutes les prévisions de M. Léon Say se trouvaient confirmées d'une façon éclatante. Les impôts étaient rentrés avec facilité, et le bilan de l'exercice précédent se soldait avec des plus-values considérables. Pour l'année 1880, M. Léon Say s'était attaché à s'assurer les ressources nécessaires au développement des services publics et à l'exécution des lois dont l'application se poursuivait, telles que les lois sur l'organisation de l'armée et sur les pensions des militaires et des instituteurs. Rien n'était laissé au hasard. La dotation de l'amortissement était augmentée en même temps qu'on

dégrevait certains impôts vexatoires ou gênants pour le développement de la richesse publique. Recettes progressives et assurées, services publics largement dotés, dégrèvements en quelque sorte consolidés et continués dans une juste mesure, réduction de la dette, ressources abondantes accumulées pour la continuation des grands travaux, telle était en résumé l'œuvre accomplie par M. Léon Say pendant les quatre années de son passage au ministère des finances.

En présence de pareils résultats, d'autres auraient éprouvé une légitime fierté. Pas une trace de ce sentiment n'apparaît dans l'Exposé des motifs rédigé par M. Léon Say. Son rapport, véritable chef-d'œuvre de clarté et de sincérité, se présente aussi peu orné qu'un bilan de banque. Il ne dit que ce qu'il doit dire, et aucune place n'est laissée aux développements oratoires et aux hypothèses optimistes. Jamais situation financière plus florissante n'avait été exposée avec plus de rigueur scientifique et plus de modestie.

Ce budget, préparé avec tant de soin, ne donna lieu à la Chambre qu'à une discussion sommaire et écourtée. Uniquement absorbée par des questions électorales, exclusivement préoccupée d'obtenir des nominations ou des révocations de fonctionnaires, la Chambre commençait visiblement à se désintéresser des questions d'affaires. Elle n'en était pas encore arrivée à asseoir définitivement le régime des douzièmes provisoires, comme elle devait le faire plus tard, mais déjà les rares députés qui assistaient aux

séances consacrées à la discussion du budget ne prêtaient qu'une oreille distraite aux explications du ministre des finances. Néanmoins, M. Léon Say répondant pour la forme à quelques critiques superficielles, faites à son budget par des députés notoirement incompétents en matière de finances, crut devoir profiter de l'occasion pour exposer à grands traits notre situation financière. Il s'attacha surtout à établir le relevé des dépenses depuis 1869, et à faire la part dans chacune d'elles des événements de 1870-1871. Il constatait que nous avions un milliard de dépenses de plus qu'en 1869, et il donnait à espérer que ce chiffre ne serait pas dépassé.

Ses prévisions ne se sont malheureusement pas réalisées. Vingt ans après, malgré les économies résultant de conversions successives, et la diminution considérable de l'annuité affectée à la garantie d'intérêts des compagnies de chemins de fer, le contribuable paie 1 milliard 700 millions de plus qu'en 1869. Au Sénat la discussion du budget ne donna lieu à aucun incident, pas plus d'ailleurs que les projets de loi relatifs à l'approbation de la convention monétaire et à la fabrication des monnaies, qui fournirent l'occasion à M. Léon Say d'exposer avec sa clarté et sa sûreté de méthode habituelles ses idées sur ces sujets techniques.

Cependant le ministère Waddington était depuis plus d'une année aux affaires. Cela ne pouvait durer. A la Chambre les impatients s'agitaient et les compétitions ministérielles faisaient rage. Disloqué par le départ

[illegible]

CHAPITRE XII

— 1880 - 1881 —

M. Léon Say est nommé ambassadeur à Londres pour négocier un traité de commerce. — Son séjour à Londres. — Difficultés des négociations. — Premiers résultats. — M. Léon Say est élu président du Sénat. — Lettre à M. Gambetta. — Présidence du Sénat. — M. de Freycinet offre à M. Léon Say le portefeuille des finances. — Hésitations de M. Léon Say. — Son acceptation.

La chute du ministère Waddington ne laissa pas à M. Léon Say des loisirs de longue durée. La confiance de ses collègues du Sénat le porta, en effet, peu après au poste de président de la Commission des finances. En même temps, il donnait au *Journal des Débats* une série d'articles où il réfutait les errements de l'école protectionniste en matière de tarifs de chemins de fer.

Mais bientôt, un but plus haut allait être proposé à son activité. Depuis 1877 les négociations ouvertes entre la France et l'Angleterre, au sujet du renouvellement du traité de commerce de 1860, avaient été suspendues. A plusieurs reprises, lord Beaconsfield, chef du ministère, avait pressé le gouvernement de la

[illegible]

s'il n'était pas revêtu de la dignité d'ambassadeur. Je désire qu'il ne puisse pas m'être fait de reproche, si, comme j'en ai pris la résolution à l'avance, je demande à revenir à mon siège au Sénat et à résigner mes fonctions d'ambassadeur, aussitôt après la signature ou la ratification du traité de commerce. Je crois qu'il est nécessaire que je prenne ce parti à l'avance, pour éviter qu'on ne prête à cette détermination d'autres causes que celles qu'elle doit avoir.

» Je sais bien qu'on ne nomme pas d'ambassadeurs pour toujours, mais je ne pourrai pas laisser ignorer à mes collègues du Sénat et à mes amis de Seine-et-Oise, que c'est bien comme cela précisément que je comprends ma mission. Je tiens beaucoup à ne pas abandonner la situation que j'occupe au Sénat et dans mon département : pour moi les fonctions de sénateur priment toutes les autres.

» Je serai très heureux, mon cher ministre et ami, de reprendre avec vous une collaboration qui m'a été si agréable pendant deux ans. »

Avant d'accepter définitivement le poste qu'on lui offrait, M. Léon Say écrivit à l'amiral Pothuau, qui avait demandé à être relevé de ses fonctions d'ambassadeur à Londres, pour le tenir au courant de la situation et lui dire dans quelles conditions il acceptait sa succession. L'amiral Pothuau se montra très touché de cette courtoise démarche.

Comme on le voit, M. Léon Say ne se souciait pas du titre d'ambassadeur; dans les hautes fonctions

qui en lui offrait. Il ne voyait que l'occasion de défendre les intérêts économiques du pays. Éviter à notre industrie la perturbation qu'aurait certainement amener la rupture des relations commerciales avec l'Angleterre, soutenir nos intérêts sans éveiller de susceptibilités jalouses et sans sacrifier les principes de la liberté commerciale dans laquelle il voyait la condition de notre progrès économique, telle était la tâche difficile qui s'imposait au nouveau ambassadeur. Elle le séduisait d'autant plus que son succès était de nature à faire une impression favorable sur le Sénat, dont l'intransigeance protectionniste était à redouter quand la question douanière y viendrait en délibération.

Le 1 mai 1882, M. Léon Say prit possession des services de l'ambassade et se mit aussitôt en relations avec les membres du cabinet anglais : M. Gladstone, lord Granville et sir Ch. Dilke, sous-secrétaire d'État au *Foreign Office*. Leur proposa de discuter sur les bases d'un traité dont nous voici les trois points essentiels.

En échange des avantages que l'Angleterre trouverait dans la conclusion d'un traité nouveau sur le type de celui de 1860, notre représentant voulait en obtenir : 1° qu'elle renonçât notamment les droits de douane sur les vins français, 2° qu'elle laissât en dehors du tarif conventionnel les bestiaux et les produits agricoles, 3° qu'elle remédiât aux abus des déclarations frauduleuses par la conversion des droits *ad valorem* en droits spécifiques.

Le premier point était, comme le disait M. Léon Say dans une de ses notes à M. de Freycinet, « la clé de tout renouvellement de traité ». Il s'agissait d'ouvrir à nos vins de faible valeur le marché de l'Angleterre, où ils n'avaient pu encore pénétrer. L'intérêt était considérable pour les viticulteurs français, mais les chances de succès étaient incertaines, et dans sa correspondance diplomatique M. Léon Say les appréciait avec sa perspicacité habituelle.

Sans doute, l'Angleterre avait lieu de nous ménager, à cause de la question d'Orient; sans doute aussi, les réclamations possibles des brasseurs, qui appartenaient en général à des associations torystes, n'auraient qu'un effet atténué sur le nouveau ministère libéral; mais, d'autre part, M. Gladstone, ainsi qu'il le reconnaissait devant M. Say, appartenait à « une école économique peu favorable aux traités, à une école qui croit que les droits de douane nuisent plus aux pays qui importent les marchandises grevées de droits, qu'à ceux qui les exportent ». Les libéraux avaient aussi promis, dans leurs manifestes électoraux, l'équilibre budgétaire compromis par leurs adversaires, et la réduction des droits était de nature à faire une brèche dans les recettes. Enfin les droits qui frappaient les vins étrangers en Angleterre n'étaient guère que des droits fiscaux, destinés à garantir la perception des taxes intérieures sur les boissons.

M. Léon Say se mit à l'œuvre pour résoudre toutes ces difficultés. Il proposait aux ministres anglais

d'établir, à la frontière britannique, le système qui fonctionnait en France, c'est-à-dire un droit très faible sur les vins à bon marché, puis un droit complémentaire qui augmentait avec le degré de force alcoolique. Tour à tour il s'adressait à M. Gladstone, qui ripostait en demandant des compensations pour le commerce anglais, et à sir Ch. Dilke. S'il ne pouvait espérer vaincre d'emblée toutes les objections il sut du moins profiter habilement des assurances que le cabinet anglais donnait de son esprit conciliant, pour lui faire reconnaître officiellement comme principe de discussion du prochain traité le plan qu'il lui avait soumis. Dès le 28 mai, il indiquait à M. de Freycinet que l'on pourrait poser des préliminaires dans le sens que nous venons d'indiquer. Le ministère anglais hésitait encore, discutant les termes qui lui étaient soumis et proposant une rédaction nouvelle. Enfin, après une active correspondance télégraphique avec le quai d'Orsay, M. Léon Say eut le plaisir d'échanger avec lord Granville, au nom de leurs gouvernements respectifs, des lettres qui consacraient les points de vue qu'il s'était attaché à faire prendre en considération.

Un mois avait suffi à notre ambassadeur pour obtenir ce résultat, qui lui faisait grand honneur. Peut-être n'a-t-on pas, lors de l'interpellation protectionniste de M. Pouyer-Quertier au Sénat, — le 15 juin 1880, — apprécié assez haut les services qu'il avait rendus dans cette circonstance. Le mérite d'avoir réussi dans cette tâche ardue était très grand, et ses successeurs allaient

s'en apercevoir aux difficultés avec lesquelles ils étaient appelés à se trouver aux prises à leur tour [1].

Dans une lettre adressée de Londres à M. Gambetta, — 5 juin 1880, — M. Léon Say a résumé en ces termes les résultats de sa mission.

« Je vais revenir à Paris dans deux jours, après une mission bien écourtée. Elle n'a pas été cependant sans produire ses fruits. Le cabinet Gladstone, après beaucoup d'hésitations, consent à accepter des *bases* pour un traité de commerce à négocier ultérieurement, et ces bases sont bonnes puisqu'elles contiennent le principe de l'abaissement du droit sur les vins, et du renouvellement du traité dans le sens d'un *statu quo* amélioré dans un sens libéral.

» J'aurais beaucoup voulu, avant de partir d'ici, avoir reçu de mon gouvernement l'autorisation d'échanger une note écrite à ce sujet, mais on ne me répond pas et je crois qu'on laisse échapper une bonne occasion. Je crois que notre politique vis-à-vis du Sénat est de rapporter le plus tôt possible d'Angleterre non pas un traité, mais une déclaration que le traité est possible. Cela fera tomber du coup l'intrigue de ceux des protectionnistes qui voudraient faire croire qu'on ne fera pas de traité du tout.

» C'est cela qui m'a donné l'idée d'un protocole à quatre points, qui servirait de base lorsqu'on croirait opportun de le négocier : 1° principe de l'abaissement

1. Les négociations durent être rompues au printemps de 1882.

du droit des vins en Angleterre; 2° maintien en dehors du traité des matières agricoles; 3° étude des meilleurs moyens à employer contre la fraude dans les déclarations — question de la conversion des droits *ad valorem* en droits spécifiques; — 4° renouvellement de la base du *statu quo* amélioré dans un sens libéral. C'est aussi peu de chose que l'on veut, et en même temps c'est une porte ouverte pour tout entreprendre et par conséquent pour tout finir... »

Dans les premiers jours de juin, M. Léon Say quitta l'ambassade et vint prendre possession de la présidence du Sénat, à laquelle il avait été appelé par le suffrage de ses collègues.

Depuis longtemps déjà, M. Martel avait manifesté l'intention d'abandonner le fauteuil présidentiel pour raison de santé. Malgré les instances du Sénat, qui refusa sa démission, il la réitéra irrévocablement le 20 mai, et l'élection de son successeur fut fixée au mardi suivant. Cédant aux sollicitations de ses amis, M. Léon Say était venu de Londres à Paris et s'était mis à leur disposition. Une réunion des gauches eut lieu le 25. Le centre gauche soutenait M. Léon Say, tandis que la gauche républicaine présentait M. Le Royer. M. Say ayant obtenu la majorité des voix resta seul candidat des gauches. Malgré l'opposition des fractions hostiles qui prétextaient que l'Angleterre serait froissée de son départ, M. Léon Say fut nommé par 147 voix.

Cette élection empruntait aux circonstances une

signification particulière. La discussion au Sénat du projet de loi sur l'instruction publique, et particulièrement de l'article 7, finalement rejeté, avait introduit dans les groupes républicains des germes de division qu'il importait d'étouffer. Certains de leurs membres avaient voté à cette occasion contre le gouvernement. M. Léon Say était alors le seul homme qui pût rendre à la gauche son homogénéité, la rallier tout entière et décourager les velléités des dissidents. Il était d'autant mieux désigné pour cela qu'il ne se présentait aux suffrages du Sénat sous aucun patronage.

Comme le lui écrivait M. Paul de Rémusat, le ministère avait été sage en ne le soutenant pas, plus sage en ne le combattant pas. Le *Journal des Débats*, par la plume de M. John Lemoinne, appréciait avec clairvoyance le vote du 25 mai dans les termes suivants : « Cette candidature n'a été soutenue par aucun journal; elle a fait son chemin toute seule. Elle n'est un triomphe pour personne, comme il arrive dans les œuvres de conciliation, et tout le monde peut se féliciter, même le gouvernement, qui n'a eu garde de s'y compromettre, mais qui y trouvera son compte. »

Les hautes fonctions que M. Léon Say allait occuper pendant près deux ans — mai 1880-janvier 1882 — lui donnaient un rôle, non pas certes plus effacé, mais moins actif que ceux qu'il avait remplis jusqu'alors. Est-il besoin d'ajouter qu'à la présidence du Sénat il sut conquérir l'estime et la sympathie de ses adversaires, qui ne pouvaient s'empêcher de

rendre hommage à la haute impartialité et à la dignité courtoise avec lesquelles il s'acquitta de sa mission, à « ces qualités exquises » dont M. Le Royer, en lui succédant à la présidence, faisait l'éloge.

En sa qualité de président du Sénat, il accompagna à Cherbourg le Président de la République, de concert avec M. Gambetta, président de la Chambre des députés. Le 20 janvier 1881 il fut réélu président du Sénat par 170 voix sur 177 suffrages exprimés.

Cependant M. Léon Say ne se confinait pas dans ses fonctions présidentielles, et il suivait d'un œil attentif le mouvement politique qui se déroulait autour de lui. Dans des discours à la ferme d'Éprunes, le 29 juillet 1880, et à la réunion du centre gauche sénatorial; plus tard dans une brève intervention à la tribune, il montrait quelle place la question de l'impôt foncier, notamment, tenait dans sa pensée. Il s'inquiétait aussi de la progression des dépenses publiques qui menaçait le bon ordre de nos finances.

La trace de ces préoccupations diverses se retrouve dans l'allocution qu'il prononça le 7 décembre 1881 à la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, dont il sollicitait le renouvellement de son mandat parlementaire[1].

Il y exposa tout un programme politique et fit connaître brièvement ses vues sur les principaux problèmes que pourrait faire naître la revision de la

1. Les élections eurent lieu le 8 janvier 1882.

Constitution, dont on s'entretenait beaucoup à cette époque. Partisan résolu du Sénat, il aurait voulu accroître son autorité en élargissant la base de son recrutement. Il eût été à souhaiter, d'après lui, que les deux Assemblées relevassent du suffrage universel, les députés étant élus au scrutin d'arrondissement, les sénateurs au scrutin de liste et dans des catégories d'éligibles. Mais comme le sentiment du pays, dont il fallait tenir compte, tendait alors à appliquer le scrutin de liste à la Chambre, il ne restait plus pour le Sénat « que la conception, qui ne manque pas de grandeur, d'une élection à deux degrés, dans laquelle l'intérêt communal paraissait devoir être prédominant, et était en effet, prédominant ». Du moins on pouvait augmenter le corps électoral, et éviter qu'une grande ville ne pût, ni plus ni moins qu'une petite commune, nommer plus d'un délégué. Il aurait également été utile de substituer à l'institution de sénateurs inamovibles désignés par le Sénat lui-même celle de membres élus par un grand collège national, comprenant le Parlement tout entier.

Pour éviter les conflits budgétaires entre les deux Chambres, la suppression de l'initiative parlementaire en matière de crédits s'imposait. En effet, dans ces conditions, si le gouvernement demandait au Sénat et obtenait de lui le rétablissement d'un crédit refusé par la Chambre, il faudrait bien retourner devant cette dernière, et elle aurait ainsi le dernier mot. Enfin, M. Léon Say insistait sur la nécessité de

faire bénéficier l'agriculture d'un dégrèvement de l'impôt foncier. Nous ne faisons que signaler, en le plaçant à sa date, l'économie générale de cet important discours, sur lequel nous aurons occasion de revenir.

Dans la même période, M. Léon Say, toujours attentif à la situation économique du pays, traçait toute une méthode financière dans un article célèbre publié le 15 décembre 1881 par le *Journal des Économistes* sur le *Rachat des chemins de fer*. Il devait s'inspirer des mêmes idées lorsqu'il reprit, deux mois après, pour la cinquième fois, la direction des finances françaises.

Il venait d'être élu une troisième fois à la présidence du Sénat, le 20 janvier 1882, quand M. de Freycinet lui demanda d'entrer dans le ministère qu'il était chargé de constituer. Obéissant à son premier mouvement, M. Léon Say avait refusé; tous ses amis le pressaient de persister dans sa résolution. Il était bien évident que, s'il n'avait écouté que son intérêt, il aurait dû maintenir sa détermination. Abandonner le second poste de l'État pour accepter, dans des conditions exceptionnellement difficiles, la tâche ingrate de réparer les fautes financières commises depuis deux ans, avec la certitude que personne ne lui tiendrait compte du sacrifice accompli, c'était renoncer volontairement à toutes les ambitions légitimement permises.

M. Léon Say ne l'ignorait pas, et quand, pour la

seconde fois, il fut mandé à l'Élysée, il était décidé à opposer un refus formel aux instances de M. Grévy. Mais le chef de l'État fit appel dans les termes les plus pressants à son sentiment du devoir. Il lui représenta qu'il était seul capable de conjurer la catastrophe qui menaçait les finances nationales et la fortune publique, ébranlées par une crise de Bourse sans précédents. Enfin il le conjura de renoncer à ses préférences pour ne voir que l'intérêt public. M. Léon Say finit par céder, et en rentrant au Petit Luxembourg il annonça à ses amis étonnés et peinés qu'il avait accepté le portefeuille des finances.

C'était presque un suicide politique, ou du moins un sacrifice absolu de sa personne; mais ce n'était pas une faute, ou du moins ce n'était pas la faute d'une âme vulgaire. Encore une fois, il venait de prouver que la politique n'était pas pour lui une carrière fructueuse ou brillante, mais une école d'abnégation. Il est bon que de temps en temps de pareils exemples soient donnés.

Mais avant de parler du ministère Freycinet, où M. Léon Say accepta le portefeuille des finances dans les conditions que nous venons de dire, il faut revenir un peu en arrière et faire mention du ministère Gambetta, sur lequel on avait fondé tant d'espérances et qui dura si peu de temps.

CHAPITRE XIII

— 10 NOVEMBRE 1881 - 7 AOUT 1882 —

Ministère Gambetta. — M. Léon Say refuse de faire partie de la combinaison. — Chute du ministère Gambetta. — Ministère Freycinet. — Projet du budget de 1883. — Discussion du budget. — Triomphe oratoire de M. Léon Say. — Chute du cabinet. — La question d'Égypte.

C'est après la chute du ministère J. Ferry, au milieu de difficultés financières et politiques considérables, que M. Gambetta arriva aux affaires. Un de ses premiers soins fut de faire appel au concours de M. Léon Say; il lui demanda d'accepter le portefeuille des finances. M. Léon Say lui exposa alors, qu'étant donnée la gravité particulière de la situation, le gouvernement devait prendre pour base de son programme les trois principes suivants : « Pas de conversion, pas d'émission, pas de rachat », et il ne lui dissimula pas qu'en dehors de ces conditions formelles une entente avec lui serait impossible. M. Gambetta répondit : « Je vous concéderai ce que vous voudrez, si vous me laissez libre de racheter la Compagnie d'Orléans ; ses lignes formeront un réseau d'État mieux

construit, plus développé et plus complet que le petit réseau d'aujourd'hui, dont l'organisation laisse beaucoup à désirer. Pour le reste je suis de votre avis; on ne peut pas tout faire à la fois, et je ne veux pas abandonner le plan Freycinet. »

Ces conditions étaient trop contraires aux vues de M. Léon Say pour lui permettre d'accepter. Quelque désir qu'il eût de voir M. Gambetta au pouvoir, il ne pouvait cependant se prêter à des combinaisons qu'il considérait comme contraires aux intérêts du pays [1]. Le lendemain M. Ferry et M. de Freycinet se dégageaient aussi, et M. Gambetta constituait son ministère en dehors des concours qu'il avait essayé de s'assurer, sans rien faire de ce qu'il fallait pour y réussir. Il y eut dans le public une immense déception. M. Allain-Targé, qui était destiné d'abord aux travaux publics, passa aux finances, et dès le lendemain il se trouvait aux prises avec les redoutables difficultés si bien prévues par M. Léon Say [2]. On sait le reste, et ce n'est pas le lieu de rappeler à la suite de quelles circonstances le cabinet Gambetta ayant été

1. Voir à l'appendice D la lettre par laquelle M. Léon Say exposa les motifs de son refus.

2. « La Bourse se trouva bientôt dans un état de renversement absolu; des opérations insensées s'y étaient produites et M. Allain-Targé, nourri de doctrines tout autres que les miennes, crut qu'en usant d'autorité il pourrait venir à bout de tout, même du cours des valeurs... Je crois pouvoir rappeler un souvenir qui, à cet égard, est assez topique. Gambetta s'adressant à M. Allain-Targé, lui aurait dit un jour : « Tu veux faire la hausse de la Bourse? C'est bien facile : tu n'as qu'à donner ta démission, les cours monteront le lendemain! » — *Déposition de M. Léon Say, devant la Commission d'enquête sur les Conventions, 1er mars 1895.*

renversé, M. de Freycinet fut invité à reconstituer un nouveau cabinet. Comme nous l'avons dit, il insista auprès de M. Léon Say pour obtenir son concours, et il l'obtint en effet.

La crise financière était alors dans toute son intensité. A la Bourse le marché subissait le contre-coup de la fièvre de spéculation qui, depuis une année, sévissait sur tous les marchés du monde. Le crédit public en avait reçu une atteinte profonde. A tout prix il fallait réparer les désastres et ranimer la confiance. En même temps, la situation budgétaire, ébranlée sans être compromise, ne pouvait être rétablie que par un esprit net et une main ferme. L'initiative parlementaire avait exagéré jusqu'à l'absurde les dispositions et les limites dans lesquelles était renfermé le plan primitif de grands travaux publics. Le relèvement de la dotation des services publics, les pensions civiles, l'indemnité aux victimes du 2 Décembre, les chemins vicinaux, les constructions scolaires absorbaient des sommes considérables. En même temps la Chambre, éblouie par les excédents budgétaires, se livrait à une orgie de dégrèvements comme si elle disposait d'une réserve intarissable.

Un tel état de choses, s'il ne devait pas être pris au tragique, devait du moins être envisagé sérieusement. M. Léon Say s'en était déjà occupé dans l'article sur le *Rachat des chemins de fer*. Il y montrait que l'emprunt d'un milliard fait par l'État en 3 p. 100 amortissable, et qui devait alimenter l'exécution des

travaux publics, n'était pas encore classé. Cela tenait à ce que le public, voyant grossir sans cesse en nombre et en importance les travaux projetés, s'attendait tous les jours à ce qu'on fît de nouveaux appels de fonds pour lesquels il se réservait. Il importait donc de calmer cet énervement en donnant la garantie que, pendant au moins deux ans, il y aurait relâche d'émissions.

Aussi M. Léon Say mit-il à son acceptation d'entrer dans le cabinet Freycinet les conditions très nettes qu'il avait déjà faites à M. Gambetta : « Pas de conversion, pas de rachat, pas d'émission ». Tel était son programme : la déclaration ministérielle du 31 janvier s'en fit l'écho.

Il s'appliqua à le mettre en pratique dans la préparation du budget de 1883, le dernier qu'il devait préparer. Ce budget a fait époque dans notre histoire financière. Et cependant, pour accomplir le travail gigantesque de refaire tout un budget, M. Léon Say n'avait pris qu'un mois. On imagine aisément à quel labeur intense il dut se livrer dans cette brève période. C'est grâce à ce zèle de tous les instants qu'il put déposer, dès le 2 mars 1882, un projet tout contraire à celui de M. Allain-Targé.

Il ne fallait pas songer à interrompre la réalisation du plan Freycinet; c'eût été manquer aux promesses faites à la France travailleuse, qui comptait légitimement sur l'amélioration de notre outillage national; c'eût été aussi immobiliser stérilement les capitaux

énormes déjà engagés, et déconsidérer le crédit de l'État par un aveu injustifié d'impuissance. Et, d'autre part, les événements faisaient une loi au ministère des finances de ne recourir à aucune opération de nature à se répercuter sur le marché. La création d'un impôt nouveau était également impraticable. Par conséquent, trouver des ressources pour continuer les travaux, sans emprunt public et sans impôts nouveaux, tel était le problème, en apparence contradictoire, qu'il fallait résoudre.

De plus, il y avait lieu de prémunir les représentants du pays contre la fâcheuse tendance à gaspiller les fonds de l'État, sous prétexte de réformes démocratiques. Le budget vraiment démocratique, selon M. Léon Say, était celui qui donnait à la nation la vérité, et non celui qui la nourrissait d'illusions décevantes. Le ministre devait donc rétablir la sincérité des évaluations budgétaires, et réduire à leur juste valeur les excédents dans lesquels beaucoup voyaient une sorte de manne miraculeuse à distribuer aux contribuables sous forme de dégrèvements.

M. Léon Say était bien décidé à ne pas s'écarter de la ligne de prudence qu'il s'était tracée dans l'Exposé des motifs de son budget, et à se démettre plutôt que de se soumettre à une politique financière contraire à ses vues. Comme le laissait entendre une note officieuse parue dans le *Journal des Débats* du 16 mars, il était évident que le cabinet subsisterait ou périrait selon que les principes du budget seraient acceptés

ou rejetés. Aussi, le 22 mai, la Chambre ayant, malgré ses objurgations, pris en considération une proposition de M. Corentin Guyho, tendant à supprimer l'impôt sur les vins et les bières et à le remplacer par une surtaxe de l'alcool, proposition qui bouleversait toutes ses combinaisons, M. Léon Say n'hésita pas à donner sa démission. L'alarme fut chaude dans le ministère et dans le Parlement. L'ascendant de M. Léon Say était si considérable et la crainte de son départ si vive, que, dès le lendemain, la Chambre revenant sur sa décision de la veille, manifesta l'intention d'ajourner la question, et donna au ministre des finances un vote de confiance adopté par 293 voix contre 36. Il était difficile de rester insensible à un si rare témoignage de confiance. M. Léon Say retira sa démission.

Un mois plus tard, le 20 juin, dans un banquet à l'Hôtel de ville de Bordeaux, où il était aller inaugurer l'exposition organisée par la Société philomathique, il affirmait encore son dessein bien arrêté de ne pas engager de réformes qui pourraient grever le Trésor :

« Vous vous souvenez, disait-il, qu'une femme d'un charmant esprit, madame de Sévigné, aimait beaucoup ses amis, les obligeait autant qu'elle le pouvait, mais que Bussy-Rabutin disait d'elle qu'elle les aimait jusqu'à la bourse. Eh bien, moi, je dirai à mon tour : je suis votre ami jusqu'à la bourse.

» Parce que la bourse que j'ai à protéger c'est la

bourse de la France, je saurai la défendre contre les entraînements de mes meilleurs amis. »

Lorsque s'ouvrit la discussion du budget, M. Léon Say eut à le défendre contre les partisans du « budget démocratique » de M. Allain-Targé. Il fit face à toutes les attaques, et dans un admirable discours à la Chambre des députés, qui dura deux séances — 26-27 juillet 1882 — et qui contribua à lui ouvrir plus tard les portes de l'Académie française, il exposa magistralement toute sa politique. Rarement l'éloquence financière s'était élevée plus haut.

Point par point, le ministre reprenait son Exposé des motifs, le développait, le commentait avec sa merveilleuse clarté. Il soutenait avec force la nécessité de reprendre aux compagnies de chemins de fer l'argent que l'État leur avait avancé, et dénonçait la fausse honte qui avait empêcher de prendre des mesures pour parer aux dangers d'une situation critique. En même temps, passant à l'offensive, il montrait ce que recouvrait en réalité l'apparence démocratique du budget qu'on opposait au sien, l'idée inexacte dont il s'inspirait, à savoir qu'on peut faire la loi au crédit, et il établissait, en face de cette doctrine autoritaire, que le crédit ne vit que de liberté et de sagesse. Puis il terminait, en rappelant les grandes leçons de M. Thiers, dont il se glorifiait d'être le disciple.

« Non, s'écriait-il, je n'ai pas partagé ses opinions économiques; mais j'ai su apprendre, sous sa direc-

tion, comment il fallait défendre l'organisation de nos finances; j'ai appris de lui l'importance de l'ordre dans la comptabilité publique, et comment il fallait savoir résister à certaines exigences qui peuvent être légitimes en elles-mêmes, mais qui ne s'accordent pas avec l'intérêt général. M. Thiers disait qu'il fallait être féroce — c'était son mot favori — et il ajoutait, que la férocité n'était pas assez dans mon caractère.

» C'est le reproche qu'il me faisait; mais je m'appliquais à suivre ses leçons. C'est avec lui et avec son autorité que j'ai défendu le premier compte de liquidation qui n'était autre chose qu'un budget sur ressources extraordinaires, et je crois que le budget que je vous propose aujourd'hui ne diffère pas beaucoup, au point de vue de la forme et des principes de la comptabilité publique, du budget extraordinaire que nous avions alors.

» Ce que j'ai appris de lui, et ce dont je me souviendrai toujours, c'est que le premier devoir d'un ministre des finances, c'est la sincérité. Ce que je vous dois, c'est de dire la vérité. Je dois la vérité au pays et je la lui dirai toujours, quand bien même elle pourrait déplaire; c'est mon devoir le plus strict.

» Messieurs, vous ne serez pas étonnés si je ne puis contenir mon émotion en évoquant le souvenir de ce grand maître et en rappelant les leçons de sincérité qu'il m'a données, leçons auxquelles je serai toujours fidèle.

extérieure de la France inquiétait également son patriotisme. Il se demandait avec anxiété si l'attitude passive observée dans la question d'Égypte n'était pas contraire aux intérêts du pays, et si on n'aurait pas plus tard à s'en repentir comme d'une faute. On s'abstenait, d'après lui, au moment où il aurait fallu intervenir. Mais il ne pouvait songer à faire naître à ce sujet, au sein même du cabinet, une crise qui n'eût servi qu'à discréditer le gouvernement aux yeux de l'étranger, et jamais il ne regretta autant d'être privé de sa liberté d'action.

Quelques mois après sa chute, M. Léon Say, revenant sur cette question, écrivait ces mots, hélas! trop vrais : « La France, en abdiquant, n'a pas su faire comprendre les raisons et, l'on pourrait dire, les conditions de son abdication, et elle semble aujourd'hui être en danger de perdre cette influence morale qu'elle n'a jamais entendu abandonner, alors qu'elle croyait seulement s'abstraire, au profit de son alliée, d'une action politique dont elle pensait pouvoir laisser l'initiative à l'Angleterre[1]. »

Les derniers mois que M. Léon Say avait passés au ministère, avaient donc été rudes pour lui. Il quittait — pour toujours — le pouvoir, avec le pressentiment que son œuvre était désormais compromise, et que le Parlement s'éloignerait de plus en plus des traditions d'ordre et d'économie qu'il avait introduites dans la

1. Article paru en anglais dans la *Fortnightly Rewiew*, reproduit dans le *Journal des Économistes* d'août 1883.

gestion de nos finances; mais du moins avec la consolation d'avoir fait plus que son devoir pour conjurer le péril financier, et le ferme propos de poursuivre, envers et contre tous, la lutte qu'il avait entreprise pour sauver et pour accroître le patrimoine de la France.

CHAPITRE XIV

— 1882 - 1889 —

M. Léon Say reprend sa place au Sénat. — Son attitude en face des changements apportés dans notre situation politique et financière. — M. Léon Say à la tribune. — M. Léon Say au *Journal des Débats*. — Ses discours à Lyon. — Son cours à l'École des sciences politiques. — Ses travaux économiques et financiers à l'Institut et la *Revue des Deux Mondes*. — Son rôle dans la question de l'impôt foncier. — Son livre sur Turgot. — Le *Nouveau dictionnaire d'économie politique* et le *Dictionnaire des finances*.

On peut dire que de 1875 à 1882, M. Léon Say a dirigé nos finances. Sans doute il n'est pas resté ministre pendant ce long espace de temps; mais alors même qu'il n'était pas au pouvoir, son influence continuait de s'y faire sentir. On le considérait toujours comme le ministre du lendemain et, dans les moments difficiles, les regards se tournaient vers lui. Quand, après une crise parlementaire, ses collaborateurs de cette maison des finances qu'il avait faite si grande le voyaient s'éloigner, ils savaient que la séparation ne serait pas longue et que bientôt ils retrouveraient le chef expérimenté. L'opinion publique partageait leur espoir.

[illegible] chute du cabinet présidé par M. de Freycinet, on eut comme le sentiment que cette [illegible] serait sinon définitive, au moins [illegible] M. Léon Say n'avait pas attendu [illegible] pour ressentir cette impression. Au cours [illegible] passage au ministère, il s'était aperçu à divers [illegible] que dans cela des esprits et avec l'orien[illegible] nouvelle, il n'y aurait bientôt [illegible] aux affaires, ou du moins qu'il ne pourrait [illegible] revenir dans des conditions qui lui permettraient de veiller avec efficacité aux intérêts du pays. Il n'était pas, en effet, de ces politiciens à tout faire qui, avec une inconscience égale, passent d'un ministère à l'autre, aujourd'hui à la marine, demain à la justice ou au commerce, et, toujours inférieurs à leur tâche, surnagent comme des épaves dans les combinaisons les plus disparates. M. Léon Say ne comprenait le pouvoir qu'à la condition d'y être porté par un parti, avec mission de soutenir et de faire triompher les idées de ce parti.

« Je considère, disait-il, que le propre du gouvernement parlementaire, c'est d'être un gouvernement par les partis, entendus dans le sens le plus élevé, dans l'acception la plus haute du mot. Les partis, ce sont les représentants des grandes idées qui ont cours dans le pays. Oui, il faut que les partis gouvernent et pour qu'ils aient la force de gouverner, il est nécessaire qu'ils se soumettent à une discipline; j'ai toujours demandé à mes amis de main-

tenir cette discipline; je la respecterai moi-même[1]. »

Or le parti auquel s'honorait d'appartenir M. Léon Say, le centre gauche, s'il existait encore nominalement, n'était plus assez fort pour porter ses chefs au pouvoir et les y maintenir. La nouvelle génération parlementaire, qui s'était servie du centre gauche pour arriver aux affaires, affectait aujourd'hui de traiter comme quantité négligeable un groupe naguère encore si compact et qui comptait encore quelques hommes de valeur, mais que la mort, les désertions et les échecs électoraux avaient réduit à n'être plus guère qu'une expression parlementaire. L'atmosphère politique n'était plus la même. Le niveau intellectuel, le milieu social, les idées, le langage, les manières même du monde parlementaire, tout s'était transformé et abaissé. Les représentants des nouvelles couches électorales voyaient dans des hommes de la tournure d'esprit de M. Léon Say des êtres d'un autre âge. Ils ne comprenaient rien à leur manière désintéressée d'envisager la politique; ils étaient même incapables d'apprécier un genre d'éloquence qui, pour être goûté, demande une culture intellectuelle et une éducation au-dessus de la moyenne des politiciens de profession.

Par la force même des choses, M. Léon Say se trouvait donc isolé et comme exilé au milieu des nouvelles générations politiques. Et ce qu'il y a de plus grave

1. *Les Finances de la France sous la troisième République*, t. II, p. 629.

est qu'il se voyait condamné au rôle d'opposant. Ce rôle il l'accepta courageusement, non pas certes contre la République, qui n'était pas en cause, mais contre les sectaires et les habiles qui l'exploitaient au profit exclusif de leurs passions ou de leurs intérêts. Parvenu à l'âge mûr, après avoir traversé le pouvoir, il se voyait contraint de reprendre, sous la République, une lutte analogue à celle qu'il avait soutenue dans sa jeunesse sous l'Empire. En cela il était logique. Pourquoi, en effet, avait-il combattu le gouvernement impérial? Ce n'était pas seulement à cause de ses origines, mais encore parce que ce régime avait supprimé le contrôle de la nation, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre financier. Or, pour M. Léon Say, la République n'était pas une formule magique, ou un syndicat d'affaires constitué au profit de quelques privilégiés sans scrupules. République voulait dire : contrôle efficace et sincère du pouvoir parlementaire, gouvernement à bon marché, ordre dans les finances, répartition plus équitable des charges publiques, diminution du prix de la vie par la diffusion des échanges et le développement de la fortune publique. République voulait dire aussi : réduction des cadres bureaucratiques, simplification des rouages administratifs, suppression des abus qu'engendrent le favoritisme et le népotisme.

M. Léon Say aurait donc manqué à sa conscience s'il n'avait pas combattu en 1885, et avec les mêmes armes, les mêmes abus qu'il avait combattus

en 1865, avant l'avènement de l'Empire libéral. Pouvait-on lui demander d'approuver sous la République des procédés qu'il jugeait détestables sous un autre régime? Et pourquoi n'aurait-il pas sévèrement condamné l'usage des douzièmes provisoires, le désordre financier, l'invasion croissante du fonctionnarisme, l'augmentation scandaleuse des impôts et l'accroissement monstrueux de la dette publique?

Par un douloureux retour des choses, il était réservé à M. Léon Say de voir chanceler et même s'effondrer les grands principes à la défense desquels il avait consacré toutes les forces de son intelligence et de son cœur. Il n'avait cessé, par exemple, de dire que le bon ordre dans les finances devait être la clé de voûte du régime républicain, et que sans de bonnes finances on ne pouvait pas faire de bonne politique; il n'avait épargné ni son temps ni sa peine pour mettre en pratique ces vérités élémentaires. Or, il a vu les déficits budgétaires succéder aux excédents, les emprunts aux emprunts, les augmentations d'impôts aux augmentations d'impôts, les douzièmes provisoires aux douzièmes provisoires. Il a vu l'amortissement réduit à une vaine apparence et les emprunts subreptices devenir une des pratiques habituelles de notre politique financière. Il avait foi dans le libre-échange, non pas seulement au point de vue de ses vertus stimulantes, mais parce qu'il savait que le libre-échange devait améliorer la condition du plus grand nombre, en abaissant le prix des choses les plus nécessaires à l'exis-

tence; et il devait voir des républicains abdiquer la politique, sur ce point libérale, de l'Empire, pour revenir en arrière et frapper de taxes exorbitantes toutes denrées indispensables à la vie, même le pain. Il avait reproché amèrement à l'Empire, et à M. Haussmann en particulier, leur passion pour les dépenses voluptuaires et surtout pour les bâtisses; et il devait encore voir un certain parti républicain, exagérant encore ce travers de l'Empire, gaspiller follement les ressources du pays en des constructions souvent inutiles et d'un entretien ruineux.

Ce n'est pas sans une profonde tristesse que M. Léon Say assista à la ruine de ses espérances. Mais, à la différence de plusieurs de ses amis politiques, ne subit-il pas, du moins, cette épreuve avec la passivité d'un vaincu. Il connaissait l'inanité des récriminations et n'ignorait pas que si, parfois, un homme peut se laisser convaincre par des arguments et revenir sur sa décision, il n'en était pas de même d'une Assemblée irresponsable dont chaque membre n'écoute que son intérêt électoral. Il ne se faisait donc aucune illusion sur la médiocre efficacité de conseils donnés à des hommes décidés à ne rien entendre, et à persévérer dans la voie où ils s'étaient engagés très consciemment. Mais, outre que proclamer ce que l'on croit être juste, ce que l'on sait être vrai, est pour une conscience droite le plus impérieux des besoins, M. Léon Say ne pouvait pas laisser supposer que son silence équivalait à un acquiescement.

Il demeura pour protester contre ce qu'il appelait la « caricature » du régime parlementaire, et pour éclairer l'opinion sur les dangers de la triple menace de l'anarchie financière, de l'anarchie économique et de l'anarchie sociale.

Des esprits prévenus ou malveillants ont affecté de voir, dans cette nouvelle attitude de M. Léon Say, l'effet d'une rancune mal dissimulée contre un régime qu'il avait accepté faute de mieux, c'est-à-dire à défaut d'une monarchie constitutionnelle. C'est l'opposé de la vérité. Bien qu'on ait dit et répété le contraire, M. Léon Say n'avait aucune attache monarchique. Libéral d'instinct et de tradition, très lié sous l'Empire avec les chefs du parti républicain, il devait nécessairement et sans effort compter parmi les premiers fondateurs et les soutiens de la troisième République, que ses amis et lui ont tant contribué à fonder. Républicain de raison autant que d'inclination, jamais il ne se laissa entraîner par imprudence à saper un régime qu'il aimait et qui était pour ainsi dire adéquat à sa façon de penser. Et c'est précisément parce que la République lui était chère, parce qu'il n'avait aucune velléité de lui substituer une autre forme de gouvernement, qu'il n'hésita pas à affronter la lutte avec ceux qui, volontairement ou non, contribuaient à la discréditer et à en fausser l'esprit. Nous avons vu comment il s'y était pris pour fonder et consolider la République : il nous reste à voir comment, dans le camp de l'opposition, ou

[illegible] ŒUVRES.

[illegible] les institutions [illegible] de ceux qui, [illegible] compromettre ou de [illegible]

[illegible] en cachait pas. [illegible] appartient aux [illegible] optimisme [illegible] cours de la [illegible] financier traversa [illegible] gouverne- [illegible] gravité. Il se [illegible] des capitaux [illegible] On met un [illegible] dire qu'on [illegible] assez riche [illegible] suffit de [illegible] peut [illegible] de chasse. » [illegible] mal. [illegible] improductives, [illegible] gaspille les [illegible] Il ne s'était [illegible] nombre [illegible] particulier [illegible] pour et [illegible] depuis [illegible] dans des

[illegible] I [illegible]

entreprises improductives ou imaginaires, et qu'elle les avait perdues. Il s'agissait maintenant de payer à la spéculation une nouvelle rançon de plusieurs milliards comme la rançon de 1871.

« Notre première perte, celle de 1871, disait M. Léon Say, nous l'avons couverte et comblée par des épargnes nouvelles accumulées en 1872, 1873 et 1874, et qui ont refait la fortune du pays; la perte que nous venons de subir, celle de 1881 et 1882, nous ne pourrons la couvrir et la combler que par la continuité des épargnes en 1882, 1883 et 1884. Il n'y a que le temps qui puisse nous guérir de la maladie que nous avons contractée. Il faut attendre patiemment que le réservoir de la fortune publique ait repris son niveau d'autrefois. Tant que nous ne serons pas revenus à ce niveau, nous ne devons rien y puiser; ou, si nous le faisons, il faut que ce soit avec une extrême modération et dans le cas seulement d'une nécessité indiscutable. »

Cette extrême modération, que recommandait M. Léon Say, était moins que jamais dans les idées du gouvernement et de la Chambre. Loin de ralentir les dépenses, les pouvoirs publics semblaient prendre à tâche de les accélérer. Le budget que M. Léon Say avait déposé lors de son dernier passage au ministère était de 3 milliards 764 millions. Deux mois après, la Chambre s'empressait de voter un budget de 3 milliards 874 millions, soit une augmentation de 10 millions exclusivement consacrés

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« [illegible] de bonnes finances en 1883 pour que l'on fasse de bonne politique en 1885. Faites un bon budget, écartez toutes les difficultés financières; car si le pays peut bien subir des crises politiques, des crises industrielles, des embarras budgétaires comme ceux que nous rencontrons aujourd'hui, — oui, ce sont là trois maladies qu'un pays comme le nôtre, aussi fortement organisé peut supporter, — il ne faut pas qu'il les éprouve toutes les trois en même temps, le même jour. Nous pouvons vaincre bien des difficultés, mais il ne faut pas les accumuler toutes sur le même moment. Voilà pourquoi il est du plus haut intérêt pour le gouvernement républicain, pour le pays, pour la France, de faire de bonnes finances en 1883, parce que ce sont ces bonnes finances de 1883 qui feront la bonne politique de 1885[1]. »

1. *Les Finances de la France sous la troisième République*, t. II, p. 682.

Paroles mémorables, auxquelles les élections de 1885, qui faillirent compromettre l'existence de la République, donnèrent une confirmation éclatante.

Le Parlement n'en tint nul compte. Il s'empressa de sanctionner une foule de dépenses inutiles ou inopportunes, et du même coup il votait 75 millions de dégrèvement du droit sur les vins, uniquement pour donner satisfaction à la partie la plus active et la plus influente de sa clientèle électorale. En même temps qu'ils augmentaient le budget ordinaire et qu'ils diminuaient les ressources qui devaient l'alimenter, le Gouvernement et la Chambre dotaient dans des proportions exagérées le budget extraordinaire chargé de pourvoir à la construction des chemins de fer électoraux. Sur ce dernier point, M. Léon Say dut encore une fois exposer l'économie générale du programme des travaux publics, rappeler dans quelles conditions il avait été élaboré et comment, de quatre milliards cinq cents millions, — chiffre primitif, — il avait été porté par la Chambre à plus de huit milliards!

Il ne se contentait pas de prodiguer les conseils à la tribune du Sénat; il avait repris avec joie sa place restée vide au *Journal des Débats*.

« Il l'aima d'une tendresse attentive et profonde, cette maison toujours hospitalière aux lettres : elle répondait doublement à ses goûts sensés et libéraux, car elle savait à la fois se conserver et se renouveler : la vie du journal refleurissait sans cesse dans un

cadre vieilli, dans cette archaïque demeure qui semble avoir la coquetterie de sa vétusté. Heureuse maison, plus heureuse que le palais d'à côté, elle a su pendant près d'un siècle échapper aux révolutions et garder sa dynastie! M. Léon Say y retrouva respectée et dominatrice, la tradition des grands fondateurs. Le lieu était sûr, honnête, agréable, parfumé d'urbanité. Le bureau, la *salle* de rédaction avait sa physionomie très marquée; on s'y serait cru dans une réunion d'amis, dans un cercle d'esprits cultivés et polis, dans un salon, vivant et actif salon qui prenait toujours en politique le parti de la liberté et le parti du goût en littérature[1].... »

On sait que la Société d'économie politique de Lyon a l'habitude de convier, au banquet qui clôture ses travaux de l'année, une personnalité marquante de la politique ou de l'économie politique. Invité à venir présider la séance du 27 mars 1883, M. Léon Say accepta avec empressement cette invitation. Pour la première fois depuis la fondation de la société, tous les membres étaient présents au banquet, et à son entrée dans la salle M. Léon Say fut salué par de chaleureuses acclamations. Répondant au président, il développa avec un rare bonheur d'expression et une grande élévation d'idées le thème des rapports nécessaires entre la politique et l'économie politique. Déjà son esprit était tourné du côté des idées sociales,

1. Albert Vandal, Discours de réception à l'Académie française.

et il suivait d'un œil inquiet le progrès du socialisme renaissant. Il insista particulièrement sur la nécessité de ne pas exagérer l'intervention de l'État dans les affaires privées et, d'autre part, sur la nécessité de créer une atmosphère politique au milieu de laquelle les intérêts pourraient trouver la sécurité dont ils ont besoin.

« Les lois économiques, dit-il, sont des lois qui sont à mes yeux aussi certaines que les lois physiques ou mathématiques. On ne peut pas les violer impunément. Ce sont, en même temps, des lois dont l'existence doit nous réjouir, car elles sont des lois de progrès. Les grandes lois économiques et politiques font des peuples ce qu'ils sont; ce sont elles qui président au développement de l'humanité; ce sont des lois de consolation et non pas de tristesse; elles nous apprennent comment un peuple accroît indéfiniment sa puissance et sa richesse; elles ne connaissent pas les bornes du progrès, et, quand nous les étudions, nous apprenons que, ne mettant pas de limites à la richesse, elles en font suivre l'accroissement de moralité et de bien-être... »

Abordant enfin la question de la liberté commerciale, M. Léon Say s'écriait : « Permettez-moi de terminer en disant que vous me trouverez toujours près de vous chaque fois qu'il s'agira de défendre la grande cause de la liberté commerciale. Je vous demande de me considérer comme le petit-fils d'un Lyonnais et de me permettre de marcher avec vous sous le drapeau du libre-échange dans le bataillon lyonnais. »

Le lendemain de cette séance, qui marque une date dans les fastes de la Société d'économie politique de Lyon, la Chambre de commerce, présidée par M. Sévène, lui fit les honneurs inusités d'une séance solennelle. M. Léon Say prit encore une fois la parole. Il insista sur la question coloniale qui, jusqu'alors, n'avait pas tenu une grande place dans ses préoccupations.

Le moment approchait où M. Léon Say allait être appelé à défendre sur un théâtre plus vaste la liberté commerciale menacée. Mais, avant de raconter les péripéties de la campagne libre-échangiste, nous anticiperons un peu sur les événements pour le suivre dans sa brillante et trop courte carrière de professeur.

Déjà au cercle Saint-Simon il avait eu l'occasion de faire une série de conférences, réunies depuis en volume sous le titre de : *Le Socialisme d'État*, qui avaient eu un grand éclat et où l'organisation du socialisme allemand avait été pour la première fois exposée dans tous ses détails. Ce succès inspira sans doute à M. Boutmy la pensée de lui demander de vouloir bien occuper la chaire des finances à l'École des sciences politiques. Rien ne répondait mieux aux convenances de M. Say, et cette offre lui arrivait au moment opportun. Le professorat l'avait toujours séduit et, si la politique ne l'avait pas entraîné dans une autre voie, il eût regardé comme une grande faveur de la fortune de monter dans la chaire illustrée

par son grand-père. Il s'empressa donc d'accepter la proposition de M. Boutmy et il se mit à préparer son cours avec une ardeur juvénile.

S'adressant à un auditoire déjà au courant des principes qui président à la distribution des richesses et au mécanisme des impôts, M. Léon Say n'avait d'ailleurs pas à faire un cours proprement dit sur les finances, ni à en expliquer le fonctionnement. Se plaçant à un point de vue très général, il aborda la question des impôts démocratiques. Dès la première leçon, qui eut lieu le 17 février 1886, « devant un auditoire d'élèves étonnés de coudoyer tant de notabilités accourues pour entendre un maître exceptionnel[1] », il se révéla professeur dans la plus noble acception du terme, par la clarté de l'exposition, la rigueur de la méthode, la simplicité, l'art souverain de faire comprendre les choses les plus compliquées.

Nous aurons occasion de revenir sur les idées émises par M. Léon Say; nous nous contenterons, à cette place, d'en donner un aperçu sommaire.

Il commence par exposer les moyens que la démocratie a employés pour imposer à ceux qui la gouvernent le respect de l'égalité et de la justice, et les procédés qu'elle a mis en usage quand elle a voulu agir sur la fortune des citoyens afin d'égaliser leurs conditions. Cette étude générale ou plutôt ce tableau remplit ses trois premières conférences. Il aborde

1. M. René Stourm, Notice sur M. Léon Say. Lue à l'Académie des sciences morales et politiques le 2 juin 1897.

ensuite quelques-uns des côtés pratiques de la question, en montrant quelles ont été, en matière de finance, les luttes de la démocratie florentine au moyen âge. Il passe alors aux solutions financières des assemblées de la Révolution française et étudie au XIXe siècle, en Angleterre et en Italie, d'autres solutions auxquelles on a eu recours, comme, par exemple, en Angleterre l'impôt sur le revenu, et en Italie l'impôt sur la richesse mobilière. Dans un court exposé, il cherche à faire comprendre le principe des législations allemande et suisse, si différentes l'une de l'autre dans leur conception comme dans leur application, des législations de l'Angleterre et de l'Italie. Enfin la conclusion fait entrevoir ce que notre civilisation moderne et nos systèmes politiques peuvent craindre ou espérer des discussions qui se poursuivent dans les esprits et dans les assemblées du monde civilisé, et montre l'influence qu'ont exercée les principes de la saine économie politique sur les systèmes financiers.

« Quand la démocratie, dit M. Léon Say, a poursuivi l'égalité et la justice, elle s'est appuyée sur ce que j'appellerai l'esprit économique, c'est-à-dire sur des principes pratiqués par des hommes libéraux dont les doctrines ont constitué plus tard la science de l'économie politique. Lorsque, grâce au triomphe des idées économiques, la démocratie est parvenue à obtenir l'égalité de traitement devant la loi, ainsi que la justice dans la répartition des charges publiques,

cette victoire ne lui a pas suffi. Il lui a paru bon de faire un pas de plus, d'abandonner ceux qui l'avaient d'abord soutenue et de se mettre entre les mains d'un certain nombre d'hommes d'État hostiles à l'économie politique.

» Les voies dans lesquelles les nouveaux conducteurs de la démocratie l'engagent ne sont pas autres que les voies du socialisme[1]. »

Telle était bien, en effet, la conclusion qui se dégageait de cette intéressante excursion à travers les différents systèmes fiscaux du passé et du présent.

Dans sa retraite relative, M. Léon Say apprécia la situation politique et budgétaire avec son habituelle clairvoyance. Il n'était pas de ceux qui sacrifient leurs convictions au goût du jour. Aussi son parti fut-il vite pris. Il résolut de faire aux nouvelles mœurs financières qui menaçaient la fortune publique une opposition toujours courtoise et modérée dans la forme, mais au fond très nette et très vive. Par la plume et par la parole, il travailla sans relâche à maintenir en crédit les idées d'ordre et d'équilibre qui lui tenaient au cœur, à exhorter le pays au respect des traditions budgétaires qui, de 1875 à 1880, lui avaient assuré une exceptionnelle prospérité, et à lui rappeler les principes exacts de la science financière. Œuvre ingrate, sans doute, que de dénoncer des

1. *Les Solutions démocratiques de la question des impôts*, t. Ier, p. 39.

Ce sont ces vérités, telles que les concevait M. Léon Say, et telles qu'il les a propagées à cette époque, qu'il nous faut maintenant essayer d'exposer brièvement dans leur ensemble.

Rien d'étonnant à ce que son attention se soit portée avant tout sur le budget. Le budget n'est-il pas l'acte le plus important de la vie financière d'un peuple? Le sort de la richesse nationale n'est-il pas en jeu lorsqu'on prépare le budget, ou qu'on le discute? N'y a-t-il pas dès lors un intérêt suprême à connaître les principes qui doivent présider à sa confection?

Ces principes, M. Léon Say s'appliqua particulièrement à les mettre en lumière dans un article de la *Revue des Deux Mondes* — 15 janvier 1885 — intitulé : *Le Budget devant les Chambres françaises.*

Le budget, d'après lui, doit remplir quatre conditions : il doit posséder l'unité, il doit être annuel, il doit être préalable, il doit représenter une personnalité comptable.

L'unité est indispensable parce que, seule, elle procure la clarté. Sans unité, on ne saurait se rendre un compte exact de la situation des finances, et des charges totales qui pèsent sur le pays. L'annalité est également nécessaire, pour que le pouvoir exécutif reste toujours soumis au contrôle légitime des représentants des contribuables. Il faut encore que le budget soit préalable, car autrement le Parlement se trouverait engagé malgré lui, si l'exécution du budget précédait l'assentiment qu'il a seul le droit de donner.

« Le budget préalable, écrit M. Léon Say, c'est tout bonnement la prévoyance dans l'administration des finances. Rien de plus, rien de moins. Il serait commode de ne pas compter, et le budget de recette le plus simple a toujours été celui du Juif-Errant. Avoir un fonds, fût-il de cinq sous, qui se renouvelle sans cesse, c'est tout ce qu'il y a de plus commode; malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. »

Enfin, « le budget est voté comme l'acte de naissance d'une personne destinée à se mouvoir pendant toute une année ». C'est donc une sorte de personne imaginaire, à laquelle on doit pouvoir rattacher facilement les opérations qui ont eu lieu pendant un laps de temps pour lequel la loi lui a prêté la vie; de même qu'on peut rattacher à une personne physique l'ensemble des droits acquis et des charges assumées par elle durant son existence.

Il fallait en quelque sorte monter la garde autour de ces quatre principes, et les défendre contre les atteintes des mauvaises volontés, ou celles, plus dangereuses peut-être, des bonnes volontés maladroites. Il fallait repousser toutes les réformes, si séduisantes fussent-elles d'autre part, qui pourraient avoir pour effet d'en compromettre l'observation.

C'est cette dernière considération qui détermina surtout M. Léon Say à combattre le changement de date d'ouverture de l'année financière, soutenu en 1888 par M. Peytral, ministre des finances. Il

s'agissait de reporter cette date du 1er janvier au 1er juillet. Le ministre croyait trouver, grâce à cette modification, le moyen de rapprocher l'époque de préparation du budget de celle de sa mise à exécution, et d'obtenir ainsi des évaluations plus justes.

Lorsque le projet, après avoir été adopté par la Chambre, vint devant le Sénat, M. Léon Say donna lecture à la tribune, le 11 juin 1888, d'un rapport dont il avait été chargé et où il développait ses objections.

Tout d'abord, disait-il, l'avantage escompté par le ministre était problématique. Il n'importait guère en réalité que le budget fût déposé en hiver au lieu de l'être au printemps. Sans doute, les vacances de Pâques étaient un peu plus courtes que les grandes vacances; mais ce n'était après tout qu'un gain de trois semaines à consacrer en plus à la discussion. Par contre, ce bénéfice minime était compensé dans de certains ordres de dépenses par de sérieux inconvénients. Ainsi, ce n'est qu'à la fin de l'année scolaire qu'on peut recueillir les renseignements nécessaires pour procéder aux marchés de fournitures. Ainsi encore, la période la plus active d'exécution des travaux publics se place au cœur de l'été : faudrait-il les ralentir ou les suspendre, en cas de retard dans le vote de la loi de finances? Le 1er juillet était-il bien choisi pour ouvrir en cette matière des crédits dont les formalités administratives — études des ingénieurs, devis, etc., — ne permettraient l'emploi qu'à la veille de la morte-saison d'hiver?

Mais il y avait contre le projet de M. Peytral des raisons plus graves encore. L'époque des sessions des conseils généraux ne permettait pas de changer la date du 1er janvier pour l'ouverture des budgets départementaux et communaux. Pour un motif analogue, les contributions directes, à cause des nécessités de leur répartition, ne pouvaient se plier à la modification projetée. Il en était de même des droits d'entrée sur les vins, dont le régime, dans notre législation, est étroitement lié à celui des octrois municipaux. Aussi, dans ces trois cas, le ministre conservait-il l'ancienne date.

Mais alors, que devenait l'unité budgétaire? On avait en réalité deux budgets partiels, chevauchant l'un sur l'autre à six mois d'intervalle. Dans un tel système, comment établir des comparaisons et obtenir des résultats d'ensemble? Comment savoir où l'on en est? Comment connaître le fardeau du contribuable écartelé, pour ainsi dire, entre deux comptabilités? On ne peut pas séparer les diverses parties d'un même contribuable pour les réunir ensuite, et en faire un contribuable total!

Enfin, à cette idée que le budget doit représenter une personnalité comptable, on pourrait rattacher les études de M. Léon Say sur la comptabilité, et notamment ces charmantes et humoristiques *Considérations sur la comptabilité en partie double*, dont il donna lecture à l'Académie des sciences morales et politiques, le 19 décembre 1885. Il était difficile d'exposer avec

plus de grâce et d'esprit cette matière malaisément souriante :

« La comptabilité moderne est un art d'imagination qui porte l'empreinte du génie italien et du génie grec. Elle ne ressemble pas à cette comptabilité vulgaire qui naquit un jour dans le ménage, et fut inventée, sans aucun doute, par les utiles personnes auxquelles on a trop souvent donné la mission de faire la langue...

» Les pâtres de l'ancienne Grèce, en se désaltérant à l'eau d'une fontaine, croyaient voir la nymphe des eaux; ils peuplaient la nature d'une foule d'êtres au milieu desquels ils vivaient comme dans une société supérieure à la société humaine.

» Les marchands enfermés dans les villes n'entendent au milieu de leurs ballots la voix d'aucune naïade; c'est tout au plus si, de temps à autre, Éole trouve assez de place pour dégonfler ses outres dans l'étroite *merceria* qui donne accès à leurs magasins. Les dieux du grand air ne se plaisent pas dans les arrière-boutiques. Cependant l'imagination ne perd jamais ses droits. Quand la race des pâtres est devenue marchande, elle a porté dans les affaires le goût qu'elle avait pour les fictions, et elle s'est fait une nouvelle société d'êtres imaginaires pour ne pas vivre isolée. La caisse et le magasin sont devenus des personnages mythologiques, dieux roturiers qui n'ont d'ailleurs pas manqué d'autels. »

M. Léon Say projetait la lumière dans les obscu-

rités de la comptabilité en partie double, en examinait les avantages, et en notait les écueils :

« Souvent, disait-il, elle perd de vue le réel et se laisse emporter par l'imagination... Et puisque j'ai parlé mythologie et fable, j'emploierai leur langage en finissant pour dire aux comptables qui tenteraient d'abuser de la partie double que s'il est beau d'animer Galatée, il est mal de la séduire. »

Relativement à la comptabilité publique, M. Léon Say était d'avis qu'il y avait lieu d'y apporter de profondes réformes :

« L'ensemble des lois et des règlements sur la comptabilité publique est à refaire en entier », disait-il au Sénat[1]. Et plus tard, dans un discours à la Chambre : « Notre comptabilité n'est pas ce qu'on appelle une comptabilité patrimoniale. L'État n'a pas une comptabilité analogue à celle d'une maison de commerce. Nous ne pouvons point faire notre bilan. Le bilan du Trésor n'est pas le bilan de l'État, c'est le bilan du banquier de l'État... La comptabilité du Trésor, qui est le banquier de l'État, ne peut pas être la comptabilité de l'État; celle-ci n'existe pas; elle est très difficile à établir[2]. »

Mais ce n'est pas tout d'avoir dégagé les idées directrices qui doivent servir à établir les cadres du budget. Les formules techniques ne suffisent pas sans l'art de les faire vivre. Les quatre principes que nous

1. Séance du 5 novembre 1888.
2. Séance du 27 octobre 1890.

venons d'examiner permettent seulement de construire une statue régulière. Il faut maintenant animer la statue. Ce qui anime un budget, c'est « une idée financière »; il doit être l'expression d'une doctrine. Le ministre des finances se méprend sur son rôle, s'il pense n'avoir qu'à rechercher, au moyen de combinaisons plus ou moins habiles de chiffres, une balance exacte. S'il ne doit jamais être un prestidigitateur, il ne doit pas davantage être un simple calculateur. Il est, en matière financière, l'organe de la politique du cabinet. Autrement son budget — qu'on l'appelle sans ambage « budget d'expédients », ou plus galamment « budget d'attente » — n'est qu'une œuvre sans caractère et sans physionomie. Aussi, pour que l'idée mère du budget fût mieux comprise et mieux mise en relief, M. Léon Say aurait-il voulu qu'avant de nommer la Commission du budget la Chambre entière discutât la philosophie du projet qui lui était soumis, après avoir entendu le ministre.

« Il serait utile, disait-il, que la Chambre pût, pour ainsi dire, se former en comité général pour se faire une idée précise de la politique financière renfermée dans le projet du ministre, et pour y donner, s'il y a lieu, son assentiment. Lorsque la discussion générale aurait été suffisante, complète même, chacun de nous pourrait se retirer dans son bureau pour procéder à la nomination des commissaires, et là, dans le bureau, on examinerait plus particulièrement les questions de détail que les membres de la Chambre

désireraient voir traiter dans la Commission du budget [1]. »

Malheureusement, il ne fut pas donné suite par la Chambre à cette suggestion.

En se plaçant dans l'ordre de considérations qui précède, on distingue divers types de budgets. D'abord le budget « américain », qui fait surtout appel pour s'équilibrer aux droits de douane, et constitue ainsi une richesse de trésorerie considérable. Il est séduisant et dangereux. L'élévation des taxes douanières est un accroissement des charges de la consommation, qui se resserre en conséquence. Elle enlève également toute élasticité aux taxes intérieures qui sont pourtant pour les gros budgets une ressource indispensable. Et puis, dans cette politique « américaine », dans ce protectionnisme aigu, il y a « comme une explosion d'intérêts individuels incompatible avec la grandeur des sentiments qui doivent exister dans un pays comme le nôtre [2] ».

Le budget « radical » se signale par d'autres particularités. Il est inspiré de cette idée que l'impôt est un bien. L'impôt, dans cette doctrine, a pour mission sociale de corriger les inégalités dans la répartition des richesses. C'est un instrument de nivellement ou plutôt d'abaissement.

Reste enfin le troisième budget, le budget « républicain tout court », ou « républicain libéral ».

1. Chambre des députés, 17 février 1891.
2. Chambre des députés, 27 octobre 1890.

« Ce budget est purement et simplement celui qui s'équilibre au moyen de l'impôt, qui emploie le plus justement possible les sommes mises à sa disposition dans l'intérêt de l'État, c'est-à-dire dans l'intérêt de tout le monde, et demande au pays d'avoir courageusement la main à la poche pour fournir aux dépenses les ressources nécessaires.... Le budget républicain n'est incompatible avec aucune réforme; il peut, tout comme les autres, être un budget de progrès; il est seulement un budget de progrès déterminés. Les réformes que nous voulons faire, ce sont des réformes précises, mais ce ne sont pas toutes les réformes[1]. »

Nous ne pouvons ici prétendre reproduire tous les conseils de sagesse financière que M. Léon Say prodiguait à ce propos. Sans trêve, il mettait le Parlement en garde contre l'augmentation des dépenses injustifiées, contre le développement exagéré des attributions de l'État, contre le trop grand nombre des fonctionnaires, l'abus des retraites prématurées et l'assaut des emplois publics. Nous devons nous borner à ce court résumé de ses principales idées sur le budget.

Suivons-le maintenant dans la question non moins difficile des impôts.

Il se consacra, notamment, au problème de l'impôt foncier, et les combinaisons que son expérience lui suggéra pour le résoudre méritent d'être exposées

1. Chambre des députés, 27 octobre 1890.

avec quelque développement. On peut dire que la question de l'impôt foncier l'a préoccupé toute sa vie, et il faut même remonter un peu dans le passé pour voir quelle place elle a toujours tenue dans ses pensées.

Dès 1871, l'Assemblée nationale avait été impressionnée par les inégalités de la contribution foncière. Les évaluations cadastrales, restées fixes malgré les changements que le temps avait introduits dans la valeur des propriétés, n'étaient plus en rapport avec l'état de choses actuel. Certains départements se trouvaient taxés à un taux exorbitant; d'autres, plus rares, jouissaient de faveurs injustifiées : la péréquation s'imposait. Certains s'efforçaient de l'obtenir en relevant l'impôt des terres incultes à l'époque de la confection du cadastre, et devenues productives depuis. Tel était le sens d'une proposition de loi adoptée par l'Assemblée, le 22 mars 1874, — proposition Lanel-Féray. — L'intention qui l'avait inspirée était excellente; des difficultés techniques la rendaient malheureusement inapplicable. Il fallait donc recourir à une autre combinaison.

M. Léon Say estimait que l'on ne pourrait rien faire de pratique, tant que l'on manquerait de données précises et de statistiques exactes.

« C'est par des statistiques et des renseignements généraux, disait-il plus tard[1], qu'on a établi les pre-

1. Discours prononcé à la réunion du centre gauche sénatorial, 4 mars 1881.

miers contingents; c'est par des statistiques et des renseignements généraux qu'on a réalisé un certain nombre de dégrèvements. Si cette mesure manque de la précision et de l'autorité nécessaires pour servir de base à une peréquation par voie d'augmentation à la charge de ceux qui sont le moins imposés, elle est tout à fait suffisante pour servir, au contraire, de base à une péréquation par voie de diminution au profit de ceux qui sont surimposés. »

En conséquence, le 23 mars 1876, alors qu'il était membre du cabinet Dufaure, il déposa deux projets : le premier concernait la réfection des opérations cadastrales locales, et demandait un crédit d'un million pour opérer sur les matrices la séparation des propriétés bâties et des propriétés non bâties; le second demandait aussi un crédit d'un million pour procéder à l'évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties. Les événements politiques ne permirent pas de les discuter immédiatement. Pour la troisième fois, M. Léon Say les présenta dans les premiers mois de 1879. Le second projet fut voté par la Chambre le 1er août de cette année. Quant au premier, il ne devait l'être que le 29 juillet 1881, grâce au mouvement d'opinion suscité par Léon Say. Il consacrait un progrès sensible, car il n'y a vraiment qu'un rapport éloigné entre l'impôt foncier des propriétés rurales et l'impôt foncier des propriétés bâties, qui sont en grande partie des propriétés urbaines. On peut dégrever les unes sans les autres.

[illegible] 55 [illegible] IS.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

était acquittée alors même qu'il n'y avait pas de fermage du tout. Qu'était-il donc en réalité? Un impôt sur la fabrication des produits agricoles, une taxe sur la terre considérée comme outil de culture, une *patente* ni plus ni moins. « C'est là la vraie raison pour laquelle on doit le remanier, et le diminuer. C'est un impôt mis à la source de la production, tandis que les bons impôts sont ceux qui demandent la moindre avance possible au producteur, ou mieux, qui ne lui en demandent aucune. » Alléger le fardeau de l'agriculture, c'était donc favoriser une des principales sources de la richesse. C'était en même temps fermer la voie à d'autres dégrèvements, plus onéreux pour nos finances et moins profitables au pays.

En 1890, la question attendait encore d'être résolue. La revision, entreprise en 1889, de l'enquête de 1884 avait montré que la propriété non bâtie était cotisée au taux moyen de 4,60 p. 100 de revenu net. Les recensements des propriétés bâties et l'évaluation de leurs valeurs locatives, opérés conformément à la loi du 8 août 1885, avaient fait ressortir pour cette dernière catégorie le taux moyen de 3,03 p. 100. Le budget de 1891, déposé par M. Rouvier, s'appliquait à ramener les deux classes de propriété au taux uniforme de 3,97 p. 100 de revenu net, en déchargeant l'une sur l'autre, et à transformer l'impôt des propriétés bâties en impôt de quotité.

Sans doute, le système Rouvier pouvait réaliser la péréquation de l'impôt sur les propriétés bâties et

l'enquête de 1884 avait déterminé individuellement les valeurs locatives. Mais il n'en était pas de même pour les propriétés non bâties. En cette matière, il n'atteignait que le contingent départemental, qu'il voulait ramener à 3,97. Or, ce qu'il aurait fallu connaître, c'est la valeur de chaque parcelle, la part effective du revenu net qu'elle payait alors au percepteur. En d'autres termes, une revision complète du cadastre était indispensable. En effet, qu'est-ce qu'une moyenne, sinon un chiffre essentiellement fictif, et combien y a t-il de contribuables qui paient justement « la moyenne »? On n'aurait encore rien fait quand on aurait équilibré les contingents départementaux. Au sein du département les inégalités individuelles subsisteraient aussi flagrantes, aussi iniques que par le passé. La loi de finances ne fournissait donc pas encore la solution définitive. Ce n'était qu'une préface, — et ce n'était pas assez.

Aussi M. Léon Say déposa-t-il, le 31 mai 1890, une proposition de loi qui résumait toute son expérience sur ce grave sujet[1].

Il n'y avait, d'après lui, que trois moyens d'obtenir l'égalité entre les contribuables. Ou bien, on procéderait à une réfection intégrale du cadastre, — travail délicat, extrêmement coûteux et de résultats toujours précaires, car l'œuvre à peine achevée devrait être aussitôt reprise si on voulait la tenir au courant. — De

1. Elle fut envoyée à la Commission du budget.

plus, comme il serait impossible aux mêmes commissaires d'effectuer cette œuvre colossale dans son ensemble, il y aurait fatalement des divergences de méthode dans les évaluations, des faits d'appréciation personnelle qui perpétueraient et accroîtraient même, avec le temps, les inégalités.

Ou bien encore on pourrait transformer l'impôt foncier en impôt de quotité. Mais une telle mesure était aux yeux de M. Léon Say politiquement et économiquement impraticable. Déjà, en 1881, il avait dit en excellents termes :

« La transformation de l'impôt foncier en impôt de quotité ne me paraît pas fournir de solution. Le jour où l'on croirait pouvoir établir en France un impôt sur le revenu, on aurait à chercher les moyens de comprendre dans les tableaux des divers revenus le revenu foncier, pour le suivre dans ses variations, afin de pouvoir augmenter ou diminuer l'impôt selon que les années auraient été bonnes ou mauvaises... Mais la seule pensée de soumettre les agriculteurs de toute la France à une sorte d'exercice analogue à celui que n'ont pas pu supporter les bouilleurs de cru, c'est, au point de vue administratif comme au point de vue politique, une entreprise qui ne supporte même pas l'examen[1]. »

L'impôt foncier tel qu'il est établi chez nous n'est pas et ne peut pas devenir un impôt sur le revenu des terres.

1. Discours prononcé à la réunion du centre gauche sénatorial, 4 mars 1881.

Restait un troisième moyen, le seul dont on pouvait se promettre d'heureux effets : transformer l'impôt foncier en impôt local, en abandonnant son principal aux départements et aux communes. Dans cette combinaison, la péréquation entre départements n'avait plus de raison d'être. « Du moment que je prélève sur les habitants d'un département une certaine somme, pour faire face à des dépenses à exécuter dans ce même département, qu'est-ce que cela fait à ses habitants que le contingent soit plus ou moins élevé? » Ils sont les premiers à profiter de l'emploi de leur argent.

Cette proposition tenait compte, d'ailleurs, d'une constatation historique : « On a pu constater, depuis un certain nombre d'années, un fait qui tend de plus en plus à se généraliser en matière de division des impôts, selon leur nature, entre les budgets généraux et les budgets locaux. Dans les grandes fédérations, qu'elles soient républicaines ou monarchiques, les impôts fédéraux sont surtout indirects, et les impôts des cantons, États, royaumes fédérés, sont surtout directs. La raison en est que l'impôt direct ne peut être bien perçu, et surtout bien réparti, que si chaque contribuable est à même d'en constater l'emploi près de soi.

» L'adoption de cette réforme entraînerait un remaniement complet des budgets locaux. En compensation de l'abandon qu'on leur ferait, les communes prendraient à leur compte certaines dépenses, telles que

celles de l'instruction primaire et des routes nationales. »

Cet ingénieux système donnait donc la solution du problème de l'impôt foncier, et satisfaisait heureusement les tendances décentralisatrices. Mais elle avait l'inconvénient d'entraîner des études nouvelles, en introduisant dans la législation locale des modifications qui ne pouvaient pas s'improviser. Or, la Chambre avait hâte de faire « quelque chose » pour les contribuables. La loi que lui soumettait le ministre des finances était prête à fonctionner du jour au lendemain; celle de M. Léon Say n'aurait pu être appliquée que dans un an, au plus tôt; c'en fut assez pour déterminer son choix, indépendamment de toute autre considération. Malgré un éloquent discours — le 10 juillet 1890, — M. Léon Say ne put arriver à faire triompher ses idées.

Cet échec ne diminua pas son ardeur. La Chambre ayant adopté la transformation de l'impôt des propriétés bâties en impôt de quotité au taux de 3,20 p. 100 du revenu net [1], il prit une fois de plus la défense des agriculteurs menacés par ce vote. La classe des propriétés bâties comprenait, en effet, les maisons d'habitation des cultivateurs, qui allaient voir, de ce chef, leur cotisation augmentée de 3,03 à 3,20, alors qu'il aurait fallu au contraire les exonérer partiellement.

1. Au lieu de 3,97 que proposait le ministre.

Aussi M. Léon Say présenta-t-il l'amendement suivant, qui passa à la majorité de 265 suffrages contre 247 : « Sont considérés comme bâtiments ruraux dispensés de l'impôt sur les propriétés bâties, les bâtiments servant aux exploitations rurales d'une valeur locative inférieure à 50 francs destinés à loger les cultivateurs... »

C'est un des rares succès qu'il remporta sur la routine, et encore ce succès ne fut-il pas définitif, car l'article fut rejeté par le Sénat [1].

Heureusement, M. Léon Say trouvait ailleurs d'abondantes compensations aux ennuis d'une politique parlementaire sans principes fixes et sans idées générales. A peine sorti pour la dernière fois du ministère des finances, il s'était replongé avec délices dans ses travaux de prédilection, et avait mis à exécution l'idée longtemps caressée et toujours ajournée d'écrire une étude sur Turgot. Nous avons vu quelle impression décisive avaient faite sur l'esprit de J.-B. Say les œuvres d'Adam Smith. La lecture des mémoires et des lettres de Turgot produisit sur Léon Say une impression au moins aussi profonde. Toute sa vie il est resté fidèle au culte que, très jeune encore, il avait voué au grand ministre de Louis XVI. Ces deux esprits d'élite, que rapprochaient un fonds d'idées communes

1. La partie de ce travail relative à l'impôt foncier et à l'analyse des budgets présentés par M. Léon Say a été faite en collaboration avec M. Edgar Allix, docteur en droit, ancien élève de l'École des sciences politiques, qui n'a cessé de nous prêter le concours le plus utile.

et un tour particulier d'exprimer leur pensée, étaient d'ailleurs bien faits pour se comprendre. Une occasion fortuite permit à M. Léon Say de réaliser son désir. La maison Hachette publiait une série d'études populaires, c'est-à-dire accessibles aux bourses moyennes, sur les grands écrivains de la langue française. On demanda à M. Léon Say de parler de Turgot. Tout de suite il se mit à l'œuvre. La difficulté n'était pas d'exposer l'ensemble des vues de Turgot, mais de condenser dans un petit volume la substance de son génie, et de mettre en relief les traits de cette physionomie à la fois si mobile et si grave[1]. M. Léon Say se renferma dans le cadre étroit qui lui était imposé. Son œuvre, loin de perdre à cette contrainte, y a plutôt gagné, parce qu'en peu de mots il a été obligé de dire beaucoup de choses, et de s'abstenir des digressions auxquelles il aimait d'ordinaire à se laisser aller. Depuis la première jusqu'à la dernière page, son œuvre est exquise, et la grande somme d'érudition qu'elle laisse deviner disparaît sous une forme aisée et charmante. On a beaucoup écrit sur Turgot, et très probablement on écrira encore beaucoup sur lui; mais nous doutons fort qu'à moins de découvertes de pièces inédites on puisse faire autre chose que répéter ou délayer ce qu'a dit M. Léon Say dans ce volume de deux cents pages.

1. Plus tard, M. Léon Say a consacré un article, dans la revue illustrée — *les Lettres et les Arts* — aux poésies de jeunesse de Turgot. — Voir à la bibliographie, à la fin du volume.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que M. Léon Say fût un de ces disciples volontairement fermés à la critique qui, par paresse d'esprit ou par ignorance, se contentent d'admirer en bloc l'œuvre du maître. Ce qui nous plaît surtout dans son portrait de Turgot, c'est qu'il est conçu d'une façon très personnelle, et que l'auteur a trop de conscience pour dissimuler ou même pour atténuer les défauts de son modèle. Avec une rare sagacité, il relève chemin faisant les erreurs de l'école de Turgot, et cela, non pour se donner le plaisir de trouver un grand esprit en faute ou de se faire valoir à ses dépens, mais pour tenir les générations futures en garde contre certaines doctrines qui ne doivent être acceptées qu'avec réserve et sous bénéfice d'inventaire. Ainsi, après avoir exposé les grandes vérités découvertes par les physiocrates, il ajoute : « Mais à ces grandes vérités combien d'erreurs ne se sont-elles pas mêlées? Est-il possible de croire avec Quesnay et Turgot, que la terre soit la source unique des richesses, des richesses renaissantes, pour employer l'expression même dont se sert Turgot? Nous savons aujourd'hui que tous les capitaux indistinctement, quel que soit l'emploi auquel on les destine et l'usage qu'on en fait, pourvu que ce soit un emploi et un usage productifs, ont, comme la terre, la faculté de faire renaître incessamment de nouvelles richesses dont ils sont la source. Adam Smith et Jean-Baptiste Say en ont donné des preuves qui ont clos le débat. »

De même, sur la question capitale des impôts, M. Léon Say n'hésite pas à combattre la théorie de Turgot qui ne reconnaît d'autre ressource légitime au budget des dépenses publiques que ce qu'il est possible de prélever sur le produit net de la nation, comme si l'État ne pouvait faire face à ses dépenses annuelles qu'au moyen des richesses nouvelles créées chaque année.

« Si cette opinion était fondée, remarque-t-il judicieusement, une nation dont la richesse cesserait de croître et qui vivrait simplement d'un travail alimenté par les anciennes accumulations de capitaux, n'aurait aucun droit de demander à ses nationaux les moyens de subvenir aux dépenses publiques. Il est pourtant impossible de nier qu'un peuple, à quelque degré de richesse qu'il soit parvenu, ou à quelque degré de pauvreté qu'il ait été réduit, ne soit toujours obligé de pourvoir en commun à certains services généraux et de transformer, quoi qu'il arrive, quelques-unes de ses dépenses publiques. La vérité est que l'impôt doit être pour tout le monde une augmentation d'effort ou une diminution de jouissance, et que l'épargne annuelle du pays, si elle peut convenir à la dépense, ne doit pas faire le fonds unique, ni même le fonds principal des ressources budgétaires. »

Nous avons tenu à reproduire intégralement ce passage, parce qu'il contient sous une forme très condensée toute la doctrine de l'impôt, telle que la concevait M. Léon Say.

Mais les travaux historiques n'étaient pour lui qu'une manière de distraction. A peine avait-il achevé son étude sur Turgot qu'il en écrivait une nouvelle sur David Hume. Il jetait enfin les fondements de deux œuvres immenses que, grâce au zèle de collaborateurs éprouvés, il a pu mener rapidement à bonne fin : nous voulons parler du *Dictionnaire des finances* et du *Nouveau dictionnaire d'économie politique*. Trop souvent, les ouvrages de ce genre ne sont que des compilations ou des œuvres de seconde main. M. Léon Say ne l'entendait pas ainsi. Il a fait une œuvre personnelle et originale. Lui seul a tracé le plan à suivre, lui seul a choisi ses collaborateurs et dirigé leur travail. Les innombrables articles contenus dans ces quatre gros volumes ont tous été inspirés par lui, revus par lui, remaniés par lui, et il a poussé la conscience jusqu'à corriger typographiquement toutes les épreuves. M. Léon Say excellait dans cette tâche ingrate et délicate de metteur en œuvre et de reviseur. Nul mieux que lui ne savait faire accepter une correction reconnue nécessaire, et tempérer par un mot aimable ou par un encouragement affectueux une observation qui aurait pu affliger. Il y avait autant de plaisir que de profit à travailler avec lui, et c'est par là qu'il a pu s'attacher le dévouement, en même temps que stimuler et soutenir l'activité de tous ceux qui y ont été appelés.

Quant aux œuvres mêmes dont nous parlons, leur

titre suffit à en indiquer le caractère et l'importance. Si des travaux analogues avaient été entrepris dans le passé, aucun n'avait été poussé aussi loin et n'avait donné des résultats aussi complets. Ces quatre volumes — il y en a deux pour chaque ouvrage — constituent une encyclopédie, où tous les sujets qui se rapportent aux finances et à l'économie politique ont été exposés théoriquement et pratiquement, dans leurs principes et dans leurs conséquences. Ce sont des livres indispensables pour ceux qui veulent aujourd'hui ou qui voudront plus tard connaître l'état exact de la science et toutes les applications qui en ont été faites dans les années de l'histoire où nous sommes. Il y a là une abondance de recherches presque infinie, et ces recherches n'ont pas été faites seulement chez nous, mais dans tous les pays du monde où on pouvait trouver une information à recueillir, une comparaison à faire, enfin un objet d'instruction. Des travaux de ce genre honorent une époque, en montrant à quel degré on y a poussé l'intelligence des choses générales et le soin méticuleux des détails.

Ces études où tout autre se serait, sinon égaré, au moins fatigué, étaient un délassement pour M. Léon Say : il ne semblait prendre aucune peine à un travail destiné à en épargner de si nombreuses à ceux qui devaient par la suite s'occuper des mêmes études. Son esprit y revenait toujours volontiers, comme par une inclination naturelle, et on peut dire qu'il s'y complaisait. Le *Nouveau dictionnaire d'économie politique*

[illegible]

CHAPITRE XV

— 1885 - 1894 —

La campagne libre-échangiste. — M. Léon Say organise la Ligue contre le renchérissement du pain. — M. Edgar Raoul-Duval. — Réunions publiques. — M. Léon Say est nommé membre de l'Académie française. — Son discours de réception. — Réponse de M. Rousse. — Reprise de la campagne libre-échangiste. — Discours au Sénat. — La politique protectionniste. — M. Léon Say combat à la Chambre le nouveau tarif des douanes. — Discours de 1891 et 1894.

On sait à la suite de quelles circonstances le gouvernement, désireux de donner satisfaction au mouvement protectionniste qui se dessinait depuis plusieurs années déjà, résolut à la fin de 1885 de frapper d'un droit d'entrée les céréales et les bestiaux venant de l'étranger. Il espérait par là regagner les voix des électeurs ruraux qui, aux dernières élections, avaient failli donner la majorité aux candidats hostiles à la République, et en même temps s'assurer de nouvelles ressources budgétaires pour faire face aux déficits qui succédaient alors aux excédents antérieurs. Représentant au Sénat un département essentiellement agricole, M. Léon Say n'hésita pas cependant à combattre les projets du gouvernement, avant même qu'ils

fussent soumis à la discusion de la Chambre haute. La liberté commerciale était en jeu : son devoir était tout tracé.

Sur ce point, en effet, comme sur beaucoup d'autres, il n'avait rien abandonné de l'héritage moral de son père et de son grand-père. Foncièrement libéral, il avait toujours mis la liberté commerciale au rang des libertés nécessaires, et ses convictions n'avaient fait que se fortifier au contact des hommes et à l'expérience des choses. Fruit de longues et de sagaces observations, la foi économique de M. Léon Say était celle d'un philosophe et d'un démocrate, dans le sens le plus opposé à celui de démagogue [1]. Il était libre-échangiste parce qu'il savait que l'effort étant le principe fondamental de l'initiative individuelle, le libre-échange devait être le stimulant par excellence des qualités latentes d'une race, et que la prospérité matérielle d'une nation dépendait de son degré d'énergie. Certes, la liberté commerciale n'est pas tout; mais tout se tient dans l'ordre économique et politique, et des citoyens habitués à faire eux-mêmes leurs affaires privées ne laissent pas le gouvernement empiéter sur leur domaine. M. Léon Say disait volontiers que là où règne la liberté commerciale le reste vient par surcroît, et l'épreuve a justifié partout cette observation tirée de l'étude des faits. M. Léon Say n'allait pas jusqu'à croire au règne prochain de la paix uni-

1. C'est en ces termes que M. Léon Say parle de Cobden dans la préface de ses Œuvres choisies.

verselle, mais il croyait fermement que quand les peuples seraient unis par une communauté d'intérêts, les guerres deviendraient moins féquentes. Pour lui le libre-échange était le premier pas dans la voie de la pacification.

Enfin, se plaçant au point de vue purement démocratique, il voyait surtout dans la liberté économique le moyen le plus efficace d'améliorer la condition matérielle des classes laborieuses. Il avait compris que, dans l'état actuel de notre société, les salariés, c'est-à-dire l'immense majorité du peuple, devaient attendre l'amélioration de leur sort bien plus d'un abaissement du prix des denrées nécessaires à la vie, que d'une augmentation du taux des salaires, parce que l'augmentation des salaires est forcément limitée par la concurrence intérieure ou extérieure qui s'établit entre les productions, tandis que la diminution du prix des choses nécessaires à la vie est presque illimitée.

Or, seul, le libre-échange peut assurer le bas prix des objets indispensables à l'alimentation du peuple; par conséquent toute atteinte portée au principe du libre-échange a pour contre-coup le renchérissement du prix de la vie. « Le grand point de vue, le point de vue de l'économie politique, celui que Bastiat a si éloquemment mis en lumière, le point de vue du consommateur, paraît oublié. Le consommateur, c'est pourtant tout le monde; c'est en réalité le pays lui-même qui demande à s'approvisionner librement

au plus bas prix possible sur tous les marchés du globe [1]. »

Par atavisme, M. Thiers l'appelait « le petit-fils du libre-échange »; par instinct, par raison, par philanthropie, M. Léon Say était, en effet, libre-échangiste, et il devait rester fidèle à ses convictions jusqu'au dernier jour. Mais, précisément parce que ses convictions étaient sincères, inébranlables et raisonnées, il ne se croyait pas obligé d'étonner le monde par l'intransigeance de son zèle. Aussi ne pouvait-il s'empêcher de sourire en voyant certains sectaires du libre-échange, violents comme tous les esprits bornés, se passionner en faveur d'une cause qu'ils compromettaient par les écarts de leur langage et les excommunications qu'ils lançaient contre tous ceux qui se permettaient de ne pas penser exactement comme eux sur tous les points. M. Léon Say avait trop de bon sens pour ne pas sentir le tort que ces excès, que la bonne foi n'excusait pas toujours, faisaient aux principes. Il souffrait de cette singulière prétention à convertir les gens en les injuriant, sans même se donner la peine de discuter leurs arguments, et il se rendait parfaitement compte que cette manière de la défendre faisait plus de mal à la liberté que toutes les attaques des protectionnistes conjurés.

Comme M. Léon Say n'appartenait à aucune coterie et qu'il n'avait pas à faire oublier certaines

1. Discours prononcé à Mugron (Landes), Inauguration du monument de Bastiat, le 23 avril 1878.

défaillances économiques, il n'accablait personne du poids de ses anathèmes. Trop libéral pour étouffer la discussion, trop intelligent et trop scrupuleux pour ne pas admettre et peser toutes les objections, il ne s'est donné jamais le ridicule d'introduire des dogmes dans le domaine de faits essentiellement contingents et variables. « Il était apôtre sans être sectaire », selon la belle définition qu'il donne de Bastiat. Surtout il n'était pas homme à se payer de formules toutes faites. A l'inverse de ces doctrinaires, trop fougueux pour être réellement convaincus, il ne croyait pas à la vertu intrinsèque du fameux axiome « laissez faire, laissez passer ». Il savait que trop d'esprits ignorants ou superficiels se réfugient derrière cette formule qui constitue leur unique bagage scientifique, ce qui les dispense d'étudier, de réfléchir et de comparer. Il est si commode et si tentant, en effet, de répéter que le principe du laissez-faire est une panacée, qu'il suffit à tout sans distinction de milieu, d'époque ou de circonstances! Il savait enfin que les problèmes économiques sont complexes et délicats, qu'il ne suffit pas d'ânonner quelque formule magique pour les résoudre comme par enchantement, et qu'il faut se méfier des solutions trop simplistes ou trop séduisantes en apparence. Enfin il ne se dissimulait pas le mal que font à l'économie politique les hommes qui, par esprit de secte ou par ignorance, n'ont rien trouvé de mieux que d'englober toute la doctrine économique dans le libre-échange, qui n'en est qu'une partie.

[illegible]

« Il m'est tout à fait indifférent, répondit M. Léon Bay, qu'on dise que je suis clérical; je sais que je ne le suis pas, et j'ai ma conscience pour moi... Je sais bien qu'il y a des personnes qui introduisent

le cléricalisme partout, et c'est là une fâcheuse tendance qui n'existe que dans certaines assemblées parlementaires.... Toutes les fois que vous viendrez proclamer la supériorité du pouvoir civil sur le pouvoir religieux, la supériorité de l'État moderne, soyez persuadés, messieurs, que je serai avec vous de la façon la plus formelle : mais il ne s'agit de rien de pareil en ce moment... Je ne fais pas ici le discours d'un moraliste ni le discours d'un pasteur. Je sais que la nécessité morale du repos hebdomadaire ne peut être contestée par personne dans cette Assemblée. Je me demande alors ce qui peut vous empêcher de prononcer le mot « dimanche ». Pourquoi ne pas écrire ce mot de votre main? Qu'a-t-il de blessant pour vous?... »

Comme J.-B. Say et Cobden, M. Léon Say voulait établir sur des fondements solides la doctrine de l'harmonie des intérêts, de la liberté des échanges, de la liberté du travail, de la paix sociale et internationale, de l'entente cordiale sans idée d'oppression entre les divers collaborateurs de l'industrie, ouvriers ou patrons, et sans idée de domination entre les différentes nations de l'ancien et du nouveau monde. Mais il n'ignorait pas que rien n'est plus difficile que de persuader les esprits, prévenus ou indifférents, et qu'il ne suffit pas des quatre mots « laissez faire, laissez passer » pour avoir immédiatement raison de toutes les hostilités, et assurer le règne de l'âge d'or.

« Est-ce à dire, écrivait-il, que cette doctrine — celle

de J.-B. Say — soit près d'entrer dans la pratique des hommes d'État et des cabinets? Il serait téméraire de le croire. Elle est même plus loin de triompher à la fin de ce siècle qu'elle ne l'était il y a cinquante ans, et, il n'est pas difficile d'en trouver la raison. On s'est aperçu que, ni Bastiat, ni Cobden, n'avaient imaginé de remède à la misère humaine : ils n'en avaient pas plus la prétention que de guérir la société des vices inhérents à son organisation naturelle. »

Et M. Léon Say démontrait que les vrais économistes demandent simplement qu'on ne trouble pas, par des combinaisons chimériques et des règlements factices, l'organisation nécessaire de la société. « Ils n'ont pas, disait-il, fait don à leurs concitoyens d'une panacée pour guérir le mal social; et comment serait-il possible de croire qu'ils aient cherché une panacée, puisque leur enseignement, leur propagande par la plume et par la parole, n'avaient pas d'autre objet que de démontrer l'inanité de toutes les prétendues panacées législatives? »

A l'inverse de certains socialistes plus ou moins convaincus, et de ces politiciens de profession qui signalent sans cesse au peuple le mirage de la terre promise, M. Léon Say a toujours déclaré que le paradis n'était pas et ne pouvait pas être au bout de la marche des idées libérales économiques. Certaines gens cependant croyaient l'y trouver : bientôt déçus et dégoûtés de la liberté, ils prenaient un autre chemin. « Atteindront-ils un paradis par ce détour, se demande

M. Léon Say, ou par une marche rétrograde? Il n'est pas besoin d'être grand prophète pour prévoir qu'ils auront là une autre déception. L'humanité marche, elle n'arrive pas; elle se suffit en avançant, et elle s'honore par le progrès! »

Ni Cobden, ni Bastiat, ni M. Léon Say n'ont cru autre chose. « Nous défendons la liberté du commerce, disait le dernier à la Société d'économie politique de Paris[1], parce que nous sommes les défenseurs du libéralisme par opposition au socialisme, dont le protectionnisme est une des branches. » Et il ajoutait : « Nous croyons aux avantages de la liberté du commerce, parce que c'est par la liberté du commerce que l'homme nous paraît pouvoir développer dans les conditions les meilleures, à son avantage et à l'avantage de son pays, les facultés dont la nature et l'éducation l'ont doué...

» Au temps où Cobden défendait avec tant d'éloquence, dans les réunions de la Ligue contre les lois céréales, les principes de la liberté commerciale, nous étions comme lui attaché à un système économique et politique qui laissait aux industriels et aux consommateurs, dans leurs transactions, une somme de liberté extrêmement étendue, et limitée seulement par les nécessités fiscales des divers pays. Nous considérions que cette politique était conforme aux lois naturelles, et que les pays qui l'avaient adoptée

1. 5 juin 1890.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] du 5 juin 1850, M. Léon [illegible] une thèse qui fit alors beaucoup de [illegible] même un véritable scandale. On [illegible] que, cédant à des considérations [illegible], il s'était prononcé contre les traités de commerce. Ce qui est vrai, c'est que, se plaçant au point de vue de la pure doctrine libre-échangiste, il avait démontré que les traités de commerce étaient

bien loin de réaliser l'idéal de la liberté. Pour lui, la véritable liberté commerciale devait avoir comme base des tarifs très réduits, et non des traités qui ne donnaient qu'une satisfaction limitée aux intérêts en cause et laissaient subsister des inégalités choquantes.

« Il faut nous garder, disait-il, de nous compromettre avec ceux qui prônent les arrangements internationaux. Je sais bien qu'on est sorti du protectionnisme en 1860 par la porte des traités; mais ce sont les tarifs de 1860, et non pas la forme qu'on leur a donnée, qui ont produit le bien dont nous avons été les témoins. Ce que nous devons craindre par-dessus tout, c'est qu'on nous fasse entrer dans une sorte de combinaison européenne dont l'objet serait de comprimer la liberté économique, et d'enchaîner un pays libéral comme la France à une politique internationale de réglementation industrielle. »

Évidemment M. Léon Say exagérait sa pensée. Ce n'était pas aux traités de commerce en eux-mêmes qu'il s'en prenait, mais à la façon dont on pouvait faire ces traités et sanctionner, sous leur couvert, les atteintes les plus graves au principe de la liberté commerciale. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au moment où il parlait avec sévérité des traités de commerce, le pouvoir était entre les mains des protectionnistes, aussi bien en France qu'en Italie et en Allemagne.

Ses appréhensions avaient donc leur raison d'être. Cependant il était trop raisonnable pour ne pas accepter le bien d'où qu'il vînt.

cipes. Il est clair que si on se laisse toujours aller à un optimisme béat, on ne fera jamais rien... Ce que nous voulons, nous autres, c'est qu'on négocie des traités de commerce sur la base d'une réciprocité intelligente, avec des tarifs assez abaissés pour amener un mouvement sérieux d'importations et d'exportations [1]... »

Mais M. Léon Say ne se contentait pas d'affirmer des principes. Il vivait avec son temps : c'est-à-dire qu'il essayait d'organiser contre ses adversaires, maîtres de la majorité dans les chambres et dans le pays, une tactique qui pût permettre de reprendre, toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, une partie du terrain perdu. Nous allons le suivre dans les longues phases de cette lutte qu'il ne devait abandonner qu'avec la vie.

Afin de combattre les lois présentées en 1884 par le gouvernement, pour frapper d'un droit de trois francs par hectolitre les blés entrant en France, M. Léon Say s'était proposé d'agir à la fois sur le Parlement et sur l'opinion publique. Pour atteindre ce but, il provoqua la création d'une Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande. Ce n'est pas une chose aisée, dans l'état de la loi et de nos mœurs publiques, que de secouer la torpeur de citoyens dont les uns ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre le sens et la portée de l'agitation à laquelle on leur

1. Conférence faite au Grand-Théâtre de Bordeaux le 25 avril 1895.

[illegible]

[illegible] M. [illegible] Il [illegible] M. Edgar Raoul-Duval qui représentait le département de l'Eure à la Chambre.

Bien que M. Edgar Raoul-Duval n'appartînt pas à la majorité, il s'était créé très vite au Parlement une place considérable. Cette place, il la devait non pas seulement à son grand talent de parole et au charme de ses manières, mais aussi à la sincérité de ses convictions et à la droiture de son caractère. Libre-échangiste convaincu, il n'avait jamais dissimulé son drapeau; il l'arborait à la Chambre — ce qui est facile quand on est élu, — mais — ce qui est beaucoup plus méritoire — il le déployait à la veille des élections, devant un arrondissement composé en majorité de protectionnistes. Entre son mandat et ses convictions, jamais il n'avait hésité une seconde.

« Il faut que nous fassions la part du juste et du vrai, disait-il, et pour mon compte, vivant une bonne partie de l'année à la campagne, représentant un arrondissement agricole, je ne crains pas de m'exposer à l'impopularité électorale en combattant le relèvement des droits auxquels on veut arriver. Oui, si je dis cela, ce n'est pas pour me faire une réclame électorale, attendu que si je reste dans les Chambres ou si j'en sors, c'est de peu de conséquence pour moi et c'est de nulle conséquence pour mon pays. J'ai voulu simplement, moi agriculteur, me permettre de parler devant un public parisien d'une question qui touche à l'agriculture, assurer au moins à l'opinion que je suis venu défendre devant vous le bénéfice du désintéressement [1]. »

Tel était l'homme qui devait soutenir, de concert avec M. Frédéric Passy, le poids de la campagne libre-échangiste à la Chambre, pendant que M. Léon Say combattait de son côté au Sénat.

Le 18 janvier 1885, eut lieu à Paris une grande réunion publique organisée par le bureau de la Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande. Plus de trois mille personnes se pressaient dans la salle Tivoli. M. Léon Say, qui présidait la séance, eut d'abord quelque peine à se faire entendre. Un gros de socialistes s'étaient donné rendez-vous dans la salle, pour protester contre des bourgeois qui se mêlaient

1. Discours prononcé par M. E. Raoul-Duval à la salle Tivoli à Paris, le 18 janvier 1885.

d'améliorer la condition du peuple. A leur entrée, M. Léon Say et ses amis furent salués par de chaleureuses acclamations, auxquelles répondirent de bruyantes et grossières invectives parties des groupes socialistes. Un moment, les opposants essayèrent même d'escalader l'estrade où siégeaient le bureau de la Ligue et les délégués de la province. Il s'ensuivit une scène bruyante et tumultueuse. M. Léon Say tint bravement tête à l'orage, et il finit à force de sang-froid par imposer silence aux perturbateurs. Après avoir défini le rôle purement économique de la Ligue, il s'attacha à en mettre en lumière le côté pratique.

« Ce que nous voulons, dit-il, c'est rechercher ce qui peut profiter le plus aux travailleurs de notre pays. Nous ne faisons pas de distinction entre les travailleurs : nous ne les divisons pas en travailleurs ruraux et en travailleurs urbains; nous croyons que eurs intérêts sont identiques, harmoniques et, en défendant les principes de liberté, nous estimons que nous défendons les intérêts de tous. »

Il démontra ensuite que le droit de trois francs serait très préjudiciable au consommateur, en même temps qu'il serait désastreux pour l'ouvrier.

« Je crains pour ma part, dit-il, qu'on ne veuille surtout ouvrir la porte pour aller plus loin, et alors je ne sais pas si le remède serait efficace pour les agriculteurs; mais je sais qu'il produirait beaucoup de mal, un mal considérable, d'un autre côté; il n'est pas difficile de le prouver. Je considère qu'un droit sur le

blé, c'est-à-dire un droit sur l'alimentation publique, ne peut être dénommé autrement qu'un impôt sur la main-d'œuvre. Cet impôt sur la main-d'œuvre, est-il opportun de l'établir? Si une crise industrielle nous menace aujourd'hui, vous savez bien que c'est parce que nous ne pouvons pas lutter contre certains produits étrangers, qui supportent des frais de main-d'œuvre moins élevés que ceux des produits similaires français. Si la main-d'œuvre, en s'élevant, peut donner un plus grand bien-être au travailleur, il ne faut pas la surcharger par des impôts qui empêcheraient nos produits d'être exportés. »

M. Edgar Raoul-Duval insista particulièrement sur ce dernier côté de la question. « Je conjure, dit-il, l'assemblée de se réunir dans une manifestation d'ensemble, afin de protester contre le projet de loi dont la Chambre est saisie, parce qu'il constituerait un immense malheur en grevant la main-d'œuvre française et en portant une atteinte désastreuse à l'exportation des produits que nous envoyons dans tous les pays du monde, de ces produits modèles qui portent partout l'influence et le génie de la France, de ces produits grâce auxquels nous avons eu dans le monde entier cette place qui a été si longtemps la première, que nous avons malheureusement perdue, mais que nous reconquerrons, j'en suis convaincu. » L'acte de protestation fut voté d'acclamation, en dépit d'un retour offensif des socialistes.

Quelques semaines après, la Ligue tenait une nou-

[illegible]

[illegible] l'âme française est ainsi faite que jamais elle ne s'est passionnée pour les questions touchant aux intérêts matériels : elle [illegible] que pour les abstractions. Sous ce rapport les nouvelles générations, en dépit de leurs grandes prétentions à la science positive, en sont restées exactement au même point que les générations précédentes. Les événements le montrent. La révolution de 1830 s'est faite contre les ordonnances qui ne portaient aucune espèce d'atteinte au bien-être des masses, et des milliers de braves gens, qui de leur vie n'avaient lu un journal, se sont fait tuer parce que la presse était menacée d'une mesure fiscale. La révolution de 1848 s'est faite aux cris de : « Vive la Pologne! » alternant avec ceux de : « Vive la Réforme! » Cependant il fut un temps où le peuple se soulevait quand le prix du pain haussait, ou quand les impôts augmen-

taient. Le souvenir de ces révoltes était même resté si vivant et pendant si longtemps, que, jusqu'à ces dernières années, les candidats à la députation se croyaient obligés d'introduire dans leur profession de foi la promesse d'une diminution d'impôts. Aujourd'hui, si cette clause de style n'a pas disparu, il n'en est certainement tenu aucun compte. Des députés qui se disent démocrates, voire socialistes, ne se gênent pas pour voter cinquante ou soixante millions de plus d'impôts à la veille même des élections générales, et l'idée ne leur vient même pas de s'en excuser devant leurs électeurs. Dans ces conditions, comment une nation qui paie allègrement un budget qui s'achemine vers quatre milliards, chicanerait-elle les pouvoirs publics à propos d'une augmentation de quelques centimes sur le pain?

Et puis, il est juste de le reconnaître, la question du pain n'a plus l'importance capitale qu'elle avait autrefois, parce que, d'une part, le pain joue un rôle de moins en moins important dans l'alimentation populaire grâce à l'attribution plus grande faite à la viande, au poisson et aux légumes, et que, d'autre part, la hausse des salaires a rendu moins sensibles les oscillations de son prix. Néanmoins, tout en faisant la part très large aux causes secondaires, l'indifférence de la démocratie française pour ses intérêts matériels ne laisse pas de surprendre. Il est curieux de constater une fois de plus que seule la politique, et une certaine politique, a encore un peu de prise sur

les esprits. Au fond la démocratie est restée idéaliste. Sans doute son idéal est obscur, changeant, indécis et indéfinissable, mais il existe. L'avenir est à ceux qui sauront en tirer parti, soit pour leur ambition personnelle, soit dans l'intérêt du peuple.

Sans doute, en organisant la Ligue contre les lois du renchérissement du pain et de la viande, M. Léon Say et ses amis ne s'attendaient pas à provoquer un mouvement d'opinion comparable à celui qu'avait suscité Cobden contre les lois céréales. D'abord la situation n'était pas la même, puisqu'il s'agissait en Angleterre de déposséder quelques propriétaires privilégiés du droit de s'enrichir en affamant des populations entières, tandis qu'en France la donnée du problème était renversée, le marché des grains, au lieu d'être monopolisé entre quelques propriétaires, étant entre les mains de plusieurs millions de propriétaires ruraux. En Angleterre, du temps de Cobden, c'était la majorité du pays qui montait à l'assaut de quelques positions défendues par une minorité de privilégiés. En conséquence, la victoire n'était qu'une affaire de temps, car à la guerre comme dans les luttes économiques le dernier mot reste toujours aux gros bataillons, surtout quand les masses marchent disciplinées et compactes, et qu'elles ont pour elles le droit, le bon sens et la force des choses.

Néanmoins, le demi-avortement de la Ligue fondée par M. Léon Say demeure comme un des signes les

plus éclatants de l'affaiblissement de nos mœurs publiques. Il est, en effet, surprenant qu'une atteinte aussi manifeste portée aux intérêts vitaux de la masse populaire, n'ait provoqué que de rares et stériles protestations. Si M. Léon Say s'est trompé, il faut reconnaître que sa généreuse erreur a été partagée par les esprits les plus pénétrants et les moins chimériques de l'époque.

Comme lui, M. Paul Leroy-Beaulieu croyait que la campagne ultra-protectionniste provoquerait dans tous les rangs des consommateurs « une poussée terrible ». « L'œuvre de la commission des douanes, écrivait-il plus tard, sera attaquée avec une irrésistible ardeur par les millions de ménages que nourrissent nos industries d'exportation, par toute la classe élevée, littéraire, artistique, qui sert à la France non seulement de parure, mais de réclame et d'attrait, et que la dénonciation par les pays étrangers des conventions relatives à l'art, à la littérature, aux marques de fabrique, ruinerait de fond en comble : elle sera attaquée aussi par la généralité de ceux chez lesquels prédomine le point de vue du consommateur [1]... »

L'événement a prouvé que M. Léon Say et ses amis avaient trop présumé du bon sens et de l'esprit pratique des masses électorales ; mais en pareille matière il vaut mieux pécher par un excès de confiance.

Presque au même moment, le sort réservait à M. Léon

1. *Économiste français*, 21 février 1891.

Say une éclatante compensation : le 11 février 1886 l'Académie française l'appela à succéder à M. Edmond About.

En 1874, il avait été élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, et membre titulaire en 1880. Il attachait aux distinctions académiques une tout autre importance qu'aux fonctions politiques, même les plus élevées. Le vote de l'Académie française lui causa une satisfaction très vive, et il ne chercha pas à s'en défendre. Il fut reçu le 16 décembre 1886. Edmond About, qui succédait à Jules Sandeau, étant mort avant d'avoir été admis solennellement, à M. Léon Say incombait la double tâche de faire l'éloge de ses deux prédécesseurs, dont il n'avait connu personnellement que le second, et de parler de romans qui lui étaient peu familiers. Il s'acquitta de ce devoir avec beaucoup de bonne grâce et d'esprit, et chemin faisant il trouva moyen de plaider la cause de l'économie politique.

« Un des hommes qui ont été la gloire de cette Académie, disait-il, un grand citoyen dont j'ai eu l'insigne honneur d'être l'élève et sous l'autorité duquel j'ai traité les plus graves questions de finances publiques, a dit un jour que l'économie politique était l'autre nom de la littérature ennuyeuse. C'était une boutade bien injuste, d'autant plus impardonnable, que celui auquel elle est échappée a fait aussi à sa manière de l'économie politique, et qu'il n'a jamais ennuyé personne. Il prétendait que, pour

répondre à cette critique on lui citait toujours le même nom : celui de Frédéric Bastiat.

» Les économistes ne sont pourtant pas si pauvres... d'esprit qu'il affectait de le croire. Ils auraient eu, s'il leur avait fallu composer une liste d'écrivains de verve et de style, bien d'autres noms à y porter, tout en mettant celui de Bastiat en tête, sans compter About, qui n'est certes pas à classer parmi les ennuyeux...

» Au surplus, j'admets que l'économie politique n'est pas faite pour amuser. Ce n'est pas là son objet; elle est une des sciences de la vie, et la vie n'est pas toujours amusante; je suis tout près à reconnaître qu'About est moins drôle quand il discute l'étalon monétaire que quand il écrit ses romans de haute fantaisie... »

M. Rousse répondit à M. Léon Say. « Des orateurs tels que vous, dit-il, sont les bienvenus partout où la clarté de la pensée, la vivacité de l'esprit et la parfaite justesse du langage sont considérés comme les dons les plus rares de l'éloquence. L'Académie française, en vous nommant, savait quel honneur lui feraient vos discours, et quel plaisir elle prendrait à les entendre. »

Dans son discours, M. Léon Say n'avait pu se défendre de laisser percer le sentiment de dégoût que commençait à lui inspirer l'abaissement de nos mœurs politiques. Avec une ironie charmante, M. Rousse fit une allusion discrète à ce passage.

« Vous nous parliez tout à l'heure de *grâces d'état*, dit le maître vénéré du barreau; il en est une que je vous souhaite sincèrement en vous accueillant parmi

gues, mais qu'il ne changerait pas leurs votes. En dehors même de l'influence gouvernementale, deux causes devaient fatalement provoquer la défaite de la politique libérale. D'une part, les électeurs ruraux, qui constituent la majorité, n'auraient jamais pardonné à un député nommé par eux de voter contre des mesures destinées, disait-on, à profiter largement à l'agriculture, et, d'autre part, le monde parlementaire voyait avant tout dans les mesures proposées le moyen de grossir le budget des recettes, — c'est-à-dire le moyen de consacrer quelques dizaines de millions de plus par an à des dépenses purement électorales, telles que des chemins de fer d'intérêt local et des créations de fonctionnaires qui, à un moment donné, se transformaient en agents auprès des électeurs. Évidemment, la lutte n'était pas égale.

Néanmoins M. Léon Say se disposa à la bataille comme si le succès en était possible. Il voulait au moins sauver l'honneur de l'école dont il était le chef incontesté. Pendant plusieurs mois, il se consacra presque exclusivement à l'étude des matériaux et des innombrables statistiques qui devaient servir de base à la discussion. Ne laissant rien au hasard, il contrôla avec le plus grand soin les arguments mis en avant par les défenseurs et les adversaires de la loi projetée. Il ouvrit une enquête particulière, il recueillit une foule de témoignages et se donna la peine de contrôler rigoureusement les dépositions des intéressés.

as nécessaire, pourquoi faire, sans y être contraint, une loi d'impôt sur la consommation du pain?

» Est-ce que M. le ministre des finances nous a demandé un impôt nouveau? Et quand on discutait la question de savoir s'il fallait créer des impôts nouveaux pour équilibrer le budget, est-ce qu'on n'a pas dit qu'on ne voulait pas en créer? Eh bien, c'est un impôt nouveau que vous allez créer : c'est un impôt d'équilibre, pas autre chose. »

C'était la vérité même, et l'avenir a prouvé que, sans cette ressource douanière, jamais on n'aurait pu arriver à équilibrer, même pour la forme, un budget chroniquement en déficit.

Passant ensuite à l'examen des théories protectionnistes, M. Léon Say démontrait en ces termes l'impossibilité d'une protection étendue à tous :

« On semble croire que l'égalité dans le système de protection est quelque chose de pratique, de possible. Quant à moi, je considère qu'entre l'égalité et la protection, il y a une impossibilité absolue d'accord; c'est une contradiction, une idée utopique, et je vais vous en donner les raisons. La protection est une faveur; or la faveur donnée à tout le monde n'est plus une faveur; si vous faites une faveur à l'un, une faveur à l'autre, une faveur à tout le monde, vous avez dépensé beaucoup d'argent en frais d'organisation de cette faveur, et vous n'avez rien fait pour personne. Mais je dirai plus : vous ne pouvez pas organiser cette faveur universelle, cela vous est impos-

[illegible] toute protection que vous accordez à l'un est une diminution de la protection que, la veille, vous aviez accordée à un autre.... Toutes les fois que vous protégez quelqu'un, c'est toujours au détriment d'un autre; si vous protégez telle industrie, c'est au détriment de telle autre. Nous l'avons vu pour la fabrication lyonnaise : vous avez voulu protéger les fils de coton, cela a été aux dépens de l'industrie lyonnaise des fils de coton recouverts de soie. La protection absolue est une chimère, vous ne pourrez jamais y arriver. »

Mais M. Léon Say ne se contentait pas de critiquer les mesures proposées : il lui fallait indiquer les remèdes à une situation dont il était le premier à reconnaître la gravité. Au lieu d'établir un droit d'entrée dont l'agriculture ne devait pas profiter, il proposait de dégrever l'agriculture de l'impôt foncier et de l'affranchir ainsi d'une charge de 118 millions. Comment combler le vide causé par ce dégrèvement? En relevant l'impôt sur l'alcool. « Vous avez là, disait M. Léon Say, une réforme considérable à réaliser, vous avez un système nouveau à imaginer : vous devez le faire aussi promptement que vous le pourrez. » Le Sénat parut fort goûter le conseil, mais il s'empressa de ne pas le suivre, trouvant plus expédient de voter des propositions toutes faites, que de se donner la peine d'étudier des dégrèvements contrebalancés par des relèvements d'impôts.

Le droit de trois francs fut donc voté; mais, comme

l'avait bien prévu M. Léon Say, ce n'était qu'une première étape dans la voie des aggravations fiscales, et il dut reprendre de nouveau la lutte, lorsqu'en 1894 le gouvernement proposa une nouvelle augmentation de droits sur les blés étrangers.

Cette fois, M. Léon Say se trouvait en présence non plus seulement des protectionnistes de l'école de M. Pouyer-Quertier et de M. Méline, mais aussi des socialistes qui, pour prévenir la cherté du pain, ne proposaient rien moins que l'intervention obligatoire de l'État. Ils demandaient, comme la chose la plus naturelle du monde, que l'État fût l'unique acquéreur de la quantité de blé produite, et qu'il fût seul chargé de revendre ce blé aux consommateurs à des prix fixés par lui. En un mot, ces ennemis-nés de l'accaparement par les particuliers ne rougissaient pas d'organiser l'accaparement légal des céréales, et de donner à l'État le pouvoir de faire à son gré la hausse ou la baisse des prix.

Répondant à M. Jaurès, qui avait demandé la suppression du commerce libre des grains, M. Léon Say s'exprimait ainsi [1] :

« Vous prohibez le blé, vous qui appartenez à une démocratie pour laquelle nous avons toujours réclamé le bon marché des denrées de première nécessité. Nous autres, qui aimons la démocratie et qui, nous pouvons le dire, en avons souvent donné des preuves;

1. Discours prononcé à la Chambre des députés le 19 février 1894.

[illegible] qui demandons que le pain soit à la disposition de tout qui en ont besoin dans les meilleures conditions possibles, nous vous trouvons en face de nous. Vous qui avez la prétention d'être encore plus démocrates que nous ne le sommes nous-mêmes, vous vous prononcez pour le renchérissement du blé, et vous croyez, car je ne sais quelle aberration de l'esprit, que ce renchérissement pourrait devenir la formule nécessaire de la démocratie française...

» Il paraît que le commerce est suspect à la démocratie. En démocratie, tout devient très facilement suspect; c'est le grand vice des démocraties que la suspicion. Le commerce, dites-vous, n'est autre que le jeu, la spéculation: c'est quelque chose d'immoral et contre quoi on ne saurait trop protester. Il vaut mieux tuer le commerce que de permettre qu'il y ait au milieu des commerçants des joueurs, des spéculateurs éhontés faisant, comme l'a dit également Henry George, des opérations constituant une sorte de chantage. Ah! vous croyez, parce que la passion du jeu existe en France comme dans l'humanité tout entière, que les joueurs gâtent par leur contact tous les honnêtes gens qui vivent dans leur voisinage? Mais alors, quelle serait la branche de l'activité sociale qui ne serait pas gâtée par le voisinage de ces joueurs? »

Et M. Léon Say montrait que, dans cette branche du commerce des blés comme partout, seule la concurrence pouvait niveler et abaisser les prix.

Interrompu par un député socialiste qui, brutalement, reprochait aux libre-échangistes de n'avoir pas amélioré la condition du peuple, M. Léon Say saisit l'occasion d'affirmer une fois de plus en termes saisissants la doctrine économique.

« Le libre-échange, dit-il, n'est point une panacée sociale; il vous demande simplement d'ôter les obstacles et de laisser à l'humanité le soin de grandir par son initiative, par le développement de son intelligence et de sa richesse. Le libre-échange permet aux nations de s'enrichir, voilà ce que je crois fermement...

» La protection avait la prétention d'amener une hausse des salaires, et d'être aussi favorable aux ouvriers qu'aux producteurs et aux patrons. Eh bien, cet engagement que la protection avait pris, elle y a failli; tandis que la liberté du commerce n'a pas failli à ses promesses parce qu'elle n'a pas d'autre prétention que de dire : à salaire égal, nous vous rendrons la vie plus facile; à salaire égal, vous aurez une existence plus large, vous pourrez vous donner des satisfactions auxquelles vous ne sauriez prétendre sous le régime de la protection...

» Je n'abandonnerai aucune de mes idées, je combattrai les lois de protection. A ce propos, je vous rappellerai une parole qui a été prononcée dans une salle voisine. Le 6 septembre 1870, je rencontrai M. Pouyer-Quertier. Il me dit :

» — Mon cher Say, il n'y a plus de protectionnistes, ni de libre-échangistes, il n'y a plus que des Français!

» Eh bien, lorsque vous nous attaquez, vous attaquez la société française et les principes qui la font vivre. Quand vous vous en prenez, je ne dirai pas à ce qui est l'objet de notre culte, mais à ce qui est la raison même, nous serons, M. Méline et moi, alliés l'un à l'autre pour vous empêcher de réussir. Je combattrai les lois de protection de M. Méline, mais il sera avec moi et je serai avec lui pour combattre l'anarchie... »

Nous avons tenu à reproduire intégralement cet éloquent passage, parce que mieux que toutes les affirmations il montre avec quelle hauteur de vue M. Léon Say envisageait les questions économiques. Souvent on l'a accusé de tout sacrifier au libre-échange. Ses adversaires lui en ont fait un crime, et de maladroits amis lui en ont fait une gloire. Certes, le petit-fils de J.-B. Say n'a jamais faibli dans sa croyance au libre-échange. Mais il y avait quelque chose qu'il plaçait plus haut que la liberté commerciale, c'était l'affirmation des principes éternels sur lesquels repose la civilisation. Quand ces principes étaient en péril, il n'hésitait pas un instant à faire taire ses préférences, et à s'allier avec ses adversaires économiques pour la défense de la société menacée.

Le récit de la lutte contre les lois céréales nous a entraîné un peu loin. Il nous faut maintenant revenir en arrière, et suivre M. Léon Say dans sa campagne contre la politique douanière que le gouvernement

avait inaugurée en 1891, et dont les droits sur les blés n'avaient été que le prélude. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement de protéger les producteurs de céréales, mais de modifier de fond en comble tout notre système économique. Au régime des traités de commerce succédait le régime des tarifs variables plus ou moins élevés, avec une base minima et une limite maxima.

Dès le début de la campagne, les chefs du protectionnisme avaient proclamé bien haut qu'ils n'étaient pas des doctrinaires, et que pour eux il n'y avait pas de principes en économie politique, mais seulement des intérêts. M. Léon Say devait commencer par montrer la fausseté de ce sophisme.

« Je sais bien, disait-il, que beaucoup de gens ne tiennent pas aux principes des autres, parce qu'ils n'en ont pas. On croit toujours que les principes n'ont pas de valeur pour les autres, quand on n'en a pas soi-même... Mais il y a cependant à se demander si des hommes politiques comme vous l'êtes peuvent se passer de principes. Je pense, quant à moi, vous fournir la preuve du contraire. Ceux-là mêmes qui s'élèvent le plus contre les principes en ont, sans le savoir peut-être, mais enfin ils en ont. M. Méline est asservi à ses dogmes. Vous avez donc des principes, vous ne voulez pas l'avouer, et vous avez peut-être vos raisons pour cela; mais, enfin, vous en avez; seulement ils sont mauvais[1]. »

1. Discours prononcé à la Chambre des députés le 9 mai 1891.

M. Léon Say montrait ensuite que le libre-échange, loin d'être le produit de conceptions théoriques, est le résultat direct de l'observation des faits. Effectivement, l'école qui le soutient n'est pas partie d'un principe théorique dont elle a ensuite tiré les conséquences; elle est partie de l'étude attentive des phénomènes naturels. Elle a pour but de permettre aux citoyens d'acheter à bon marché les choses dont ils ont besoin. C'est pour cela qu'elle a toujours protesté contre les lois qui ont, sinon pour objet, au moins pour effet, de les obliger, au contraire, à acheter cher ce qui leur est le plus nécessaire.

En terminant, M. Léon Say adjurait la Chambre de repousser une législation dont la répercussion se ferait sentir bien au delà des limites économiques.

« En la votant, s'écriait-il, vous porteriez atteinte au gouvernement de la République, que vous avez si bien défendu à d'autres époques, que vous voulez défendre encore aujourd'hui, et que vous iriez sacrifier à vos passions protectionnistes. Est-ce que vous croyez pouvoir enfermer la France dans ses limites trop étroites, hélas! Croyez-vous donc pouvoir faire de la France une puissance de troisième ordre? Croyez-vous que son génie, ce génie fait d'expansion qui lui a valu la conquête du monde, puisse résister à un régime de compression?...

» Je fais appel à vos sentiments de patriotisme et je vous demande de ne pas aller trop loin dans une voie désastreuse. Je ne suis pas assez fort pour vous

demander de venir jusqu'à moi, mais je puis vous demander de vous arrêter. »

Ces patriotiques objurgations devaient rester sans influence sur la majorité, qui s'empressa de voter la nouvelle combinaison douanière, en y introduisant même toutes les aggravations commandées par l'intérêt électoral. Encore une fois, M. Léon Say et ses amis étaient vaincus; mais au moins, dans leur défaite que rien ne pouvait empêcher, ils eurent la consolation d'emporter l'estime de tous les citoyens pour lesquels la liberté n'est pas un mot vide de sens, et qui ne marchandent pas leur admiration au courage et au talent dépensés dans une lutte inégale.

CHAPITRE XVI

— 1882-1890 —

L'Exposition universelle de 1889. — M. Léon Say organise la section d'Économie sociale. — Son rapport d'ensemble. — Lettre au pape Léon XIII. — Les idées de M. Léon Say sur la mutualité et l'épargne. — Proposition de loi sur les caisses d'épargne.

Pour ne pas interrompre le récit de la campagne libre-échangiste, nous avons dû négliger les événements qui se sont accomplis dans la vie de M. Léon Say pendant ce long espace de temps. Il nous faut maintenant revenir en arrière, et montrer la part considérable qu'il a prise à l'organisation de la section d'économie sociale en 1889.

L'année 1889 vit s'ouvrir à Paris la sixième exposition universelle. M. Léon Say s'intéressait à toutes les manifestations de l'activité humaine : le côté pittoresque de cette curieuse exhibition internationale ne pouvait donc le laisser indifférent. Mais la curiosité ne venait qu'au troisième plan ; l'intérêt industriel même était pour lui presque secondaire. Alors que la foule s'amusait à contempler les mille produits de l'art et de l'industrie, il se demandait quels étaient

l'état d'âme et la condition matérielle des millions d'êtres humains qui produisaient tant de choses nécessaires, utiles ou agréables. Une haute et féconde impulsion à donner aux idées de réforme, une grande œuvre sociale à accomplir, l'étude des problèmes économiques et la recherche des moyens propres à améliorer le sort des travailleurs et à faire régner l'harmonie entre le capital et le travail, voilà ce qui l'occupa pendant une année entière, et l'enflamma d'une ardeur qui ne devait plus s'éteindre.

On sait que la gloire d'avoir donné une place prépondérante aux questions sociales dans les expositions revient à Frédéric Le Play. L'illustre auteur des *Ouvriers européens* avait introduit dans le règlement de l'exposition de 1867, dont il était le commissaire général, la disposition suivante. « Un ordre distinct de récompenses est créé en faveur des personnes, des établissements et des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel. » Le Play attachait une importance capitale à cette innovation. « Nous touchons, écrivait-il, à une épreuve décisive et qui nous montrera ce qu'on peut attendre de l'état actuel des esprits. Le moment approche où le Jury social va se réunir pour juger le nouveau genre de mérites. La discusion engagée à ce sujet devant vingt-cinq représentants des diverses nations du monde sera

une excellente pierre de touche pour apprécier ce que notre œuvre pourra produire dans d'autres directions[1]. »

Il était réservé à M. Léon Say de reprendre et de développer l'œuvre de Le Play. Nommé président du groupe de l'Économie sociale, il n'était pas homme à se contenter de ces fonctions à titre honorifique. Il prit pour lui la double tâche d'organisateur et de rapporteur général. Nous allons voir, en analysant le programme préparatoire des travaux du groupe social, dans quel esprit philosophique et avec quelle hauteur de vue il accomplit sa mission.

Après avoir fait la part des forces naturelles, il constate que ces forces ne sont pas seules à concourir à la production.

« Il y en a une autre, dit-il, qui joue quelquefois le même rôle, mais qui le joue dans des conditions bien différentes. Cette autre force s'appelle la force humaine[2], elle se confond avec l'âme et l'intelligence de l'homme. Au lieu d'être partout, elle est comme localisée et divisée pour habiter dans chacun de nous. Elle peut être détruite par l'abus et ne se défend contre

1. *Le Play d'après sa correspondance*, par M. Charles Ribbe, Paris, 1886.

2. « Cette force-là, c'est une âme, c'est l'homme qui pense, qui travaille, qui souffre. Cette force-là, c'est une force et c'est une pensée, une noble force : nous devons la relever quand elle est épuisée, la guérir quand elle est malade, en prolonger le plus longtemps possible l'existence et l'armer à l'encontre des forces de fer et de bois qu'il faut jeter en les poussant brutalement du pied, quand elles ont donné ce qu'on pouvait en tirer. » (*Discours prononcé par M. Léon Say à l'inauguration du Musée social, le 25 mars 1895*).

les destructions dont l'industrie pourrait la menacer que parce qu'elle a la faculté de se connaître elle-même, et qu'elle impose à tous les êtres pensants l'idée de sa dignité, de sa liberté, de sa moralité et du respect qui lui est dû. Comment doit-on faire les deux parts de la double action de la force humaine, agissant d'un côté sur le développement de l'industrie, et d'un autre côté sur son propre développement à elle-même, sur son perfectionnement par la culture, sur sa moralisation par l'éducation, l'instruction et la réflexion? Toute la question sociale est dans la règle de ce partage; elle y gît tout entière avec sa grandeur et ses contradictions. »

Aux yeux de M. Léon Say, l'exposition d'économie sociale avait pour but de faire connaître comment se pose ce problème cent ans après la Révolution de 1789, en nous révélant jusqu'à quel point l'âme humaine se connaît elle-même à l'époque où nous sommes, et les moyens qu'elle a aujourd'hui d'apprécier l'obligation où elle est d'abandonner à l'industrie la quantité de force motrice indispensable à la production des choses utiles, sans épuiser ses propres forces par un excès de collaboration matérielle.

« Tous les hommes de cœur, ajoutait-il, cherchent à concilier la contradiction qui apparaît entre cette nécessité première de demander aux travailleurs un large concours pour produire des utilités, et cette autre nécessité, non moins impérieuse, de leur laisser les moyens de se constituer une puissante réserve

destinée à remplir le premier objet de leur nature, la fin même de l'humanité à laquelle ils appartiennent, qui est de se perfectionner sans cesse et de croître tous les jours en intelligence et en moralité. »

Comme on le voit, les données du problème ne pouvaient être posées d'une manière plus élevée, ni plus précise. De tous côtés, en effet, sauf dans le clan de ces économistes sans entrailles qui assimilent l'homme à une machine, se manifeste la ferme volonté de chercher un remède à l'emploi industriel de la force humaine, et les manifestations de cette volonté sont extrêmement diverses, comme le sont le développement des intelligences, les mœurs, les besoins de l'homme.

Mais il restait à déterminer la méthode pratique pour arriver à la solution du problème. M. Léon Say, secondé par des collaborateurs dévoués, commença par faire une œuvre de classement afin d'établir, pour en mieux signaler l'intérêt, les différentes sources de ce qu'il considérait comme des efforts sociaux. Ici, c'est l'énergie individuelle et indépendante des travailleurs eux-mêmes ; là, c'est l'action extérieure des patrons qui suscitent ou réveillent l'énergie individuelle, paralysée ou endormie ; plus loin, c'est l'action des pouvoirs publics qui tantôt respectent et secondent l'effort individuel, et tantôt l'étouffent par une intervention qui exclut la liberté.

« Il fallait, écrivait M. Léon Say, faire connaître au grand public international convié à Paris toutes

ces manifestations, non pas en les expliquant comme dans des conférences, mais en les faisant toucher au doigt, dans un musée de documents, de cartes, de dessins, de graphiques, de tableaux, d'inscriptions murales qui, par les yeux, pussent pénétrer jusqu'au fond de l'âme d'une foule de visiteurs souvent ignorants, à prendre, pour ainsi dire, par le sens de la vue, afin de les amener à réfléchir. »

Pour classer méthodiquement les manifestations des efforts sociaux, M. Léon Say chercha à connaître les types les mieux définis par une enquête ouverte auprès de ceux qu'il était intéressant d'attirer à l'exposition sociale. Cette enquête, commencée un peu tard, n'a pas donné, il faut en convenir, tous les résultats qu'on attendait; mais elle a produit, par la rédaction de ses questionnaires et par les classifications logiques qui ont été les préliminaires de cette rédaction, un travail du plus haut intérêt économique et social, qui restera comme un véritable monument scientifique, comme un Discours de la Méthode de la science sociale.

Cette enquête fut faite, en effet, au moyen d'un questionnaire adressé à chaque exposant sur une feuille imprimée, avec une place réservée aux réponses. Chacun de ces questionnaires comprenait plusieurs pages. Ils ont tous été conservés, avec leurs réponses, et ils constituent le dossier le plus complet qui ait peut-être été réuni sur les questions sociales. Voici l'énumération de quelques-uns des sujets traités :

rémunération du travail, participation aux bénéfices, syndicats professionnels, apprentissage, caisses de retraites, caisses d'épargne, associations coopératives de crédit, de production et de consommation, hygiène sociale, institutions patronales, habitations ouvrières, etc.

Ce n'était là que la première partie de la tâche. Il fallait procéder à l'organisation matérielle de l'exposition sociale et, mission plus délicate, décerner les récompenses. Un seul chiffre donnera l'idée de l'importance de ce dernier travail. Les récompenses ont été au nombre de 884 pour les exposants, non compris 195 récompenses accordées aux collaborateurs.

M. Léon Say déploya, dans l'accomplissement de son œuvre, une merveilleuse activité. Rédaction des questionnaires, dépouillement des réponses, interrogatoires verbaux des exposants, visite quotidienne aux sections, correspondance incessante, présidence des enquêtes, discussions pour les attributions des prix, il pourvut à tout, communiquant à tous l'ardeur de son zèle infatigable, prodiguant sans compter son temps, son travail et sa peine. Enfin, quand ses collaborateurs jouissaient d'un repos bien gagné et de récompenses honorifiques bien méritées, il se remettait à la tâche et écrivait ce rapport de 440 pages, ou plutôt ce bulletin détaillé de victoire, où tous ceux qui ont contribué au succès de l'exposition sociale sont cités avec éloge, alors que celui qui avait été

l'âme de l'entreprise oublie de se nommer. A lire ce rapport, on croirait que M. Léon Say étudie en témoin désintéressé l'œuvre d'un autre, et qu'il n'a pris aucune part personnelle à tant de travaux si laborieusement accomplis.

M. Léon Say avait été très frappé des idées contenues dans les encycliques du pape sur les questions sociales : il s'empressa de faire hommage de son rapport à Léon XIII.

« Très Saint Père, écrivait-il le 11 juin 1891, c'est une bien grande liberté que je prends d'offrir à Votre Sainteté, comme un hommage trop peu digne d'Elle, le rapport que j'ai dû écrire sur les résultats de l'Exposition d'Économie sociale, ouverte à Paris en 1889, à côté de l'Exposition universelle de l'Industrie et des Arts.

» Il s'agit de ces graves questions ouvrières qui ont été l'objet des hautes instructions que Votre Sainteté a données au monde catholique; et ce n'est pas sans éprouver une satisfaction bien vive que j'ai pu m'assurer que mes conclusions, données à un point de vue tout profane, concordaient sur les points que j'ai traités avec l'enseignement sacré tombé des lèvres de Votre Sainteté.

» En parcourant nos galeries de l'Esplanade des Invalides, en feuilletant les documents qui nous ont été apportés par des personnes de conditions très diverses et habitant des lieux très éloignés les uns des autres, j'ai dû reconnaître qu'il n'y avait de solutions

[illegible]

» [illegible] l'État [illegible] [illegible] sera-t-il donc [illegible] l'individu [illegible] contre les [illegible] d'une lutte à [illegible] engagée entre les hommes. L'État doit-il étendre ses [illegible] et entreprendre de remédier à tous les maux de la société ? Il faut conclure qu'il n'y a de solution que par la variété des efforts, par l'étude [illegible] des besoins locaux et enfin par des [illegible]. Il est impossible et dangereux de généraliser en matière de remèdes sociaux, et la généralisation supérieure, la plus haute de toutes, celle qui [illegible] l'individu dans un panthéisme administratif, loin de s'imposer doit être rejetée. Cette généralisation suprême, aussi vide que les autres, n'a pas plus d'efficacité.

» Je serais extrêmement honoré si le Saint Père daignait se faire rendre compte de mon travail... »

Il eût été dommage que cette exposition sociale disparût sans laisser de traces. Assistant aux explications que M. Léon Say aimait à donner aux personnes désireuses de visiter à fond son exposition d'économie sociale, M. le comte de Chambrun conçut la

pensée de perpétuer cette institution. Il se demanda s'il ne serait pas possible de constituer une collection de dossiers constamment entretenue et mise à jour. De là est né le Musée social.

« Ce que M. de Chambrun voulait, ce que nous voulons nous-mêmes, disait M. Léon Say à l'inauguration de ce musée, c'est exposer des documents réels, des documents qui ont vécu, si j'ose ainsi m'exprimer. Nous n'allons pas réunir dans notre exposition permanente des projets nés dans l'imagination de certains inventeurs; nous éconduirons les inventeurs en leur disant : Marchez d'abord et quand vous aurez marché, c'est-à-dire quand vous aurez eu des résultats, nous mettrons le compte rendu de ce que vous aurez produit sous les yeux du grand public. Si votre résultat a été bon, nous trouverons des gens de bien pour vous imiter, mais voyons d'abord si votre invention est bonne et si elle a été mise à l'épreuve des faits. — C'est donc un musée expérimental, et ce musée, par cela même qu'il sera expérimental, produira beaucoup de bien. »

M. Léon Say s'était si entièrement consacré à sa tâche d'organisateur de l'Exposition d'économie sociale, il avait scruté avec tant de conscience les documents et interrogé les travailleurs de toute catégorie avec tant de curiosité et d'attention, que son esprit conserva de cette enquête une empreinte ineffaçable. Certes, il ne négligea pas dans la suite la politique

en cette matière dans les secours d'argent qu'il apportait aux sociétés. Telle n'était pas l'opinion de M. Léon Say. D'après lui, les sociétés de secours mutuels ne pouvaient être de simples « associations » comme celles que régit l'article 291 du Code pénal, mais bien des « sociétés », au sens juridique du terme, semblables à cet égard aux sociétés de commerce. Dans cette doctrine, « l'État puiserait son droit de régler les conditions de leurs constitutions à la même source où il puise le droit de régler la constitution des sociétés commerciales en général et des compagnies d'assurances en particulier [1]. »

Pendant longtemps, les mutualistes avaient cru qu'il était inutile de donner à leurs groupements des bases scientifiques, établies par des calculs rigoureux et consacrées dans des statuts précis. L'esprit de dévouement devait, dans leurs espérances, suppléer à tout. Ils imitaient ces curés de campagne qui construisent leur église, et attendent de la Providence les moyens de la payer. La Providence, dans l'espèce, c'était la charité des membres honoraires ou les subventions de l'État. C'est qu'en effet l'expérience ne s'acquiert que par l'initiative, et le régime impérial qui plaçait les sociétés de secours mutuels dans les lisières du ministère de l'intérieur, se prêtait assez mal, là comme ailleurs, à l'éducation de la liberté.

1. Rapport au Sénat, 6 avril 1883.

Mais, aujourd'hui, il importe de se pénétrer de cette idée que les sociétés de secours mutuels sont à la fois des réunions de capitaux, et comme des administrations en commun de l'épargne des sociétaires. Les secours de l'État ne sont pour elles qu'un fait particulier. Il est donc naturel qu'elles se soumettent aux mêmes règles de prudence et de prévoyance que les caisses d'épargne ou les caisses d'assurances. « Si le cœur doit être le moteur de ces institutions, c'est la science qui doit en tenir le gouvernail. »

L'État a donc le droit d'intervenir, et de veiller aux intérêts des citoyens, généralement peu aisés, qui leur confient leurs économies. Il doit ne considérer comme véritables sociétés de secours mutuels que celles dont les statuts présentent les garanties nécessaires de compétence.

La loi de 1898 — notamment dans son article 5 — a donné satisfaction posthume au vœu de M. Léon Say.

La question des caisses d'épargne fut également de sa part l'objet de longues études. En 1883, il avait tenu à contrôler par lui-même leur fonctionnement dans l'Italie du nord. Il en connaissait les résultats, mais il voulait se rendre compte des détails et saisir sur le vif le secret de la puissance de ces établissements. A peine venait-il de quitter le ministère des finances pour la dernière fois, qu'il mettait son projet à exécution. De concert avec son collègue au

Sénat, M. Émile Labiche, il partit pour l'Italie, et dès son retour il écrivit de verve le récit de cette excursion entreprise, « non pour l'amour de l'art, mais pour l'amour du crédit agricole ».

C'est une des pages les plus charmantes et les plus instructives qui soient sorties de sa plume.

« Dans les moindres villages, il y a des livrets d'épargne et des petits dépôts apportés par les habitants pour alimenter la banque populaire du lieu, et au-dessus de toutes ces petites banques, les grandes institutions de Milan et de Bologne. La Banque magistrale de Milan et les grandes caisses d'épargne de Milan et de Bologne dominent, de la hauteur de leurs dizaines ou centaines de millions, tout le peuple de ces petites banques, avec leurs petites caisses d'épargne, qui se meuvent dans leur orbite et puisent les épargnes partout pour vivifier l'agriculture et les petites industries. »

En effet, en Italie, à la différence de ce qui se passe en France, la fortune privée des caisses d'épargne et les dépôts ne restent pas immobilisés dans les caisses ou convertis en rentes sur l'État. Les capitaux des déposants alimentent les banques populaires qui fournissent des fonds aux agriculteurs et aux ouvriers. Autrefois, les deux classes de la population étaient rongées par l'usure; aujourd'hui, grâce aux effets d'une législation aussi libérale qu'intelligente, due à M. Luzzatti, elles jouissent largement des bienfaits du crédit à bon marché. Ce sera le grand honneur des

hommes politiques italiens d'avoir trouvé les solutions scientifiques de l'initiative individuelle, alors que nos politiciens routiniers et bornés s'attardent encore aux billevesées d'un socialisme impuissant et chimérique.

Depuis 1863, les opérations de la caisse d'épargne de Milan n'ont cessé de grandir. A l'heure actuelle, cet établissement a pour 800 millions de francs de dépôts, et sa fortune personnelle dépasse 70 millions.

M. Léon Say revint littéralement émerveillé de la grandeur des résultats obtenus, et de l'ordre qui présidait à ces gigantesques opérations. Son ambition aurait été de doter la France d'une organisation analogue. Il se mit à l'œuvre, et rédigea un projet de loi calqué dans ses grandes lignes sur la législation italienne. Mais tous ses efforts devaient échouer devant l'indifférence des assemblées parlementaires. C'est à peine si, au bout de quinze années de tentatives infructueuses, il parvint à faire voter un embryon de loi, qui accorde aux caisses d'épargne l'autorisation d'employer à des œuvres philanthropiques une portion insignifiante de leur fortune personnelle. Aujourd'hui, comme il y a vingt ans, les classes laborieuses ignorent les bienfaits du crédit populaire, alors que toutes les nations civilisées nous ont devancés dans cette voie féconde.

CHAPITRE XVII

— 1888 - 1895 —

Élections législatives de 1889. — M. Léon Say accepte la candidature dans la 1re circonscription de Pau. — Sa profession de foi. — La lutte électorale. — M. Léon Say est élu au premier tour de scrutin. — Son rôle pendant la législature. — La lutte contre le radicalisme. — Les embellissements de Pau. — Élections de 1893. — M. Léon Say est réélu. — Ses derniers travaux législatifs. — Lutte contre le socialisme.

Dans le cours de cette année 1889, si bien remplie, et au moment où M. Léon Say consacrait tous ses soins à l'organisation de l'exposition d'économie sociale et de l'Union libérale républicaine, MM. Paul Rey, Pisson-Abbadie, Faisans et Garet, conseillers généraux du département des Basses-Pyrénées, lui écrivirent une lettre collective pour lui offrir la candidature dans la première circonscription de Pau, aux élections législatives qui devaient avoir lieu le 22 septembre. Cette démarche spontanée allait au-devant des désirs de M. Léon Say. Depuis quelque temps déjà, en effet, il était résolu à quitter le Sénat pour un poste plus militant. L'aventure boulangiste et les dangers qu'elle avait fait courir à la République

nomme politiques italiens d'avoir trouvé les solutions scientifiques de l'initiative individuelle, alors que nos politiciens routiniers et bornés s'attardent encore aux billevesées d'un socialisme impuissant et chimérique.

Depuis 1883, les opérations de la caisse d'épargne de Milan n'ont cessé de grandir. A l'heure actuelle, cet établissement a pour 800 millions de francs de dépôts, et sa fortune personnelle dépasse 70 millions.

M. Léon Say revint littéralement émerveillé de la grandeur des résultats obtenus, et de l'ordre qui présidait à ces gigantesques opérations. Son ambition aurait été de doter la France d'une organisation analogue. Il se mit à l'œuvre, et rédigea un projet de loi [illegible] dans ses grandes lignes sur la législation [illegible]. Mais tous ses efforts devaient échouer devant [illegible] des assemblées parlementaires. C'est [illegible] de quinze années de tentatives [illegible] à faire voter un embryon de loi. [illegible] caisses d'épargne, l'autorisation [illegible] philanthropiques [illegible] fortune personnelle. Aujourd'hui [illegible] classes laborieuses [illegible] volontaire, alors [illegible] devances dans [illegible]

[illegible]

— [illegible] —

[illegible]

Dans le cours de cette année [illegible] si bien remplie, et au moment où M. Léon Say consacrait tous ses soins à l'organisation de l'exposition d'économie sociale et de l'Union libérale républicaine, MM. Paul Rey, Pisson-Ambadie, Faisans et Garet, conseillers généraux du département des Basses-Pyrénées, lui écrivirent une lettre collective pour lui offrir la candidature dans la première circonscription de Pau, aux élections législatives qui devaient avoir lieu le 22 septembre. Cette démarche spontanée allait au-devant des désirs de M. Léon Say. Depuis quelque temps déjà, en effet, il était résolu à quitter le Sénat pour un poste plus militant. L'aventure boulangiste et les dangers qu'elle avait fait courir à la République

lui avaient inspiré le désir et comme le besoin de se livrer à une activité plus grande, et il espérait en trouver au Palais-Bourbon l'occasion et le moyen. Mais, avant de prendre un parti, il déclara qu'il n'accepterait la candidature qu'après s'être assuré du concours de tous les représentants, à Pau, du parti républicain modéré. Avec une patriotique abnégation, les quatre conseillers généraux de l'arrondissement déclarèrent que non seulement ils n'étaient pas candidats, mais encore qu'ils seraient heureux de se mettre à son service pour assurer dans sa personne le triomphe de leur parti. Nous verrons plus loin avec quelle fidélité scrupuleuse cet engagement a été tenu. Certain de ne pas diviser les forces libérales, M. Léon Say se décida à accepter une lutte qui s'annonçait très ardente et, le 13 juillet, il adressa aux électeurs de Pau la profession de foi suivante :

« Vous m'offrez la candidature républicaine de la première circonscription de Pau. C'est me faire un grand honneur, mais c'est m'imposer en même temps une lourde tâche. Je vous remercie de l'honneur, j'essayerai d'être à la hauteur de la tâche. Dans la crise que nous traversons, vous sentez comme moi qu'il faut, pour consolider la République, s'inspirer des principes sur lesquels on l'a fondée après 1870 et pratiquer une politique tolérante et modérée, mais d'une fermeté inébranlable.

» Le gouvernement appartiendra aux plus sages, disait, il y a près de vingt ans, M. Thiers. Il faut que

les républicains soient sages. Qui ne le comprend aujourd'hui? Si vous voulez que je le dise en votre nom, j'en accepte la mission.

» Je vous connais bien plus que vous ne me connaissez moi-même. J'ai passé inaperçu de nombreux et heureux moments auprès de vous, dans une famille qui est la mienne et qui a gardé et laissé des souvenirs de son long séjour dans votre beau pays.

» Je sais que vous avez le juste souci de la liberté, l'amour de la paix, le besoin de travailler dans le calme et l'horreur des révolutions. L'anarchie et le despotisme vous sont également odieux, parce qu'ils ne respectent ni les intérêts ni les consciences, et qu'ils refoulent dans les cœurs la passion de la liberté.

» Comptez sur moi pour vous défendre, pour combattre les entreprises de ceux qui veulent détruire la République. Bien des gens en veulent à votre repos. Vous les apercevez autour de vous prenant des noms différents, affichant des programmes variés, mais tous menaçants pour la liberté et qui, tout en paraissant se combattre, vous condamnent à une même ruine. En suivant le droit chemin, celui de la justice, du respect des lois et de la Constitution, vous échapperez aux uns et aux autres. C'est ce droit chemin qui sera le mien. »

Quelques jours après, M. Léon Say, arrivait à Pau et, commune par commune, entreprenait le rude pèlerinage du candidat. Hâtons-nous de dire qu'il

[illegible] Il connaissait [illegible] admirable coin de la [illegible] de ses dons. [illegible] exquis de ses [illegible] Il aimait [illegible] et la courtoisie ne [illegible] au plus fort des luttes [illegible] l'esprit et la [illegible] du plus populaire [illegible]

[illegible] ni son temps ni [illegible] une ou deux réu- [illegible] en discours; mais [illegible] par les marques de [illegible] l'accueillaient à chacune [illegible] Jamais candidat [illegible] au zèle et à l'inal- [illegible] ses amis qui prenaient pour [illegible] satisfaits d'assurer le succès [illegible] leurs légitimes [illegible]

[illegible] M. Léon Say dans sa cam- [illegible] que nous n'analyserons ses [illegible] que la paraphrase [illegible] Nous dirons seulement que [illegible] général à celui de sa [illegible] aux électeurs une de [illegible] les candidats sont souvent si [illegible] d'ailleurs si prompte-

ment. Toujours il a affirmé que le rôle de député ne consistait pas à demander des faveurs administratives pour les électeurs influents, mais à défendre les intérêts vitaux du pays, alors même que ces intérêts paraîtraient être en contradiction avec les intérêts privés des électeurs. Jamais il ne s'est abaissé à trinquer avec les siens, non pas certes par fierté, mais par respect pour eux et pour lui-même. Les Béarnais ne s'offusquaient pas de cette réserve inusitée : au contraire, ils lui en savaient gré. M. Léon Say disait un jour aux conseillers généraux qui l'accompagnaient : « On m'avait toujours affirmé que, dans leurs tournées, les candidats étaient obligés de boire avec tous les électeurs chez lesquels ils se présentent; il paraît que vos compatriotes font exception à la règle. C'est à peine si on m'a offert, une fois ou deux, une bouteille de votre généreux vin de Jurançon. » « Ne vous hâtez pas de généraliser, lui répondit-on en souriant. L'usage de trinquer avec les candidats est fort répandu chez nous; mais, avec leur finesse coutumière, nos braves paysans ont compris que ces manières trop hospitalières ne seraient pas de mise avec vous. Plus heureux que nous, vous bénéficiez, monsieur Léon Say, de votre grande situation qui en impose à nos amis. Mais, ne vous y trompez pas, un autre candidat ne jouirait pas de la même immunité. »

Une autre considération, d'un ordre plus élevé, en imposait aussi aux électeurs : c'est que jamais M. Léon Say n'a attaqué la personne de son concurrent, dont

il ne prononçait même pas le nom; toujours il a placé la lutte sur le terrain de la politique générale, sans permettre qu'elle dégénérât en personnalités dégradantes. Cette haute façon de traiter la politique électorale n'aurait peut-être pas réussi partout; mais il faut le dire à l'honneur des électeurs béarnais, elle fut admirablement comprise par eux et elle contribua à assurer le succès de M. Léon Say. Au premier tour de scrutin, il était nommé avec une forte majorité.

Ce n'est pas sans un réel déchirement qu'il abandonnait le Sénat, où il comptait tant d'amis et où il avait remporté de si nombreux succès oratoires. Ses regrets étaient d'autant plus sincères qu'il connaissait les dangers et les ennuis de la nouvelle carrière qu'il lui restait à parcourir. Au Sénat, dans un milieu qui conservait encore quelques traditions de l'ancienne urbanité parlementaire, il trouvait une atmosphère conforme à ses goûts et favorable à son genre d'éloquence. L'atmosphère de la Chambre était différente, et il ne l'ignorait pas.

En 1889, les mœurs parlementaires, sans être aussi brutales et aussi grossières qu'elles le sont devenues depuis, n'étaient déjà plus celles de la bonne compagnie. On commençait à remplacer les arguments par les injures, sans en être encore arrivé aux cris d'animaux, aux ignobles vociférations de barrière, et aux voies de fait qui sont aujourd'hui la monnaie courante des réunions publiques du Palais-Bourbon. Avec beaucoup de patience, de politique et de persé-

vérance, un orateur rompu au métier et doué de solides poumons pouvait encore, à cette époque qu'on croirait reculée, aller jusqu'au bout de son discours et dire à peu près ce qu'il avait à dire. M. Léon Say en fit plusieurs fois l'expérience. Presque toujours il parvint à se faire écouter par la Chambre, bien que sa seule présence à la tribune soulevât les colères tumultueuses de l'extrême gauche [1]. Il ne se démontait pas; il tenait tête à l'orage; mais, en lui-même, il gémissait en voyant l'abaissement graduel de ce régime parlementaire qu'il aimait et sur lequel il avait fondé tant de généreuses espérances qui s'évanouissaient une à une.

Quoi qu'il en soit, il n'hésita pas à faire son devoir; ayant volontairement affronté la lutte, il n'était pas homme à se dérober au moment décisif. Nous allons donc le voir dans un nouveau milieu, et le suivre à travers les péripéties d'un combat qu'il avait accepté en pleine connaissance de cause. Mais, pour bien comprendre le rôle qu'il était désormais appelé à

1. « Son éloquence était toujours applaudie, mais ses avis étaient rarement écoutés. Un jour cependant il obtint, après une discussion assez vive, le relèvement d'un crédit de 12 000 francs. Quelques instants après il rencontrait à la buvette un de ses plus ardents contradicteurs : « Eh bien, tu les as tes 12 000 francs, gros père », lui dit celui-ci, en lui envoyant amicalement un coup de poing un peu au-dessous de la poitrine. En homme d'esprit, M. Léon Say ne fit que rire. Mais ces familiarités de la démocratie parlementaire ne laissaient pas de le déconcerter, et comme à mesure que son talent grandissait, il sentait son autorité décroître la bonhomie railleuse qu'il avait promenée d'abord dans les couloirs de la Chambre finit par s'attrister un peu. » (*Discours de M. le comte d'Haussonville en réponse à M. Albert Vandal à l'Académie française le 23 décembre 1897.*)

jouer, il importe de revenir en arrière et d'embrasser d'un coup d'œil le chemin qu'il avait parcouru depuis sa dernière sortie du ministère.

La carrière politique de M. Léon Say forme dans son ensemble un tout harmonieux et solide, sans disparates, ni solutions de continuité. Tous ses actes partent d'un même principe et s'enchaînent d'une façon rigoureusement logique.

« Lorsque après avoir parcouru les phases diverses d'une vie aussi remplie que celle de M. Léon Say, écrit M. R. Stourm, on cherche à résumer son impression d'un seul mot, c'est celui de libéral qui surgit spontanément. Libéral, en effet, M. Léon Say le fut dès sa jeunesse; il le demeura pendant tout le cours de sa carrière; il l'était d'ailleurs par héritage.

» L'épithète s'impose d'autant plus que bien rares sont les hommes dont un mot peut symboliser l'existence. L'unité se rompt trop souvent au contact des événements, sous l'influence des changements d'états, rien que par l'effet de l'âge qui, d'année en année, ternit les premières impressions. Comment rester soi-même quand, autour de soi, tant de choses ont changé, quand surtout la fortune, complice du mérite, vous élève au sommet, en face d'horizons nouveaux traversés par les nuages de la politique! Que de fois alors le libéralisme d'antan s'évanouit! Ici, bien au contraire, il survécut intact, s'accentuant même avec les années : ce qui n'était au début qu'une pieuse tradition, devint, dans l'âge mûr, une conviction profonde,

pour se transformer à la fin en passion presque intransigeante [1]. »

C'est, qu'en effet, le libéralisme n'était pas pour M. Léon Say, comme pour tant d'autres, le moyen de capter les suffrages, quitte à renier, une fois le mandat obtenu, les principes professés. Chose bien rare à notre époque, il restait libéral pour lui et pour les autres, même lorsque ses intérêts devaient en souffrir. En politique, aussi bien qu'en matière économique, il est demeuré irréductible toutes les fois que la liberté était en jeu.

Si, maintenant, on étudie de plus près cette vie entièrement vouée à la défense de la liberté sous toutes ses formes, on y distingue trois phases principales. Dans la première, M. Léon Say lutte pour la conquête de la liberté; dans la seconde, il lutte pour affermir cette liberté si péniblement conquise; dans la troisième enfin, il lutte pour la défense de cette liberté menacée par la coalition des radicaux et de ses pires ennemis, les socialistes. Nous l'avons déjà suivi dans ses deux premières étapes; nous allons maintenant le voir aux prises avec ses derniers adversaires.

En 1882, lors de son dernier passage au ministère des finances, il avait adjuré la Chambre de faire de bonnes finances en 1883, pour que l'on pût faire de

1. Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Say, par M. René Stourm, lue à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques le 5 juin 1891.

bonne politique, c'est-à-dire de bonnes élections en 1885. On sait comment le conseil a été suivi : au lieu de faire de bonnes finances, la Chambre se livra, de 1882 à 1885, à une véritable frénésie de gaspillage. Le résultat de cette politique imprévoyante ne devait pas tarder à se produire. Les élections générales de 1885 furent un véritable désastre pour la République. Non seulement l'opposition réactionnaire fit entrer à la Chambre deux cent dix de ses représentants, mais, dans un grand nombre de départements, les candidats républicains ne l'emportèrent qu'à une infime majorité. Enfin, dans plusieurs autres, les républicains n'avaient dû leur succès qu'à la pression administrative, et aux concessions qu'ils avaient faites à la coalition radico-socialiste. Pour la première fois depuis 1871, on constatait un recul dans le mouvement ascensionnel de la République.

En sa qualité de sénateur, M. Léon Say n'avait pas à intervenir directement dans la lutte électorale de 1885. S'il eût été, comme tant d'autres, un simple politicien, il se serait bien gardé de s'y mêler, de peur de s'y compromettre. Un pareil calcul était indigne de lui. Dès le début de la campagne électorale, il avait pris ouvertement parti pour les candidats républicains libéraux de Seine-et-Oise, et on peut dire qu'il fut l'âme de leur campagne. Il avait d'autant plus de mérite à se mettre en avant, qu'il ne se faisait guère d'illusions sur le sort réservé à la liste des candidats de son parti. Il était évident, en effet, d'après

la façon dont la lutte avait été engagée par des amis maladroits et la désertion de certains groupes sur lesquels on aurait dû pouvoir compter, que la coalition formée par les réactionnaires, les opportunistes et les radicaux socialistes, aurait raison des modérés réduits à leurs seules forces.

C'est en parcourant les communes et en se mettant en communication constante avec les électeurs, que M. Léon Say put se rendre clairement compte du changement qui s'était opéré depuis quelques années dans les esprits, et constater les ravages causés par la politique opportuniste. Il en fut profondément frappé. Aussi, quand, au lendemain des élections, les premiers symptômes de l'agitation boulangiste se manifestèrent, en fut-il médiocrement étonné. Il avait compris que la politique de coterie, d'intimidation et de persécution, pratiquée par les comités électoraux et encouragée par un gouvernement trop faible pour servir de frein, devait fatalement provoquer un mouvement de réaction contre les politiciens de profession qui ne voyaient dans la République qu'un syndicat d'intérêts. C'est de ce moment que date son mouvement offensif contre les menées du parti opportuniste, qui bientôt devait fusionner avec les radicaux. Il ne cessa, dans ses discours et dans ses écrits, de flétrir cette immorale association. C'est surtout au Sénat que, dans une circonstance solennelle, le 19 décembre 1888, de concert avec M. Challemel-Lacour, il eut le mérite de dévoiler les périls d'une situation que, complice ou

[illegible]

[illegible] qui [illegible] parti [illegible] dans tout le [illegible] : dans [illegible] autrefois une [illegible] qu'on appelle aujourd'hui un [illegible] à M. le président du conseil une [illegible] est fier.

[illegible] ce que valent ces politiciens de [illegible] parvenus dans chaque commune à [illegible] concitoyens. Ils sont pénétrés de cette [illegible] « que le gouvernement est fait pour [illegible] lui-même », et ils n'ont négligé aucun [illegible] pousser dans cette voie. »

[illegible] en termes saisissants, M. Léon Say [illegible] accomplie par ces politiciens [illegible] ou simplement [illegible]

d'autre préoccupation que d'exclure de leur coterie, il aurait pu dire de leur syndicat, tous ceux dont le dévouement ne leur paraissait pas absolu, et qui, se sentant encouragés par le gouvernement, s'étaient faits dénonciateurs.

« Ils se sont faits dénonciateurs, disait-il, c'est sur leurs dénonciations qu'on punit ou qu'on révoque les architectes qui vont à la messe; c'est sur leurs dénonciations qu'on change les préfets, les sous-préfets, les magistrats. Ils veulent être seuls les maîtres; ils considèrent la République comme leur chose, comme leur propriété; ils entendent l'exploiter sans tenir compte des résistances de l'immense majorité de la nation.

» Voilà les hommes sur lesquels vous vous appuyez et que vous confondez à tort avec le pays. N'ai-je pas le droit de dire que vous avez créé ainsi une sorte de nouveau pays légal, qui vous condamne à commettre les mêmes fautes qui ont perdu les gouvernements qui vous ont précédés?

» Et savez-vous le mal que vous avez fait? Vous avez obscurci dans ce pays la notion de la liberté; et voilà pourquoi, voulant se délivrer de ces tyrannies locales que vous avez encouragées, une partie de la nation, s'abandonnant elle-même, appelle un de ces sauveurs que flétrissait tout à l'heure l'éloquence indignée de M. Challemel-Lacour.

» Qui a créé le mouvement d'esprit qui serait une honte pour la France s'il devait durer? Qui l'a créé? C'est uniquement la politique radicale. »

M. Léon Say énumérait ensuite les fautes accumulées par le parti radical qui, sur tous les points, a des conceptions contraires à toutes les grandes idées dont s'inspire une saine politique, et il démontrait que le radicalisme ne tendait à rien moins qu'à restaurer le pouvoir personnel sous la forme la plus haïssable, c'est-à-dire le pouvoir exercé par trois ou quatre cents souverains irresponsables.

« Vous avez laissé discréditer le gouvernement dans vos mains, ajoutait-il en se tournant du côté des ministres; vous en avez passé les charges, sans la responsabilité malheureusement, aux membres du Parlement qui se prétendent les maîtres de leurs arrondissements, les maîtres de leurs départements, et qui vous imposent leurs volontés... Comment pourriez-vous leur résister? Vos préfets, vos sous-préfets, vos agents inférieurs savent très bien que celui dont il faut rechercher la faveur, ce n'est pas vous, mais le souverain véritable, le député, ou plutôt le comité électoral de qui le député tient son existence. »

Il était impossible d'exposer plus exactement une situation dont les vices, entretenus avec soin par les politiciens intéressés à leur maintien, éclataient à tous les yeux. Pour la forme, le président du conseil fit entendre quelques explications embarrassées que M. Léon Say ne daigna pas réfuter. Au contraire, il saisit l'occasion pour accentuer encore son réquisitoire.

« Vos fautes, s'écria-t-il, ont été si grandes qu'elles sont parvenues à jeter la France dans un esprit d'inquiétude d'où résulte une situation que vous-mêmes déclarez très grave. Elle l'est, en effet, parce que vous avez tari cette source de force et de vie qui s'appelle la confiance. A ce pays qui aimait à espérer, vous avez appris la désespérance; vous avez rendu pessimiste ce pays essentiellement et généreusement optimiste. Or la France, quand on lui permet d'être optimiste, d'espérer et de croire, est la première nation du monde. »

Ce discours, un des plus beaux, certainement, qui aient été prononcés à la tribune du Sénat, et qui à lui seul suffirait pour illustrer un orateur, n'eut pas, il faut bien le dire, tout le retentissement qu'il aurait dû avoir dans le pays. Et cela par une cause fortuite.

Dans cette même séance du 19 décembre 1888, M. Challemel-Lacour avait prononcé une admirable harangue dont le souvenir est resté dans tous les esprits, et qui visait les mêmes griefs que M. Léon Say devait dénoncer quelques instants après. L'opinion publique, qui ne peut s'éprendre de deux objets à la fois, s'attacha presque exclusivement au discours de M. Challemel-Lacour et celui de M. Léon Say se trouva relégué au second plan.

Néanmoins, dans les milieux politiques, l'effet en fut considérable, si on en juge par les attaques furieuses de la presse opportuno-radicale. Évidemment, M. Léon Say avait mis le doigt sur la plaie en dénonçant la

tyrannie des politiciens de carrière et l'événement a prouvé qu'il avait vu juste. Les politiciens de village, comme les politiciens urbains d'ailleurs, ont la rancune tenace : jamais ils n'ont pardonné à M. Léon Say la courageuse campagne qu'il avait menée contre eux.

Mais, bientôt, M. Léon Say devait se trouver en présence d'adversaires plus tenaces, et aussi plus redoutables que ces radicaux dépourvus de principes dont un gouvernement peu scrupuleux aura toujours raison, grâce à de menues faveurs habilement octroyées. Nous voulons parler des socialistes, non pas seulement des socialistes de profession, mais des socialistes de doctrine et d'instinct.

On a vu que, dans un des premiers écrits de sa jeunesse, M. Léon Say se refusait absolument à admettre une distinction entre ce que certains esprits, ou superficiels, ou sentimentaux, appellent illogiquement le bon et le mauvais socialisme. L'expérience de la vie et l'observation des faits ne firent que le confirmer dans sa conviction.

En 1894, nous le retrouvons aussi ferme dans ses principes qu'au début de sa vie intellectuelle. Avec une rare perspicacité, il découvre le piège habilement tendu, non par les socialistes romantiques et démodés de l'école de 1848, mais par les politiciens pratiques de l'école moderne, qui, couvrant leurs desseins révolutionnaires du voile de la philanthropie, réussissent à trouver des complices inconscients et

à faire triompher petit à petit, en marchant à pas comptés, la doctrine du bouleversement universel, terme sans lendemain de toute leur philosophie économique.

« Les vrais socialistes, écrivait-il, les révolutionnaires sans merci, ne sont effectivement pas pressés; ils se contentent de désorganiser lentement la société moderne, convaincus que par des destructions successives, dans lesquelles ils ont le talent de se faire aider par les radicaux et les innocents, ils préparent l'avènement de cette société mal définie, ou plutôt qui n'est pas définie du tout, par laquelle ils prétendent remplacer la société actuelle.

» Leur doctrine économique et financière, on le sait, n'est autre chose que la nationalisation ou la mise en commun de la terre et des capitaux existants, nationalisation nécessaire et inévitable, suivant eux, pour mettre les outils du travail et les instruments de la production — c'est-à-dire la terre et les capitaux immobilisés ou non — à la disposition de tout le monde.

» Pour obtenir les alliés les plus inattendus dans leur campagne de destruction, les socialistes font appel à tous les sentiments, même aux meilleurs, mais ils ne se privent pas de faire appel aux plus mauvais. Ils s'adressent aux républicains et aux amis du progrès dont ils se donnent pour les représentants les plus autorisés, et les plus capables de diriger la marche en avant; puis aux philanthropes et aux sen-

timentaux, auxquels ils se présentent comme les défenseurs des opprimés contre la violence et l'injustice de leurs oppresseurs. Ils parlent de l'injustice de la répartition actuelle des impôts entre les citoyens, dont les plus pauvres sont accablés comme par une progression à rebours. Ils divisent, pour le besoin de leur propagande, la société moderne comme l'était la société de l'ancien régime, en deux classes ayant, disent-ils, dans la société capitaliste des droits inégaux, les pauvres et les riches, et ils établissent par de prétendus calculs le bilan des impôts payés par chacune de ces deux classes. Ils ne craignent pas de nier les lois naturelles de l'incidence des impôts et concourent, en les niant, à répandre l'opinion que le parlement, quand il fait une loi, a tout fait; que les mots qu'il a gravés sur la table des lois sont des actes; et qu'il suffit d'avoir formulé un texte avec la pensée de produire un effet déterminé, pour que cet effet se produise nécessairement.

» Ils ont toujours à la bouche, quand il s'agit de faire voter des lois prétendues protectrices des ouvriers, la fameuse loi d'airain des salaires comme un reproche à ceux qui ne veulent pas détruire la société; ils l'oublient d'ailleurs aussitôt, et se gardent bien de rappeler tout ce qu'ils ont dit du mal qu'elle fait grâce aux économistes, quand il s'agit de faire voter des dégrèvements qui sont populaires parmi leurs électeurs [1]. »

1. Libéraux et Socialistes. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1894.

L'avènement parlementaire du socialisme intégral n'effrayait donc pas M. Léon Say outre mesure. Mais il avait compris le danger créé par l'alliance des socialistes et des radicaux. Là, en effet, est le nœud de la situation. Dépourvus de doctrine philosophique ou économique, n'ayant en vue que la satisfaction exclusive de leurs appétits ou de leurs intérêts électoraux, affranchis de tous scrupules moraux ou scientifiques, les politiciens radicaux ont fort bien senti le profit à retirer d'une alliance avec les socialistes. Plus rusés que la plupart des socialistes doctrinaires, ils savent que les théories à prétention philosophique n'auront jamais une grande action sur le peuple, et ils se gardent bien d'approfondir les mystères de la révélation nouvelle. Mais ils savent aussi que les docteurs du socialisme peuvent devenir à un moment donné des concurrents dangereux, et tout au moins leur enlever une partie de leur clientèle électorale. C'est pourquoi ils ont adopté le vocabulaire de leurs alliés, et, tout en ayant l'air de répudier leurs idées par trop excessives, ils ont réussi par ce moyen à capter les suffrages et à pénétrer en nombre dans le Parlement.

En présence de cette coalition d'intérêts, M. Léon Say regardait comme du devoir des libéraux de faire franchement état de leur doctrine économique.

« C'est, écrivait-il, par la puissance d'attraction d'une doctrine bien pensée et bien propagée qu'ils peuvent détacher les radicaux de l'alliance socialiste et con-

timer
défen
tice
la r
don
pro
leu
so
di
l
t

C'est pour la réalisation de ce programme, que M. Léon Say avait créé la Société de publications libérales et jeté les bases de l'association dite de l'Union libérale républicaine. Par la diffusion de brochures très courtes, et écrites d'un style très simple à la portée de toutes les intelligences, M. Léon Say espérait faire pénétrer dans les masses profondes les vérités économiques élémentaires et réfuter les sophismes des radicaux socialistes. En un mot, c'était l'application de la méthode anglaise, qui répand à profusion des *tracts* sur les sujets les plus variés. Comme toujours, il commença par payer de sa bourse et de sa personne. Il écrivit les premiers *tracts*, dans lesquels étaient exposés le mécanisme du budget, le fonctionnement des impôts, etc., et fit d'actives démarches pour trouver des collaborateurs et des agents de propagande.

L'Union libérale fondée par ses soins devait avoir, non pas un autre but, mais des moyens d'action différents.

« Vous me demandez, écrivait-il le 24 août 1889, quels rapports pourront s'établir dans la Chambre prochaine entre les députés adhérents au programme de l'Union libérale et d'autres conservateurs modérés dont l'idéal n'est pas le nôtre, mais qui sont décidés à respecter les lois de la République.

» L'Union libérale a pour objet de combattre, dans la prochaine session, les projets de revision des lois constitutionnelles, de consolider la République et,

pour y arriver, de rendre la République acceptable, ou, pour employer l'expression consacrée, habitable pour les hommes de bonne foi, ennemis des révolutions et soucieux des libertés publiques. Les conservateurs dont je parle sont, dans ces conditions, assurés de trouver chez nos amis le respect qui leur est dû et la ferme volonté d'être justes envers eux.

» La question des invalidations n'en est plus une. Des partis se sont quelquefois accusés réciproquement d'exclure leurs adversaires sous prétexte de condamner leurs procédés électoraux, mais jamais les libéraux ne se sont prêtés et ne se prêteront à un mépris de la justice et de la loi. »

M. Léon Say se proposait d'atteindre, par la presse et par des conférences, une couche de public supérieure à celle que la Société de publications libérales s'efforçait d'éclairer et de convertir aux saines doctrines politiques et économiques.

Bien entendu, il prêcha d'exemple. Comme sous l'Empire il reprit la profession de conférencier. On le vit se prodiguer dans les réunions électorales de sa circonscription, dans les assemblées de la jeunesse protestante, dans les banquets organisés par l'Union libérale, partout enfin où sa parole, qui de jour en jour devenait plus grave et plus pénétrante, avait des chances de trouver un écho dans les âmes et dans les esprits. En même temps, il s'associait avec quelques-uns de ses amis pour l'acquisition d'un journal populaire quotidien, rédigé alors par un groupe de radicaux

qui durent céder la place à une rédaction composée de républicains libéraux. Cette dernière combinaison n'eut qu'une durée limitée, mais la Société de publications libérales et l'Union libérale ont survécu. Si ces deux œuvres n'ont pas réalisé toutes les espérances de M. Léon Say, elles ont trouvé des continuateurs désintéressés, et personne ne saurait nier l'action malheureusement restreinte, mais très réelle, qu'elles ont exercée sur le mouvement électoral en 1889, 1893 et 1898.

En même temps qu'il organisait une active campagne de conférences, de brochures et de presse, M. Léon Say ne négligeait aucune occasion de combattre pied à pied, à la tribune, les envahissements du socialisme ligué avec le radicalisme. Lors d'une interpellation à propos de la Bourse du travail à Paris, un des meneurs du parti ouvrier ayant démasqué ses batteries, en disant que le socialisme se préparait à donner l'assaut à l'organisation actuelle de la société, il releva la menace en ces termes :

« C'est la paix sociale, dites-vous, je le veux bien; c'est d'ailleurs le but auquel je tends moi-même. Mais votre paix sociale est une paix armée, et cette paix armée vous la défendez avec un vieil adage : si l'on veut la paix, il faut préparer la guerre. Oui, c'est la guerre que vous voulez préparer; c'est pour la guerre que vous voulez organiser vos cadres, votre armée, que vous voulez être tout prêts à la mobilisation.

» Voilà une politique qui me paraît très définie; j'en

suis l'adversaire très décidé. Remarquez, en effet, que si vous voulez créer vos cadres et organiser votre armée, vous êtes bien obligés, comme tous ceux qui ont une armée à organiser, des cadres à créer, d'établir dans votre armée une discipline; et c'est de cette discipline qu'on pourrait dire qu'elle repose sur une loi d'airain. Et quand vous voulez, en employant le grand organisme corporatif, détruire tout ce qu'il peut y avoir d'indépendance chez ceux que vous recruterez pour votre armée, vous ne pensez qu'à donner à une certaine catégorie de citoyens, que vous prétendez représenter, des privilèges dont ne jouiraient pas les autres. »

Puis, dans ce même discours, M. Léon Say montrait l'impossibilité absolue où est le socialisme de changer les lois naturelles de la production, aussi impérieuses que les lois physiques.

« Comment! s'écriait-il, vous nous dites que nous faisons obstacle, avec des digues de petits morceaux de papier ou des discours qui s'envolent, à la marche nécessaire de l'humanité! Et vous avez imaginé qu'il y avait une évolution qui devait nécessairement conduire la société au but que vous rêvez vous-mêmes, de sorte que nous serions condamnés fatalement, sans pouvoir faire autre chose que de pleurer sur notre pays, à cette solution que nous considérons comme le sceau de la décadence définitive de notre patrie. Fatalement! Comment peut-on s'imaginer qu'il y ait quelque chose de fatal dans l'histoire de l'humanité,

quand on vit dans un siècle où les hommes ont eu une importance si capitale sur le développement des phénomènes politiques? »

Ce que M. Léon Say avait le plus en horreur dans sa lutte contre le socialisme, c'est ce qu'on a appelé la politique de la poudre aux yeux, c'est-à-dire l'hypocrisie d'avoir l'air de faire quelque chose pour les adeptes en faisant miroiter à leurs yeux des semblants de réformes, qu'on est décidé d'ailleurs à ne pas exécuter. Ce procédé lui paraissait puéril et odieux. Il voulait, au contraire, que l'on discutât franchement avec eux et qu'on leur dît sans détour qu'on n'était pas de leur avis.

« Ils ont montré, écrivait-il, quand par hasard ils n'ont pas fait de la politique d'obstruction, qu'ils savaient discuter. Il faut les provoquer à la discussion : ce serait une véritable œuvre de gouvernement ; et si on y arrive, il faudra les combattre à découvert sur un terrain véritablement sans broussailles. N'ont-ils pas déclaré qu'ils ne redoutaient pas la discussion? N'en ont-ils pas donné un commencement de preuve dans quelques rares occasions, tout en se refusant, malheureusement, le plus souvent, à se renfermer dans la question, en se plaisant à passionner le débat par des excès intolérables de langage et en se livrant à des personnalités plus intolérables encore pour lesquelles la Chambre des députés a toujours montré beaucoup trop d'indulgence? Si le ministre des finances se réserve, par un mauvais esprit de conciliation ou,

ce qui serait pire, par un défaut de conviction; s'il refuse le corps-à-corps aux socialistes et se réfugie dans l'équivoque; s'il cherche à ramener les uns par des mots et les autres par des concessions réelles, il se sera condamné lui-même et aura condamné le parlement à l'impuissance; nous n'aboutirons dès lors à rien. On aura ressuscité le vieil opportunisme sans y retrouver les avantages que, bien souvent, la République y a rencontrés. On sera retombé dans l'ornière d'où nous sommes sortis avec tant de peine, et on s'y sera embourbé dans les plus mauvaises conditions[1]. »

Avons-nous besoin d'ajouter que les craintes de M. Léon Say se sont réalisées, et que nous continuons à nous embourber de plus en plus dans l'ornière qu'il signalait avec une si courageuse clairvoyance?

En 1893, il eut une occasion solennelle d'affirmer ses principes. Son mandat était expiré et il en redemanda la continuation à ses électeurs de Pau. Cette fois, la lutte devait être plus vive qu'en 1889. M. Léon Say se trouvait en présence de son ancien concurrent réactionnaire, et on avait suscité une candidature radicale socialiste, dont l'unique but était de faire une diversion habile et de diviser les voix républicaines.

Mais aussi M. Léon Say avait la possession d'état : plus que jamais il pouvait compter sur le dévoue-

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1894.

ment des conseillers généraux, ses amis, et aussi sur le concours de la majorité des électeurs qui, pendant quatre ans, avaient été à même d'apprécier avec quel zèle éclairé il s'était occupé des intérêts de la région. On savait, entre autres choses, que c'était grâce à ses efforts persévérants et à sa grande autorité qu'avait été tranchée la délicate question des embellissements de Pau. Depuis longtemps, en effet, la municipalité, désireuse de ramener le courant des étrangers, se préoccupait d'assainir la ville et d'en faire la plus belle station hivernale du Sud-Ouest. Plusieurs combinaisons étaient en présence, mais on différait sur le choix définitif; les rivalités locales se donnaient libre carrière et le gouvernement, dont l'autorisation était indispensable, ne sachant auquel entendre, ajournait sans cesse sa décision. Il y avait aussi à régler les conditions financières de l'emprunt à effectuer.

M. Léon Say prit en main cette affaire et, à la demande du conseil municipal, il pria M. Alphand de venir avec lui étudier sur place les diverses combinaisons proposées. M. Alphand accéda gracieusement à ce désir et vint passer quelques jours à Pau, en janvier 1891. A la suite de plusieurs conférences, M. Alphand et M. Léon Say, d'accord avec la municipalité, arrêtèrent un plan qui donnait satisfaction aux intérêts engagés. Ce premier point acquis, M. Léon Say s'occupa sans désemparer d'obtenir l'autorisation de l'emprunt, et il leva tous les obstacles suscités par le formalisme de l'État. Ses efforts furent

bientôt couronnés de succès. Il eut la satisfaction d'assister à l'inauguration des travaux qui ont transformé et embelli une partie de la ville de Pau, mais dont il ne devait pas voir le couronnement.

Hâtons-nous d'ajouter que la municipalité de Pau, dans un sentiment de reconnaissance qui l'honore, a, sur la proposition de M. Faisans, maire, donné le nom de M. Léon Say à l'avenue nouvelle qui relie la gare à la ville.

Néanmoins, au moment où s'ouvrit la lutte électorale de 1893, les choses n'étaient pas aussi avancées; l'affaire des embellissements de Pau n'était qu'en voie de préparation, et M. Léon Say répugnait à s'en faire un titre auprès de ses électeurs.

La lutte fut très vive : un moment on put craindre le succès de la coalition réactionnaire et radicale. Au premier tour de scrutin, cependant, M. Léon Say l'emporta à une faible majorité.

Dès le début de la session, il reprit sa place à la Chambre; mais le nombre de ses amis politiques était encore plus restreint qu'à la précédente législature et, non sans mélancolie, il put compter les vides faits par la politique radicale triomphante dans les rangs du centre gauche réduit à une poignée d'hommes. Cependant il ne se découragea pas. Au contraire, comme nous le verrons tout à l'heure, il redoubla d'énergie et d'activité dans la lutte suprême qu'il engagea presque seul contre le socialisme, et qu'il devait poursuivre jusqu'à sa dernière heure.

CHAPITRE XVIII

— 1882 - 1896 —

M. Léon Say dans la vie privée. — L'hôtel de la rue Fresnel. — Emploi de ses journées. — Ses nombreux voyages. — Ses derniers travaux. — Sa maladie et sa mort.

Oublieuse des services rendus comme toutes les démocraties, la nôtre est surtout jalouse des supériorités. Elle appelle volontiers à son aide les hommes de valeur pour la tirer d'un mauvais pas, mais, une fois la tâche accomplie, elle les abandonne avant même qu'ils soient usés. Bien qu'instruits par l'expérience, les hommes politiques, victimes de l'inconstance populaire, supportent en général assez mal l'inévitable disgrâce. Les uns regimbent contre l'injuste arrêt; ils rongent leur frein et gémissent bruyamment sur l'ingratitude de leurs concitoyens. D'autres souffrent en silence; le sentiment d'être exilés au milieu de générations nouvelles qui les méconnaissent ou les ignorent, empoisonne leurs derniers jours. Ils marchent dans la vie comme des corps sans âme, très malheureux de se sentir démodés. Certains enfin sont encore plus à plaindre. Inconsolables de voir le

vide se faire autour d'eux, ils essaient de violenter l'indifférence publique; ils changent de camp et offrent leurs services aux adversaires de la veille, trop flattés si on daigne les accepter pour un temps. Le monde les traite de renégats : ce ne sont que des épaves.

Écarté du pouvoir, M. Léon Say accepta le fait accompli avec la sérénité du sage. Dès la première heure il comprit que la rupture était complète, et que dans l'évolution nouvelle de la République il n'y aurait plus de place pour lui, au moins comme dirigeant. Il ne cria pas à l'ingratitude; il n'eut même aucun effort à faire pour se résigner, car il n'avait jamais brigué ni aimé le pouvoir. Aurait-il d'ailleurs aspiré à y revenir, que sa perspicacité lui eût vite montré l'inanité de ses désirs. Il connaissait trop bien les hommes et les choses de son temps pour conserver la moindre illusion sur un retour possible de la fortune. Que, dans son for intérieur, il ait parfois souffert de se voir délaissé, alors que plein de force et d'ardeur il pouvait encore rendre tant de services à sa cause, c'est ce que personne n'a su. On sait seulement que jamais il n'a laissé percer la moindre amertume, ni dans ses conversations les plus intimes, ni dans sa correspondance. Il avait d'ailleurs mieux à faire que de récriminer, car, dans son existence laborieuse et active, il n'y avait pas de place pour le découragement et les regrets superflus. Comme tous les hommes qui ont conscience de leur mission

sociale, et ont su se créer de nobles et intelligentes occupations, il aimait tout ce qui remplit la vie, l'embellit pour soi-même et la rend agréable et profitable aux autres.

Jusqu'en 1880, il avait continué de demeurer rue Labruyère, dans la maison familiale. Après la mort de sa fille — déjà il avait eu l'affliction de perdre un fils — il voulut quitter des lieux qui lui rappelaient trop cruellement le bonheur à jamais disparu. Il acheta un terrain en bordure du quai de Billy, et y fit construire l'hôtel dont l'entrée est rue Fresnel. L'étude des plans et la construction de la maison apportèrent un dérivatif passager à sa douleur. Il se plut à aménager et à orner cette demeure dont le cabinet de travail, dans lequel il a passé les plus douces heures de la dernière partie de sa vie, occupait la place d'honneur. Tout, en effet, dans ce logis, véritable cité des livres, était aménagé pour le travail. Par raison, M. Léon Say avait mis un frein à sa passion de bibliophile. De bonne heure, il cessa d'acheter des ouvrages rares et des éditions de prix; mais il conserva toujours un faible pour les beaux livres et les riches reliures. Parfois encore, il se donnait le luxe de faire habiller somptueusement un volume favori, mais c'était pour l'offrir à un des siens. Sa bibliothèque de travail, méthodiquement classée par une main attentive et dévouée, contenait une foule de documents français et étrangers qu'il mettait largement à la disposition des travailleurs.

Les fleurs tenaient aussi une place à part dans ses goûts. Il les aimait avec passion. Il se plaisait à les suivre dans leur développement, et à s'entretenir avec celui de ses serviteurs qui était chargé de l'entretien de la serre minuscule et du parterre en miniature de la cour de la rue Fresnel. Son élection à la présidence de la Société d'horticulture lui causa une satisfaction qu'il ne prit pas la peine de dissimuler, et il ne manqua jamais d'exercer ses fonctions avec un zèle empressé. En toute saison, il avait sur sa table de travail un vase rempli de fleurs, et il disait en souriant que, de ses grandeurs passées, il ne regrettait que la présidence du Sénat à cause des belles roses du jardin du Petit Luxembourg.

C'est dans cette demeure, aménagée selon ses goûts, que nous allons retrouver M. Say et assister à sa vie.

L'emploi de ses journées était aussi réglé qu'il pouvait l'être à Paris, au milieu de tant d'occupations diverses, et, souvent encore, les circonstances en modifiaient-elles l'ordre habituel. Le matin, hiver comme été, M. Léon Say était à sa table de travail à six heures. Dès huit heures sa porte s'ouvrait : c'était alors un défilé d'anciens collaborateurs au ministère des finances, de candidats aux fauteuils ou aux prix académiques, de solliciteurs de toute nature qui formaient une véritable clientèle. Très accueillant pour tous, il avait un art délicat de mettre les gens à l'aise en s'intéressant à leurs affaires. Sa politesse scrupuleuse et simple rappelait un peu celle

de l'ancien régime; l'entretien terminé, il accompagnait jusqu'au seuil de sa maison le plus humble des visiteurs. Entre deux audiences, il parcourait les journaux, feuilletait les documents parlementaires et expédiait sa correspondance courante : il répondait de sa main à toutes les lettres courrier par courrier.

Après le déjeuner, qui ne durait qu'une demi-heure à peine et auquel prenaient part un ou deux familiers de la maison, M. Léon Say restait à causer quelques minutes, puis s'en allait tout courant où ses occupations l'appelaient : au conseil de direction du chemin de fer du Nord, dans les ministères, à la Chambre, à l'Académie, au comité d'une des nombreuses sociétés philanthropiques ou savantes dont il faisait partie. Sur les six heures, il rentrait d'ordinaire et s'installait dans son cabinet de travail, où Madame Léon Say faisait les honneurs du thé. C'était le bon moment de la journée. Entouré de quelques amis, toujours les mêmes, M. Léon Say se reposait en causant et en écoutant. Il dînait rarement en ville. Deux ou trois fois par hiver il allait au théâtre, et toujours dans un théâtre de musique. Le soir, il lisait et préparait, souvent jusqu'à une heure avancée, les matériaux pour la besogne du lendemain.

Le dimanche, il passait toute sa matinée à travailler, mais l'après-midi il se donnait congé; c'est-à-dire que le cabinet de travail du rez-de-chaussée, dont les fenêtres donnent sur la Seine, devenait un salon. C'était fête alors pour sa famille et ses

[illegible] pour-là seulement, étaient assurés de [illegible] sans le troubler dans son labeur quotidien.

A [illegible] dans un fauteuil à gauche de la grande cheminée, sous le portrait de son grand-père, peint par Pajou jeune, M. Léon Say, un livre ou une revue à la main, causait alors comme lui seul savait causer. C'était vraiment un charme inexprimable que d'entendre cet homme, qui, par sa famille et ses alliances, se rattachait à l'ancienne société, et qui, mêlé à tant d'événements, connaissait tant de monde, deviner des choses du jour et revivre dans le passé. Il s'intéressait à tout et sa prodigieuse mémoire n'oubliait rien. Il narrait à miracle, mais il n'abusait pas de l'anecdote, craignant par-dessus tout de se répéter. Esprit primesautier et chatoyant, il passait sans transition et sans effort d'un sujet à l'autre au gré de son imagination amusée. Il avait horreur de la banalité prétentieuse et vulgaire. Nul ne savait mieux que lui saisir les travers et les ridicules d'autrui; mais sa bonté était si profonde et si vraie qu'elle le retenait, quelque envie qu'il en eût, de faire un bon mot, fût-ce aux dépens de gens qui le ménageaient le moins. Héroïsme bien rare chez les hommes d'esprit, il s'arrêtait à mi-chemin, laissant à son regard plein de malice le soin de compléter l'épigramme. Sa philosophie indulgente s'accommodait mal de la médisance, et c'était lui déplaire que d'attaquer âprement devant lui ses pires adversaires ou de raconter sur eux des

anecdotes scandaleuses. Au fond il n'avait de haine contre personne en particulier, mais il haïssait la catégorie des oisifs et ne s'en cachait pas. Le travailleur le plus humble, au contraire, lui inspirait une sorte de respect qui se traduisait par de bienveillants égards [1]. Il interrogeait beaucoup, aimait et provoquait la contradiction : ses interlocuteurs le savaient et ne se faisaient pas faute de lui tenir tête.

Un homme politique, qui a été ardemment mêlé à la lutte des partis, disait un jour, au sortir d'une de ces bonnes causeries du dimanche, que, dans cette paisible maison de Socrate, on semblait vivre dans une autre atmosphère et respirer un air différent : on en sortait réconforté et meilleur. C'est la vérité même. Toutes les personnes qui ont eu le rare privilège d'être admises dans l'intimité de ce foyer ont éprouvé la même impression, et elles en ont gardé le souvenir reconnaissant.

C'est qu'aussi on sentait et on savait que tant de cordiale amabilité, de bonne humeur et d'esprit n'étaient que les dehors d'un cœur tendre et d'une âme profondément désintéressée. Peu d'hommes, en

1. « Il était le maître dans toute l'acception du mot. Mais le maître était aussi l'ami, toujours bienveillant, toujours gracieux, toujours serviable... Il y a vingt ans déjà que M. Léon Say, ministre des finances, m'appelait à l'honneur d'une collaboration directe et quotidienne. Jamais pendant ces vingt années je n'ai vu M. Léon Say, même aux heures de chagrin, même aux heures de fatigue, même aux heures de fièvre et de lutte, se permettre à l'égard d'aucun de ceux dont le dévouement lui était acquis un mouvement d'impatience ou un mot désobligeant. » — *M. A. de Foville. Notice sur Léon Say : Journal de la Société de statistique, mai 1896.*

effet, ont eu comme M. Léon Say le culte de l'amitié. On serait presque tenté de dire qu'il s'en exagérait les obligations. Il poussait jusqu'à la faiblesse le dévouement pour les personnes qui lui avaient rendu service ou qui lui avaient donné, dans les circonstances difficiles, des preuves d'attachement et de fidélité. Il n'y a pas de sacrifices qu'on n'eût obtenu de lui en invoquant les droits de l'amitié. Quand il s'agissait de venir en aide à un ami, il ne reculait devant aucune fatigue : il se prodiguait en démarches, lui qui estimait le prix de son temps infiniment plus que l'argent.

Chose qui ne surprendra que ceux qui ne l'ont pas connu, personne n'était moins homme d'argent que cet ancien ministre, qui, ordonnateur rigide et jaloux des finances publiques, négligeait les siennes. Indifférent aux fluctuations de la cote de la Bourse sur laquelle, hormis quand il était aux affaires, il ne jetait jamais les yeux, les questions de placements de fonds, de remplois et de comptes l'ennuyaient : il ne s'en occupait que contraint et forcé. Très charitable [1] quand il s'agissait de secourir une infortune, très

1. A l'envers de certains économistes au cœur sec, qui masquent hypocritement leur égoïsme et leur avarice sous le couvert de formules prétendues scientifiques, M. Léon Say aimait et pratiquait la charité. Président de l'Union d'assistance du XVIe arrondissement, il s'acquittait très activement de ses fonctions. « On donne beaucoup chez nous, disait-il à l'assemblée de cette société le 6 mars 1892, et on peut dire qu'en donnant, on se perfectionne soi-même : on développe son propre amour du prochain, on combat énergiquement et efficacement cette graine d'égoïsme qui est au fond du cœur de tout homme et qui germe, hélas ! si souvent quand on oublie les autres, ce qui est en réalité la même chose que de s'oublier soi-même. La charité fait toujours du bien à celui qui

généreux quand il s'agissait de soutenir les œuvres de propagande de son parti politique ou de sa confession religieuse, il donnait beaucoup, sans trop se soucier des conséquences de ses libéralités.

Un mot suffira pour épuiser ce sujet délicat, que nous n'aurions pas abordé si la malignité publique ne nous en avait fait un devoir. Cet homme que l'on dénonçait dans certains milieux comme un des plus puissants financiers de ce temps; que l'on affectait de qualifier de richissisme raffineur, alors qu'il n'avait jamais eu le moindre intérêt dans la grande entreprise industrielle qui porte le nom de sa famille; cet économiste que l'on disait uniquement préoccupé d'accroître son patrimoine, est mort laissant une fortune bien inférieure à celle qu'il tenait de ses parents, et cela malgré les revenus relativement considérables qu'il tirait de son travail et l'ordre qui régnait dans sa maison. Triste époque que la nôtre, où le désintéressement, la probité la plus scrupuleuse, sans compter d'éclatants services rendus à la cause publique, ne mettent pas les meilleurs citoyens à l'abri de la calomnie!

Au château de Stors, où pendant une partie de l'été M. Léon Say occupait un pavillon séparé dans lequel il avait installé ses bibliothèques, sa vie était à peu près la même, sauf qu'il se laissait aller aux charmes de la campagne. « Il aimait la vallée de l'Oise, ce

l'exerce; c'est un fait démontré depuis bien des siècles, un axiome de morale et de religion. » — Consulter aussi le discours qu'il prononça à l'Académie française sur les prix de vertu, 20 novembre 1890.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

prononcer à la Chambre à propos de la loi en préparation sur les caisses d'épargne. Un jour, il s'aperçoit qu'il lui manque certains documents relatifs à la constitution et au fonctionnement des caisses d'épargne et des banques populaires en Italie. Écrire à M. Luzzatti?... mais le temps pressait. La discussion s'ouvrait dans trois jours. Comment demander par lettre de longs détails, et qui sait si la réponse parviendrait assez tôt? M. Léon Say prend le train et arrive à Milan, où l'attendait M. Luzzatti prévenu par dépêche. L'après-midi tout entière est employée à dépouiller les pièces du dossier, et, le soir même, M. Léon Say reprenant le chemin de fer arrivait à Paris juste à temps pour monter à la tribune. Une autre fois, revenant du Congrès de Saint-Pétersbourg, il trouve à Paris une lettre qui l'appelle à Madrid : le lendemain il part pour l'Espagne.

Lorsqu'on lui reprochait amicalement de pareilles imprudences, M. Léon Say répondait que les plus longs voyages étaient pour lui un repos, parce qu'en wagon il n'était pas obligé de parler et qu'il pouvait méditer sans crainte des importuns. Le fait est que ses forces semblaient décupler en voyage. On l'a bien vu aux congrès des chemins de fer de Milan et de Saint-Pétersbourg, où il étonnait tout le monde par sa vaillance et son incroyable puissance de travail. Mais c'est surtout au congrès de Londres, en 1894, — il avait alors soixante-huit ans, — qu'il se surpassa. Le congrès tenait deux séances par jour : M. Léon Say

les présidait toutes les deux. Dans l'intervalle, il visitait avec des ingénieurs les ateliers des compagnies, et se faisait rendre compte des moindres détails d'organisation. Le soir, il présidait presque toujours un banquet, car une foule de sociétés et de corporations briguaient l'honneur de le recevoir, et il prononçait alors, quelquefois en anglais, soit un grand discours, suivant la circonstance, soit une de ces allocutions familières dont il avait le secret et dont la fine bonhomie était fort goûtée de ses auditeurs.

Dans toutes les classes de la société cultivée d'Europe, il comptait de nombreuses et solides amitiés; partout il était accueilli avec une déférence particulière. Alors seulement nous, ses compatriotes, témoins de tant de témoignages flatteurs, nous pouvions nous rendre compte de la grande place qu'il occupait dans le monde et de l'éclat qu'il jetait sur le nom et sur les idées françaises; une fois de plus nous constations avec mélancolie que notre pays ne sait pas honorer ses fils les plus méritants.

Dans tous les pays qu'il traversait, Angleterre, Autriche, Russie, Turquie, Belgique, Espagne, Italie surtout, les personnages les plus considérables de la politique, de la science et des affaires accouraient pour renouer avec lui des relations anciennes ou solliciter la faveur de lui être présentés. Les académies s'honoraient de le compter parmi leurs membres; les souverains avaient pour lui des attentions particulières. « M. Léon Say, disait le roi Humbert au

chambellan qui, selon l'étiquette, présentait les personnes invitées au dîner de Monza, n'a pas besoin de présentation; ici nous le connaissons et l'admirons tous. » M. Léon Say a-t-il souffert de ce contraste, ou seulement l'a-t-il remarqué? Dans tous les cas, il n'en a jamais rien laissé voir.

L'activité physique et intellectuelle dont il ne cessait de donner des preuves, loin de décliner avec les années, semblait croître au contraire. Cependant les personnes qui l'aimaient en suivaient les développements avec une appréhension secrète; il devenait de jour en jour plus manifeste que ce besoin excessif de se dépenser trahissait une muette obsession. Dans son entourage on devinait, sans oser l'avouer, qu'il essayait, par un surcroît d'activité intellectuelle et physique, de donner le change à de douloureuses préoccupations. Ces préoccupations étaient de deux sortes. D'abord, plus M. Léon Say avançait en âge, et plus, en dépit d'une affection constante, il sentait le vide d'un foyer sans enfants. La blessure, toujours saignante, s'envenimait à la pensée que personne de son nom ne continuerait l'œuvre si péniblement édifiée par trois générations de penseurs et d'hommes d'action. Il n'abordait jamais ce sujet : à la moindre allusion ses traits s'altéraient et il détournait la conversation. Pour échapper à cette angoisse, il s'était jeté éperdument dans le travail. Mais il en est peut-être du travail comme de certains calmants : il faut progressivement doubler

ou tripler la dose pour qu'ils continuent à produire leur effet bienfaisant. En vieillissant, M. Léon Say en était arrivé là.

A cette préoccupation intime s'en mêlait une autre d'un ordre différent. M. Léon Say suivait avec une attention minutieuse la marche des idées socialistes, et s'étonnait de voir les progrès qu'elles faisaient dans les milieux les plus divers. L'aveuglement ou la lâcheté des hommes politiques devant les provocations les moins contenues l'indignaient. Homme de liberté et d'initiative avant tout, inébranlablement convaincu qu'une nation qui se laisse envahir par des doctrines qui sont la mort de la liberté et de l'initiative est une nation perdue, il s'était juré de consacrer tout ce qui lui restait de jours et de force à combattre l'ennemi sous toutes ses formes, par la tribune, par le livre, par la parole, par le journal.

La recrudescence des luttes religieuses l'inquiétait aussi beaucoup plus qu'on n'aurait pu le croire de la part d'un homme peu préoccupé jusqu'alors de ces questions. Protestant et libéral, il aimait à penser que les idées de tolérance étaient tellement ancrées dans nos mœurs que toute velléité de retour en arrière devenait impossible, et que la liberté de conscience était à jamais conquise. Les attaques dirigées contre le protestantisme l'émurent profondément.

« J'appartiens, — écrivait-il dans les *Débats*, deux mois encore avant sa mort, — j'appartiens à une race à laquelle la Révolution a rendu une patrie, à laquelle

elle a restitué des droits que nous considérions comme imprescriptibles : le droit d'être des citoyens français. C'est ce droit que nous avaient enlevé les persécutions, les dragonnades, les galères du roi, les supplices et la tour de Constance, où nos mères ont été enfermées comme otages, et il ne nous a pas été rendu, nous nous le rappelons bien, par l'Édit de tolérance de 1787. Nous considérons que, ce jour-là, on a commencé simplement à nous supporter, et nous avons toujours été reconnaissants à La Fayette de ne pas s'y être laissé prendre. Notre droit ne nous a été reconnu que plus tard, en 1789, et comme étant la conséquence nécessaire des éternels principes de la Révolution, dont la formule est et restera : *Liberté, Égalité, Fraternité.* »

Très peu mêlé aux luttes du protestantisme, sauf quand la liberté de conscience se trouvait menacée, M. Léon Say suivait néanmoins avec intérêt les évolutions de sa confession [1]. Pratiquait-il sa religion? Il pratiquait les vertus chrétiennes, la charité, le pardon des injures, le respect des consciences, et en ce sens il était chrétien; mais l'esprit du siècle l'avait touché dès sa jeunesse [2].

1. Il avait été nommé membre et président du Conseil central des Eglises réformées de France le 21 décembre 1894.

2. Madame Cheuvreux, sa tante, qui n'appartenait pas à la religion réformée, s'était préoccupée plusieurs fois du scepticisme religieux de son neveu, et elle s'en était ouverte à une personne de confiance, probablement un ecclésiastique. Celui-ci lui répondit : « Chère Madame, Léon Say semble pratiquer trop naturellement les vertus chrétiennes pour que vous espériez jamais le convertir religieusement. Vous avez beau faire, prenez-en votre parti : c'est un malheur,

Ainsi, par une coïncidence douloureuse, au seuil de la vieillesse, M. Léon Say voyait battre en brèche toutes les institutions qui avaient été le réconfort de sa vie. Il ne luttait plus pour conquérir, mais pour conserver ces mêmes principes de la Révolution. Il lui fallait défendre à la fois la liberté politique ébranlée par les révolutionnaires, la liberté économique débordée de tous côtés, la liberté religieuse et la liberté même de la propriété, menacée de spoliation par les utopistes ou les innovateurs.

Averti par l'âge, il savait que ce serait sa dernière campagne et il se jeta dans l'action comme un homme qui n'a plus rien à attendre. Noble exemple, en vérité, que celui de ce prétendu sceptique[1] qui, au lieu d'assister de loin, comme tant d'autres, à un conflit qu'il avait tout fait pour écarter, use ce qui lui reste d'ardeur et de vie à lutter lui-même et à secouer l'inertie des autres.

Dépourvu d'intérêt personnel dans la question, puisqu'il savait qu'on ne lui saurait aucun gré de ses efforts, et n'ayant rien à redouter de la victoire du socialisme, puisqu'il estimait que cette victoire ne

mais je crains fort qu'il ne reste ce qu'il est. » L'ami de madame Cheuvreux avait vu juste et l'avenir a prouvé la sûreté de son diagnostic moral. — *Souvenirs inédits de madame Cheuvreux.*

1. « La correspondance intime de M. Léon Say, pendant le siège, porte, dites-vous, la trace de ses angoisses patriotiques. Je n'en suis pas étonné, sachant quelle sensibilité se cachait sous son apparence parfois un peu sceptique et indifférente. » — *Réponse de M. le comte d'Haussonville au discours de M. A. Vandal à l'Académie française.*

pouvait être prochaine et qu'il ne serait plus là pour en subir les effets, M. Léon Say se voua tout entier à une cause qu'il croyait juste.

Déjà marqué par la mort, il resta jusqu'au bout au poste qu'il avait choisi. C'est ce qui donne à sa fin un caractère héroïque. Nous en appelons à tous ceux qui en ont été les témoins avec une tristesse mêlée d'admiration.

Dans le courant de l'année 1895, sa santé qui s'était conservée robuste éprouva une atteinte inquiétante. Il n'en tint nul compte : au lieu de se soigner et de prendre du repos, il sembla au contraire se hâter d'accomplir l'œuvre qu'il avait encore à faire, et cette dernière campagne contre les socialistes, dans laquelle il usa de toutes ses ressources et ouvrit un champ de bataille jusqu'à l'Institut, a été certainement une de celles qui lui ont fait le plus d'honneur.

Dès le début de la session extraordinaire le 28 octobre, le ministère Ribot fut renversé et remplacé bientôt après par le ministère Bourgeois. M. Léon Say éprouva un vif regret d'assister à l'avènement des radicaux aux affaires : pourtant, faut-il le dire? ce sentiment ne fut pas chez lui sans mélange. Adversaire déterminé des cabinets de concentration, il ne lui déplaisait pas d'avoir en face de lui un ministère homogène, bien que composé exclusivement de ses adversaires, et, au contraire, parce qu'il l'était exclusivement. Cela le mettait plus à l'aise pour une

lutte qui, dans ces conditions, lui semblait plus nette et aussi plus franche. Dès le 15 novembre, il montait à la tribune pour combattre les projets financiers de M. Doumer, notamment à propos du régime fiscal des successions. Son discours fut, cette fois encore, très frappant pour les esprits et très inefficace sur les votes. Quinze jours plus tard, le 30 novembre, il en lisait un autre à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, et aussitôt après, sous le titre de *Critique des discours du 15 et du 30 novembre 1895* et sous la forme humoristique et piquante d'une conversation entre un académicien et un député, il se plaisait à traiter de nouveau un sujet qu'il n'épuisait jamais à son gré. Il a réuni ces derniers travaux dans un livre intitulé *Contre le Socialisme*. Que pourrions-nous en dire de mieux que ce qu'il en a dit lui-même à la fin de la préface de ce petit volume?

« Je me suis trouvé à la Chambre des députés, écrivait-il, pendant la discussion sur les droits successoraux, face à face avec les socialistes de toutes dénominations qui, forts de la condescendance et même de l'appui du ministère radical, cherchaient à introduire dans notre législation fiscale, à titre de principe, la méthode la plus sûre pour arriver dans un délai plus ou moins rapproché à la nationalisation du sol, du capital et des instruments de travail. Cette méthode, c'est l'art de détruire, petit à petit, les capitaux appropriés, par l'impôt progressif.

» J'ai dû monter à la tribune pour combattre cette méthode de destruction, et, tout plein encore du discours académique que je venais de préparer pour l'Institut, je m'en suis servi, en l'accommodant aux circonstances, afin d'affaiblir, si je le pouvais, le socialisme militant. J'ai pu, de la sorte, à quinze jours de distance, faire de la théorie et de l'application...

» On pourra se convaincre, j'espère, en rapprochant ces deux manifestations très dissemblables d'une seule et même opinion libérale, que la vraie force du socialisme provient de l'empressement de ses adversaires à lui ouvrir toutes les portes. »

Dans cette même séance du 30 novembre, M. Jules Simon donna lecture d'une notice sur Victor Duruy. Ces deux hommes qui s'étaient rencontrés si souvent dans la vie sous le même drapeau, et qui se succédaient encore à la tribune toute pacifique d'une séance d'Académie, devaient bientôt après, à trois mois d'intervalle l'un de l'autre, se suivre une dernière fois dans la mort.

On ne l'aurait pas cru à voir l'ardeur toujours jeune que M. Léon Say apportait dans ses polémiques, la souplesse alerte et vive de son esprit et la fermeté de sa parole. Il aurait fait plus encore si la timidité de ses amis ne l'en avait pas empêché : il se résignait quelquefois à s'y conformer, mais, heureusement, pas toujours. Il aurait voulu attaquer tout de suite le ministère Bourgeois, aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain financier, et essayer de le

renverser sans lui laisser [illegible] mai qu'il devait accomplir, et [illegible] encore. Il prépara une interpellation [illegible]: mais aussitôt ses collègues [illegible] des objurgations les plus pressantes [illegible] allait commettre une grande faute [illegible] mentaire, et que le meilleur moyen [illegible] cabinet était de lui livrer un assaut [illegible]. Cela est possible et nous n'en sommes [illegible] mais il est sûr que nous avons perdu un discours [illegible] M. Léon Say se serait mis tout entier [illegible] faire son testament politique et financier. [illegible] regretté de ne l'avoir pas prononcé. [illegible] encore bien davantage de ne l'avoir [illegible]. En revanche, nous avons eu son discours [illegible] 1896, au banquet de l'Union libérale. [illegible] a sans doute fait entrer beaucoup de ce qu'il aurait [illegible] dire à la Chambre. Rarement les [illegible] et les méthodes du socialisme contemporain [illegible] plus rudement. M. Léon Say en a [illegible] de l'autre côté du Rhin, et, après avoir [illegible] tous les dangers de leur importation chez nous : « Vous reconnaîtrez alors, — disait-il, en les montrant [illegible] réalisés en partie, — vous reconnaîtrez, un peu [illegible] que vous avez inutilement grisé le pays avec des [illegible] allemandes. Laissez-nous nous réveiller et [illegible] notre sang-froid. Nous voulons être des [illegible] français. »

[illegible] travaux avaient épuisé ses forces en déclin.

Il avait besoin de repos; mais il ne l'aimait pas, on sait même qu'il le fuyait. Ses amis désespéraient qu'il pût jamais en prendre à Paris, au milieu des préoccupations et des affaires. Il céda enfin à leurs instances, et prévoyant que, pendant quelques semaines, il n'aurait rien d'utile à faire à la Chambre, il se rendit le 16 janvier à Pau pour voir ses amis et se mettre en communication avec ses électeurs. Il commençait à peine à se reposer des secousses du voyage quand, le 20, il reçut la nouvelle de la mort d'un de ses vieux serviteurs qu'il avait laissé très malade. Il n'hésita pas; il remonta en wagon et rentra assez tôt à Paris pour rendre les derniers devoirs à ce vieillard fidèle, dont il suivit la dépouille jusqu'au cimetière. L'effort l'avait épuisé : quand, à la nuit tombante, il rentra chez lui, ses traits étaient si altérés que son entourage en fut douloureusement frappé. Dès le lendemain néanmoins, il reprenait ses occupations ordinaires et mettait la dernière main à ce livre : *Contre le Socialisme*, dont nous avons déjà parlé. Enfin il terminait son livre sur les *Finances* et en corrigeait les premières épreuves.

Cependant, au commencement de mars, de nouveaux symptômes très inquiétants se produisirent. M. Léon Say partit pour Cannes, espérant que le déplacement et le soleil auraient encore une fois raison d'un malaise qu'il croyait passager. En effet, dès son arrivée à Cannes il se sentit mieux et il put se livrer avec M. Gladstone, qui s'y trouvait en

même temps, à une longue causerie sur la situation politique et surtout sur la situation économique[1]. Par malheur la Chambre allait discuter l'impôt sur le revenu, et les socialistes se disposaient à donner à cette occasion libre carrière à leurs théories révolutionnaires.

N'écoutant que son devoir, M. Léon Say revint à Paris, le 13 mars, pour prendre part à la discussion. Il se mit au travail sans perdre une minute. Le 18, il présidait l'assemblée du Repos du dimanche. Le 21 mars, à la Chambre, il montait à la tribune pour répondre à M. Jaurès. Dès les premiers mots, il s'aperçut qu'une partie de l'Assemblée était résolue à l'empêcher de parler. Des bancs de l'extrême gauche, partaient sans cesse de violentes interruptions qui hachaient chaque phrase de son discours. Il fit tête à l'orage. Par un effort surhumain de volonté, il finit par se faire écouter et à dire tout ce qu'il avait à dire. Dans cette lutte suprême, il parvint, non pas à convaincre des adversaires dont le siège était fait,

1. « Plus d'un parmi nous a souri quand M. Gladstone, *the great old man*, causant cet hiver à Cannes avec le Président de la République et déplorant les entraînements de la politique protectionniste, s'écriait : « Léon Say, à la bonne heure! c'est un roc. » Le mot semblait mal approprié à cette nature si riche, à cet esprit si souple, à cette grâce si souriante... Un roc! Nous n'aurions pas trouvé cela. Pourtant, M. Gladstone disait bien ce qu'il voulait dire. Le granit se revêt parfois de verdure et de fleurs. Avec sa bienveillance innée, avec son affabilité constante, Léon Say ne reculait jamais quand, sur un point quelconque, l'indépendance humaine lui paraissait en danger et, au moment décisif, c'était contre lui d'abord que le flot venait se briser. » — *M. A. de Foville. Notice sur Léon Say : Journal de la Société de statistique, mai 1896.*

mais à forcer leur admiration pour tant de talent, de sincérité, de courage et de logique. Quand il descendit de cette tribune qu'il ne devait plus jamais aborder, des applaudissements éclatèrent spontanément sur tous les bancs de la Chambre.

Le lendemain de cette mémorable séance, M. Léon Say présidait la Société protestante de secours mutuels. Il aimait ces réunions où il se rencontrait, non seulement avec des amis de longue date, mais avec des hommes qui partageaient ses croyances les plus chères, et jamais peut-être, du moins en public, il ne se laissait aller et s'abandonnait davantage au penchant de son esprit et de son cœur. N'était-il pas là au milieu des siens? Le 22 mars il présida pour la dernière fois l'assemblée générale; sa parole avait quelque chose de plus intime et par moment de plus ému qu'à l'ordinaire. Elle était à la fois grave, élevée, affectueuse.

« Nous devons, disait-il en terminant, nous applaudir de ce que nous sommes et nous efforcer de devenir de plus en plus nombreux, pour accentuer la marche en avant de notre Société et accroître encore son influence. Son influence morale est aussi bonne que son administration. Nous sommes, entre nous, en famille, et nous nous aimons véritablement; nous sommes fiers lorsque nous voyons quelques-uns de nos sociétaires arriver au succès, c'est-à-dire se distinguer dans leur profession. Chez nous il n'y a pas de rang; nous sommes la véritable démocratie, la

démocratie qui n'a pas d'envie, la démocratie qui n'a pas de jalousie, la démocratie qui sait et qui dit simplement que tous les hommes se valent quand ils ont un grand cœur. »

Cette péroraison était accueillie par de longs applaudissements. La Société protestante de secours mutuels n'a plus revu son président. Un mois après, le 24 avril, elle se réunissait de nouveau; mais c'était pour entendre son éloge funèbre. Elle avait perdu un des hommes qui l'avaient le plus et le mieux aimée.

M. Léon Say avait été invité au banquet de la British Economic Association, qui devait avoir lieu le 24 mars. Partir pour Londres dans son état de santé était une suprême imprudence. Mais le devoir l'emporta encore sur toutes les autres considérations. Il voulait une fois de plus consacrer ses forces chancelantes à la défense de la liberté commerciale et de l'économie politique, et faire entendre des vérités qu'il jugeait nécessaires. Il partit donc pour Londres et prononça, le même jour, le discours attendu [1]. Le 25, il rentrait assez à temps à Paris pour prendre part à la séance de la Chambre. A celle du lendemain, les débats se prolongèrent violents et tumultueux

1. Voici un passage de ce discours : « A la Société d'économie politique de Paris nous avons à combattre le parti socialiste, le parti collectiviste, le parti socialiste révolutionnaire. Il y a parmi nous des membres qui vont plus loin les uns que les autres, et quelques-uns sont disposés à faire des concessions. Pour ma part, je fais tout ce que je peux pour les empêcher de faire des concessions toujours inutiles. Il est aisé de dire qu'il faut faire des concessions aux adversaires; mais les adversaires ne nous en ont aucune reconnaissance et le résultat est une défaite plus certaine. »

jusqu'à une heure avancée de la soirée. M. Léon Say ne rentra chez lui qu'à onze heures. Au cours de cette séance fertile en péripéties, M. Bourgeois eut l'occasion de citer un passage d'un de ses discours. Des applaudissements éclatèrent alors sur les bancs de la gauche et ils se renouvelèrent avec tant d'insistance que M. Léon Say dut, de sa place, remercier ses collègues de ce témoignage éclatant, mais bien tardif, de justice et de réparation. Il le fit en termes très dignes et très simples.

Le 29 mars, M. Léon Say devait présider l'Union d'assistance du XVIe arrondissement; au dernier moment il se fit excuser. Le lendemain, cependant, il se livra à ses travaux habituels et passa une partie de la journée dans les ministères à s'occuper des affaires de sa circonscription. Le 31, il dut s'aliter. Pour la première fois de sa vie il s'avouait vaincu, et sans résistance il s'abandonnait aux soins des médecins. Dès lors, le mal fit des progrès effrayants, et bientôt la triste vérité apparut.

Son corps était terrassé, mais son esprit restait intact et son âme n'eut pas un instant de défaillance. De son lit, il continuait à s'intéresser à toutes les grandes causes dont il était le défenseur. Il corrigeait d'une main ferme les dernières épreuves de son livre sur les Finances et entretenait une correspondance suivie avec ses collaborateurs. Tous les jours, il se faisait lire les journaux et donnait son avis sur les questions politiques et économiques. Les conseils géné-

raux examinaient alors les propositions du gouvernement relatives à l'impôt sur le revenu : l'échec des tentatives socialistes lui procura une très vive satisfaction.

Un moment, le 18 avril, le mal sembla s'arrêter. Autour de lui on reprit espoir. Mais ce n'était qu'un répit. Dès le début de sa maladie, M. Léon Say avait mis sous son oreiller le portrait de sa fille; souvent il le prenait et s'abîmait dans une contemplation muette. Ce jour-là, se croyant seul dans sa chambre, il couvrit de baisers ces traits chéris, et pleura.

Ses derniers jours furent recueillis et silencieux. Aucune plainte ne s'échappa de ses lèvres. Son esprit était toujours aussi lucide, mais la parole était devenue pour lui une fatigue. Dans la nuit du 21 au 22 avril, il expira sans souffrances apparentes.

Ses funérailles eurent lieu le 24 avril. Elles furent telles qu'il les avait souhaitées, c'est-à-dire très simples. Pas de pompes officielles, pas de couronnes, pas de fleurs, pas de discours. Mais une foule émue et beaucoup d'amis en larmes, accourus de tous les coins de la France pour rendre un suprême hommage au grand citoyen et au meilleur des hommes.

FIN

APPENDICES

APPENDICE A

CONFÉRENCES DE L'ÉLYSÉE : DÉCEMBRE 1874 ET JANVIER 1875. — CES CONFÉRENCES N'ABOUTIRENT PAS IMMÉDIATEMENT, MAIS ELLES PRÉPARÈRENT LA FORMATION DU CABINET BUFFET-DUFAURE DU 10 MARS 1875.

Le récit qui va suivre a été dicté par Léon Say le jour même où avait lieu la première réunion.

Hier, 29 décembre 1874, M. Emmanuel d'Harcourt est venu me trouver pour me demander si je voulais accepter de me rendre à une conférence chez le Maréchal, où je rencontrerais M. Dufaure, M. Buffet, M. de Broglie, M. Bocher, M. Pasquier, M. Decazes, M. de Kerdrel et M. Depeyre. Il a ajouté, sur ma demande, qu'il allait passer chez M. Casimir-Perier.

Le mercredi, 30, je me suis rendu à l'Élysée où j'ai trouvé M. Dufaure. Le Maréchal nous a fait introduire tous les deux dans son cabinet, et nous a dit qu'il nous remerciait d'avoir répondu à l'appel qu'il avait fait à notre patriotisme. Il nous a conduits dans une salle où étaient déjà plusieurs des personnes désignées plus haut. Sont arrivés ensuite M. de Chabaud-Latour dont la présence ne m'avait pas été annoncée à l'avance; puis M. Hamille et M. Chesnelong. En voyant entrer

[illegible]

[illegible]

[illegible]

produire dans les esprits une lassitude dont les effets seraient très à craindre. Il se rappelle l'Assemblée de 1848, qui était fort opposée à la dissolution et qui néanmoins a voté, six semaines après le jour où elle s'y était montrée contraire, la proposition de M. Rateau.

Dans ces circonstances, M. Buffet croit donc qu'il est absolument nécessaire de faire quelque chose. Il choisirait d'abord, bien entendu, ce qui lui paraîtrait le meilleur; s'il ne pouvait pas réussir, il ferait ce qui lui paraîtrait moins bon; il irait au besoin jusqu'à ce qui lui paraîtrait à certains égards mauvais, parce qu'il croit qu'une dissolution dans l'état actuel des choses serait le pire des dangers.

M. DE CHABAUD-LATOUR dit que la situation intérieure mérite qu'on s'y arrête. Les agents inférieurs des Ponts et Chaussées et des autres services sont très portés au radicalisme. Les préfets, les sous-préfets ne sont pas dans la main du ministre autant qu'il le faudrait, parce que ces agents sont troublés de ne pas voir arriver de solution. Dans les élections législatives, les partis républicains les plus avancés ont réuni 71 p. 100 des suffrages, tant avant que depuis le 24 mai. Il est donc urgent de faire quelque chose. Il est à sa connaissance qu'il y eu plusieurs complots contre la vie du Maréchal.

Le DUC DECAZES insiste sur les difficultés extérieures. Partout nous rencontrons M. de Bismarck. Le sentiment d'animosité contre la France, qui existait l'année dernière à la cour et dans les états-majors, s'est étendu malheureusement à la population. Il y a là un levier dont M. de Bismarck pourrait se servir si nous avions des difficultés et des désordres intérieurs; une invasion serait à craindre.

M. BUFFET insiste sur la nécessité de créer une seconde

Chambre, et de donner au Président de la République le droit de dissolution.

Le MARÉCHAL dit que le droit de dissolution tout seul n'a pas une grande valeur. Il rappelle qu'à la fin de la Restauration, la dissolution n'a abouti qu'au retour de la même Chambre. Il en serait de même aujourd'hui. S'il avait devant lui une Chambre radicale, la dissolution lui ramènerait une autre Chambre radicale. Il est vrai qu'il a l'armée, mais l'armée n'est pas et ne peut plus être une armée de dévouement. Elle a le sentiment de la légalité. Quant à lui il n'enverrait jamais de soldats contre la représentation nationale; cela est absolument contraire à son caractère et à ses sentiments.

M. DE KERDREL voterait la constitution d'un Sénat.

M. HAMILLE ne veut pas dissimuler que, dans quelques groupes, on a accueilli le projet du Sénat avec une certaine défiance, comme paraissant donner des avantages à un parti sur les autres.

M. CHESNELONG, tout en désirant qu'on trouve une solution, craint que la situation ne soit telle qu'il n'y ait pas de majorité possible, et, ayant cette crainte, il croit qu'il serait plus sage d'atermoyer.

Le DUC PASQUIER n'admet les atermoiements que quand on peut espérer quelque chose du temps. Il est douloureux pour lui de se séparer d'amis avec lesquels il a marché d'accord jusqu'ici. Il a reculé depuis un an avant de le faire; cependant il faut enfin prendre un parti. Il s'honore d'avoir fait un essai pour restaurer la monarchie; mais la tentative n'ayant pas réussi, il ne croit pas pouvoir, après cet échec, refuser au pays d'organiser un gouvernement, quoique ce gouvernement ne puisse pas être celui qu'il aurait désiré. Il faut donner au pays la certitude que le gouvernement qui existe est assuré pour sept années; c'est la République pour six années encore. Il faut, au

cas où le Maréchal viendrait à être enlevé à la France, que la Présidence soit constituée pour durer jusqu'au 20 novembre 1880.

M. DE KERDREL ne partage pas les idées de M. le duc Pasquier. Il ne peut pas renoncer à établir la monarchie, et il lui est impossible d'admettre qu'on ferme la porte au roi après le Maréchal. Ce qu'on a entendu faire par la loi du 20 novembre, ce n'est point une République, c'est le gouvernement personnel du Maréchal. Il tiendra toutes ses promesses, qui consistent à organiser le pouvoir du Maréchal; mais si le Maréchal vient à manquer à la France, le congrès des deux Chambres aura la plénitude de sa liberté, dans les mêmes conditions où ce même congrès se trouverait en 1880 si le système de M. le duc Pasquier prévalait.

Le DUC DE BROGLIE se demande quelles sont les différences qui existent entre le système de M. de Kerdrel et celui de M. le duc Pasquier. Ces différences sont-elles de nature à empêcher un accord de se produire? S'il y a division dans l'Assemblée, il y aura une impuissance qui nous précipitera dans le vide : voilà sa terreur.

M. DEPEYRE insiste sur ce qui vient d'être dit par M. de Kerdrel, et précise le sens qu'a suivant lui la loi du 20 novembre.

Le DUC DE BROGLIE demande, après qu'on a entendu les opinions opposées de MM. Pasquier et de Kerdrel, si M. Dufaure ne pourrait pas donner la sienne.

M. DUFAURE dit que son programme est bien connu. Il se compose de quatre éléments : une seconde Chambre, une réglementation de la transmission des pouvoirs, un règlement du droit de dissolution, et une réserve en faveur d'une clause de revision. Il ajoute que le moment est venu de constituer un gouvernement. Il respecte les opinions monarchiques de ses collègues; lui-même a

[illegible]

de faire cette revision, pourra faire la monarchie ou maintenir la République.

M. LÉON SAY, malgré les différences qui existent entre les opinions de M. Pasquier et celles de M. Dufaure, ne croit pourtant pas que les distances soient infranchissables. Quand on rédigera la loi, on sera bien obligé d'employer des mots précis et de mettre les points sur les *i*. Mais ce qui lui fait espérer qu'on peut s'entendre, c'est qu'un de ses amis, qu'il regrette de ne pas voir à cette réunion parce qu'il a une grande autorité dans le centre gauche, cherchant il y a quelques jours des formules de rédaction, arrivait à se servir de termes à peu près identiques à ceux qui viennent d'être employés par M. Pasquier.

Le DUC DE BROGLIE et M. BOCHER reviennent à la question de l'ordre des discussions à introduire à l'Assemblée.

M. BOCHER ne comprendrait pas que la loi sur le Sénat fût disjointe de la loi sur la transmission des pouvoirs.

M. DUFAURE croit qu'il serait possible que la Commission des lois constitutionnelles déposât un projet d'articles additionnels qui établiraient la solidarité; car, pour lui, la question de priorité est secondaire; ce qui lui importe c'est que les lois soient solidaires les unes des autres.

L'heure étant avancée, on se sépare à une heure moins vingt, et le Maréchal demande qu'on reprenne la séance à trois heures.

La séance est reprise à trois heures.

Le MARÉCHAL donne lecture d'une rédaction qu'il a fait faire de l'allocution prononcée par lui à la séance du matin. Cette rédaction provoque quelques observations, parce qu'on trouve qu'elle donne un caractère trop précis à la conférence.

M. DE KERDREL ajoute qu'il serait bon de se borner,

dans les communications à ses amis, à des termes généraux.

M. DUFAURE dit que M. le Maréchal lui a demandé d'exprimer son avis sur les questions pendantes, mais que les avis qu'il donne sont tout personnels.

M. LÉON SAY dit qu'il n'a aucun mandat, qu'il ne fait même pas partie du bureau du centre gauche; mais il espère pouvoir donner des renseignements exacts sur les sentiments qui animent ses amis politiques.

Le DUC PASQUIER dit qu'il est venu dans cette réunion pour chercher une solution, et que la solution qu'il cherche doit avoir pour but de garantir les libertés publiques et de sauvegarder le gouvernement représentatif et parlementaire.

Le DUC DE BROGLIE demande à M. Dufaure de vouloir bien expliquer ce qu'il a voulu dire quand il a parlé d'une Constituante chargée de faire la revision.

M. DUFAURE croit que le congrès des deux Chambres ne devra être appelé qu'à déclarer s'il y aura revision ou non; mais que la revision elle-même devra être faite par une Assemblée qui sortira immédiatement des entrailles du pays, les Chambres existantes au moment où la déclaration de revision serait intervenue pouvant ne plus être d'accord avec l'opinion publique.

Le DUC DE BROGLIE réplique que, si on trouve les Chambres bonnes pour exprimer un avis sur la revision, il ne comprendrait pas qu'elles ne le fussent pas pour la revision elle-même.

Comme M. Léon Say disait à voix basse qu'on pourrait peut-être trouver quelque arrangement, M. Bocher lui fait passer un petit papier pour lui demander s'il avait quelque chose en vue.

M. Léon Say répond sur le même papier qu'on pourrait peut-être faire quelque chose d'analogue à ce qu'on avait

voulu faire à l'origine pour le congrès de nomination du Président : on adjoignait aux deux Chambres un certain nombre de délégués.

Revenant à la question de solidarité sur le Sénat et sur la transmission du pouvoir, M. Bocher insiste pour que l'on établisse cette solidarité; il se demande si on ne pourrait pas trouver une rédaction qui l'établît d'une façon très précise.

M. Buffet ne voit rien dans le règlement qui s'y oppose.

Le duc Decazes croit qu'on peut trouver une solution analogue à celle qui est contenue dans la loi du 13 mars 1893. Cette loi déclare que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir voté les lois sur la transmission des pouvoirs, sur le Sénat et sur les élections. On pourrait dire par analogie : « La présente loi ne deviendra définitive qu'après qu'on aura statué sur la transmission des pouvoirs ».

M. Depeyre fait remarquer que le mot *statué* peut s'appliquer à un rejet; si on rejetait la loi sur la transmission des pouvoirs, on aurait statué sur la transmission des pouvoirs; il croit qu'il serait plus précis de mettre *pourvu* au lieu de *statué*.

Tous les membres de la réunion sont d'avis qu'un article complémentaire, rédigé dans ces termes, suffirait pour qu'on pût espérer la mise à l'ordre du jour de la loi sur le Sénat.

Le Maréchal pense qu'on peut alors passer aux détails de la loi sur le Sénat. Il demande l'opinion de M. Dufaure.

M. Dufaure croit que le nombre de la moitié des sénateurs à la nomination du Président est trop élevé. La proportion d'un tiers lui paraîtrait encore trop forte.

M. Léon Say admet comme M. Dufaure le principe de

la nomination d'un certain nombre de sénateurs par le pouvoir exécutif, mais sous une réserve.

L'établissement d'une solidarité entre les lois peut amener à voter la mise à l'ordre du jour de la loi, mais non pas la loi elle-même. Il faudrait qu'il y eût une certaine probabilité en faveur d'une loi de transmission, qui donnât satisfaction à ses amis. Cette probabilité résulterait, par exemple, du dépôt par le gouvernement du Maréchal d'un projet de loi acceptant les bases indiquées ce matin par M. Dufaure.

On fait remarquer à M. Léon Say que la solidarité constitue une réserve suffisante, puisqu'on est libre de rejeter la loi sur l'ensemble si on n'a pas satisfaction dans la loi du Sénat et dans la loi de transmission des pouvoirs.

APPENDICE B

RÉCIT DES POURPARLERS ÉCHANGÉS ENTRE LE CENTRE GAUCHE ET LE CENTRE DROIT POUR LA RÉDACTION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES ET LA NOMINATION DES SÉNATEURS.

Paris, dimanche 21 février 1875.

Mon cher oncle, je crois que nous allons aboutir et faire voter les lois constitutionnelles et le Sénat.

L'histoire de la négociation est assez curieuse.

Lors de l'adoption de l'amendement Pascal Duprat, c'est-à-dire le jeudi 11 février, nous avons fait nos efforts pour arriver à une entente avec le groupe Wallon, et, dès le soir du 11, nous lui avons demandé un rendez-vous.

Le matin du vendredi, 12, nous nous sommes mis d'accord, Corne, Perier, Bardoux et moi avec Dufaure, et nous avons proposé aux délégués du centre gauche qui, en dehors de nous, comptaient Ricard, Bethmont, Schérer et Chadois, de nous mettre à la disposition du groupe Wallon, soit sur la base d'un Sénat à deux degrés, système Vautrain, soit d'un Sénat nommé par les conseils généraux et municipaux.

Avant la séance du 12, nous avons été introduits par Wallon dans un des bureaux de l'Assemblée, où il avait réuni ses quinze amis, c'est-à-dire : d'Haussonville, Ségur,

Voisin, Beau, Babin-Chevaye, Luro, André, Drouin et autres. Nous les avons pressés de prendre une initiative, leur disant que nos amis étaient disposés à les suivre; ils ont refusé prétextant qu'il était trop tard.

Nous avons insisté en disant quels étaient les points sur lesquels nous serions prêts à céder : refus persistant de leur part. La séance s'ouvre dans ces conditions, et il en résulte le vote de rejet sur l'ensemble.

Le samedi et le dimanche, les ministres, très découragés, insistent pour se retirer. Le duc de Broglie accepte de former un cabinet sur la base du 24 mai, c'est-à-dire de la coalition comprenant les bonapartistes. Decazes et Léon Renault refusent de le suivre sur ce terrain, et il abandonne la tâche de former un cabinet, en conseillant au Président de s'appuyer sur Buffet. Buffet est convoqué pour le lendemain soir; mais, dans la journée, des personnages bonapartistes retournent l'esprit du Maréchal, qui reçoit très froidement Buffet et ne le presse pas de former un cabinet. Pendant ce temps, le complot militaire paraît se nouer de plus en plus. On dit que les généraux Abbatucci et d'Espeuilles, appuyés sur quatre colonels, tiennent en mains l'armée de Nancy et ont désigné le village par lequel ils feraient entrer Napoléon IV. Ces bruits, faux ou vrais, émeuvent beaucoup le centre droit. Lundi, Ségur et Buffet lui-même disent dans des conversations que, si pour faire un accord il faut abandonner la nomination des sénateurs par le Maréchal, il ne serait pas impossible d'y amener leurs amis. Les conversations particulières continuent sur ce thème le lundi et le mardi. Casimir-Perier offre toujours des conférences au parti Wallon.

Les choses en étaient là, lorsque le mardi 16, à sept heures du soir, Casimir-Perier reçoit de son beau-frère, le duc Pasquier, l'avis que les délégués du groupe Wallon et

du centre droit se réuniront chez lui, et qu'ils nous invitent à conférer avec eux.

Immédiatement, Perier télégraphie à Corne, Ricard, Bardoux, Bethmont, Christophle, Schérer et moi. Il nous demande de venir chez lui soit tout de suite, soit le lendemain à neuf heures. Il télégraphie à Dufaure de venir nous retrouver après la conférence, car il faut savoir que Dufaure ne vient pas à nos réunions : il communique avec notre groupe par nous autres, et ne fait pas partie des conférences. Christophle et moi, qui étions chez nous, arrivons à dix heures mardi soir chez Perier; les autres qui étaient, soit à Versailles, soit hors de chez eux, ne reçoivent l'avis qu'à onze heures ou minuit. Chez Perier nous trouvons Ségur, qui nous dit ce qu'on doit nous proposer, c'est-à-dire le Sénat nommé par le collège des conseillers généraux et d'arrondissement, avec des délégués des communes au nombre de 172 à raison de 2 par département, 3 pour l'Algérie et les colonies et 75 par le Président : en tout 250 sénateurs.

Nous lui demandons si nous pourrons obtenir que les 75 sénateurs soient nommés par l'Assemblée au lieu et place du Président. Il nous répond que quelques-uns de ses amis n'y attachent plus autant d'importance qu'auparavant.

Le lendemain, mercredi, à neuf heures, nous revenons chez Perier; tous les délégués sont là. Nous leur disons ce qu'on va nous proposer, et nous arrêtons que nous insisterons : 1° pour qu'on augmente de 50 le nombre des sénateurs, en répartissant ces 50 sénateurs sur les départements les plus peuplés; 2° pour demander la nomination des 75 par l'Assemblée; 3° pour demander qu'on donne plus de délégués aux conseils municipaux des communes plus peuplées. Nous traversons la cour comme un enterrement, car les deux beaux-frères Casimir-

pl

Ricard l'accord en forme de projet. A trois heures, Perier va au ministère de l'intérieur rejoindre Pasquier qui l'attendait. Il y voit Chabaud-Latour et Decazes, qui disent que le Maréchal a accepté la proposition, après une petite discussion dans laquelle deux ministres seulement se sont prononcés contre. Chabaud-Latour ajoute qu'il se rend immédiatement à Versailles pour communiquer l'affaire à la Commission, à laquelle il a télégraphié de ne pas se séparer avant son arrivée.

A quatre heures nous allons salle Nadar, rue d'Anjou, où nous avions convoqué le centre gauche, qui s'y trouvait au grand complet. Ricard lit le projet. Il y a des mécontentements assez vifs, surtout au sujet de l'inamovibilité des 75 sénateurs nommés par l'Assemblée et de l'égalité de délégation des communes, — Valenciennes ne nommant qu'un électeur comme les plus petites bourgades de sa banlieue. Néanmoins à l'unanimité on accepte. Wallon part pour Versailles faire imprimer le projet, afin qu'il soit distribué le lendemain, vendredi, 19. Il va chez Buffet et chez le Président. Toute la droite s'y était donné rendez-vous; le Maréchal était fort triste et tout le monde l'accusait.

Le lendemain vendredi, grande émotion; la droite est en fureur, elle dit que Mac-Mahon est un nouveau Louis XVI, qu'il est sur la route de Varennes et qu'il montera sur l'échafaud. Nous nous étions réunis le matin chez Dufaure, qui nous avait dit que nous devions tenir fermement à notre accord.

Toute la journée de vendredi, quoiqu'il y eût séance, s'est passée en réunion dans les bureaux. Partout le *connubio* est attaqué avec violence, mais partout il est défendu avec énergie, du moins dans la gauche et le centre droit. Chose curieuse, l'extrême gauche l'accepte plus facilement que la gauche. Enfin toutes les réunions

se séparent et s'ajournent au lendemain, samedi, après qu'une nouvelle réunion des délégués aura essayé de lever les difficultés.

Donc samedi, 20, c'est-à-dire hier, les délégués qui s'étaient réunis une première fois chez Pasquier, se réunissent chez Bocher. On se communique les impressions contradictoires, et on reconnaît que si on remanie l'accord dans un sens, il se défera par un autre côté. On nous communique de nouveaux sujets de craindre. Un général aurait dit que si nous ne faisions pas un gouvernement dans la semaine, l'armée en ferait un. Le Maréchal nous est représenté comme très hésitant; il faut en finir et vite, ou tout s'écroule.

Nous convenons de maintenir l'accord; nous avons pleins pouvoirs du centre gauche et nous envoyons Corne, Ricard et Bethmont à la gauche, qui est réunie boulevard des Capucines. A quatre heures nos délégués y arrivent, et ils obtiennent un vote favorable à l'unanimité moins cinq voix.

La chose est faite. En même temps, la commission décidait qu'elle maintenait son projet, et chargeait Pontalis de faire son rapport. Ce rapport sera lu lundi, imprimé au *Journal officiel* mardi, et la discussion s'ouvrira mardi même. Perier, Pasquier et Ricard ont été chargés de s'entendre avec Buffet sur la procédure. On demandera l'urgence. Tous les adversaires de l'accord voteront contre l'urgence; ce sera la première bataille, je t'en enverrai le résultat. Nous aurons de 60 à 100 voix de majorité, si rien ne se défait...

APPENDICE C

FORMATION DU MINISTÈRE BUFFET-DUFAURE : 10 MARS 1875. — ÉCHEC DES POURPARLERS AVEC LE DUC PASQUIER.

Extrait d'une note manuscrite de M. Léon Say.

La note dite : « Des trois hypothèses » avait été remise par moi, au nom de M. Dufaure et au mien, à M. Buffet, le dimanche 7 mars, et M. Buffet avait fait faire des propositions à M. le duc Pasquier pour le ministère de l'intérieur. Le lundi matin, 8 mars, le duc Pasquier avait eu une entrevue avec le Maréchal, et le Maréchal lui avait proposé le ministère de l'intérieur dans des termes peu obligeants, en lui disant qu'il espérait que son nom n'amènerait pas de désorganisation dans l'administration française. Ce à quoi M. Pasquier avait répondu que son oncle d'Audiffret avait réorganisé la comptabilité publique, que son grand-oncle avait réorganisé l'administration des tabacs, et que son père adoptif M. Pasquier lui avait donné un nom qui n'était pas synonyme de désorganisation. En somme, Pasquier avait refusé.

Ce même matin, M. Buffet en a averti M. Dufaure, qui me l'a fait connaître vers midi. En même temps M. Buffet remettait au Maréchal les pouvoirs qui lui avaient été donnés de former un cabinet. Je demandai à M. Dufaure si nous pouvions nous considérer comme libres; mais

Le mardi matin, 9 mars, à neuf heures, je n'avais reçu aucun avis, d'où je tirai cette conclusion que tout était défait de nouveau. A neuf heures et demie, je reçus à Paris une dépêche du Maréchal me demandant de venir le trouver le plus tôt possible à Versailles. Je partis immédiatement, et, aussitôt arrivé à l'hôtel de la Présidence, je fus introduit dans le cabinet du Maréchal.

Le Maréchal me dit qu'il n'avait pas besoin de me rappeler l'histoire des jours passés, que je connaissais. Il était dans une grande inquiétude de ce qui pouvait arriver si une entente ne s'établissait pas. Il me dit qu'il allait me montrer une combinaison à laquelle il ne manquait absolument que mon acceptation. Il tira de dessous son buvard un papier qu'il me tendit. Ce papier contenait une liste ministérielle qui n'était pas celle dont on était convenu la veille. Au lieu d'être président du conseil sans portefeuille, M. Buffet avait l'intérieur. Au lieu de l'intérieur, le duc Pasquier avait l'instruction publique. Je fis remarquer au Président combien l'élimination de M. Wallon dans les circonstances actuelles devait paraître insolite, à cause du grand rôle qu'il avait joué dans le vote des lois constitutionnelles.

Le Maréchal insista sur ce que mon adhésion pouvait terminer tout. Il ajouta que, si cette combinaison ne réussissait pas, il lui serait impossible de trouver des députés, et qu'il serait alors obligé de chercher à former un ministère extra-parlementaire. Je dis alors que, dans ces conditions, j'acceptais.

Immédiatement et comme poussé par un ressort, le Maréchal se leva; ses yeux se mouillèrent de larmes; il me prit les mains et me dit : « Je vous remercie beaucoup; vous ne savez pas la vie intolérable que je mène. Mes anciens amis me tournent le dos. Je n'ai pas besoin de vous donner ma parole que je ne suis pas un bona-

partiste. Je suis d'une famille légitimiste, et lorsque la légitimité a été sur le point de revenir j'aurais pu l'aider puissamment : c'est moi qui leur ai dit qu'on ne pouvait pas abandonner le drapeau tricolore. Eh bien! ce que je n'ai pas fait pour la légitimité, est-ce que vous croyez que je serais capable de le faire pour l'Empire? Et cependant, si après avoir perdu mes anciens amis, je n'en retrouve pas de nouveaux dans ceux pour lesquels je les ai abandonnés, que voulez-vous que je fasse? Si on veut me faire partir, je m'en irai; mais alors je sais quel sera le b... qui fera le coup, et il sera suivi par six corps d'armée. »

Après m'avoir dit ces choses, il voulait aller lui-même chez M. Dufaure. Je lui fis observer qu'il valait mieux qu'il l'envoyât chercher, et il fit partir M. Emmanuel d'Harcourt. M. E. d'Harcourt mit M. Dufaure au courant et lui communiqua la liste.

Pendant ce temps-là, j'étais resté dans un des salons voisins du cabinet du Président. Au bout d'un instant, le Maréchal vint me rejoindre et me remit lui-même une lettre. C'était une lettre de M. Dufaure qui, au lieu de venir, m'écrivait. Dans cette lettre il me disait que M. Buffet lui avait déclaré souvent, pendant leurs pourparlers, qu'il ne voulait pas prendre le ministère de l'intérieur : la combinaison lui paraissait fort hasardée. Quant à M. Wallon, il lui paraissait impossible qu'on pût admettre son exclusion.

Là-dessus, je demandai au Maréchal s'il était bien sûr de l'acceptation de M. Buffet et de M. Pasquier. Le Maréchal me répondit qu'il était sûr de M. Buffet et qu'il se portait fort pour M. Pasquier, qui s'était mis à sa disposition. Puis j'allai chez M. Dufaure, après avoir promis au Maréchal de revenir tout de suite.

M. Dufaure me dit qu'il trouvait la situation très grave, et qu'il demandait le temps de consulter le petit

conseil que nous avions formé depuis quelques jours : il se composait de MM. Casimir-Perier, Ricard, Pothuau et Bardoux. Je savais que Perier et Pothuau devaient arriver par le train d'une heure. Je retournai donc chez le Maréchal pour lui demander d'attendre notre réponse jusqu'à deux heures.

Le Maréchal accueillit très mal cette demande d'ajournement, et dit que tout était perdu, que l'amiral Pothuau était l'homme de M. Thiers et qu'il empêcherait qu'on se mît d'accord. Je fis remarquer au Maréchal que, dans tous les cas, il valait mieux attendre une heure que de rompre tout de suite.

J'allai immédiatement chercher en voiture MM. Ricard et Bardoux, et j'envoyai le fils de M. Lepetit à la gare en le chargeant de guetter MM. Perier et Pothuau et de les amener tout de suite chez M. Dufaure. Vingt minutes après nous étions réunis. La délibération fut courte, mais elle aboutit au refus d'accepter la combinaison.

Je fus chargé d'aller transmettre cette réponse au Maréchal. Le Maréchal fut extrêmement irrité. Il me dit : « Dites à M. Dufaure que c'est lui qui est responsable de tout; c'est lui qui aura fait l'Empire. » Je ne pouvais plus discuter, je me retirai.

Quand je franchis la porte de la cour du Maroc, le flot des députés arrivait. Tout le monde croyait que le ministère était fait. Personne ne se doutait de la substitution qui avait eu lieu dans la nuit, et avait fait passer le duc Pasquier de l'intérieur à l'instruction publique, en éliminant Wallon. Pasquier, que je rencontrai un des premiers, fut très surpris de ce que je lui racontai. Il me dit qu'il n'avait point accepté cette substitution, et qu'il ne l'accepterait pas.

APPENDICE D

MINISTÈRE GAMBETTA. — M. LÉON SAY REFUSE D'ENTRER DANS LA COMBINAISON MINISTÉRIELLE.

Présidence du Sénat.

12 novembre 1881, samedi matin 7 heures.

Mon cher Pallain,

Vous êtes venu me trouver hier au soir, et vous m'avez dit de la part de M. Gambetta, qu'il pensait que nous pourrions nous mettre d'accord sur les questions que nous avons traitées dans notre entrevue, si j'acceptais l'idée du rachat par l'État de la compagnie d'Orléans. M. Gambetta me laissait le maître de chercher les garanties à donner aux autres compagnies pour clore la question, garanties qui pourraient consister dans une suspension de la faculté de rachat pour un temps plus ou moins long.

Vous m'avez demandé ma réponse pour ce matin, afin de ne pas arrêter plus longtemps les négociations que M. Gambetta a besoin de poursuivre avec ses autres amis.

Je ne puis entrer dans les vues que vous m'avez indiquées; le rachat d'une entreprise aussi vaste que celle de la compagnie d'Orléans, ne me permettrait pas de poursuivre les opérations que je crois nécessaires, et de

prendre des mesures qui me paraissent indispensables pour établir le crédit sur des bases inébranlables, et pour mettre la France à l'abri de toutes les éventualités.

Vous voudrez bien dire à M. Gambetta que, placé en dehors de son cabinet, je n'en ferai pas moins tous mes efforts pour le seconder, car tous les bons citoyens sont intéressés au succès de sa politique et à l'établissement d'une autorité gouvernementale incontestée... »

APPENDICE E

LETTRE AU DIRECTEUR DU « TEMPS » POUR FAIRE CESSER DIVERS MALENTENDUS AU SUJET DU MESSAGE DU 14 DÉCEMBRE 1877.

Présidence du Sénat.

14 décembre 1881.

Mon cher Hébrard,

J'ai été fort sensible au reproche qui m'a été fait, dans le *Temps* du 11 décembre courant, d'avoir fait l'histoire du message du 14 décembre 1877 sans rendre à M. Dufaure tout ce qui lui était dû.

C'est que je n'ai parlé que d'un incident et que je ne croyais pas qu'il fût nécessaire de rappeler ce que personne ne pouvait ignorer.

C'est M. Dufaure qui avait formé le cabinet du 14 décembre; c'est lui qui en avait conçu le programme, qui nous dirigeait, qui nous inspirait. Il était notre chef, de nom et de fait.

Les arrangements ministériels avaient été terminées à Versailles, par M. Dufaure, dans la journée du 13 décembre. Nous avions résolu de lire le lendemain aux Chambres un message pour annoncer la formation du cabinet et affirmer notre politique, et il avait été convenu que ce

message serait soumis à M. le Maréchal de Mac-Mahon, dans la soirée du même jour à Paris.

Il était près de cinq heures du soir; nous étions encore à Versailles; nous devions nous réunir à huit heures et demie chez M. Dufaure, boulevard Haussmann, à Paris, et nous rendre ensuite à neuf heures et demie à l'Élysée.

Il fut entendu que M. de Marcère et moi écririons un projet pour servir de base à notre rédaction définitive.

Je me hâtai de gagner la gare de la rive droite pour prendre le train. Je croyais que M. de Marcère me suivait. Je ne l'aperçus ni à la gare de départ à Versailles, ni à la gare d'arrivée à Paris. Je rentrai chez moi, où je l'attendis. Il ne vint pas. Craignant qu'il n'eût pas eu le temps de préparer de son côté le projet que nous avions été chargés de formuler, je l'écrivis et je me rendis, avec le papier auquel j'ai fait allusion dans mon discours de l'Hôtel Continental, chez M. Dufaure à huit heures et demie précises.

Tout le cabinet y fut bientôt réuni, et comme M. de Marcère n'avait eu le loisir de rien écrire, je donnai connaissance de ce que j'avais proposé.

M. Dufaure et mes collègues approuvèrent le sens et la forme; des observations furent faites, et M. de Freycinet tint la plume pour introduire certaines modifications sur lesquelles on tomba d'accord. Aussitôt que la rédaction eut été arrêtée entre nous, nous allâmes tous à l'Élysée; il était près de dix heures du soir, car le temps avait marché avec rapidité.

M. le Maréchal ne voulut pas même entendre la lecture du document; il l'accepta de confiance en M. Dufaure. En sortant de l'Élysée, j'accompagnai M. de Marcère chez lui, où il me dit que nous rencontrerions quelques-uns de nos amis politiques. En effet nous vîmes là presque tous

les députés qui formaient ce comité qu'on avait appelé le comité des Dix-huit.

Je fus frappé de l'air un peu contraint de ces messieurs, et je l'attribuai à ce que M. Dufaure avait eu soin de ne mêler en quoi que ce soit le comité des Dix-huit à ses négociations. C'était lui et non pas le comité qui devait former le cabinet; c'était lui et non pas le comité qui devait prendre la responsabilité; c'était lui, en un mot, et non pas le comité qui devait être le gouvernement.

Nous annonçâmes que nous avions obtenu l'adhésion de M. le Maréchal à un message dont la lecture serait faite le lendemain, et nous répondîmes à diverses questions qui nous furent adressées à ce sujet.

Mais l'attitude était toujours froide; on semblait nous reprocher d'être satisfaits parce que nous étions disposés à nous satisfaire à peu de frais.

Impatienté, M. de Marcère tira de sa poche le message et en lut quelques passages. Je n'ai jamais vu de changement si soudain se produire sur des physionomies. La vérité éclatait. La victoire des 363 était affirmée par nous dans un document qui la consacrait sans l'amoindrir. C'est là-dessus que nous nous séparâmes, car la nuit avançait. Il était près de deux heures du matin.

Le lendemain, je reçus de bonne heure une dépêche télégraphique de M. Dufaure par laquelle il m'appelait chez lui.

Je me rendis immédiatement boulevard Haussmann. Tous les ministres y arrivèrent successivement, à l'exception de M. Teisserenc de Bort. M. Teisserenc de Bort était en effet déjà sorti de chez lui quand la dépêche avait été remise à son domicile.

N'ayant rien reçu, il se rendit directement au train de la rive droite, par lequel nous étions convenus de partir pour Versailles.

La séance devait être ouverte à deux heures. M. Dufaure nous avait convoqués pour nous dire que M. le Maréchal, ayant pris connaissance du message, demandait qu'il y fût fait des changements très importants.

Ces changements ne pouvaient nous convenir. Nous reconnûmes pourtant que, sur un point, il pouvait être nécessaire de modifier quelques expressions, afin de ne pas paraître condamner d'une manière générale le droit de dissolution qui est écrit dans la constitution.

Nous nous rendîmes à l'Élysée et, après une courte discussion, nous fîmes accepter le message par M. le Maréchal.

Mais le temps s'était écoulé et le train était parti; nous ne pûmes prendre que le train suivant.

On avait été étonné à Versailles de ne pas nous voir à deux heures, et déjà le bruit de la dislocation du cabinet commençait à se répandre, lorsque M. Teisserenc de Bort, arrivant sans rien savoir de l'incident de Paris, rassura nos amis par son attitude pleine de confiance. Le retard ne pouvait être mis que sur le compte d'un événement fort ordinaire.

Telles sont les circonstances dans lesquelles le message du 14 décembre a été rédigé et enfin porté aux Chambres.

C'est M. Dufaure qui dans cette circonstance a tout inspiré; je n'ai joué que le rôle d'un rapporteur, dont le rapport a été approuvé presque sans changement. Je n'ai pas dit autre chose à l'Hôtel Continental.

Il y a beaucoup de témoins de cette journée; mais on oublie si vite! Un journal a bien considéré comme une révélation *tardive* le récit de ma conversation avec un membre du centre droit, lorsque mes amis et moi avions refusé de nous associer à ce que nous considérions comme une revanche de 89. Le soir du jour où cette conversa-

tion avait eu lieu, tous les journaux de Paris l'ont reproduite; mais il faut dire qu'il y a près de huit ans de cela.

Croyez, mon cher Hébrard, à mes sentiments les plus affectueux.

LÉON SAY.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I. — Science économique.

1. *Dictionnaire de l'Économie politique*, publié sous la direction de Ch. Coquelin et Guillaumin. — 2 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1852.

Articles : CHAMBRES DE COMMERCE ; CLIENTÈLE ; COMPAGNONNAGE ; CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE ; CONDITION DES SOIES ; ENSEIGNES ; VALEURS OFFICIELLES.

2. Étude sur le livre de M. Pereire : *Tableau sur les questions d'intérêts et de finances*. — *Journal des Économistes*, juin 1857.

3. *Théorie des changes étrangers*, par G.-J. Goschen. Traduction avec une préface. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1866. — Deuxième édition, suivie du rapport présenté à l'Assemblée nationale, le 5 août 1874, sur le payement de l'indemnité de guerre, et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence. 1 vol. in-8. Guillaumin et Cie, 1875. — Troisième édition avec une préface nouvelle. 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1892.

4. *Paris-Guide*, par les principaux écrivains et artistes de la France. — 2 vol. Paris, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868.

Article : LES CHEMINS DE FER.

5. Discours sur Adam Smith, prononcé au *Cobden-Club*, Londres, le 2 juin 1876. — *Journal des Économistes*, juillet 1876.

1. Cette bibliographie est l'œuvre de M. Alphonse Bourret.

6. Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Bastiat, à Mugron (Landes), le 23 avril 1878. — *Journal des Économistes*, mai 1878. — Broch. Paris, Impr. nationale, 1878. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XVI, p. v.

7. Discours prononcé à l'occasion de la mort de M. Joseph Garnier, à la Société d'économie politique, le 5 octobre 1881. — *Journal des Économistes*, octobre 1881. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XIII, p. 315.

8. Discours prononcé à l'occasion du 40e anniversaire de la fondation de la Société d'économie politique le 6 novembre 1882. — Broch. Extrait du *Journal des Économistes*. Paris, Guillaumin et Ce, 1882. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XIII, p. 527.

9. Discours prononcé à la Société d'économie politique de Lyon, le 27 mars 1883. — *Journal des Économistes*, avril 1883. — Inséré dans la broch. intitulée : la Politique des intérêts. Paris, Calmann Lévy, 1883.

10. La question du canal de Suez. — *Journal des Économistes*, août 1883.

11. Discours sur la statistique internationale, prononcé comme président de la Société de statistique de Paris, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Société. — Journal de la Société de statistique, 1885, p. 438. — Broch. Paris, Guillaumin et Ce, 1885.

12. Discours prononcé au dîner offert par la Société d'économie politique à l'occasion de sa nomination à l'Académie française. — *Journal des Économistes*, février 1887. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XV, p. 468.

13. Turgot. — 1 vol. Hachette et Ce, 1887. *Les grands écrivains français*. — Traduction anglaise, London, Glascow and New-York : Routledge and Sons, 1888.

14. David Hume. *Œuvre économique* avec une introduction. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Ce, 1888. *Petite bibliothèque économique*.

15. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Léonce de Lavergne à l'Institut national agronomique. Paris, le 22 juin 1888. — *Journal des Économistes*, juillet 1888.

16. John Bright. Nécrologie. — *Journal des Économistes*, avril

1889. — *Bulletin*[1] de la Société d'économie politique, 1889, p. 62.

17. A la jeunesse française. — *L'indépendance économique*. Revue mensuelle, n° 1, novembre 1891. Paris, typ. A. Davy.

18. *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, publié sous la direction de MM. Léon Say et J. Chailley. — 2 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1889-92.

Articles : CALONNE ; CHAMILLART ; COBDEN ; COMPTABILITÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE ; FORTUNE DE L'ÉTAT.

19. Rapports de l'Économie politique avec les autres sciences. Discours prononcé au Congrès de Pau, le 19 septembre 1892. — *Association française pour l'avancement des sciences*. — Brocha, imp. Chaix, 1892.

20. Discours prononcé à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'économie politique, le 5 novembre 1892. — Brocha avec une préface. Paris, Guillaumin et Cie, 1892. — *Bulletin de la Société d'économie politique*, 1892, p. 280.

21. Discours prononcé au banquet de la *British Economic Association*. Londres, le 24 mars 1896. — *Journal des Économistes*, avril 1896. — *Bulletin de la Société d'économie politique*, 1896, p. 52.

NOTA. — Les *Annales de la Société d'économie politique*, publiées sous la direction de M. A. de Courtois, secrétaire perpétuel, et le *Bulletin* qui en est la suite, contiennent les discussions sur toutes les questions économiques contemporaines auxquelles M. Léon Say a pris part, comme simple membre de la Société jusqu'en 1872, et comme membre du bureau de 1872 à 1896. — Paris, Guillaumin et Cie éditeurs.

II. — Travaux académiques.

1. Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher : *Question des assurances*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXX, p. [illegible].

2. Rapport sur le concours pour le prix Rossi : *Question des corporations ouvrières*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXIII, p. [illegible].

1. Suite des *Annales*.

3. Considérations sur la comptabilité en partie double. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 19 décembre 1885, et dans la séance *trimestrielle* du 6 janvier 1886. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1886. — Réimprimé en 1888.

4. Le socialisme d'État. Rapport sur un ouvrage de M. Lujo Brentano intitulé : *La question ouvrière*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXV, p. 513 (1886).

5. Discours de réception à l'Académie française. Séance publique du 16 décembre 1886. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1886. — Broch. Paris, Calmann Lévy, 1886.

6. Discours prononcé aux funérailles de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, le 21 octobre 1887. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1887.

7. Rapport sur le concours pour le prix Rossi : *Question de l'incidence de l'impôt*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXVIII, p. 705 (1887).

8. Les papiers de Turgot. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXVIII, p. 838 (1887).

9. Rapport sur le concours pour le prix Bordin : *De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXX, p. 825 (1888). — Broch. Paris, A. Picard, 1888.

10. Discours sur les prix de vertu. Séance publique annuelle de l'Académie française du 20 novembre 1890. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1890. — Broch. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1890.

11. *Les mémoires de J.-B. Say*, publiés par M. Léon Say. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXXIV, p. 377 (1890). — *Journal des Économistes*, août 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 159.

12. Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher : *Vauban économiste*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXXVI, p. 556 (1891). — Broch. Paris, A. Picard, 1891.

13. Discours prononcé aux funérailles de M. Waddington, de l'Institut, le 12 janvier 1894. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894.

14. Discours prononcé en prenant le fauteuil de la prési-

dence. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLIII, p. 409 (1895).

15. Discours prononcés comme président aux funérailles de MM. Geffroy, Martha, Cucheval-Clarigny, et à l'occasion de la mort de M. Barthélemy Saint-Hilaire. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLIV, pp. 600 et 802; — t. CXLV, pp. 129 et 145 (1895). — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1895.

16. Le Socialisme contemporain. Discours lu comme président dans la séance publique annuelle du 30 novembre 1895. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLV, p. 28 (1896). — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1895. — Extrait : publié dans la *Revue de Paris*, 1er décembre 1895. — Extrait : publié dans le *Journal des Économistes*, décembre 1895. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme. Paris, Calmann Lévy, 1896.

17. Discours prononcé en cédant le fauteuil de la présidence. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLV, p. 360 (1896).

NOTA. — Le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, publié par Ch. Vergé, contient, en outre des ouvrages énumérés ci-dessus, tous les autres travaux académiques de M. Léon Say : Rapports verbaux, présentations d'ouvrages, etc., depuis 1881 jusqu'à 1896, t. CXV à CXLV. Paris, Alphonse Picard, éditeur.

III. — Liberté commerciale. — Libre-échange. Douanes.

1. Coup d'œil historique sur la lutte du libre-échange et de la protection. Discours prononcé au Cirque de l'Impératrice, le 9 janvier 1870. — *Journal des Économistes*, février 1870.

2. Le régime des sucres. Discours prononcé comme ministre des Finances à l'*Assemblée nationale*, les 13 et 14 février 1873 [1].

3. Le traité de commerce avec l'Italie. Discours prononcé comme ministre des Finances à la *Chambre des députés*, le 7 juin 1878.

1. Tous les discours, projets, propositions de loi et rapports de M. Léon Say, à l'*Assemblée nationale*, au *Sénat* et à la *Chambre des députés*, cités dans cette Bibliographie, se trouvent dans les *Annales parlementaires*, aux dates indiquées.

4. Discours sur les sucres, prononcé au *Sénat*, le 28 juillet 1884.

5. Discours prononcé comme président de la *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande*, au Tivoli-Vaux-Hall, le 18 janvier 1885. *Journal des Économistes*, février 1885.

6. Les droits sur les blés. Discours prononcé au *Sénat*, les 23 et 24 mars 1885. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1885.

7. Discours sur les sucres prononcé au *Sénat*, le 8 juillet 1886.

8. Préface à la brochure de M. A. Raffalowich : *La Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre*. Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

9. Le tarif des douanes pour les céréales. Discours prononcé au *Sénat*, le 25 mars 1887.

10. Le libre-échange et les traités de commerce. Lettre à la Société d'économie politique. — *Journal des Économistes*, mai 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 78.

11. Les traités de commerce. Discours prononcé à la Société d'économie politique, le 5 juin 1890. — *Journal des Économistes*, juin 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 99.

12. Discussion générale du tarif des douanes. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, les 9 et 11 mai 1891. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1891.

13. L'application des tarifs de douanes. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 21 décembre 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

14. Les relations commerciales avec l'Espagne. Discours prononcé à Nay (Basses-Pyrénées), le 14 janvier 1892. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

15. Cobden. *Discours* avec une introduction. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1892. *Petite bibliothèque économique*.

16. La Politique douanière des États-Unis et la viticulture française. — *Journal des Économistes*, janvier 1894.

17. Le droit de douane sur le blé. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 19 février 1894. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1894.

18. La Politique des traités de commerce. Discours prononcé au banquet de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, le 9 février 1895. — *Journal de la Céramique de la Verrerie*, 15 février 1895. — *Journal des Économistes*, mars 1895.

19. La crise et la protection. Conférence faite au Grand-Théâtre de Bordeaux, le 25 avril 1895. — *Journal des Économistes*, mai 1895. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1895.

IV. — Administration financière.

A. — Finances publiques.

1. Histoire de la Caisse d'escompte (1776 à 1793). — Broch. Reims, imp. P. Régnier, 1848.

2. Lettre au directeur du *Journal des Économistes* sur l'émission des billets de la Banque de France. — *Journal des Économistes*, mars 1864.

3. Des dépenses productives de l'État et des emprunts de la paix. — *Journal des Économistes*, mai 1865.

4. La comptabilité des Finances publiques. Conférence faite à Nerville (Seine-et-Oise) le 24 octobre 1869. — Broch. Paris, imp. A. Chaix et Cie, 1869.

5. * Rapport sommaire, au nom de la *Commission chargée d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des Finances*, présenté à l'*Assemblée nationale*, à Bordeaux le 11 mars 1871. — Ce rapport n'a pas été imprimé sur la demande de M. Thiers.

6. * Réorganisation du ministère des Finances. Discours prononcé comme ministre des Finances dans la discussion du budget général de 1873. *Assemblée nationale*, le 13 décembre 1872.

7. La réunion des Forêts à l'Agriculture et au Commerce. Discours prononcé comme ministre des Finances à l'*Assemblée nationale*, le 19 février 1873.

8. * Projet de la loi portant fixation du budget général de

* Reproduit dans les Œuvres de Léon Say, en cours de publication par les soins de M. André Liesse, sous le titre : Les Finances de la France sous la troisième République, en 4 vol. in-8. Paris, Calmann Lévy, 1898, 1899, 1900. — Deux volumes ont déjà paru et le troisième est sous presse. Nous désignons par un, deux ou trois astérisques les matières qui appartiennent au premier, au second ou au troisième volume.

[illegible]LAPHIE.

[illegible] l'Assemblée [illegible]

[illegible] Banque et l'[illegible]
[illegible] du budget [illegible]
[illegible] décembre 187[illegible]

[illegible] prononc[illegible]
[illegible] de l'exposé des [illegible]
[illegible] fraude sur [illegible]
[illegible] libr. des [illegible]

[illegible] de la circulation [illegible]
[illegible] nationale, le 5 [illegible]

[illegible] de 187[illegible]
[illegible] nationale, le 19 [illegible]

[illegible] de 187[illegible] [illegible]

[illegible] indemnité [illegible]
[illegible] change qu'en [illegible]
[illegible] nationale, le [illegible] août 187[illegible]
[illegible] — Broch. [illegible]
[illegible] volume [illegible]
[illegible] Beuxième [illegible]
[illegible] 1875 et 18[illegible]

[illegible] budget général [illegible]
[illegible] Assemblée nationale [illegible]
[illegible] juin 1875.

[illegible] Loi votée par l'A[illegible]
[illegible] arrêté du 5 juin 187[illegible]

[illegible] trésoriers [illegible]
[illegible] des Finances [illegible]

[illegible] Discours prononc[illegible]
[illegible] nationale, [illegible]

[illegible] général de 187[illegible]
[illegible] des députés, [illegible]

[illegible] de suspendre
[illegible] Exposé des
[illegible]

21. ** La question monétaire. Discours prononcé comme ministre des Finances au *Sénat*, le 13 juin 1876.

22. ** Influence de la guerre de 1870 sur les budgets de la France. Discours prononcé comme ministre des Finances dans la discussion du budget général de 1877. *Chambre des députés*, le 27 juillet 1876.

23. ** La question monétaire. Discours prononcé comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés*, le 2 août 1876.

24. ** Le programme financier de M. Gambetta. Exposé fait comme ministre des Finances, à la *Commission du budget*, le 27 octobre 1876.

25. La réforme postale. Projets de loi ayant pour objet la réduction de la taxe des lettres et des taxes télégraphiques, présentés à la *Chambre des députés*, le 11 novembre 1876.

26. ** La situation financière de la France à la fin de 1876. Discours prononcé comme ministre des Finances dans la discussion du budget général de 1877. *Chambre des députés*, le 8 décembre 1876. — *Journal des Economistes*, décembre 1876.

27. ** L'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu et les impôts indirects. Discours prononcé comme ministre des Finances dans la discussion du budget général de 1877. *Chambre des députés*, le 11 décembre 1876.

28. ** Le remboursement à la Banque, les bons du Trésor et la réforme postale. Discours prononcé comme ministre des Finances dans la discussion du budget général de 1877. *Chambre des députés*, le 15 décembre 1876.

29. ** L'impôt du sel. Discours prononcés comme ministre des Finances à la *Chambre des députés*, les 15 et 16 décembre 1876.

30. Discours prononcés comme ministre des Finances, au *Sénat* et à la *Chambre des députés*, pendant les sessions de 1876. Question monétaire, budget de 1877. — 1 vol. gr. in-8, Paris, libr. des publications législatives, 1877. — Dans ce volume ont été insérés les ouvrages énumérés ci-dessus : n°s 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28 et 29.

31. ** Projet de loi portant fixation du budget général de 1878. Exposé des motifs, présenté à la *Chambre des députés*, le 11 janvier 1877.

32. Le rétablissement des perceptions de villes. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 2 février 1877.

33. ** La question des chemins de fer. Discours prononcé

comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés*, le 17 mars 1877.

34. ** Projet de loi portant création de la rente 3 p. 100 amortissable. Exposé des motifs lu à la *Chambre des députés*, le 7 février 1878. — Loi du 11 juin; décret et avis du 16 juillet 1878. — *Journal officiel*, 12 juin et 17 juillet 1878. — *Journal des Économistes*, septembre 1878.

35. ** Le budget général de 1878 et les douzièmes provisoires. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 22 février 1878.

36. ** La question des Chemins de fer. Discours prononcé comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés*, le 8 mars 1878.

37. ** Projet de loi portant fixation du budget général de 1879. Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés*, le 2 avril 1878.

38. ** La question des Chemins de fer. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 10 mai 1878.

39. ** Le compte de liquidation et la rente 3 p. 100 amortissable. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 28 mai 1878. — *Journal des Économistes*, juin 1878.

40. ** Les futurs travaux publics et les finances en France. Discours prononcé comme ministre des Finances, à l'occasion de la pose de la première pierre du port en eau profonde de Boulogne-sur-Mer. — *Journal des Économistes*, septembre 1878.

41. ** La Conversion et la rente 3 p. 100 amortissable. Discours prononcé comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés*, le 21 novembre 1878.

42. ** Exposé de la situation financière. Discours prononcé comme ministre des Finances, dans la discussion du budget général de 1879. *Sénat*, le 13 décembre 1878.

43. ** L'impôt du timbre sur les effets de commerce. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 19 décembre 1878.

44. ** Projet de loi portant fixation du budget général de 1880. Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés*, le 23 janvier 1879.

45. ** Discours prononcés comme ministre des Finances sur des interpellations relatives à la conversion de la rente 5 p. 100. *Chambre des députés*, les 28 février et 22 mars 1879.

46. ** Les frais d'émission de la rente 3 p. 100 amortissable. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 3 avril 1879.

47. ** Les dégrèvements et les évaluations budgétaires. Discours prononcé comme ministre des Finances, dans la discussion du budget général de 1880. *Chambre des députés*, le 11 juillet 1879.

48. ** La fabrication des monnaies. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 12 juillet 1879.

49. ** Les modifications de la Convention monétaire. Discours prononcé comme ministre des Finances, au *Sénat*, le 29 juillet 1879.

50. Les talents financiers de M. Thiers. Comment s'est effectué le payement des cinq milliards. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de M. Thiers à Saint-Germain-en-Laye, le 19 septembre 1880. — *Journal des Économistes*, octobre 1880. — Broch. Paris, imp. du Sénat, 1880.

51. Impôt foncier, peréquation et dégrèvement. Discours prononcé dans la réunion du centre gauche sénatorial, le 4 mars 1881. — *Journal des Économistes*, mars 1881. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1881.

52. Dégrèvement de l'impôt foncier. — Broch. A. Degorce-Cadot, 1881.

53. L'impôt foncier. Discours prononcé au concours agricole de Grignon (Seine-et-Oise), le 22 mai 1881. — *Compte rendu* du concours, Corbeil, imp. Crété, 1881.

54**. Le rachat des Chemins de fer. — *Journal des Économistes*, décembre 1881. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1881.

55. ** Projet de loi portant fixation du budget général de 1883. Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés*, le 2 mars 1882.

56. ** Les fonds des Caisses d'épargne et les bases du budget. Discours prononcé comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés*, le 21 mars 1882.

57. ** La Politique d'équilibre. Discours prononcé comme ministre des Finances, dans la discussion du budget général de 1883. *Chambre des députés*, les 26 et 27 juillet 1882.— Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1882.

58. ** La Politique financière de la France. — *Journal des Économistes*, novembre 1882. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1882.

59. ** Les grands travaux publics, la rente 3 p. 100 amortissable et la situation financière. Discours prononcé au *Sénat*, dans la discussion du budget général de 1883, les 19 et 20 décembre 1882. — *Journal des Économistes*, janvier 1883.

60. Les Finances de la France. Une année de discussion (25 décembre 1881-20 décembre 1882). — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1883. Ce volume contient, avec un avant-propos, les ouvrages énumérés ci-dessus, nos 54, 55, 57, 58, 59, et le discours prononcé comme ministre des Finances, à l'inauguration de l'Exposition philomathique de Bordeaux, le 20 juin 1882.

61. Les Caisses des lycées et collèges. Discours prononcé au *Sénat*, le 15 mars 1883.

62. Les bons du Trésor. Discours prononcé dans la discussion du budget sur ressources spéciales. *Sénat*, le 28 octobre 1883.

63. *** La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Discours prononcés dans la discussion du budget extraordinaire. *Sénat*, les 22 et 23 janvier 1884.

64. *** La circulation de la Banque de France. Discours prononcé dans la discussion du budget extraordinaire. *Sénat*, le 25 janvier 1884. — Broch. avec le discours prononcé le même jour par M. Denormandie. Paris, imp. des journaux officiels, 1884.

65. *** La répartition de l'impôt foncier. Discours prononcé dans la discussion du budget extraordinaire. *Sénat*, le 26 janvier 1884.

66. *** La méthode de discussion du budget. Discours prononcés dans la discussion du budget général de 1885. *Sénat*, les 26 et 27 décembre 1884.

67. * Le Budget devant les Chambres françaises. — *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1885.

68. L'impôt sur le revenu. Conférence faite à la mairie de l'Isle-Adam, le 10 septembre 1885. — Broch., imp. Chaix, 1885.

69. *** Un épisode de notre histoire financière. Le vol du Trésor en 1832 et l'intervention du ministre des Finances dans les affaires de Bourse. — *Journal des Économistes*, décembre 1885.

70. *** Les interventions du Trésor à la Bourse depuis cent

ans. — *Annales de l'École libre des sciences politiques.* 1re année, p. 3 (1886). — Broch. Paris, Félix Alcan, 1886.

71. Les solutions démocratiques de la question des impôts. Conférences faites à l'*École des sciences politiques.* — 2 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

72. *** Comment nos contributions ont été dépensées depuis quatre-vingts ans, avec un tableau graphique indiquant la progression des dépenses publiques de 1800 à 1886. — Broch. *Société des publications libérales.* Paris, Librairie Nouvelle, 1886.

73. *** Les douzièmes provisoires et la politique financière. Discours prononcé au *Sénat*, le 15 décembre 1886.

74. *** La situation financière. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1887. *Sénat*, le 19 février 1887. — Broch. *Société des publications libérales.* Paris, Librairie Nouvelle, 1887.

75. *** L'impôt sur le revenu. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1887. *Sénat*, le 22 février 1887. — Broch., imp. Chaix, 1887.

76. *** Les douzièmes provisoires. — *Revue Bleue*, 14 janvier 1888.

77. *** La Politique républicaine et l'équilibre du budget. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1888. *Sénat*, le 26 mars 1888.

78. *** Le changement du point de départ de l'année financière. Rapport lu au *Sénat*, le 11 juin 1888. — Discours prononcé dans la discussion du projet, le 12 juin 1888.

79. *** L'Exercice financier. Discours prononcé au *Sénat*, le 5 novembre 1888.

80. *** Les dépenses de l'instruction primaire. Avis de la commission des Finances lu au *Sénat*, le 8 avril 1889. — Discours prononcés dans la discussion du projet, les 3 et 13 juin 1889.

81. Les travaux du Havre et de la Basse-Seine. Discours prononcé au *Sénat*, le 28 juin 1889.

82. Rapport général, fait au nom de la *Commission extraparlementaire des alcools* (1888). — Broch. Paris, imp. Chaix, 1890.

83. *** Les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1891. Proposition de loi faite à la *Chambre des députés*, le 31 mai 1890. — Discours prononcés dans la discus-

sion du projet : Propriétés bâties et impositions des bâtiments servant aux exploitations rurales, les 10, 11, 15 et 16 juillet 1890.

84. *** Les budgets d'expédients et les budgets de principes. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891. *Chambre des députés*, le 27 octobre 1890. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1890.

85. *** L'amortissement. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891. *Chambre des députés*, le 1er décembre 1890.

86. *** L'intérêt et l'emploi des fonds des Caisses d'épargne. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891. *Chambre des députés*, le 3 décembre 1890.

87. *** L'emprunt de consolidation et la rente 3 p. 100 amortissable. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 10 décembre 1890.

88. *** La méthode de travail de la Commission du budget. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 17 février 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

89. La question des octrois. Discours prononcé à la Société d'économie politique, le 5 décembre 1891. — *Journal des Économistes*, décembre 1891. — *Annales* de la Société d'économie politique, 1891, p. 183. — Broch. avec le discours prononcé le même jour par M. E. Brelay. Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

90. *** Le renouvellement du privilège de la Banque de France. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 27 juin 1892. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1892.

91. *** La limite d'émission des billets de la Banque de France. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 17 janvier 1893.

92. *Dictionnaire des Finances*, publié sous la direction de M. Léon Say, par MM. Louis Foyot et A. Lanjalley. — 2 vol. Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1883-1894.

Articles : PRÉFACE; AMORTISSEMENT; CRÉDIT PUBLIC; DETTE FLOTTANTE.

93. Déposition faite le 1er mars 1895, devant la *Commission d'enquête sur la préparation des Conventions avec les Compagnies de Chemins de fer.* — Annexe n° 2 au rapport général. Paris, impr. de la Chambre des députés, 1895.

94. Le Bimétallisme. — Broch. Sancerre, typ. Pigelet, 1895.

95. *** L'impôt sur la rente. — *Revue politique et parlementaire*, juin 1895.

96. Les Finances. — 1 vol. Paris, Léon Chailley, 1896. — Collection de la *Vie nationale* : *Bibliothèque de la Politique et de la Science sociale*. Paris, Ernest Flammarion, éditeur.

NOTA. — Les discours et travaux parlementaires énumérés ci-dessus ne sont que la partie essentielle de l'œuvre financière de M. Léon Say. Pour apprécier tout son rôle : comme ministre des Finances, président et rapporteur de commissions, ou simple membre du Parlement, consulter les *Annales parlementaires* de 1871 à 1896.

Annales de l'Assemblée nationale, 1871-1875. — *Annales* du Sénat et de la Chambre des députés, 1876-1879. — *Annales* du Sénat, 1880-1889. — *Annales* de la Chambre des députés, 1882 (30 janvier-7 août) 1889-1896.

B. — ADMINISTRATION POLITIQUE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PARIS.

1. *Statistique de l'industrie à Paris*, résultant de l'enquête faite par la *Chambre de commerce*, pour les années 1847 et 1848. Délégués et rapporteur adjoint MM. Natalis Rondot et Léon Say. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1852.

2. Observations sur le système financier de M. le préfet de la Seine. Recueil d'articles parus dans le *Journal des Débats* et des *Communiqués* auxquels ils ont donné lieu. — Broch. avec une introduction. Paris, Guillaumin et Cie, 1865.

3. Examen critique de la situation financière de la ville de Paris. — Broch. avec une introduction. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1866.

4. Les alliés à Paris en 1814 et 1815. Les finances de la ville pendant l'occupation. Conférences faites à l'Athénée de Paris, les 7 et 14 mars 1868. — Insérées dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

5. La ville de Paris et le Crédit foncier. Lettre à MM. les membres de la commission du Corps législatif. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1868. — Deuxième lettre... — Broch. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1868.

6. Rapport sur le projet de loi relatif aux loyers, présenté à l'*Assemblée nationale*, le 7 avril 1871. — Discours prononcés dans la discussion du projet, les 17, 18, 19, 20 et 21 avril 1871.

7. Discussion de la loi sur les élections municipales; articles concernant la ville de Paris et les attributions du préfet de la Seine et du préfet de Police. Discours prononcés à l'*Assemblée nationale*, les 10, 12 et 13 avril 1871.

8. La situation financière de la ville de Paris. Discours prononcé comme préfet de la Seine à la première séance du *Conseil municipal*, le 4 août 1871. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1871.

9. L'emprunt de liquidation. Mémoire présenté comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 4 août 1871. — Broch., impr. Ch. de Mourgues frères, 1871. — *Journal des Économistes*, août 1871.

10. L'installation des ministères à Versailles. Discours prononcé à l'*Assemblée nationale*, le 15 septembre 1871. — Broch., imp. des journaux officiels, 1871.

11. La situation financière du département de la Seine. Mémoire présenté comme préfet de la Seine au *Conseil général*, le 21 octobre 1871. — Broch., imp. Ch. de Mourgues frères, 1871.

12. Le budget extraordinaire de 1871. Exposé fait comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 21 novembre 1871. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1871.

13. Le budget rectificatif de 1871. Exposé fait comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 1er décembre 1871. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1871.

14. Les indemnités pour les dégâts causés par la guerre. Exposé fait comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 7 février 1872. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1872.

15. La situation de la dette. Mémoire présenté comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 9 mars 1872. — Broch. Paris, imp. Ch. de Mourgues, 7 mars 1872.

16. Dommages de la guerre et de l'insurrection. Mémoire lu comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 6 mai 1872. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1872. — Broch., imp. Ch. de Mourgues frères, 1872.

17. Compte général des recettes et des dépenses de la ville de Paris pour l'exercice 1871, clos le 30 avril 1872. Déposé comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 14 octobre 1872. — 1 vol. in-4. Paris, imp. Ch. de Mourgues frères, 25 septembre 1872.

18. Dégâts causés par la guerre. Mémoire présenté au *Conseil général*, le 30 septembre 1872. — Broch. Paris, imp. Ch. de Mourgues frères, 1872.

19. L'emprunt de consolidation. Mémoire présenté comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 14 octobre 1872. — Broch., imp. Ch. de Mourgues frères, 1872. — Broch., typ. Lahure, 1er octobre 1872.

20. Le budget de 1873 et la situation financière. Exposé fait comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 14 octobre 1872. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1872.

21. L'emprunt de consolidation. Exposé fait comme préfet de la Seine au *Conseil municipal*, le 7 décembre 1872. — *Procès-verbaux* du Conseil municipal, 1872.

22. Les entrepôts de Paris. Rapport présenté à l'*Assemblée nationale*, le 27 janvier 1875. — Discours prononcé dans la discussion du projet, le 16 février 1875.

23. La suppression des sous-préfectures de Saint-Denis et Sceaux. Discours prononcé comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés*, le 13 novembre 1876.

24. Les élections municipales de Paris. Discours prononcés au *Sénat*, les 3 et 7 avril 1884.

25. Le rattachement des dépenses de la préfecture de Police au budget général. Proposition de loi présentée au *Sénat*, le 3 février 1888.

20. Les eaux d'égouts de Paris. Proposition de loi relative à l'établissement d'un canal destiné à conduire la totalité des eaux d'égouts de Paris, à la mer. Présentée au *Sénat*, le 30 octobre 1888. — Discours prononcés dans la discussion du projet, les 13, 15, 17 et 18 décembre 1888. — Dans la deuxième délibération, les 15 et 17 janvier 1889.

NOTA. — M. Léon Say a pris comme préfet de la Seine une grande part à la reconstitution administrative, politique et financière de la ville de Paris. La liste de tous les travaux auxquels il a collaboré serait très longue. Il n'a été tenu compte dans l'énumération faite ci-dessus que des principaux travaux d'ordre financier qui sont plus particulièrement son œuvre. Pour l'ensemble, consulter la collection des *Mémoires* du préfet de la Seine; les *Procès-verbaux* des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, du 5 juin 1871 au 7 décembre 1872.

V. — Économie sociale.

1. Étude sur les *Associations ouvrières*. — *Journal des Économistes*, 1864.

2. *Le Travail, organe international des intérêts des classes laborieuses. Revue du mouvement coopératif*. Publié par MM. Léon Say et Léon Walras. Mensuel et réuni en deux volumes. — Bruxelles, Parent et fils. — Paris, libr. des auteurs et compositeurs, 1866-1868.

Articles : PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE (non signé). LETTRE SUR LE SOCIALISME SCIENTIFIQUE (31 janvier 1868). Divers articles non signés.

3. Du Crédit populaire et des moyens de le fonder. Leçon faite à Paris en février 1866. — Inséré dans la brochure intitulée : les Obligations populaires, par MM. Léon Say et Léon Walras. — Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1866.

4. La Société coopérative est la meilleure des caisses d'épargne. Leçon faite à l'Athénée de Paris, le 27 novembre 1866. — Broch. Lille, impr. L. Danel, 1866. — Inséré dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

5. Le travail des femmes. Discours prononcé salle de la Redoute à Paris, le 19 janvier 1869. — Inséré dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

6. Les bibliothèques populaires. Discours prononcé salle du prince Impérial à Paris, le 7 mars 1869. — Inséré dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

7. La parole, l'écriture et l'imprimerie. Conférence faite à la bibliothèque populaire de Beaumont-sur-Oise, le 26 septembre 1869. — Broch. Pontoise, imp. Villemer, 1869.

8. Dix jours dans la Haute Italie. — 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin, et Cie, 1883. — Traduction italienne par Dott. Andréa Fiorisi, con una introduzione del prof. Luigi Luzzati. Lodi, typ. Constantino dell' Avo, 1864. — Deuxième édition, précédée d'une lettre de M. Léon Say et d'une réponse de M. Eugène Rostand, avec le sous-titre : Crédit populaire. Épargne, Coopération. — 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin, 1896.

9. Discours prononcé à la Société de protection des apprentis en prenant possession de la présidence de la Société.

Séance extraordinaire du 26 février 1885. — *Bulletin de la Société*, janvier-mars 1885.

10. La loi sur les sociétés de secours mutuels. Rapport présenté au *Sénat*, le 6 avril 1885. Discours prononcés comme rapporteur dans la discussion du projet, les 9, 11 et 13 juin 1885. — Rapport supplémentaire présenté au *Sénat* le 5 avril 1886. Discours prononcés dans la discussion du projet en deuxième délibération, les 8 et 10 avril, 11, 12, 15, 17 et 19 juin 1886.

11. La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Discours prononcé au *Sénat*, le 5 avril 1886.

12. Société de protection des apprentis. Discours prononcés aux 8e, 9e, 10e, 11e et 12e fêtes de l'enfance ouvrières. Séances extraordinaires de la Sorbonne. — *Bulletin de la Société*, juillet-août-septembre 1886, 1888, 1890 (tirage à part), 1892 et 1894.

13. Patronage des enfants de l'ébénisterie. Discours prononcé à la distribution des récompenses, le 27 février 1887. — *Bulletin de la Chambre syndicale de l'ameublement*, février 1887.

14. La question sociale. Conférence faite à la Société industrielle du Nord de la France. Séance solennelle du 22 janvier 1888. — Broch. Lille, imp. L. Danel, 1888.

15. Les relations des compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés. Discours prononcé au *Sénat*, le 13 mars 1888.

16. Les accidents du travail. Discours prononcé au *Sénat*, le 12 mars 1889.

17. L'enseignement professionnel. Discours prononcé à la distribution des récompenses de la Société d'enseignement professionnel de Lyon, le 23 juin 1889. — *Bulletin* de la Société de protection des apprentis, octobre-décembre 1889.

18. L'économie sociale. Discours prononcé au banquet des présidents de sociétés de secours mutuels et de retraites, le 30 octobre 1889. — *Journal des Économistes*, novembre 1889.

19. Le Conseil supérieur du travail. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 4 novembre 1890.

20. L'Économie sociale à l'Exposition universelle de 1889. Rapport général. — 1 vol. in-4. Paris, Impr. nationale, 1891. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

21. Le travail des enfants et filles mineures. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 11 décembre 1891.

22. Le repos du dimanche. Discours prononcé comme président de la Ligue pour le repos du dimanche, au congrès national, le 11 février 1892. — *Bulletin* de la Ligue, mars 1892.

23. L'Union d'assistance du XVIe arrondissement de Paris. Discours prononcé comme président à la première assemblée générale, le 6 mars 1892. — *Compte rendu* de l'assemblée générale. Broch. Paris, imp. Chaix, 1892.

24. La loi sur les Caisses d'épargne. Discours prononcés à la *Chambre des députés*, les 23 mai, 2 et 3 juin 1892. — Dans la deuxième délibération, les 7 et 10 mars 1893.

25. Préface au livre de M. E. O. Lamy : *Voyages pittoresques et techniques en France et à l'étranger*. — Paris, libr. Furne, Jouvet et Cie, 1892.

26. L'économie sociale. Discours prononcé à la distribution des prix de vertu au Grand Théâtre de Reims, le 18 décembre 1892. — Broch. Reims, imp. de l'*Indépendant rémois*, 1893.

27. L'initiative individuelle. Conférence faite au cercle républicain de Reims, le 30 novembre 1894. — Broch. Sancerre, typ. Pigelet, 1894.

28. Le Musée social. Discours prononcé à la séance d'inauguration, le 25 mars 1895. — *Compte rendu* de la séance, Paris, Calmann Lévy, 1895.

29. La Société protestante de secours mutuels. Discours prononcé à l'assemblée générale au temple de l'Oratoire, le 22 mars 1896. — *Compte rendu annuel*, exercice 1895.

VI. — Contre le socialisme.

1. Le socialisme d'État. Conférences faites au cercle Saint-Simon. — 1 vol. in-18. Paris, Calmann Lévy, 1884.

2. Municipal and State socialism. Discours prononcé au meeting annuel de la Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre, le 30 juin 1886. — Londres, *Office de la Ligue*, 1886.

3. Le repos hebdomadaire. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 19 décembre 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

4. La politique d'apaisement et la question sociale. Discours prononcé au Théâtre de Pau, le 13 janvier 1892. — Broch. Pau, imp. Garet, 1892.

5. La loi sur les responsabilités des accidents et l'assurance obligatoire. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 18 mai 1893. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1893.

6. Les syndicats professionnels. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 22 mars 1892. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1892.

7. La Bourse du travail. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 10 février 1894. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1894.

8. L'Université et le socialisme. Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 mai 1894. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1894, p. 74. — *Revue chrétienne*, 1er juin 1894.

9. Le budget de 1895. Libéraux et socialistes. — *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1894. — Broch. Paris, extrait de la *Revue des Deux Mondes*, 1894.

10. Le socialisme d'État. Conférence faite à la Société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894. — *Journal des Économistes*, novembre 1894. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1894.

11. Les impôts socialistes : L'impôt progressif sur les revenus. Discours prononcé dans la discussion du budget de 1895. *Chambre des députés*, le 3 décembre 1894. — Broch., imp. des journaux officiels, 1894.

12. Les impôts socialistes : Le régime fiscal des successions. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 15 novembre 1895. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme.

13. Les impôts radicaux-socialistes. Discours prononcé au banquet de l'Union libérale républicaine, le 14 janvier 1896. — *Compte rendu* du banquet. Broch. Étampes, imp. Lecesne-Allien, 1896. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme.

14. Contre le socialisme. — 1 vol. in-18, avec une préface. Paris, Calmann Lévy, 1896.

15. Liberté, Égalité, Fraternité. — *Journal des Débats*, 24 et 28 février et 2 mars 1896.

16. Les impôts socialistes : L'impôt sur le revenu. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 21 mars 1896.

VII. — Politique.

1. La loi sur les élections municipales. Discours prononcé à l'*Assemblée nationale*, les 5 et 6 avril 1871.

2. La mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles. Discours prononcé à l'*Assemblée nationale*, le 2 juillet 1873.

3. La non-convocation des électeurs dans les collèges vacants. Discours prononcé dans la discussion de son interpellation. Assemblée nationale, 24 novembre 1873.

4. La base des travaux de la commission des lois constitutionnelles. Discours prononcé à l'*Assemblée nationale*, le 15 juin 1874.

5. La situation politique. Discours prononcé, comme ministre des Finances, à la réunion des maires du canton de l'Isle-Adam, au château de Stors, le 28 septembre 1875. — *Journal officiel*, 2 octobre 1875.

6. Discours prononcé en prenant possession du fauteuil de président du *Sénat*, le 14 juin 1880.

7. La politique républicaine libérale dans le passé et dans l'avenir. Discours prononcé à la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, tenue le 7 décembre 1881 à l'hôtel Continental. — *Compte rendu* de la réunion, broch. Paris, imp. Tolmer et Cie, 1881.

8. La loi réglant la situation des membres des familles qui ont régné en France. Discours prononcés au *Sénat*, les 12 et 17 février 1883.

9. La politique des intérêts. Discours prononcé à la Chambre de commerce de Lyon, le 28 mars 1883. — Broch. Paris, Calmann Lévy, 1883.

10. La revision partielle des lois constitutionnelles. Discours prononcés au *Sénat*, les 24, 25 et 26 juillet 1884.

11. Les incompatibilités parlementaires. Discours prononcé au *Sénat*, le 14 octobre 1884.

12. Le centenaire de la Révolution de 1789 à Versailles. Discours prononcé au banquet d'organisation, le 13 novembre 1887, salle des Variétés, à Versailles. — Supplément au *Journal des Débats*, 14 novembre 1887. — *Compte rendu* du banquet, broch., imp. Chaix, 1887.

13. Les lois organiques du Sénat. Discours prononcés au *Sénat*, les 6 et 7 décembre 1887.

14. La politique radicale. Discours prononcé dans la discussion générale du budget de 1889. *Sénat*, le 19 décembre 1888.

15. Le programme radical et le programme libéral. Discours prononcé au banquet de l'Union libérale, à l'hôtel Continental, le 1er juin 1889. — *Bulletin* de l'Union libérale, juin 1889.

16. Lettre et profession de foi aux électeurs de la première circonscription de Pau pour les élections législatives du 22 septembre 1889. — Insérées dans le volume intitulé : *Programmes et professions de foi*. Paris, imp. de la *Chambre des députés*, 1890.

17. Le programme républicain libéral à la nouvelle Chambre. Discours prononcé au dîner du *Journal des Débats*, le 7 novembre 1889. — *Journal des Débats*, 8 novembre 1889. — Tirage à part, Paris, imp. P. Mouillot, 1889.

18. La politique de modération. Discours prononcé à l'occasion de la déclaration du gouvernement. *Chambre des députés*, 18 mars 1890.

19. La politique radicale et la politique libérale. Discours prononcé au banquet de l'Union libérale républicaine, le 30 mars 1892. — *Compte rendu* du banquet, broch. Paris, imp. de la Bourse du commerce, 1892.

20. La situation politique. Discours prononcé au banquet offert par la transformation du *Journal des Débats*, le 31 mai 1893. — *Journal des Débats*, 1er juin 1893. — Tirage à part. Étampes, imp. Lecesne, 1893.

21. Profession de foi aux électeurs de la première circonscription de Pau pour les élections législatives du 20 août 1893. Insérée dans le volume intitulé : *Programmes et professions de foi*. Paris, imp. de la *Chambre des députés*, 1894.

VIII. — Divers.

1. Les poésies de Turgot. — *Les Lettres et les Arts* : revue illustrée, septembre 1887. — Paris, Boussod, Valadon et Cie, éditeurs.

2. *Le livre du centenaire du Journal des Débats*. — 1 vol. in-4. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889.
Article : Bertin l'aîné et Bertin de Vaux.

3. Préface à une nouvelle édition du livre de A. Moreau de Jonnès : *Aventures de guerre au temps de la République et u Consulat*. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1893.

4. Le centenaire de la mort de Rabaut Saint-Etienne. Discours prononcé au temple de l'Oratoire le 5 décembre 1893. — *Compte rendu de la séance*, broch. Paris, libr. Fischbacher. 1894.

5. La mission historique de la langue française. Conférence faite le 27 janvier 1895. — *Bulletin de l'Alliance française*. Association nationale pour la propagation de la langue française, janvier-février 1895.

IX. — Ouvrages parus sur M. Léon Say.

1. FRÉDÉRIC PASSY. — *Discours* prononcé à la Société d'économie politique le 5 mai 1896. — *Bulletin de la Société d'économie politique*, 1896, p. 67.

2. A. DE FOVILLE. — *Léon Say ancien président de la Société de statistique de Paris*. — *Journal de la Société de statistique*, 1896, p. 167.

3. A. ARNAUNÉ. — *M. Léon Say, ministre des finances*. — *Annales de l'École libre des sciences politiques*, t. XI, p. 733. — Extrait. Broch., Paris, Félix Alcan, 1896.

4. J. CHAILLEY-BERT. — *Léon Say*. — 1 vol., Paris, Guillaumin et Cie, 1896. — *Petite bibliothèque économique*.

5. RENÉ STOURM. — *Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Say*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques le 5 juin 1897. — *Publications de l'Institut*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1897.

6. J. CHAILLEY-BERT. — *Léon Say*. — Supplément au *Nouveau dictionnaire d'économie politique*. Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

7. ALBERT VANDAL. — *Discours de réception* à l'Académie française. Séance du 23 décembre 1897. — *Publications de l'Institut*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1897.

8. COMTE D'HAUSSONVILLE. — *Discours* prononcé à la réception de M. Albert Vandal. Séance du 23 décembre 1897. — *Publications de l'Institut*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1897.

9. GEORGES MICHEL. — *Léon Say, sa vie, ses œuvres*. — 1 vol. in-8, Paris, Calmann Lévy, 1900.

TABLE

CHAPITRE PREMIER

— 1600 - 1848 —

Les origines de la famille Say. — Séjour de Louis Say à Genève. — Jean-Étienne Say. — Son mariage et son installation à Lyon. — Revers de fortune. — Il se fixe à Paris. — J.-B. Say. — Son séjour en Angleterre avec son frère Horace. — Ses premières études d'économie politique. — Sa correspondance avec son fils Horace. — Mort de J.-B. Say. — Horace Say. — Ses travaux. — Son intérieur. — Naissance de Léon Say. — Ses premières années..... 1

CHAPITRE II

— 1848 - 1870 —

Les premiers travaux de M. Léon Say. — Ses débuts au chemin de fer du Bourbonnais. — Il entre à l'administration du chemin de fer du Nord. — Sa collaboration au *Journal des Débats*. — Ses polémiques avec M. Haussmann. — Sa participation au mouvement coopératif ouvrier. — Fondation de la Caisse d'escompte populaire. — Ses premières conférences. — Élections de 1869. — Il est nommé conseiller général de Seine-et-Oise. — Le plébiscite. — Son premier acte politique. 39

CHAPITRE III

— 1870 - 1871 —

Le siège de Paris. — M. Léon Say organise le bataillon du chemin de fer du Nord. — Il pourvoit à l'installation et à l'entretien des réfugiés de Seine-et-Oise. — Sa vie à Paris

pendant le siège. — Sa correspondance. — Le rationnement. — Le bombardement. — L'émeute du 21 janvier. — Derniers jours du siège. — M. Léon Say est chargé de négocier à Versailles le paiement de l'indemnité de guerre imposée la Ville de Paris. — Les élections à l'Assemblée nationale. 76

CHAPITRE IV

— 1871 - 1872 —

M. Léon Say à l'Assemblée nationale. — Son rapport sur la situation financière de la France. — Il prend une part active aux discussions sur l'organisation politique de la Ville de Paris. — Il est nommé préfet de la Seine. — Difficultés exceptionnelles de la situation. — Mesures financières. — Retour de la prospérité. — M. Léon Say réorganise les services de l'instruction primaire et professionnelle. — Ses luttes avec le conseil municipal pour la création des moyens de transports en commun. — Il est nommé ministre des finances..... 146

CHAPITRE V

— 7 DÉCEMBRE 1872 - 24 MAI 1873 —

Premier ministère de M. Léon Say. — Liquidation de l'indemnité de guerre. — Budget de 1874..... 192

CHAPITRE VI

— 24 MAI 1873 - 10 MARS 1875 —

M. Léon Say est nommé membre et rapporteur général de la Commission du budget. — Son intervention dans la discussion des lois sur les nouveaux impôts. — Son rôle politique comme président du centre gauche. — Il refuse d'entrer en négociations pour le rétablissement de la monarchie. — Conférence de l'Élysée. — Le vote de l'amendement Wallon. — Organisation des pouvoirs publics. — Vote des lois constitutionnelles et vote de la loi sur le Sénat..... 216

CHAPITRE VII

— 10 MARS 1875 - 23 FÉVRIER 1876 —

Formation laborieuse du Cabinet. — Ministère Buffet-Dufaure du 10 mars 1875. — Dissentiments entre les membres du Cabinet. — Désaccord entre M. Buffet et M. Léon Say. — Discours de Dompaire. — Discours de Stors. — Préparation du budget de 1876. — Liquidation des avances faites par la Banque de France. — Conversion de l'emprunt Morgan. —

Discussion du budget. — Les bouilleurs de cru. — Vote du budget. — Élections des soixante-quinze sénateurs inamovibles. — Élections sénatoriales du 30 janvier 1876. — Retraite de M. Buffet. — Son remplacement par M. Dufaure..... 236

CHAPITRE VIII

— 9 MARS 1876 - 16 MAI 1877 —

Ministère de M. Dufaure. — M. Léon Say se consacre exclusivement aux questions financières. — La question monétaire. — Le Budget de 1877. — Les dégrèvements proposés. — Les impôts indirects. — M. Léon Say propose un système de diminutions successives. — Crise ministérielle. — Conseil extraordinaire à l'Élysée. — Retraite de M. Dufaure. — M. Jules Simon président du Conseil..... 278

CHAPITRE IX

— 16 MAI - 14 DÉCEMBRE 1877 —

La crise du 16 mai. — Démission du ministère. — La campagne électorale. — M. Thiers à Stors. — Les élections d'octobre. — Pourparlers entre le Maréchal, M. Dufaure et M. Léon Say pour la constitution d'un ministère libéral. — Longues négociations. — Le ministère Dufaure est constitué. — Projet de message présidentiel. — Nouvelles difficultés. — M. Léon Say rédige le message. — Fin de la crise..... 303

CHAPITRE X

— 1878 —

Situation de la France au début de l'année 1878. — Prospérité des finances publiques. — Les plus-values budgétaires. — Quel emploi donner à ces plus-values? — Le programme des grands travaux publics. — Conférence préparatoire entre MM. de Freycinet, Léon Say et Gambetta. — Bases du programme. — Création du 3 p. 100 amortissable. — M. Léon Say expose la partie financière du programme à la Chambre et à Boulogne. — Ses conseils réitérés de prudence. — Discussion du programme aux chambres. — Extension exagérée du programme primitif. — Budget de 1879..... 315

CHAPITRE XI

— 1879 —

Crise gouvernementale. — Dissentiments entre le Maréchal de Mac-Mahon et ses ministres. — Conseil des ministres du

ival. — Réunions publiques. — M. Léon Say est nommé membre de l'Académie française. — Son discours de réception. — Réponse de M. Rousse. — Reprise de la campagne libre-échangiste. — Discours au Sénat. — La politique protectionniste. — M. Léon Say combat à la Chambre le nouveau tarif des douanes. — Discours de 1891 et 1894..... 417

CHAPITRE XVI

— 1889-1890 —

Exposition universelle de 1889. — M. Léon Say organise la section d'Économie sociale. — Son rapport d'ensemble. — Lettre au pape Léon XIII. — Les idées de M. Léon Say sur la mutualité et l'épargne. — Proposition de loi sur les caisses d'épargne..... 452

CHAPITRE XVII

— 1889-1895 —

lections législatives de 1889. — M. Léon Say accepte la candidature dans la 1re circonscription de Pau. — Sa profession de foi. — La lutte électorale. — M. Léon Say est élu au premier tour de scrutin. — Son rôle pendant la législature. — La lutte contre le radicalisme. — Les embellissements de Pau. — Elections de 1893. — M. Léon Say est réélu. — Ses derniers travaux législatifs. — Lutte contre le socialisme... 467

CHAPITRE XVIII

— 1892-1896 —

M. Léon Say dans la vie privée. — L'hôtel de la rue Freycinet. — Emploi de ses journées. — Ses nombreux voyages. — Ses derniers travaux. — Sa maladie et sa mort..... 49[illegible]

APPENDICES..... 521
BIBLIOGRAPHIE..... [illegible]

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 117 06.

28 janvier. — Démission du Maréchal. — Élection de M. Grévy. — Retraite de M. Dufaure. — Ministère Waddington. — Budget de 1880. — Intrigues parlementaires. — Retraite de M. Waddington. — M. Léon Say refuse de faire partie de la nouvelle combinaison. — Ministère de Freycinet. — M. Grévy signe les cinq décrets conférant le grand cordon de la Légion d'honneur à M. Léon Say. — Les décrets ne paraissent pas au *Journal officiel*..... 337

CHAPITRE XII

— 1880 - 1881 —

M. Léon Say est nommé ambassadeur à Londres pour négocier un traité de commerce. — Son séjour à Londres. — Difficultés des négociations. — Premiers résultats. — M. Léon Say est élu président du Sénat. — Lettre à M. Gambetta. — Présidence du Sénat. — M. de Freycinet offre à M. Léon Say le portefeuille des finances. — Hésitations de M. Léon Say. — Son acceptation..... 351

CHAPITRE XIII

— 10 NOVEMBRE 1881 - 17 AOUT 1882 —

Ministère Gambetta. — M. Léon Say refuse de faire partie de la combinaison. — Chute du ministère Gambetta. — Ministère Freycinet. — Projet du budget de 1883. — Discussion du budget. — Triomphe oratoire de M. Léon Say. — Chute du cabinet. — La question d'Égypte..... 364

CHAPITRE XIV

— 1882 - 1889 —

M. Léon Say reprend sa place au Sénat. — Son attitude en face des changements apportés dans notre situation politique et financière. — M. Léon Say à la tribune. — M. Léon Say au *Journal des Débats*. — Ses discours à Lyon. — Son cours à l'École des sciences politiques. — Ses travaux économiques et financiers à l'Institut et la *Revue des Deux Mondes*. — Son rôle dans la question de l'impôt foncier. — Son livre sur Turgot. — Le *Nouveau dictionnaire d'économie politique* et le *Dictionnaire des finances*..... 375

CHAPITRE XV

— 1885 - 1894 —

La campagne libre-échangiste. — M. Léon Say organise la Ligue contre le renchérissement du pain. — M. Edgar Raoul-

Duval. — Réunions publiques. — M. Léon Say est nommé membre de l'Académie française. — Son discours de réception. — Réponse de M. Rousse. — Reprise de la campagne libre-échangiste. — Discours au Sénat. — La politique protectionniste. — M. Léon Say combat à la Chambre le nouveau tarif des douanes. — Discours de 1891 et 1894..... 417

CHAPITRE XVI

— 1882-1890 —

L'Exposition universelle de 1889. — M. Léon Say organise la section d'Économie sociale. — Son rapport d'ensemble. — Lettre au pape Léon XIII. — Les idées de M. Léon Say sur la mutualité et l'épargne. — Proposition de loi sur les caisses d'épargne..... 452

CHAPITRE XVII

— 1888-1895 —

Élections législatives de 1889. — M. Léon Say accepte la candidature dans la 1re circonscription de Pau. — Sa profession de foi. — La lutte électorale. — M. Léon Say est élu au premier tour de scrutin. — Son rôle pendant la législature. — La lutte contre le radicalisme. — Les embellissements de Pau. — Élections de 1893. — M. Léon Say est réélu. — Ses derniers travaux législatifs. — Lutte contre le socialisme... 467

CHAPITRE XVIII

— 1882-1896 —

M. Léon Say dans la vie privée. — L'hôtel de la rue Fresnel. — Emploi de ses journées. — Ses nombreux voyages. — Ses derniers travaux. — Sa maladie et sa mort..... 495

Appendices..... 521
Bibliographie..... 551

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 417-99.